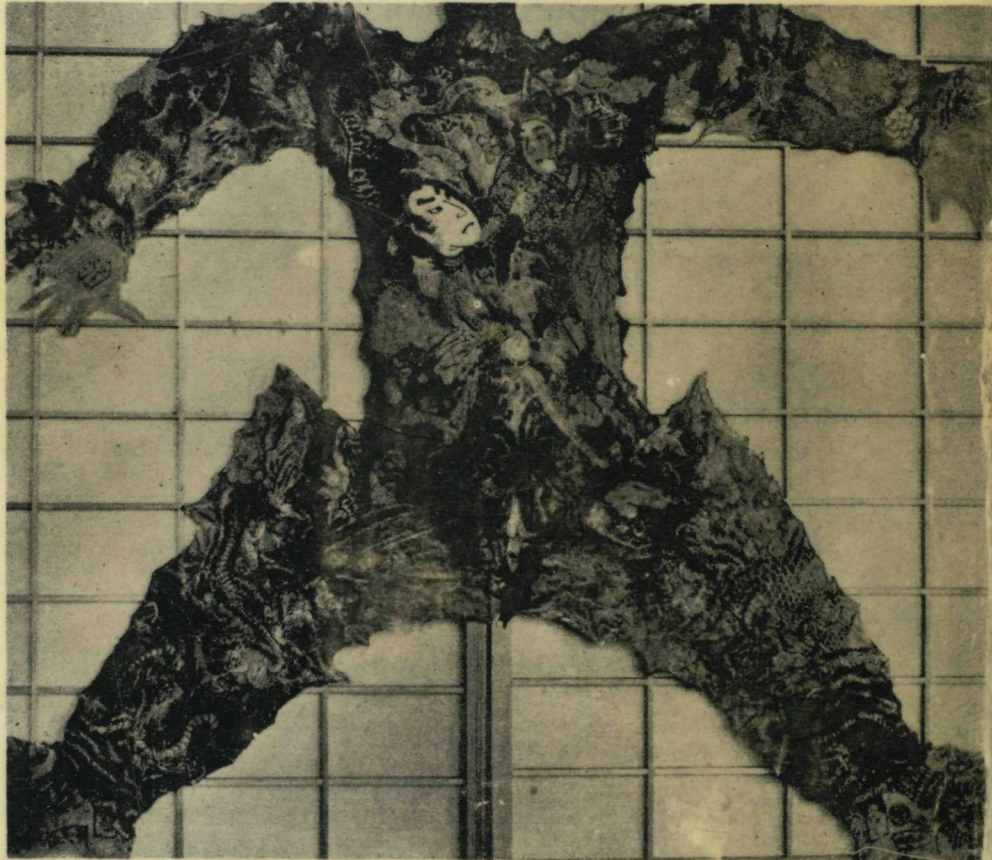


Jean Graven

L'argot
et le tatouage
des criminels



Histoire et Société d'aujourd'hui

Editions de la Baconnière — Neuchâtel

L'argot, le jargon — langue secrète des coquillards, des truands et des marlous ?

Pourtant, tout le monde se pique de l'entendre ou de le parler. Villon s'en servait, Vidocq nous le dévoilait, Hugo s'en inspirait, Bruant le mettait à la mode, Rictus y voyait l'expression du cœur populaire, Carco l'a employé avec art, et Cocteau en fait ses délices. Le roman policier, le film et le théâtre l'ont introduit dans le domaine public. Les dictionnaires de la langue verte sont en grande faveur et Simonin nous a donné « le Littré de l'argot ».

Le tatouage, la bouzille ou les fleurs de baigne — stigmate caché apparentant le criminel au sauvage primitif et féroce, attribut des assassins, des souteneurs et des disciplinaires des Bat. d'Af. ?

Pourtant, les égyptiens et les hébreux, les chrétiens des Croisades et les pèlerins de N.D. de Lorette connaissaient le tatouage religieux, et le tatouage thérapeutique est toujours vivace en Afrique du Nord. En tout temps les femmes, océaniennes, japonaises, siamoises, arabes se sont fait tatouer par coquetterie, et les dames de la haute société anglaise ne l'ont pas dédaigné. Les armées romaines pratiquaient le tatouage d'identification, et les poilus dans la tranchée le tatouage patriotique et cocardier. Tous les marins du monde ont sur le bras ou la poitrine l'ancre, le voilier ou la sirène. L'aristocratie a cédé à cet usage, Henri IV était peut-être tatoué, un roi de Suède, de Danemark, d'Angleterre, un tsar de Russie l'ont été.

Où donc est la vérité ? Comment expliquer ces curieux phénomènes contradictoires et les interpréter ? Que sont en réalité et que signifient l'argot et le tatouage ? Existe-t-il des « lois » de formation et de déformation, d'extension ou d'arrêt de ces manifestations dont les débuts de l'anthropologie criminelle faisaient le signe distinctif et honteux des hors-la-loi ? Pourquoi de nos jours l'argot tend-il à se généraliser en perdant son caractère, et le tatouage à disparaître ? Qu'apportent-ils aux curieux, aux lettres et à l'histoire, aux policiers et à la justice ?

C'est ce que vous apprendra cette passionnante étude de criminologie sociale qui nous conduit des légions romaines à la légion étrangère, de la Cour des miracles aux cours princières, des primitifs des îles Fidji aux forçats de Cayenne, au « milieu » du Sébasto et à la Santoche. Avec son répertoire d'argot, véritable trésor de la langue populaire toujours renaissante, avec ses illustrations choisies, cette enquête « se lit comme un roman » et délasse en instruisant. L'auteur, à la fois écrivain et spécialiste des questions pénales, a voulu donner un plaisir à ceux qui lisent et une réponse technique à ceux qui désirent apprendre, sans rebuter les uns par l'érudition ni décevoir les autres par la pure fantaisie.

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010034975

TA 17830

**L'ARGOT ET LE TATOUAGE
DES CRIMINELS**

DU MÊME AUTEUR

- Fête des Vendanges**, musique de Georges Haenni, Fœtisch, Lausanne, 1934.
- Images d'Espagne** (Carnet de voyage, 1938), Montreux, 1942.
- Pays en fleurs** (La symphonie valaisanne), Prix du Salon Romand du Livre, La Baconnière, Neuchâtel, 1941.
- Bréviaire du vigneron**, préface de Maurice Zermatten, illustrations de Paul Monnier, Amacker, Sierre, 1943.
- Le péché contre les petits**, traduction du roman de Cécile Lauber, préface de Charly Clerc, Attinger, Neuchâtel, 1934.
- Les Alpes**, traduction du poème d'Albert de Haller, lithographies de Victor Surbeck, Ed. d'art A. Gonin, Lausanne, 1944.

*

- Réhabilitation du capitaine Antoine Stockalper** (pour le 300^e anniversaire de son exécution), Mussler, Sion, 1927.
- Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan jusqu'à l'invasion française de 1798**, thèse, Genève, Prix Bellot 1927.
- Le procès criminel du roman de Renart**, illustrations de Jean Lébédéff, Georg & Co., Genève, 1950.
- Montesquieu et le droit pénal** (pour le bicentenaire de *L'Esprit des Lois*), Sirey, Paris, 1952.
- Beccaria et l'avènement du droit pénal moderne**, Georg, Genève, 1948.
- Pellegrino Rossi, grand Européen** (pour le 100^e anniversaire de sa mort), Georg, Genève, 1949.
- Franz von Liszt et le nouveau droit pénal suisse** (pour le 100^e anniversaire de la naissance de Liszt), Sirey, Paris, 1951.

*

Nombreuses publications en matière de droit pénal suisse, de droit pénal comparé et de droit pénal international, de droit médical, de droit pénitentiaire, de criminologie, de défense sociale et d'assurances sociales.

JEAN GRAVEN

**L'ARGOT ET LE TATOUAGE
DES CRIMINELS**

Étude de criminologie sociale

**HISTOIRE ET SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI
ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE - NEUCHÂTEL**

TA 17.830



62/1110

OUVRAGE HONORÉ D'UN SUBSIDE DE PUBLICATION
DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE GENÈVE
(FONDS PAUL MORIAUD)

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES CRIMINOLOGIQUES
DE GENÈVE

© 1962, LES ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE, NEUCHÂTEL (SUISSE)

PREMIÈRE PARTIE

L'ARGOT

*A la mémoire de mon ami Francis CARCO
de l'Académie Goncourt
qui voulut bien me faire juge
du Surprenant Procès d'un Bourreau
et me dédier La Danse des Morts
— En souvenir de liens qui remontent
aux Mémoires d'une autre Vie*

J. G.

CHAPITRE PREMIER

LE JARGON DES ARGOTIERS, GUEUX ET COQUILLARDS

On sait quelle importance César Lombroso, fondateur de l'anthropologie criminelle, dans son ouvrage célèbre sur « L'Homme criminel » attachait à l'argot pour la connaissance et même la reconnaissance ou l'identification des délinquants¹. Pour lui, tout délinquant récidiviste faisant partie d'une bande, tout véritable criminel d'habitude ou par tendance profonde (criminel-né) « se distingue par l'emploi d'une langue qui lui est propre et dans laquelle, tout en gardant intacts le type grammatical, les assonances générales et la syntaxe de l'idiome en usage dans son pays, il en change complètement le lexique ». Le dictionnaire définit en effet l'argot comme le « langage particulier aux malfaiteurs et à tous les individus qui ont un intérêt à se communiquer leurs pensées sans être compris de ceux qui les entourent » (Larousse), ou encore comme le « langage particulier aux vaga-

bonds, aux mendiants, aux voleurs, et intelligible pour eux seuls » (Littré).

L'origine en est obscure, mais la langue de l'argot ou aussi, au sens primitif, du jargon (gergo, en italien) devenu le jacque, puis aujourd'hui le jars, remonte haut. Elle a ses « lettres de noblesse » quoique à vrai dire assez crapuleuses. On a voulu faire venir le terme d'argüer, argoter. C'est probablement fantaisie de grammairien². Le Duchat le dérive de Ragot, le « capitaine des Gueux », dans les *Propos rustiques*, de Noël du Fail ; d'autres, des « argotiers » sujets du « roi des Gueux », le *Grand Coesre*, chef des *cagoux*, *archi-suppôts de l'argot*, *orphelins*, *marcandiers*, *rifodés*, *malingreux* et *capons*, *piètres*, *polissons*, *francs-mitoux*, *calots*, *sabouleux*, *hubins*, *coquillards* et *courteaux de boutanche*, dont il recevait l'hommage et percevait le tribut en ses « états-généraux »³. Quoi qu'il en

¹ *L'Homme criminel*, Paris, Alcan, 2^e éd., 1895 vol. I, p. 473 et suiv.

² Voir l'Introduction aux *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, de Francisque MICHEL. Dans sa *Vie étrange de l'argot*, Emile CHAUTARD rappelle (p. 4) l'étymologie donnée dans la « Responce et Complainte au Grand Coesre sur le Jargon de l'argot réformé, avec un plaisant dialogue de deux miens par le Regnaudin Mollancheur en la Vergne de Miséricorde », composée « par un des plus chenastrés argotiers de ce temps », Paris, 1630 : Son origine remonterait au commencement de « Troyes-La Grande » ; « puis elle fut gourdement augmentée du temps d'Athila (Attila), Dabusche des Goths », par les « mines et autres subtilitez que l'on nomma l'art des Goths, d'où est venu le nom d'Argotiers ». VERGY, commentateur du *Dictionnaire étymologique de MÉNAGE* (édition de 1750), pense, en ce qui concerne l'antique origine grecque de l'argot : « Pour moi, je suis convaincu que le mot *argot* vient du grec et qu'il a été fait d'après *argos*, qui signifie un fainéant qui mène une vie oisive, qui n'a ni travail, ni métier ; que de ce mot grec, qui convient si bien à cette sorte de gens, on a appelé *argot* le jargon qu'ils parlent entre eux. » Il est superflu de souligner le peu de sérieux de telles étymologies.

³ On sait que les gueux avaient un roi, des lois, des officiers, une organisation et un langage particulier, l'argot, d'où le nom d'Argotiers qu'on leur a donné. Le roi prenait d'ordinaire le nom de *Grand Coesre*, quelquefois celui de *roi de Thunes*, à cause d'un vaurien de ce nom, qui fut roi, trois ans de suite, se faisant traîner par deux grands chiens dans une petite charrette, et mourut à Bordeaux sur la roue. Chaque année, les « officiers » devaient rendre compte de leur charge, et le roi les faisait, selon les cas, punir en sa présence.

Si lui-même avait mal gouverné, il était détrôné et remplacé. Pour être éligible, il fallait avoir été grand-officier, c'est-à-dire *cagou* ou *archi-suppôt de l'argot*, et « porter un bras, une jambe ou une cuisse à demi-rongée en apparence de gangrène ou de pourriture, et en réalité, si aisée à guérir qu'en un jour elle se pouvait rendre aussi saine que jamais ». Le plus grand ordre présidait à la distribution des emplois ; les officiers supérieurs, qui se recrutaient souvent parmi les « écholiers » et les prêtres débauchés, avaient à enseigner le langage argotique aux nouveaux venus ; ils formaient le conseil et ils étaient les « ministres des affaires extérieures », chargés de transmettre dans les provinces les instructions du Grand Coesre, et parfois de veiller en personne à leur fidèle exécution. Quant aux gueux, coquins, truands et gens sans aveu, ils se répandaient en ville et, « suivant ses forces, suivant son emploi chacun faisait de son mieux » : les *orphelins* s'en allaient de compagnie, tremblant, chantant quelque psaume et mendiant à la porte des églises ; les *marcandiers*, vêtus d'un bon pourpoint et de mauvaises chausses, juraient qu'ils étaient d'honnêtes marchands ruinés par les guerres ; les *rifodés* gueusaient avec leurs femmes et leurs enfants, munis d'un certificat attestant qu'ils avaient été incendiés avec tous leurs biens, « par le feu du ciel ou par fortune » ; les *malingreux* montraient un ventre enflé et dur comme celui des hydropiques, les autres montraient un bras, une jambe ou une cuisse couverts d'ulcères, demandant l'aumône pour aller en pèlerinage : « tous enfin jouaient si bien leur rôle et étalaient de si belles plaies que les fidèles compatissants, sans excepter les médecins, devenaient chaque jour leurs dupes ». Les *coupeurs de bourse*, au contraire, voulaient rester indépendants, et ne pouvait accéder à ce titre qui voulait (comme les gueux pour lesquels il suffisait de savoir l'argot, « et la science en était facile ») : ils n'étaient admis qu'après

soit exactement, l'argot français, en tout cas, semble bien dater en effet du XIV^e ou du XV^e siècle, époque où les associations de mendiants, vagabonds, gueux, truands, coupeurs de bourse et gens de mauvaise vie infestaient Paris, trouvant leur refuge dans les ruelles sombres et étroites qu'on a appelées la *Cour des miracles*. Certains auteurs prétendent que l'on ne peut rien découvrir sur l'argot avant 1427, époque de l'apparition des bohémiens à Paris, et pensent que ce sont eux qui en ont fourni les premiers éléments, dont certains sont parvenus jusqu'à nous. Pour d'autres, c'était le langage des colporteurs courant les foires du Poitou, qui ne tarda pas à être enrichi par les mendiants et les gueux, les voleurs et les filous¹. Pour d'autres encore, c'est à des « escholiers » dévergondés qu'on doit sa formation. Les mots grecs qu'on peut y retrouver — comme *bler*, aller, venant de *pleîn* — donnent crédit, en partie du moins, à cette version², ainsi que l'usage illustre qu'en fit

de difficiles épreuves, dont les principales s'appelaient les *chefs-d'œuvre*. Voir l'*Histoire dramatique des Brigands célèbres*, Paris, B. Renaud, 1845. — Sur l'ensemble du problème, voir surtout les récentes études documentées et originales d'Al. VEXILIARD, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Ed. M. Rivière, Paris, 1956, avec l'histoire des vagabonds et mendiants et « l'organisation des gueux » des « cours des miracles », ainsi que *Le Clochard, Etude de psychologie sociale*, Desclès de Brouwer, Bruges, 1957, en particulier, sur les dernières organisations de vagabonds, pp. 47 et s., les théories explicatives du vagabondage, 70 et s., ses causes, 92 et s.; observations des divers types, pp. 98 à 239; essai d'interprétation (la personnalité du clochard, sa formation, ses besoins, etc.), pp. 239 et s., et les problèmes pratiques (remèdes, rééducation), pp. 255 et s. Une importante bibliographie internationale est donnée aux pp. 275 à 303.

¹ CHAUTARD, à la suite de L. SAINÉAN, rappelle qu'à côté de l'argot français ou plutôt parisien — car il y a aussi un argot des chiffonniers et couvreurs de Basse-Bretagne, le *tunodo* ou argot des tailleurs vannetais, le *bellau* ou argot des peigneurs de chanvre du Haut-Jura, le *mourmé* ou *méné-digne*, argot des tailleurs de pierres et maçons de Haute-Savoie, le *terratsu* ou argot de la Tarentaise, qui ont été étudiés par divers auteurs —, les principaux argots sont : le *calao* portugais, le *calo* ou argot bohémien espagnol, le *fourbesque* italien du XV^e siècle, le *cant* anglais (qu'on date de 1566), le *rotwelsch* allemand (1510) et le *germania* espagnol (1609). En Suisse, P. AEBISCHER a étudié *Un argot de mal-faiteurs parlé dans le canton de Fribourg à la fin du XVII^e siècle*, dans la Revue de Philologie française, Paris, Champion, tome XLII, 1^{er} fasc. 1930.

² Il faut être circonspect dans la recherche des étymologies, souvent très contestables. Ainsi, pour le terme *godemiché* (phallus artificiel), qu'on trouve — de Brantôme et Piron aux auteurs modernes — si souvent dans les contes libertins : Des philologues le font remonter au latin *gaude mihi*, alors que pour certains auteurs, comme THOMAS, il se rattache au vieux mot *godemélin*, sorte de cuir, et pour d'autres, comme SAINÉAN, il est composé de *Gode* (= Claude) et *Michi* (= Michel), à l'imitation des noms propres doubles employés par le joyeux Rabelais, pour désigner le membre viril. On peut en dire autant de l'origine des mots *maquereau*, *maque*, *mac* (souteneur), *macquerie* ou *macsé* (maîtresse de maison close). DELVAU se demandait (1866) : « Est-ce une corruption du *moecha* de Horace (homme qui vit avec les

François Villon, « le pauvre écolier ». Villon en effet, de même que ses « compagnons de mauvaise vie », « coquillards » et « enfants perdus », parlait l'argot comme sa langue maternelle. Il nous a laissé de nombreux poèmes écrits dans cet argot ou jobelin, dont la plus grande partie nous est incompréhensible, malgré les savants travaux de Vitu, Longnon et Marcel Schwob³, mais dont nombre de termes ont survécu, comme nous aurons l'occasion de le voir. Francis Carco, l'auteur du *Roman de François Villon* et des *Contes du Milieu*, le reporter exact, vivant et si humain de *Prisons de femmes*, de *La Route du bagne* et de *Traduit de l'argot*, a indiqué avec beaucoup de subtilité cette source et sa permanence, en même temps que ses variations⁴.

Combien nombreux, du reste, les hommes de lettres qui s'en sont occupés ! Car si Malherbe allait chercher les termes imagés, drus et forts, parmi les « crocheteurs du Port au Foin », c'est dans l'argot aujourd'hui, parmi

courtisanes, *moecha*, fille) ? Est-ce le *macro* grec, conservé en français avec la prononciation originelle et sous son sens natif (grand, fort) par quelque helléniste en bonne humeur ? Est-ce une contraction grammaticale ou une métathèse du vieux français *mascon* (matou, mâle) ? Est-ce enfin, purement et simplement, une allusion aux habitudes qu'ont eues de tout temps les souteneurs et les filles de se réunir par bandes dans des cabarets *ad hoc*, comme les maquereaux par troupes, par bancs, dans les mers du Nord ? Il y a aussi un radical *mac* signifiant meurtrir, frapper, qui conviendrait assez bien au milieu de la pègre. LARCHEY pense, bien plus simplement, et CHAUTARD partage cet avis (*op. cit.* p. 449), que « le poisson n'y est pour rien ; maquereau est un simple jeu de mots. Au moyen âge, le mot *maque* signifiait vente, métier de marchand. De là sont venus *macquerel* et *maquignon*. Le maquereau n'est autre chose qu'un maquignon de femmes, et pendant tout le moyen âge, il s'est appelé *macquerel* ou *maquereau* ». On trouve le même sens d'entre-metteur dans les mots allemand *Mäkler* et flamand *Makelaar*. En voulant rechercher à tout prix une étymologie remontant à l'antiquité, on arrive, comme l'ont prétendu certains, à faire dériver l'argotique : *ça fouette* (ça sent mauvais) du latin *foetor* (fétide) ! On voit où cela peut conduire.

³ M. SCHWOB, *Le Jargon des Coquillards en 1455* (le Procès des Coquillards à Dijon). Mémoires de la Société de linguistique de Paris, 1892, tome VII, et *L'argot français* (avec le glossaire sur le jargon des Coquillards), Paris, Bernouard, 1928, notamment pp. 57 et s., et 135 et s. De véritables lexiques avaient anciennement paru, tels *La vie dangereuse des Mercelots, Gueux et Boesmiens contenant leur façon de vivre, subtilités et jargon*, Lyon, 1596, et *Le jargon ou langage de l'argot réformé*, ouvrage paru en 1628 et qui eut de nombreuses rééditions : C'est à cette source que Nicolas RAGOT, dit GRANVAL, a puisé les éléments de son lexique publié à la suite de son poème *Le Vice puni, ou Cartouche*, paru en 1725. En 1800, LECLAIR a publié le *Vocabulaire des brigands chauffeurs*. De la même année date le *Glossaire argotique des mois employés au bagne de Brest*, d'ANSIAUME.

⁴ Dans son avertissement à *L'Argot du « Milieu »*, publié en collaboration avec Pierre DEVAUX, 1948, nouvelle édition revue et augmentée, 1952, le D^r Jean LACASAGNE a pu rendre à Carco ce juste hommage : « Mais il y a un nom qui domine, il y a un écrivain qui offre cette originalité de mêler à la langue la plus pure, des dialogues d'un argot exact, c'est Francis Carco ».

les gens de la Cloche, du Trimard ou des Fortifs, clochards, trimardeurs, vagabonds, mauvais garçons et souteneurs, que la langue a souvent trouvé ses sources de renouvellement, comme nous pourrions aussi le montrer.

Dans les considérations finales du récit de Carmen, la gitane, où il étudie les origines et les mœurs de la race errante des Bohémiens (Gitans, Gypsies, Zigeuner, Tziganes) ou Calés (noirs, basanés) et donne des considérations intéressantes sur leur langue, le *romani*, Mérimée a tenu à noter « quelques mots français que nos voleurs ont empruntés aux bohémiens ». Il poursuivait : « *Les Mystères de Paris* ont appris à la bonne compagnie que *chourin* voulait dire couteau (surin). C'est du romani pur ; *tchouri* est un de ces mots communs à tous ses dialectes. M. Vidocq¹ appelle un cheval : *grès* ; c'est encore un mot bohémien : *gras, gres, graste, gris*. Ajoutez encore le mot romanichel, qui dans l'argot parisien désigne les bohémiens. C'est la corruption de *romani tchave*, gens bohémiens. Dans sa fresque populaire des *Mystères de Paris*, Eugène Sue ne s'est en effet pas privé des éléments de pittoresque, de vigueur et d'émotion que pouvait lui fournir l'argot des milieux louches ; il en tire les noms mêmes de ses principaux héros. Fleur-de-Marie, « La Goualeuse » (chanteuse), La Chouette qui la martyrise, L'Ogresse du « tapis-franc » qui en fait une fille de joie, Tortillard, le gamin vicieux, et Rigolette, la grisette au grand cœur, le concierge Pipelet, « Le Maître d'école », bandit redoutable et, enfin, « Le Chourineur » lui-même, le forçat libéré qui n'a pas perdu tout bon sentiment — tous ces personnages devenus des « types » nous introduisent dans le monde romanique du « milieu » et de l'argot de 1840.

On se souvient de la page romantique dans laquelle Victor Hugo, le chantre des *Misérables* et de cette Cour des miracles que le cinéma nous a si conventionnellement reconstituée dans sa truculence factice², a résumé l'argot : « Qu'on y consente ou non, l'argot a sa syntaxe et sa poésie. C'est une langue. Si, à la difformité de certains vocables, on reconnaît qu'elle a été mâchée par Mandrin, à la splendeur de certaines métonymies, on reconnaît que Villon l'a parlée. C'est toute une langue dans la langue, une sorte d'excroissance malade, une greffe malsaine qui a produit une végétation, un parasite qui a ses racines dans le vieux tronc gaulois et dont le feuillage sinistre rampe sur tout un côté de la langue. Formation profonde et bizarre, édifice souterrain bâti en commun par tous les misérables, chaque race maudite a déposé sa couche, chaque souffrance a laissé tomber sa pierre, chaque cœur a donné son caillou. »

Dans sa *Vie étrange de l'argot*³, Emile Chautard, qui a voulu écrire « un livre vécu » et recueillir « des documents, d'authentiques et indiscutables documents sur les terribles apaches dont, la nuit, les bonnes gens rêvent en frissonnant », s'est efforcé de rassembler, par une expérience directe de quarante ans, le plus de termes possible (il en a donné environ 4200, dont beaucoup étaient inédits ou de sens controversés). Il s'est de plus fixé pour tâche, assure-t-il, « de contrôler l'exactitude de ces notations au jour le jour, d'établir la filiation entre la langue verte d'aujourd'hui et celle d'autrefois, de constituer en quelque sorte la généalogie des expressions argotiques ». Pour lui, « les argotiers actuels n'ont pas changé leur façon de procéder dans la formation du langage : vieux mots, substitutions et modifications de mots, harmonies

¹ L'ex-forçat devenu policier fameux, dans son livre *Les Voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage*, 1837.

² Sur cette vision conventionnelle et fautive de la *Cour des miracles* et des *Truands*, voir, dans les *Annales*, p. 50, la chanson *Le guet des veilleurs ou les truands en 1480*, qui en est le type même. Sur Victor Hugo criminaliste et sa docu-

mentation, cf. les ouvrages de SAVEY-CASARD, chap. VI, Conclusions, p. 34, note 1.

³ Ouvrage de 720 pages, illustré de 124 documents, avec un index alphabétique des termes argotiques définis, Editions Denoël et Steele, Paris, 1931, Remarques préliminaires, pp. 1 et suiv., et 9 et suiv.

imitatives, jeux de mots, souvenirs, importations, etc. », ornés de « terminaisons à leur goût » et souvent déformés par des abréviations que, sans la connaissance des anciennes expressions, on serait fort embarrassé d'interpréter, ce pourquoi précisément il convient de se montrer si prudent lorsqu'on reprend et définit les termes argotiques, même empruntés aux sources connues. Chautard montre les erreurs et les lacunes qui peuvent se produire du langage parlé au langage publié, en confrontant le *Dictionnaire historique de l'argot* de Lorédan Larchey (1878) et son *Supplément* (1883), et le *Glossaire d'argot contemporain* (1880)¹ de l'abbé Crozes, aumônier de « La Grande » (Roquette), emprisonné lui-même à Mazas pendant la Commune, « qui exerça son ministère avec un dévouement sublime » et qu'Ignotus dans *Le Figaro* du 10 mai 1877, comparait à saint Vincent de Paul : Son glossaire (ne comportant qu'une

soixantaine de mots) « dépasse en authenticité tous les ouvrages de l'époque ». De même, « nantie des seuls renseignements que fournissent les ouvrages de bons plumitifs, comme par exemple la compilation signée d'Aristide Bruant — que Chautard qualifie d'« enfantine » et nous lui laissons la responsabilité de ce jugement² — une personne qui tenterait de s'aboucher avec la moderne *fauche* (les modernes voleurs) se ferait certainement comprendre, mais plus certainement encore, n'entraverait que *tringle* (ne comprendrait rien) la plupart du temps ».

Essayons donc de comprendre cette « sorte d'écume », disait Locard³, en étudiant la formation et le développement de l'argot, successivement comme langue issue du peuple et comme langue de la population criminelle, comme expression du génie populaire et comme instrument pratique d'expression des malfaiteurs.

¹ LARCHEY composa son *Supplément* avec les matériaux de MACÉ, chef de la Sûreté de 1879 à 1884, qui les tenait d'un Espagnol, Bernardo Pastilla; celui-ci, pour se distraire à la prison de la Santé, « y ramassait la matière du vocabulaire argotique en usage parmi les malfaiteurs de tous pays ». Certains mots ont aussi été notés par Emile COLOMBEY (pseudonyme du littérateur Emile LAURENT) dans le dictionnaire d'argot joint à son ouvrage : *Le monde des voleurs, leur esprit et leur langue*, 1862. On trouve aussi des erreurs dans le *Dictionnaire du jargon parisien, L'argot ancien et l'argot moderne*, de Lucien RIGAUD, en 1878, dans le *Diction-*

naire argot-français et français-argot de DELESSALLE, en 1896, le *Dictionnaire d'argot* de ROSSIGNOL, en 1901, et le *Vocabulaire de la langue verte* d'Hector FRANCE, 1898/1910.

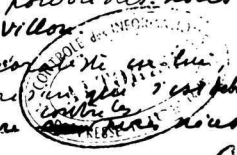
² CHAUTARD indique avec preuve à l'appui (pp. 16 et s.) que l'auteur du *Dictionnaire* de BRUANT est en réalité Léon de BERCY, et il rétablit le sens de certains termes de ce qu'il appelle « l'ouvrage cahotique de Bruant qui, s'il ignorait l'argot, savait avec talent exploiter les naïfs ».

³ *Traité de criminalistique, L'argot*, tome VI, Desvignes, Lyon 1935, pp. 833 et suiv.



il y avait une étoile qui tremblait...
 Au bout d'une corde, pourvu que nous
 ajoutés au sujet de Villon.

Car il y a du néo-argot en lui,
 comme un tour Parisien, qui est plutôt
 bon de bonne heure.



La preuve :

Beaux enfants, vous perdez la plus
belle rose de vo chappéah,
mes clers piés prenants comme glus,
Se vous allez à Montfripéau
Où à Ruéal, gardez la peau
Car, pour s'escabate en ces deux lieux,
Cuidant que v'auchoist le rappeau,
La perdit Colin de Cargoux.

Et faisant suite à cette Belle leçon
 aux enfants perdus, cite Ballade de
 bonne doctrine :

Car on soies porteur de bulles,
Pipeur ou hasardeur de dez,
Tailleux de faux-coings, tu te brusles
Comme ceux qui sont eschaudés
Traîtres parjurs, de foy vuidés,
Sores laron, zavis ou pillés :

ARISTIDE BRUANT

L'Argot

AU

XX^e Siècle

DICTIONNAIRE
 FRANÇAIS-ARGOT

DEUXIÈME ÉDITION
 Augmentée
 d'un
 SUPPLÉMENT

Librairie ERNEST FLAMMARION, 26, Rue Racine, près l'Odéon, PARIS
 1905

1. Francis Carco et le Père Frédé, au *Lapin agile*.
2. Page manuscrite de Carco sur Villon et les *Enfants perdus*.
3. Dictionnaire de l'argot, Aristide Bruant, par Toulouse Lautrec.

**Le iargon et iobellin
Dudit Villon**

Aparouart la grant mathegaudie
Du accollez sont duppez et noirciz
Et p les anges suiuanz la paillardie
Sont greffiz et puint cinq ou six
La sont bleffleurs au plus hault bou
assis
Pour le euaige et biē hault mis au bē
Escheques moy tost ces coffres massi
Car vēdengeurs des ances circuncis
Sen brou et du tout aneant
Eschec eschec pour le fardis

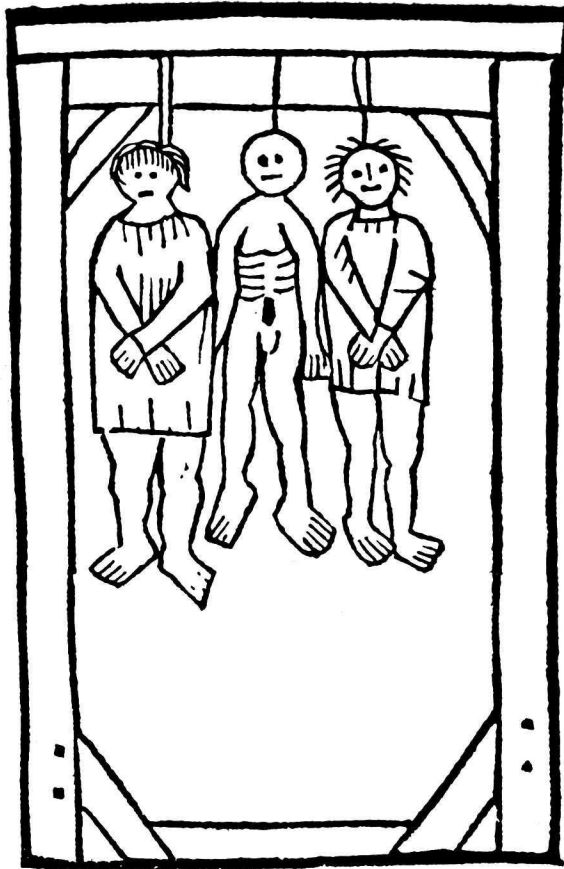
Broues moy sur gours passans
Abuises moy bien tost le blanc
Et pictōnes au large sus les champs
Quau mariage ne soiez sur le banc
Plus quun sac nest de plastre blanc
Si gruppes estes bes carituy
Rebigues moy tost ces enterueux
Et leur monstres des trois le būs
Quen clauēs ne soies deup et deup
Eschec eschec pour le fardis

Plantes aux hurmes hoz picons
De paour des bi'ans si tres durs
Et aussi destre sur les ioncs
En maies en coffres en gros murs



4. Le jargon et jobelin de Villon.

5. François Villon (né en 1431), poète et truand.



6. Les Coquillards et « compagnons de mauvaise vie ».

7. La Cour des Miracles ; gueux et bettandiers (1476)



CHAPITRE II

LA FORMATION POPULAIRE DE L'ARGOT

Sur cette formation anonyme et multiple de l'argot, sur ses cheminements mystérieux et la nature de ces apports, Lombroso, sortant du domaine littéraire ou descriptif pour entrer dans celui de l'anthropologie et de la sociologie, a donné des indications instructives, d'après les auteurs qui en ont traité¹ et d'après ses propres observations. L'intérêt n'en est pas épuisé et les développements ultérieurs de l'argot apportent des éléments nouveaux qui complètent ses informations. Il a montré que cette langue de la pègre — cette *langue verte* comme on l'a souvent appelée aussi, non pour sa « verneur » mais en tant que langue des bohémiens vagabonds, chemineaux, clochards et coureurs de haies et aussi, plus tard, en tant que langue des tricheurs autour du tapis vert — s'est formée et continue à se former par les moyens les plus différents. Ces moyens nous intéressent ici, non du point de vue de la philologie², mais du point de vue de la psychologie du « type » ou plus exactement de la « mentalité » qu'ils révèlent, ou, si l'on veut, du point de vue de « l'approche criminelle ».

« La façon la plus répandue et la plus curieuse, dit-il, celle qui se rapproche le

mieux de l'argot des langues primitives, consiste à indiquer les objets par un de leurs attributs; ainsi, le chevreau sera désigné par l'épithète de *sauteur*, la mort s'appellera *la maigre, la cruelle, la certaine*. Le philosophe trouve là un moyen de pénétrer dans les replis de l'âme de ces malheureux; il peut voir, par exemple, quelle idée ils se font de la justice, de la vie, de l'âme et de la morale. » C'est là, précisément, le point qui est pour nous l'essentiel, celui que nous désirons considérer ici. Car la question véritable n'est plus, aujourd'hui: « L'argot est-il le signe — ou le sceau — des criminels ou de la criminalité en soi », mais, plus justement: « Quel est l'argot révélateur de la psychologie criminelle? »

Lombroso nous avait, à son époque, donné de nombreux exemples bien choisis, empruntés tant au domaine de la vie courante, qu'à celui de la vie professionnelle de la « pègre », du « milieu », des tribunaux et des prisons. Les ouvrages ou dictionnaires d'argot récents fournissent, par dizaines, les exemples typiques ou captivants qui permettent soit de renforcer, soit de renouveler en grande partie les observations lombrosiennes.

¹ LOMBROSO s'appuie surtout, pour les ouvrages sur l'argot français, sur MOREAU-CRISTOPHE, *Le monde des coquins*, 1870; LORÉDAN LARCHER, *Dictionnaire historique d'argot*, 10^e éd., 1888/1889, et MAYOR, *Note sur gergo française*, dans *Archivio di Psichiatria*, IV, 4. Il faut y ajouter notamment (certains de ces ouvrages ont déjà été cités dans les notes précédentes): A. DELVAU, *Dictionnaire de la langue verte*, 1866; RIGAUD, *Dictionnaire du jargon parisien*, 1878; VIRMAITRE, *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, 1894; DELESALLE, *Dictionnaire argot-français et français-argot*, 1896; ROSSIGNOL, *Dictionnaire d'argot*, 1901; BRUANT, *L'argot au XX^e siècle*, 1901; ALFREDO NICEFORO, *Le génie de l'argot*, Mercure de France, 1912; L. SAINÉAN, *Les sources de l'argot ancien*, Paris, Champion, 1912; *Le langage parisien au XIX^e siècle*, de Boccard, 1920; *Les sources de l'étymologie française*, même éditeur, 1930; ALB. DAUZAT, *Les argots*, Paris, Delagrave, 1929; P. DEVAUX (que ses amis appellent Pierrot-les-grandes-feuilles), *La langue verte*, 1930; L. AYNE, *L'argot pittoresque*, 1930; E. CHAUTARD, *La vie étrange de*

l'argot 1931; J. GALTIER-BOISSIÈRE et P. DEVAUX, *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique d'argot*, « Le Crapouillot », 1939 et 1950 (réédition épuisée). La bibliographie de l'argot est très riche, cf. Y. PLESSIS, *Bibliographie raisonnée de l'argot*, Paris, Daragon, 1901. Elle ne cesse de s'enrichir. Voir les récents ouvrages, soit la réédition de *L'argot du « Milieu »* du D^r LACASSAGNE et de P. DEVAUX, avec une préface de F. CARCO, Albin Michel, Paris 1952; Géo SANDRY et Marcel CARRÈRE, commissaire de police à la Sûreté nationale, *Dictionnaire de l'argot moderne*, Ed. du Dauphin, Paris 1953; et récemment Alb. SIMONIN (l'auteur de *Touchez pas au Grisbi*), *Le petit Simonin illustré (Le Littré de l'argot)*, avec une lettre-préface de J. COCTEAU, Paris, Amiot 1957.

² Dès 1856, F. MICHEL publia une *Etude de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes analogues parlés en Europe et en Asie*. G. ESNAULT, le maître de Chautard, avec Sainéan, a également écrit une étude sur *Les lois de l'argot*, dans la *Revue de philologie française*.

Ainsi, rappelait Lombroso, l'heure sera *la rapide* ; la machine à coudre, *la coureuse* ; la chaise, *la reposante* ou *séante*, ou *la flâneuse* ; l'allumette, *la souffrante* (on dit aussi *la faibloche*) ; le lait, *le coulant* ; le marteau, *le père frappant* ; la seringue, *l'insinuante*. La lune sera *la pâlotte* ; l'arc-en-ciel, *la cravate* ; la terre sera appelée *la basse*, ou *produisante* (aujourd'hui *la dure*) ; l'oiseau, *volant*, et la dépêche télégraphique, *volante* ; la glace, *mirante*, la lettre, *babillarde* ou *bafouille*. La vipère sera *la tortillante*, et la queue, *la frétilante* ; la barque, *la flottante*, et la voiture, *la roulante*. Le nouveau-né sera *le gluant* ; l'enfant, *le mignard* ou *moucheron* ; la femme, *la palombe* (elle est aujourd'hui *la souris*) ; la sœur, *la chérie*, l'ami, *le poteau* (pote) ou *le social* ; le cœur, *le brûlant*, *le battant* ou — selon le terme cher à Jehan Rictus, le poète des *Soliloques du Pauvre* et du *Cœur populaire* — *le palpitant*. Que de trouvailles en effet pleines de poésie dans cette formation populaire de la langue : la lune y est aussi *la luisante* ou *la blafarde*, et le jour, *le luisant* ; le soleil est *le bourguignon* ou *le glorieux* ; le tonnerre, *le bruyant* et le vent, *le brisant* ; le matin ou le soir est *la fraîche*, et la nuit, *la tarde*, *la noire*, *la brunette* ou *la borgne*, car on n'y voit que d'un œil ; le paysan est *le glaiseux*, *le bourbeux*, *le lourd*, et le blé, *le grenu* ; la puce, *la sauteuse*, le pou, *la mie de pain* et le feu, *le bengale*. La bouche est *la respirante* ou *l'affamée* ; la langue, *la mouillette*, *la bavarde* ou

la menteuse, et la conscience, *la muette* ou *la veilleuse*. La poitrine est *le plastron* ; les vêtements sont *le harnais* ; les moustaches seront *les charmeuses* (on les a appelées aussi *les ombreuses* ou *les hirondelles*) ; les bas de soie, *les lisses*, et les boucles d'oreilles, *les pendantes*. Ecrire c'est *broder* ; se nobler, c'est s'appeler, comme le nom est *le blase* ; *cracher blanc*, c'est avoir soif, comme *fumer*, c'est être en colère, et *reluire*, c'est jouir. L'homme malingre ou délicat est un *criquet*, un *microbe* ; le bossu, un *bombé* ; le boiteux, une *pattefolle* ; le faible d'esprit, un *cogné* et le fou un *givré*, ou un *ravagé*¹.

Dans le domaine professionnel et social, qui va plus particulièrement nous intéresser, l'invention est toujours aussi pleine de justesse, souvent pleine d'humour et parfois aussi sans pitié. Le compteur de taxi est *le rongeur* et le téléphone, *le ronfleur* ; le garçon coiffeur est *le pommadin*, le pianiste, *le tapeur*, l'instituteur, *le semeur de virgules* ; l'écrivain, *le brodeur*, *griffeur* ou *babillardeur* ; l'apprenti, *l'attrape-science*, et le journaliste, *le buveur d'encre* ; le prévôt de salle d'armes est *le pique-boyaux*, le concierge, *le cloporte*, le cordonnier, *le cul-de-plomb*, l'ébéniste, *le pot-à-colle*, la blanchisseuse, *le baquet à deux pattes*, le meunier, *grippe-fleur* et l'avare, *caquedenier* ; la sage-femme est *l'écrèmeuse* et l'infirmier, *le pousse-canule* ; le mendiant est un *piège à poux*, le gueux, un *traîne-guenilles* ou *traîne-misère*, et l'ouvrier, le travailleur, un *pue-la-sueur*². Mais les images

¹ On pourrait multiplier les exemples de cet esprit d'invention imagée, poétique et concrète en puisant dans les ouvrages de BRUANT et de CHAUTARD des expressions familières à l'argot de leur temps : L'apprenti-maçon était le *chétif*, le beau parleur, un *musicien*, ses flatteries, de la *musique*, et les éloges, de la *pommade*. Une affaire facile est encore du *nougat*. L'agneau était le *béant*, le *lainé* ou le *morne* ; l'araignée, la *fileuse*, la *maçonne* ou la *vagabonde* ; la puce, l'*espagnole* ou la *négresse*, la *piquante*, la *sanguine* ou la *sauterelle*. L'oignon était le *pleurant*, le melon, le *boulet à côtes* (ou à queue), la noix, la *cassante*, le biscuit de troupe, le *cassant*, le vin ordinaire, le *brutal*, et la châtaigne, la *truffe de savetier*. La pierre était la *dure*, la porte, la *discrète* ou la *lourde*, la bougie, l'*ardente*, l'oreiller, le *douillet*, la neige, les *mouches* ou les *papillons*. L'horloge était la *dégoulinante* ou l'*affamée*, la montre, la *trotteuse* ou l'*arrondie*, la lime, la *criarde* ou la *mondante*, le remorqueur, l'*enrhumé*, l'échelle, la *montante*, la *barrée* ou le *lève-pieds*. L'œil était le *louchant*, le *clignotant* ou la *vitre*, et la paupière, le *store*. La danse était la *frétilante*, et être battu c'était *danser la malaisée*, s'endormir, *éteindre ses lampions* ou *souffler sur ses*

clairs, ne pas avoir de remords, *souffler sa veilleuse*. Une indiscretion, une fuite est encore un *courant d'air*, et un cadeau, un pourboire, est un *bouquet*, une *fleur* ou une *violette*. La jolie fille bien faite, *galbeuse* ou *juteuse*, qu'elle soit en peau (décolletée) ou *flambarde* (élégante) dans son beau linge, est un *vase*, ou un *prix de Diane*.

² Dans le domaine professionnel aussi, on pourrait puiser bien d'autres exemples dans l'argot du temps de BRUANT et de CHAUTARD : Le perruquier enfariné comme une friture est un *merlan*, le marchand de marrons, une *hirondelle d'hiver*, le marchand de petits objets sur la voie publique, une *araignée de trottoir*, le mécanicien de chemin de fer, un *postillon d'eau chaude*, le soldat déserteur, un *franc-fleur* ou *narquois*, et le suisse d'église, un *chasse-coquins*. Le vagabond sans domicile est un *fleur de comète* (ou de cloche), un *bouffela guigne*, un *gratte-pavé* ; le misérable, un *grelotteux* ou un *malingreux*, le miteux, un *claque-patin*. Le mendiant à besace va à la chasse avec un *fusil de toile*, vivre de rien, d'eau fraîche, c'est *manger la soupe à l'herbe*, dormir au soleil, *prendre un bain de lézard*, et marcher pieds nus, *aller sur le chrétien*. La fille galante est une *abeille* ; la prostituée

sont naturellement souvent plus triviales et, dès le moment où elles ne seront plus simplement « du peuple » mais « du milieu », elles auront une toute autre verdeur et — de plus en plus — une grossièreté ou un cynisme tout « naturalistes » : la sage-femme sera *la vise-ou guette-au-trou* et l'enfant — *la graine de bois de lit* — sera *le chiard* ou *le merdeux* ; le malingre, une *fausse-couche* ou un *foutriot* ; le journaliste, un *chieur d'encre* ; l'homme très maigre, un *chie-tout-debout* ; l'homme lent, un *dort-en-chiant* ; la femme sera nommée, selon ses qualités, *bandeuse*, *mangeuse*, *dévo-reuse*, *gagneuse*.

Ce qui, du point de vue de notre étude, doit retenir l'intérêt, c'est précisément l'application révélatrice de cet esprit inventif et réaliste *au monde professionnel du vice, de la criminalité et des prisons*. Rappelant par exemple que l'argot piémontais appelait *peintre* le juge, et l'argot lombard, *dangereux* le membre viril et *mauvaise* la soupe des prisons (que l'argot français appelait du temps de Vidocq *la mouise*, devenue synonyme de misère), Lombroso relevait surtout le jaillissement inépuisable, en ce domaine, de l'argot français. Il y trouvait *la rameneuse*, pour la fille qui fait le trottoir ou *le crottard* ; *le retourneur* ou *le négociant*, pour le souteneur,

ou *peau de boudin*, un *cricri ravageur*, une *voleuse de santé* une *botte à vérole* ou une *poivrière*. Le médecin est appelé *marchand de mort subite*, son ordonnance, *contremarque pour le Père Lachaise* (cimetière parisien), et l'outil du chirurgien, *baume d'acier* ; le notaire (qui porte plaque dorée sur rue), *plaque d'aurançhée* ou *entifleur* à la plaque, et le protêt, *papier à douleur*. Jouer du piano, c'est *taquiner l'ivoire* ; de la guitare, *gratter du jambonneau* ; du violoncelle, *scier l'armoire* ; de l'orgue de barbarie, *moudre du poivre* ou *tourner le moulin à café*.

¹ Le Dictionnaire de BRUANT signale toute une série de locutions traduisant ce sens de l'humour, direct ou par anti-phrasé : *Injurier*, c'était *adjectiver* ; un député était un *vingt-cinq francs* ; penser, c'était *sorbonner* et déraisonner, avoir un *cafard dans la Sorbonne*. L'ail était la *vanille de Marseille*, la roue, la *lune à douze quartiers*, le cheval de fiacre, un *moteur à crotlin*, le porc, un *rossignol à glands*. Un nègre ou *Bamboula*, était un *bâton de réglisse* ou de *zan*, un *mal blanchi*, ou au contraire, *Boule de neige*, *beau blond* ou *blond d'Égypte* ; un nabot était appelé *bas-du-cul*, *fond-de-bain* ou *loin-du-ciel*. L'eau — la *flotte* — c'était le *sirop* (ou l'*anisette*, ou le *rafafra*) de *grenouille*, de *goujon* ou de *barbillon*, le *bouillon de canard*, la *vasinette*, le *château-Lapompe* ou le *sirop de parapluie*. L'eau-de-vie — qui était appelée *consolation* du temps d'Eugène Sue et *sacré chien* du temps de Théophile Gautier — était, du temps de Bruant, devenue *campfire*, *pétrole*, *poivre* ou *vitriol*, *raide*, *dur*, *casse-gueule*, *casse-poitrine*, *lavement au verre pilé*, ou encore *élixir de hussard*, *eau d'Al* (Afrique) ou de *Tripoli*.

² LOMBROSO relevait que paradis (à dix) a été changé en *paradouse* ; moi-z-aussi en *moi-saucisse* ; péderaste, en

et *la marmite* — on dit depuis *le bifteck*, *le pot-au-feu*, et *la boulangère* — pour la femme dont il vit. (« Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict ! » chantait déjà Villon.) La lune est *la moucharde* ou *l'espionne* ; le réverbère, *l'incommode* ; la bourse est *la sainte*, l'âme est *la fausse* pour celui qui est toujours trahi, *le centre* est le nom propre, point de mire de l'ennemi naturel, gendarme ou juge, et le corps, *le cadavre*. C'est donc en effet, tout un tableau argotique, combien significatif, de la vie, de l'activité, et de la mort des « enfans perduz », qu'on peut ainsi dresser.

Certaines de ces définitions nous avertissent qu'il ne faut pas oublier, dans la formation de l'argot et la mentalité qu'elle reflète, le goût très prononcé de l'humour¹, du jeu de mots ou de l'allitération², de la plaisanterie, souvent très crue, cela va sans dire, mais souvent aussi pleine de malice et d'ingéniosité, comme le montrent bien des locutions argotiques actuellement en faveur particulière, même en dehors du monde criminel. Lombroso signalait encore que l'argot lombard, par exemple, appelle l'hôpital, *beccaria*, du nom du grand philanthrope milanais, et le médecin, *try-china*, ou qu'en argot français les haricots, nourriture habituelle du prisonnier, sont nommés les *bourrecoquins*, et la voiture cel-

perdreau et *pédro*. Le voleur sera le *chevalier de la grippe* (agrippe), on parlera d'*arrondissement* pour l'état de la femme enceinte, dira *être dans l'infanterie* pour enfanter, et le *riffaudent* (rif — c'est-à-dire feu — aux dents) pour le cigare. Le *pape* signifiera le verre de rhum (Rome), et la *demoiselle du Pont-Neuf* (sur lequel tout le monde passe), la prostituée. CHAUDARD ne serait pas surpris qu'une facétie obscène ait guidé ceux qui d'abord employèrent le terme *Sébastos* pour le boulevard de Sébastopol (ce « faubourg » du quartier criminel des Halles) : c'est un jeu de mot tiré du vocable *bastos*, en faveur à cette époque pour désigner les testicules (aujourd'hui *les valseuses* ou *les joyeuses*). C'est par le même goût du jeu de mots, de l'allusion et de l'à-peu-près qu'on dira *les poucelles* pour l'anneau de mariage, *la bonbonnière* pour la boîte à ordures, *la cassolette* pour le vase de nuit, *le moulin à vent* pour le derrière, et *la pastille du sérail* pour le pet. C'est par le même procédé toujours qu'aujourd'hui le percepteur est devenu le *père-presseur*, que le revolver a été déformé en *réverbère*, que l'estomac s'est dit le *garde-manger* ou la *botte-à-ragout*, les hémorroïdes, *émeraudes*, et l'anus — qui joue un si grand rôle dans le langage du milieu — la *botte-à-gaz* ou le *couloir aux lentilles* ; le sexe féminin a été baptisé *le bijou de famille* ou la *botte à ouvrage*, et la virginité, *le capital*. BRUANT rappelle par exemple aussi le jeu de mots *Bas-Rhin* (bas des reins) pour le derrière ou *bienséant* (bien-séant) et, par dérivation, *vénétable*. Les termes innombrables qui le désignent montrent tous cette même tendance : *borgne*, *lorgne*, *cyclope* ou *n'a qu'un œil* ; *cadran lunaire* ou *solaire*, *pleine lune* ou *visage sans nez* ; *verre de montre*, *disque*, *zéro*, *centre* ou *juste milieu* ; *canonnière*, *contrebasse*, *sifflard*, *ruelle à vesses*, *panier crottes*, *machine à mouler*, etc.

lulaire la *calèche du préfet*, tandis que mourir se traduit par *avaler sa cuiller*. L'argot d'aujourd'hui foisonne en inventions plaisantes, d'ailleurs souvent triviales et gaillardes, et l'on ne saurait s'en étonner¹.

Témoignent tout spécialement de cette invention les termes si nombreux qui désignent la mort et tout ce qui est en rapport avec elle, et qui montrent la place qu'avec l'amour (normal ou inversé), la ripaille et le vin², elle tient dans l'esprit du peuple, et du peuple des délinquants en particulier. Car « trancher, flancher, manger, boire et dormir », comme dit la *goulante* du souteneur (le *fiche*), et finalement, *clamser*, *cronir* ou *défiler la parade*, n'est-ce pas la « grande affaire » en ce bas monde, dans lequel l'espérance n'a pas de nom et Dieu — le *grand Dab*, le *grand Mec*, le *Mec des mecs*³ — si peu d'accès. Mourir — *s'en aller les pieds devant* — c'est aussi *avaler son acte de naissance*, *sa chique* ou *sa langue*, *perdre le goût du pain*, *se laisser glisser*, *casser sa pipe* ou *dévisser son billard*, *lâcher la perle* ou *la rampe*, *faire le saut* ou *faire la malle*, *éteindre sa bougie*, *sa lampe* ou *son gaz*, *oublier de respirer* ou *souffler sa veilleuse*, *passer l'arme à gauche* ou *changer son fusil d'épaule*, *déposer* ou *ingurgiter son bilan*⁴. La Morgue ou l'Institut de médecine légale, c'est la *boîte aux dégelés* ou

aux claqués ; l'employé des pompes funèbres, le populaire croque-morts, est devenu le *chahuteur de macchabées* ou l'*emballeur de refroidis* ; le cercueil est non seulement le *paletot* (ou la *veste*, la *robe de chambre* ou la *canadienne*) *en sapin*, mais la *boîte à dominos*, à *asticots* ou à *viande*, l'*étui* ou le *couloir de bois* ; le corbillard, le *dernier omnibus*, la *trottinette à macchabées*, la *roulante* ou *roulotte des refroidis* ; le cimetière, le *jardin des claqués*, le *parc des refroidis* ou des *crounis*, le *boulevard des allongés*, ou tout simplement le *champ de navets*.

On saisit ici très bien le procédé créateur, l'une des « lois de l'argot » selon G. Esnault, avec ses « dérivations synonymiques » dont parlait Schwob, ses rebondissements ou ses redondances et sa facilité aussi, qui s'éloigne de plus en plus d'ailleurs de la conception ancienne d'un jargon ou argot secret propre aux malfaiteurs, pour nous conduire aujourd'hui — nous reviendrons sur ce point — à celle d'un langage de gouaille imagée.

On ne s'étonnera pas non plus de voir l'onomatopée, les automatismes, les diminutifs et les répétitions jouer, dans la langue des rues, un rôle considérable et, lui aussi, assez caractéristique, comme chez les primitifs et les enfants. Le *tic-tac* sera le revolver, un *tric-trac*, une affaire, un *fric-frac*, une effraction

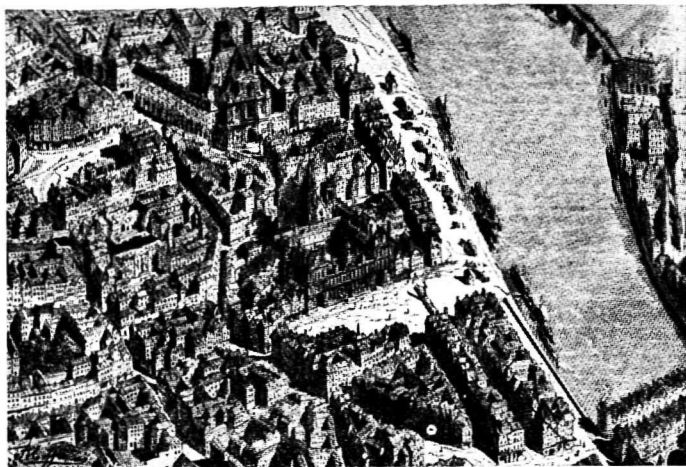
de violettes ; coucher à l'hôtel des cent-mille secousses (maison de passe) ou à l'hôtel du cul tourné (être enrouillé avec sa femme ou sa maîtresse), etc.

¹ LOMBROSO écrivait en ce sens que « l'argot français a 44 synonymes pour exprimer l'ivresse et, en outre, 20 pour rendre l'action de boire, 8 pour désigner le vin : cela fait 72 en tout, tandis qu'il en a seulement 19 pour l'eau, et 36 pour l'argent ». L'argot *rothwelsch* avait 6 synonymes pour l'odeur — ce qui d'après Lombroso, confirmerait l'acuité olfactive des malfaiteurs — et, en Italie, on avait relevé « 17 termes différents pour indiquer les gardes ou les carabinieri, 7 pour indiquer les poches, et 9 pour désigner le crime de sodomie ». On sait qu'actuellement l'argot français en a, pour désigner celui-ci, bien plus du double. Les termes qui, dans l'argot français, marquent l'action de s'enfuir ou de se faire arrêter par la police, sont aussi d'une richesse significative. On les trouvera dans les lexiques. BRUANT, dans *L'Argot du XX^e siècle*, n'indique pas moins de 60 mots pour désigner les différentes formes de vol, environ 50 pour indiquer les différentes formes de tromperie, 45 pour désigner la prison, et 50 pour désigner la mort ou l'action de mourir.

² Dieu est aussi appelé le *grand Havre* ou le *Havre*, le *Daron* (père) *des darons*, et parfois, du temps de BRUANT, le *Redoutable* ou le *Terrible*.

⁴ BRUANT donne par exemple encore : *cracher son embouchure* ou *déchirer son tablier*, *fermer son livre* ou *son parapluie*, *graisser ses bolles*, *remercier son boulanger*, *renverser son fiacre* ou *son sapin*, ou *frapper au monument*.

¹ Ces locutions innombrables ont un large succès de nos jours : travailler du chapeau, onduler de la toiture, fermenter du couvercle ou grésiller du trolley (n'être pas normal, n'avoir pas toutes ses facultés) ; avoir une araignée dans le plafond, un hanneton dans le ciboulot, un moustique dans la boîte au sel (déraisonner) ; avoir des boules de gomme dans les portugaises (ou dans les zozos), avoir les portugaises ensablées (être sourd, ne pas entendre), ou être vacciné avec une pointe de phono (être bavard) ; avoir du cresson sur la cafetière ou n'avoir plus d'alpha sur les hauts-plateaux (être chevelu ou avoir perdu ses cheveux), avoir le gazon mité ou un skating à mouches (être chauve) ; porter un faux-col à manger de la tarte (col dur aux coins cassés), se caler les amygdales ou s'en jeter derrière le bouton de col ou derrière la cravate (bien boire et bien manger) ; avoir les éponges bouffées aux mites (être tuberculeux) ; faire partie des rouleurs de fûts (rouler des épaules en marchant), avoir été emmaillotté dans un cor de chasse (avoir les jambes arquées) ou interrompu par un coup de sonnette (être un avorton) ; avoir de l'eau de bidet dans les veines (être faible ou couard) ; être vacciné à coups de pioche (marqué de la petite vérole) ; avoir du vent dans les voiles, ou une brique dans son chapeau (tituber) ; tuer les mouches à quinze pas ou repousser du goulot ou du corridor (avoir une mauvaise haleine) ; être malade du pouce (avare) ou constipé du morlingue (portemonnaie) ; avoir des grains de plomb dans les nougats ou des clochettes au cul (avoir les pieds ou le corps sales) ; tricoter des gambettes ou remuer son panier à crottes (ses jupons : danser) ; faire des pattes d'araignée (chatouiller), éprouver une jouissance qui vous met les pieds en bouquet



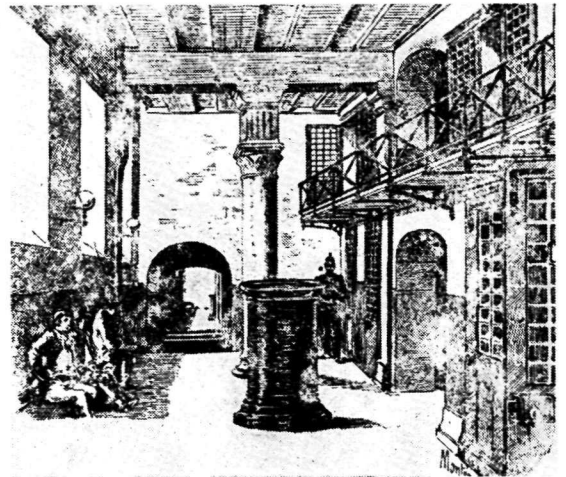
10. La *plaine rouge* : la Place de Grève à Paris (XVIII^e siècle).
11. L'Abbaye de Montfaucon et les Fourches patibulaires (1609).
12. Le bandit Cartouche, d'après le masque moulé avant son supplice (1721).

In. 29. may 1786.

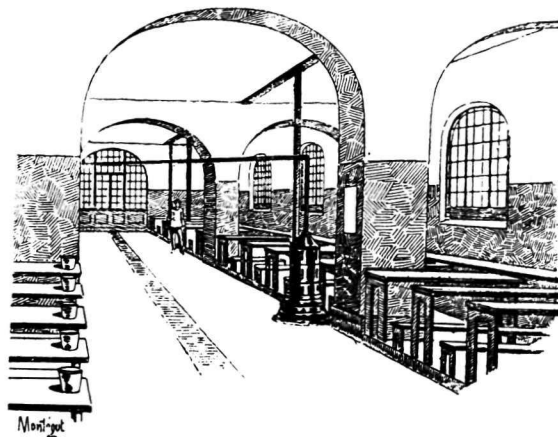
Le an mil sept cent quatre vingt six le vingt huit
 may a dix huit, La Demoiselle, Le Guay
 D'Oliva, a été amené et transféré des
 prisons de Chateau de la Bastille et prison de
 la Cour par M^r Sergent huissier au parlement
 sousigné pour y rester de depot jusqu'à nouvel
 ordre, il a été par Sergent huissier
 Signé

Le an mil sept cent quatre vingt six le vingt neuf
 may a dix huit, La Demoiselle, Le Guay
 D'Oliva, a été amené et transféré des
 prisons de Chateau de la Bastille et prison de
 la Cour par M^r Renaud huissier au parlement
 sousigné pour y rester de depot jusqu'à nouvel
 ordre,
 Signé

Le an mil sept cent quatre vingt six le trente may
 a dix huit, Dame, Jeanne de
 Valois, Comtesse, De la Motte, a été
 amené et transféré du chateau de la Bastille
 et prison de la Cour par M^r Sergent huissier
 au parlement sousigné, pour y rester de depot
 jusqu'à nouvel ordre. Signé



- 13. Registre d'érou de la Conciergerie, entrée de la comtesse de La Motte (1776).
- 14. La Tour ou Grosse Horloge (entrée de la Conciergerie).
- 15. La Souricière (le Dépôt), à Paris.
- 16. La Santoche, réfectoire.



et par extension, un cambriolage. Faire du *tamtam*, du *zinzin*, du *chproum*, sera faire du bruit, ou du scandale. *Gnan-gnan* sera niais, ou nonchalant, comme *toc-toc*, toqué, *mimi*, mignon, *gaga*, gâteux, *baba*, abasourdi. Par le même procédé, un drôle d'individu ou un coquin sera un *coco*, un pédéraste, un *pédé*, une *tata* (tapette), ou Bicêtre, hospice d'aliénés, *Bibi*. Distingué s'est dit *comif*, par abréviation de comme il faut. Nombre de nuances s'obtiendront naturellement en ajoutant aux mots de la langue ordinaire, observait l'auteur de *L'Homme criminel*, des désinances ou caressantes, en *uche* notamment, ou péjoratives et méprisantes, comme celles en *ard*, en *asse*, ou en *aille* : l'argot sera l'*arguiche* ; une chose ou un « truc » bien, un *trucmuche*, partager son « fade » ou payer son écot, *falmucher*, et Paris, *Pantruche*. Mais on aura, à l'opposé, *fouinard*, *gueusard*, *bondieusard*, *terrinard* (gourde comme une terrine), *naphtalinard* (officier à la retraite), *verminard* (enfant), *pionnard* (ivrogne), *conard*, *vachard*, *vicelard*, *cognard* (gendarme) et *flicard* (agent). La femme sera *conasse*, *poufiasse* ou *putasse* ; la prison de la Santé sera la *Santaille*, la Sûreté, la *Sûretaille*, la police, la *flicaille* et le délateur, la *pestaille*, tout comme dans l'argot des poilus la tranchée devenait la *tranchecaille*¹.

¹ A ce sujet, voir ESNAULT, *Le poilu tel qu'il se parle*, 1919.

² Le mécanisme de formation du *louchebem* est assez complexe. C'est L. LARCHEY qui en a publié le premier la clé dans son *Supplément au Dictionnaire de l'argot* en 1883 ; elle lui avait été communiquée par Macé, ancien chef de la Sûreté. Ce langage a aussi été reproduit par ROSSIGNOL, ex-brigadier de la Sûreté, dans son *Dictionnaire d'argot*. Les bouchers ont d'ailleurs « cueilli les mots dénaturés par l'usage dans les cabarets ou les bals publics fréquentés par les malfaiteurs » ; cf. CHAUTARD, *La vie étrange de l'argot*, p. 112. BRUANT a exposé le mécanisme en détail et de manière méthodique dans son *Dictionnaire français-argot*, pp. 274 à 278.

Dans les mots commençant par une consonne, celle-ci est remplacée par un *l* et rejetée à la fin du mot avec une terminologie qui est généralement en *é*, *em*, *ème*, *i* ou *ic*, *oc* ou *uche* : enfant, lardon en argot = lardonlem ; poivrot, poivre = loivropem, loivre ; jargon = largonji ; boucher = loucherbem ; monsieur = lonsieurmic ; fou = loufoc ; patron = latronpeme ou latronpuche. Quand la première lettre du mot est une *h* ou une voyelle, la transformation s'opère sur la seconde syllabe : argent = arlentgic ; entraîné = enlaintrem ; espoir = esloirroc. Lorsque le mot commence par un *l* ou par le reduplicatif *r* ou *re*, c'est sur la seconde syllabe que s'opère le changement d'articulation : lancer = lanlercem ; redire = reliredé ; revoir = reloirvoc ; rentrer =

renlertrem. Le *l* se change parfois en lésel ou lézél : pou = lézéloupaque ; sou = lésélousoc. Si le radical demeure, en général, entier, il y a cependant quelques exceptions, pouvant porter aussi soit sur la première, soit sur la seconde syllabe : emmanché = enlandémic ; embarqué = enlargébem ; affaire = alairefem ; accident = acidentcem. Des transformations ont aussi lieu en raison de la prononciation, dure (gu, k), ou douce (ç, j) : garçon = larçonem ; copaille (pédéraste) = lopaillekem ; citoyen = litoyençoc ; gilet = liletjac ; gentil = lentiljoc. Parfois aussi l'orthographe du radical est allégée pour cette même raison de prononciation : dix, lixdré = lidré ; vingt, lingtvé = linvé ; prince, lincepré = linspré. Fréquemment, le *largonji* tronque les mots déformés en y greffant de nouveaux suffixes, et il est alors difficile de rétablir l'origine, souvent argotique, du radical disparu en partie ou même complètement : perdre, chaumir = laumirchem, devient laumir ; gaupe, fille = laupejem, devient laupe, et gendarme, jaune = launejem, devient laune ; gendarmerie, pousse = loussepé, devient lousse ; pédéraste, copaille = lopaillekem, se transforme en lopaille, lopette, lope et lop ; fou = loufoc, en louf, louffingue et finalement tinguo (dingo) ; femme = lemmefuche, en léséllemme, léséllemme, lésé ou lésé, et finalement leslombe. Enfin, la locution du *go* se présente souvent dans le *largonji des loucherbems* « sans autre but que de rendre la phrase plus obscure à l'oreille des indiscrets » : Exemple : As-tu vu le monsieur ? = As-tu luvé le lonsieurmic du *go* ?

N'oublions pas enfin la tendance à tout « animaliser » : la peau sera le *cuir* ou la *couenne* ; le bras, *aileron* ou *nageoire*, la main, *pince* et le pied, *patte* ou *paturon* ; le visage sera un *mufler*, et la bouche, *gueule* ou *bec* ; la femme sera *gerce*, *bique*, *souris*, *poule*, *volaille*, *marmotte* ou *morue*, et son sexe sera *moule* (comme *Musch* dans l'argot allemand) ; sans parler des nombreux noms de poissons qualifiant, on le sait, les souteneurs, *maquereaux* — devenus *macs*, puis *mecs* — *barbeaux*, *barbes* et *barbillons*, *goujons*, *brochets*, *harengs* et *merlans*, dont le bal est appelé l'*aquarium*.

CHAPITRE III

LA FORMATION DE L'ARGOT CRIMINEL

Nous sommes ainsi conduits à la vie du « milieu » et disposons des éléments qui nous expliquent le mécanisme de la formation populaire de l'argot criminel, en même temps que la pensée, la psychologie, les conceptions de la vie et de la morale, qu'il reflète. Le goût de l'image concrète, brutale ou subtile, se manifeste dans toute la peinture de l'activité criminelle, non moins que des démêlés avec la justice, le monde de la police, des tribunaux et des prisons. La plupart de ces termes sont *parlants* peut-on dire, car ils sont la traduction d'une image simple, en quelque sorte symbolique, d'une comparaison ou d'une fonction qui s'impose à l'esprit. D'autres locutions, plus complexes, se comprennent sans aucune peine si l'on en découvre « l'arrière-plan », c'est-à-dire l'allusion, le jeu de mots, l'association d'idées — plaisante ou cynique — qui les éclaire, en même temps que la mentalité de ceux qui les utilisent comme un langage spontané, jailli d'eux-mêmes et tout *naturel*.

Il est clair, tout d'abord, que l'activité délictuelle, et notamment le vol, est considérée, et depuis toujours, comme un *travail*, (un *turbin* ou un *boulot*, dit-on aujourd'hui), l'exercice d'une profession. *Travailleur* est synonyme de voleur ; un vol simple est un petit *turbin* ; un *beau travail* est un vol bien exécuté ; *savoir bien travailler* désigne un voleur adroit. Le mot se trouve avec ce sens déjà dans *Les Caquets de l'accouchée*, en 1623, et Brantôme nous rapporte que Charles IX fit appeler, un jour de festin et de bal solennel, dix ou douze des plus fins coupeurs de bourse

et tireurs de laine, pour les voir « travailler » aux dépens des invités¹. Chez les « chauffeurs », *travailler*, c'est assassiner.

Les formes de ce *travail* — vol, cambriolage, agression ou assassinat — s'expriment naturellement aussi par le procédé imagé habituel à l'argot.

Voler, ce sera *poser les cinq doigts dessus, mettre les doigts, aller en chercher, piquer, soulever, faucher, ratisser*, etc. Les diverses formes du vol sont désignées par des expressions aussi ingénieuses que les activités qu'elles traduisent. On en trouve de nombreuses chez Bruant. Le vol délicat sur les dormeurs ou les ivrognes est dit *chatouillage* ; le vol au narcotique (*l'endormage*), *à la fiole* ; le vol dans les poches des passants (ou *coup de fourchette*), *à la tire* ; le vol dans les bijouteries, *à la carte* (la carte enduite de poix est posée sur un bijou pour le subtiliser) ; le vol dans les restaurants ou hôtels meublés, *à la limonade* ; dans les magasins, *à la détourne*, *à la mitaine* ou *au radin* ; le vol à l'étalage, apanage des *renifleurs de camelote*, est un achat *à la course*, *à la sauvette* ou *à la foire d'empoigne*. Le voleur dans les appartements pratiquera, selon sa spécialité, la manière ou les conditions dans lesquelles il opère, le *vol au bonjour* (c'est un *bonjourier*), le *vol à la corbeille de mariage*, le *vol à l'amour* s'il séduit les bonnes, et c'est, à l'origine, un *monter-l'air* s'il dévalise les mansardes ou un *chevalier grim pant* s'il vole le matin pendant le sommeil. Voler les blanchisseuses, c'est *papillonner*, et voler les mouchoirs, *chiffonner*. Voler au hasard, c'est voler *à la flan*, *faire un coup de vague*. Le voleur de nuit (ou *sorgueur*)

¹ Rappelé par CHAUTARD dans son ouvrage sur l'argot p. 299.

est un *attristé*, un *hibou* ou un *coureur de rats* ; le voleur isolé, un *philosophe* ou *mangeur de chou* ; le voleur de pierres précieuses (*grinche à la carte*), un *avale-tout-cru*, et le chef de bande, un *aigle blanc*. La voleuse (*grinchisseuse*, *pégreuse*, *pégriotte*) est un *cerf-volant*, et la prostituée qui vole ou entôle ses clients (aujourd'hui une *pioche*, *tireuse*, *enquilleuse* ou *femme d'entorse*) était, au début du siècle, une *dégringoleuse à l'édre-don*, ou à la *flûte*.

Lombroso rappelait qu'être tué d'un coup de feu, c'est *manger du plomb* ; étrangler, c'est *serrer la vis*, ou le *kiki* ; sonner c'est tuer sa victime en lui frappant la tête contre le pavé. On disait au siècle passé *faire suer le chêne* pour assassiner ; chez Lacenaire, le poète assassin, tuer c'est *apaiser*. Guillotiner c'est *raccourcir*, *faucher*, *ratatiner* ou *décoller le cigare* ; être guillotiné — ce qui fut son destin — c'est *monter à la bascule* ou à la *butte*, *passer à la lunette*, *cracher ou éternuer dans le son*. On peut ajouter que blesser d'un coup de couteau, c'est *faire une boutonnière* ou *crever la paillasse*, être blessé, *recevoir un coup dans le gras double*, et relever combien sont significatifs les termes désignant l'acte de tuer par divers moyens, qu'il s'agisse de *dégringoler*, *descendre*, *démolir*, *casser* ou *refroidir* quelqu'un, de *le faire sauter*, de *l'envoyer en l'air* ou de *lui mettre les tripes à l'air* ou au *soleil*, de *le piquer*, de *le planter* ou de *le suriner*, de *le crever* ou de *l'estourbir*, de *lui couper le garrot* ou le *sifflet*, de *le saigner*, de *lui dévisser le coco*, le *trognon* ou le *citron*. *Faire un gars au foulard*, vers la fin du siècle dernier, peignait bien l'attaque nocturne par derrière en serrant sa victime avec un foulard de soie. Du temps de Bruant, empoisonner c'est *coquer le poivre*, *donner le mauvais café*, *foutre un bouillon d'onze heures*, ou *administrer le baume de porte-terre*.

Les armes aussi — les *outils*, la *panoplie* — « parlent toutes seules » en quelque sorte : le

couteau a été appelé la *rallonge* du bras qu'il arme ; la matraque est la *mandoline*, et la mitrailleuse, la *sulfateuse* ou le *lance-parfum* ; le pistolet (le *mandolet*) ou le *revolver* (le *rigolo*) se sont nommés, selon leur forme ou leur effet, *burette*, *pipe*, *pied de cochon*, *repoussant*, *cliquet*, *six-coups* et *pétouze*, et se nomment encore *pétard*, *feu*, *soufflant* ou *silencieux*, *calibre*, *seringue* ou *remède*, comme les menottes ont été les *alliances*, *brides*, *lacetts*, *ligottes*, *serrantes* ou *serre-pogne*, et sont encore les *bracelets*, *ficelles*, *chapelets*, *cade-nettes*, *fichets*, *pinces* ou *poucettes*.

Il n'est pas besoin de longs commentaires pour comprendre les termes d'attaque, d'« explication » ou de « règlement de comptes » que constituent des locutions comme *être gonflé à bloc*, *bondir sur le paletot*, *se faire sauter sur le mannequin*, *tomber sur le poil*, *s'aligner avec un mec*, *le répandre* d'un coup de tête, *l'assaisonner*, *le bosseler* ou *lui filer une pâtée* ou *une danse* (le corriger d'importance), *se carder le cuir*, *se canarder à bout portant*. Et l'on comprendra tout aussi bien que la *respirette*, la *reniflette*, la *blanche* ou la *neige*, c'est la cocaïne, et la *noire*, l'opium ; que *fouler le bitume*, c'est arpenter le trottoir, *faire du bois* ou *faire craquer la lourde*, forcer une porte lors d'un cambriolage, *faire une césarienne*, pratiquer une ponction au portefeuille ou au porte-monnaie ; que la rafle de police, c'est la *cueille*, la *fouille*, la *barbotte*, le *butin*, la *vendange*, les bijoux, la *quincaillerie*, et que vendre subrepticement un objet volé, c'est le *laver* ou le *lessiver* ; que *partir en voyage* c'est se déplacer pour aller faire un coup, qu'*aller becqueter des fayots* c'est entrer en prison, et que celui qui *fait de la cellule* s'est claustré ou « planqué » pour échapper aux recherches de la police. Il est clair enfin que le *marchand de barbaque* (mauvaise viande) est le proxénète qui se livre à la traite des blanches, que l'*homme du voyage* est le trafiquant qui a « fait l'Amérique du Sud », et que l'homme

qui a marqué sa « femme » à coup de rasoir pour la punir, lui a fait la *croix des vaches*.

Les termes par lesquels sont représentés les policiers, les juges et le personnel judiciaire, l'instruction, le procès, la condamnation, sont tout aussi révélateurs.

On a appelé la police la *rapporteuse*, la *renacle* ou la *renifle*¹, et le préfet de police le *dab des renifleurs* ou, plus familièrement, le *père la Reniflette*. Elle est aussi la *rousse*, les hommes roux ayant la réputation d'être traîtres et méchants, et le préfet, le *mec de la rousse*. Les agents — *roussins*, *poulets*, *poules* ou *perdreaux*, *bourres*, *bourrins* ou *vaches* — ont été appelés aussi, selon l'époque et les circonstances, *collégiens* à cause de la ressemblance de leur costume à pèlerine avec ceux-ci, *pèlerins*, *mannequins*, *habillés*, ou *hambourgeois* (en bourgeois) lorsqu'ils étaient en civil, *vaches à roulettes* à cause de leur véhicule, *hirondelles* à cause de leur pèlerine au vent, ou *oiseaux de nuit*, à cause des rondes sans doute, s'il s'agissait d'agents à bicyclette. Les *flics* (fliques)², péjorativement les *flicarts* ou la *flicaille*, auraient été nommés par une altération du mot *friquet* désignant les mouchards. Si l'on s'en tient au langage imagé, le terme de *flic* « pareil à un claquement de fouet » traduirait, dit Chautard, « à peu près la même notion que le mot *cogne* pour gendarme », celui de *maison cogne-dur* pour la police, et celui de *gomme à effacer* le *sourire* pour la matraque de la police, soit l'*éventail à bourrique* qu'elle fait tourner dans sa main.

Etre serré de près par la police, qui vous *court sur les osselets*, c'est *avoir les bourres au cul* ou *les pieds dans les reins*. Les termes nombreux et énergiques qui signifient s'enfuir — *les agiter* (les jambes), *mettre les tubes*,

les bouts, *les bâtons*, *les cannes* ou *les voiles*, *prendre la tangente*, *se donner de l'air* ou *en jouer un air*, *s'arracher*, *se dévisser*, *se trotter*, *se cavalier*, *se faire la paire*, etc. — disent assez l'importance primordiale de cette opération. Elle n'a d'égale que celle de se trouver une bonne *planque* ou *planquouze* (cachette), une *taule franche*, chez un *taulier* ami qui sache *mettre la main sur les journaux* — comme on disait joliment, au début de ce siècle, de celui qui soustrayait quelqu'un à la curiosité de la police et de l'opinion, — pour éviter d'être *agrafé*, *pincé*, *paumé*, *gaulé*, *rousti*, *frit*, *flambé*, *fait comme un rat*, bon, en un mot.

La police en tant que telle sera naturellement encore la *maison j't'arquipince* (je t'arrête), la *maison poulardin* ou *poulaga* (des *poulets*), ou la *maison parapluie* ou *pébroc* (parapluie en argot), à cause de cet accessoire qui distinguait, si l'on peut dire, les inspecteurs au temps du préfet de police Lépine. La voiture cellulaire qui emmène les détenus et les secouait sur le pavé est, depuis l'argot de 1830, le *panier à salade* ou le *panier* ; la voiture de police qui emmène les personnes arrêtées après une rafle ou un *ratissage*, la *raclette*. Quant à la préfecture de police, la *préfectance*, elle est la *grande maison*, ou *grande taule* en argot, la *boîte* ou la *boutique*, ou encore, à cause de ses fonctions, la *curieuse* ou la *cuisine* (interroger, c'est *cuisiner*), ou, à cause de sa situation au bord de la Seine, le *bord de l'eau* ou le *coin du quai* (des Orfèvres). Les termes si connus *la tour*, *la tour pointue*, *la tour de l'horloge* ou la *grosse horloge*, qui ont donné les expressions *descendre à la tour*, *aller à la tour* pour être dirigé sur la Préfecture de police, viennent de la fameuse Tour de l'Horloge à l'entrée de

¹ D'après CHAUTARD, les mots *l'arnac*, la *renacle* ou la *renifle*, pour désigner la police, viendraient des verbes *renaceler*, crier après quelqu'un, selon Grandval, et *renifler*. *Arnaquer*, *arnaquer* au sens de tromperie est la forme picarde de *renâcler* (prononciation populaire), et la tromperie, duperie ou tricherie est conçue comme une criailerie, qui fait

« *renaceler* » le client. D'après plusieurs patois, *naque* signifie plus simplement nez, odorat, *naquer*, sentir, flairer, fureter, et, en normand, *remasquer*, *renaceler*, c'est renifler.

² D'après la même source, les filles, vers 1836, désignaient parfois par *flique* le commissaire de police. Vers 1912, l'argot dit *javanais*, avait corrompu le mot *flic* en *fl(av)ic*.

la Conciergerie (qui s'appelait autrefois *La Tour*)¹. Et le dépôt, la *souricière* où sont conduites les personnes arrêtées et mises en cellule avant de comparaître devant un juge d'instruction, est aussi appelé les *trente-six-carreaux*, du fait que les portes en comptent quatre rangées de neuf. Si le préfet de police est dénommé le *grand patron*, le commissaire de police est naturellement le *patron* ou, étant chargé de la surveillance d'un quartier, le *quart*, ou *quart d'œil* (Vidocq écrivait *cardeuil*, qui n'a ainsi guère de sens), puisqu'il est chargé d'épier les malfaiteurs.

Si nous entrons dans le monde des tribunaux — le *guignol*, comme disent parfois irrévérencieusement ceux qui en relèvent — nous ne trouverons pas une autre origine et un autre sens à tant de mots expressifs et savoureux. On comprend pourquoi le juge d'instruction qui fouille la vie des gens et les interroge est appelé le *curieux*, ou aussi le *douanier*, ou dans l'argot de 1849, le *sondeur* ou *père sondeur*, ou encore, dans le même sens, le *frimant* (frimer, c'est dévisager quelqu'un avec attention). Le procureur ou *proc* est le *bêcheur*, puisqu'il doit vous « bêcher » en soutenant l'accusation, ou l'*écorneur*, ou (disait-on au temps de Vidocq) le *crosse*², qui était l'ancien avocat du Roi, ce qui éclaire aussi les locutions *chercher des crosses*, *avoir des crosses*, c'est-à-dire des chicanes ou des disputes ; le réquisitoire a été nommé *crosse*, *crachoir*, *fièvre* ou *musique*, *grande musique*, ou aussi *grande fièvre*, quand il y va de la peine capitale. L'avocat est le *bavard* ou le *baveux*, le *cravateur*, le *débarboteur* ou *débarbot* (débarboter c'est défendre, plaider), et, plus récemment, le *baluchonneur* à cause des services douteux de commissionnaire du

prévenu avec l'extérieur, qu'il est censé rendre. La plaidoirie a été tour à tour appelée *lessive* et *blanchissage*, *médecine* et *purgation*, ce qui montre assez le secours qu'on attend d'elle, de même que du recours en cassation, le *rebeitage* ou remède, le *rebec-teur* étant le médecin.

Les juges et le personnel de justice qui, de Rabelais et La Fontaine à Daumier et Forain ont, en France, si souvent excité la verve des écrivains et des artistes, sont naturellement restés, dans la langue populaire, de la famille des Raminagrobis, Grippeminauds ou Chatsfourrés et Griffards : le *griffard* ou le *chat* est toujours encore le greffier du tribunal (comme aussi le concierge de la prison), alors que le greffier du commissaire de police est le *chien*, et celui du juge d'instruction, qui doit obligatoirement l'assister dans toutes ses fonctions, le *complice*. Le juge, ou *gerbier* — celui qui *gerbe*, ou condamne — est le *guignol*, l'*endormi* ou, comme on l'appelait au temps de Bruant, le *figé* ; le terrible président des Assises, autrement dit des *assiettes* ou du *grand as* ou *grand carreau*, était le *moqueur*, ou le *gâcheur*, ce qui qualifie bien aussi sa physionomie vue de l'autre côté de la barre. (Il n'était qu'*Anatole*, ou *Léon* pour les familiers, les *chevaux de retour*, *bois-dur* et *chevronnés*.) Le récidiviste a encore été appelé avec un ironique respect un *académicien* à cause de sa science, par la même idée qui fit nommer les travaux forcés à temps, la *Chambre des députés* et les travaux forcés à perpétuité (à *perpète* ou à *vioque*), la *Chambre des pairs*, et fit dire *aller aux évêques* pour aller en appel.

Le combat judiciaire, la condamnation et les peines ont leur terminologie, leurs images tout aussi symptomatiques³. C'est non seule-

¹ La Conciergerie est l'ancienne « forteresse des Parisiens », maison du Gouverneur (Concierge au sens ancien), où furent enfermés, on le sait, la reine Marie-Antoinette à sa sortie de la prison du Temple, les régicides Ravailiac et Damiens, les brigands Mandrin et Poulaillet, la marquise de Brinvilliers et l'empoisonneuse Derues, etc., avant d'être conduits au dernier supplice en place de Grève ou aux lieux d'exécution, à la *plaine rouge* ; cf. CHAUTARD, op. cit. pp. 560 et 563

et suiv., et Jules ARBOUX, *Les prisons de Paris*, Paris, Chaix, 1881.

² Crosseur, crosseur signifierait sonner (qui s'emploie encore dans un double sens), sonneur.

³ Sur ce sujet voir p. ex. R. ZAPATERO SAGRADO, *Argot y simbolismo penitenciario*, dans *Revista de la Escuela de Estudios penitenciarios*, Madrid, novembre-décembre 1960, N° 149, pp. 2600 et ss.

ment dans l'accomplissement de son *travail* ou de son *turbin*, mais surtout devant la justice honnie, que le *pègre*, le *mac*, le *malfrat* ou l'*argan* (mauvais garçon), démontrera s'il est un *homme*, un *vrai de vrai*, s'il est *fortiche*, s'il a du *raisiné*, c'est-à-dire du sang dans les veines, du courage, ou s'il n'a que du *sang de navet*, s'il est une *lape*, un *bourricot*, un *chacal* ou un *charognard*, s'il est capable de « donner » les autres, d'avouer, de *se déboutonner*, de *s'allonger*, de *se mettre à table* et de *manger le morceau*, de *déballer ses outils* ou de *cracher son paquet*, ou s'il sait au contraire *porter le chapeau* — en argot le *bada*, ou le *doul* — ou les *patins* pour ses *potes* (poteaux), et tout *prendre sur son lard*, s'il est un *caïd*, une *lame*, un *mec* loyal et courageux.

Quel sera le jugement ou *gerbement*, le *balancement* ou le *sapement* ? L'ancien terme de *flambeau* marquait bien son importance : C'est la grande affaire ! Il s'agit maintenant de la véritable *explication*, et non plus de *salade* ou de *bidon* : il s'agit de *passer à travers* et d'*être blanc*, ou de *payer*, de *trinquer*, d'*être cuit* ou *marron*, d'*être noir*, c'est-à-dire d'avoir désormais un casier judiciaire, un *grimoire* ou un *pédigrée*, avec tout ce que cela comporte de risques pour la *relègue* (la relégation) et l'interdiction de séjour si redoutée et qui frappe durement, la *canne*, le *bambou*, le *bâton*, la *trique*.

Dans le domaine des peines se donne libre cours la même fantaisie inventive et souvent amèrement ironique de l'argot : Un *sapement de putain*, par allusion aux filles en « retard de visite » qui n'encouraient qu'une courte peine, ou *sapement qui se fait sur une jambe*

est une condamnation de moins de 8 jours. Aller en prison — *descendre en cabane*, *aller en taule*, *en cage*, *au bloc*, *au ballon*, à l'*hosteau*, *au trou*, à la *ratière*, etc. — se dit aussi, plus discrètement, *aller manger des haricots* ou, du fait qu'on est momentanément retiré de la circulation, *aller à la campagne*. Etre envoyé en maison centrale ou *centrouze*, à la *grande marmite* ou *grande taule*, c'est *aller tresser des chaussons de lisière*, ce qui était autrefois une occupation courante des détenus. Aller et venir dans sa cellule ou au *mitard* (cachot), c'est, du fait de son exigüité, *piquer un dix* (faire dix pas), et se promener en file silencieuse dans le préau, *faire la queue de cervelas*. Le détenu chargé d'appeler un prisonnier au parloir ne pouvait être que l'*aboyeur*, le *pain*, la *boule de son*, et la *camisole de force*, la *serrante*. Etre condamné à ramer aux galères, c'était autrefois *aller faucher les mers* ; être condamné au bagne¹ ou au *grand pré* et envoyé, jusqu'il y a peu, à la Nouvelle (Calédonie) ou en Guyane², c'était *gagner le chapeau de paille* (des forçats), *faire le grand voyage*, *aller se laver ou baigner les pieds*, ou *apprivoiser les singes* — avec l'espoir chevillé au corps de réussir à scier ses fers à force de *jouer du violon*, à *s'évader* ou *faire la cavale* ou la *belle*, grâce à son *plan secret*, d'*être libéré*, *guéri*, ou d'obtenir la grâce, le *ça-ira*, et par là de redevenir *neuf*, de recommencer à vivre.

A moins que ne se profile derrière les murs de la « maison des morts », pour celui qui est *tombé* et qui a été *gerbé à être épuré*, à la *passé*, à la *faux*, la hantise du « dernier supplice », de l'échafaud. La formation des noms évocateurs n'a guère changé, du jargon

¹ Pour l'étymologie respective de *bagne* et *bagnole*, rappelés qu'autrefois les forçats partaient en charrette de Bicêtre pour être conduits au bagne (de *balneum*, *bagno* en italien) de Toulon. La *banne* était déjà une sorte de tombeau gaulois (un panier en osier sur 4 roues) ; en Normandie, en Bresse, on rencontre les termes *banniole*, *bagniole* pour carrieole, vieille voiture.

² Le bagne de La Nouvelle fut établi en 1863 — quand Brest, Toulon, Rochefort furent abandonnés pour la « peine coloniale » — à l'île de Nou (mot qui signifie *île* en cacique), où se trouvait le pénitencier-dépôt, dont les installations ont été désaffectées par décret du 7 août 1931. La Guyane

a été la première colonie de transportation ; le premier départ de la corvette *L'Allier* pour Cayenne, avec 301 forçats, eut lieu le 2 mars 1852. On sait que le bagne de la Guyane a duré jusqu'en 1953 ; le dernier transport, *La Marlinière*, avait quitté La Pallice en 1939 avec 600 relégués. La transportation avait été supprimée par le décret-loi du 17 juin 1938. Cf. CHAUTARD, op. cit. pp. 567 à 574 ; D^r A. CORRE, *L'ethnographie criminelle* (Paris, Schleicher), chap. VII, La Nouvelle-Calédonie, et VIII, notamment la Guyane, pp. 383 et 422 ; Ch. PEAN, *L'étrange histoire du Bagne de la Guyane*, Revue internationale de criminologie et de police technique, 1957, p. 95, avec les références aux ouvrages documentaires et reportages principaux sur le bagne.

à l'argot, avec la nature des instruments de supplice : La potence, le *hallegrupp*, était la *gifle* (au pendu), la *jambe en l'air* ou la *béquille* (où se balance celui qui *meurt du haut mal*, *bénit avec ses pieds* tel qu'un *évêque de campagne*, ou *garde les moutons à la lune*, disait-on dans le temps). L'échafaud, la guillotine¹ — le *couperet*, le *glaive*, la *faucheuse* — oblige toujours à *monter à la butte*, pour *passer à la bascule* ou à la *lunette* et se voir *faucher*, *ratatiner*, *raccourcir*, *décoller le cigare*, la *tronche* ou le *citron* par le *mec des gerbiers*, le *faucheur* ou *coupe-toujours*, et pour *cracher* ou *éternuer dans le son* du panier des *aides à Charlot* ou des *soubrettes à Deibler* (l'exécuteur des hautes œuvres) : C'est ainsi que le *client* ou le *colis* doit macabrement *jouer à la boule*, avant d'être à jamais *croni*, *séché* et *refroidi*... Le jeu de mots gouailleur, même en mourant face à la « société », ne perd jamais ses droits... La

potence comme la guillotine sont restées *l'abbaye-de-monte à regret*, elles ont toujours été la *veuve* du condamné — le *Jargon* de 1628 appelait ainsi déjà la potence, — et le bourreau est dès lors normalement le *marioux*, le *cocu de la veuve*, l'*accordeur* ou le *mec de la camarde*, le *perruquier de la sérieuse*...

L'argot a changé depuis la « Belle leçon de Villon aux enfants perdus » et la « Ballade de bonne doctrine », le « Grand Testament » et l'« Epitaphe en forme de ballade » qu'il « fist pour lui et ses compagnons, s'attendant estre pendu avec eux », mais non certes l'esprit :

« *Traistres pervers, de foy vuydez — Soyés larrons, ravis ou pilles — Où s'en va l'acquest, que cuydez ? — Aux tavernes et aux filles... A vous parle, compaigns de galles — Qui estes de tous bons accords : — Gardez-vous tous de ce mau hasles — Qui noircist gens quand ils sont morts...* »

¹ Sur la guillotine, connue et utilisée en Allemagne, en Ecosse et en Italie, bien avant qu'elle ait été introduite en France par la Constituante en 1789 et baptisée d'après le nom du D^r Guillotin — qui l'avait recommandée comme une méthode humanitaire par comparaison avec les anciens supplices capitaux — cf. CHAUTARD, *ibid.* pp. 574 à 581, et 587. Voir surtout DUPRÉ DE LA MAHERIE, *Histoire de l'échafaud en France*, avec 50 portraits (Paris, Librairie Parisienne, 1863) ; *Souvenirs de la Place de la Roquette*, La

guillotine, son histoire, sa légende, les exécutions (Paris, Dentu, 1883) ; DR. CABANIS, *Le secret de l'Histoire*, 4^me série (Paris, Albin Michel, 1905), pp. 108 et suiv. ; LACASSAGNE, *Peine de mort et criminalité* (Paris, Maloine, 1908), pp. 123 et suiv. ; GRAVEN, *Le problème de la peine de mort*, etc. dans *Revue internat. criminol. et pol. techn.*, 1952, N° 1 (numéro spécial), notamment pp. 15 et suiv. ; CHAMPAUD, *Un grand pénaliste révolutionnaire : Le Docteur Guillotin*, même revue, 1955, p. 268.

CHAPITRE IV

LES SOURCES ANCIENNES ET ÉTRANGÈRES ET LA VIE DE L'ARGOT

Mais la formation est souvent plus subtile, moins directe qu'elle nous est apparue jusqu'ici. Ce que nous avons déjà dit montre qu'on ne peut négliger ni les archaïsmes, ni les mots tirés par allusion de certains noms ou de certains lieux, ni ceux qui sont empruntés, selon les modes et les temps, aux langues étrangères.

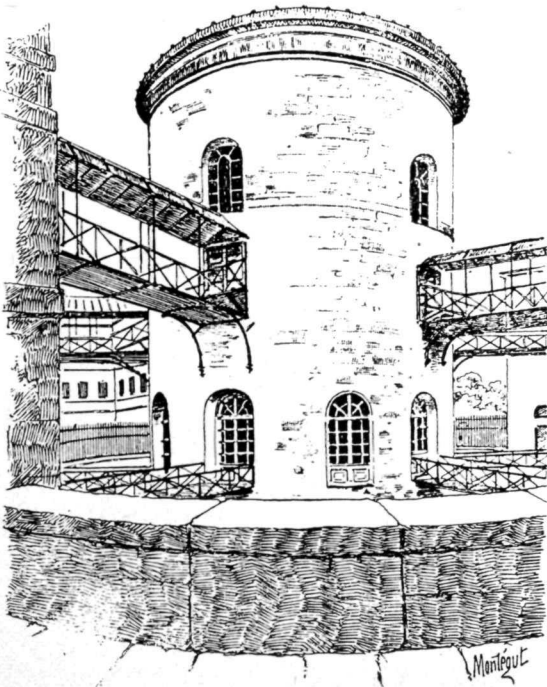
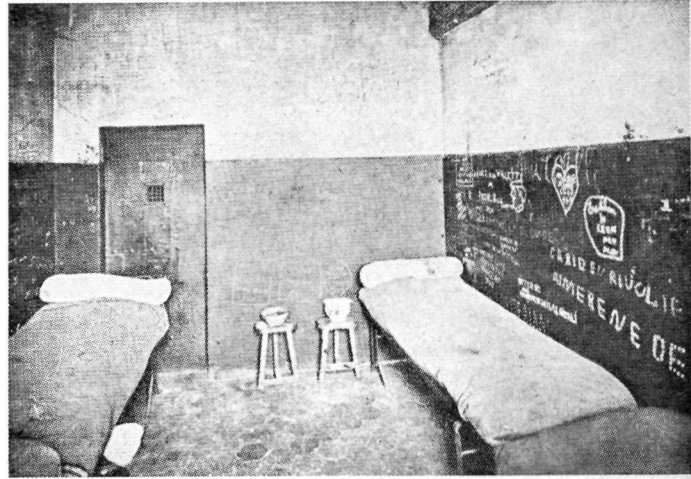
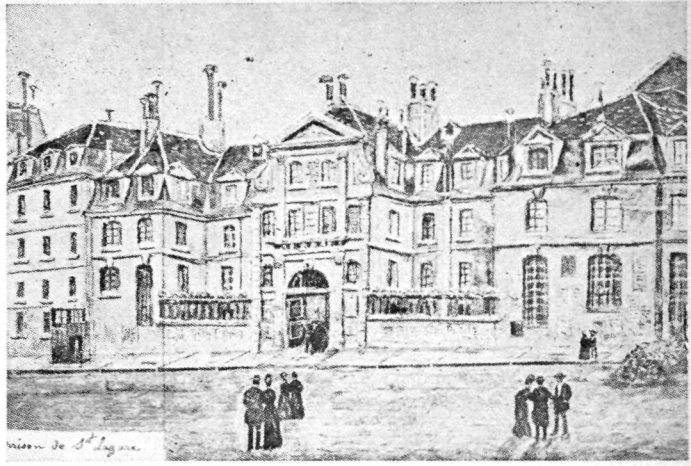
C'est encore Lombroso qui nous rappelle que, dans l'argot italien, on emploie le mot : *français* pour buveur (parfois aussi *suisse*, nous disons plutôt *polonais*), *espagnol* pour truand, *grec*, pour tricheur au jeu ; *bolagnare* y signifie mentir et voler, comme en Espagne le voleur est nommé *murcio*, à cause de la fâcheuse réputation de cette province, et partout certaine forme de pédérastie, *sodomie*. On appelle dans l'argot espagnol les pistolets *milanes*, par allusion aux anciennes fabriques d'armes de Milan, et l'épée *joyos*, du nom de l'épée du Cid. L'argot français donne aussi des exemples de cette formation : *lillori*, le fil, vient de Lille, et d'après Michel, le couteau, *lingue*, serait une déformation de *lingres*, dérivée de Langres, où ces objets se fabriquent. Pour Delesalle au contraire, et cette étymologie est bien plus probable, le mot n'aurait aucun rapport avec Langres (ce qui nous rappelle la prudence qu'il convient de garder dans de telles inductions ou déductions), mais proviendrait de

¹ ASCOLI est l'auteur des *Studi critici sui gergoi*, parus en 1861. Ainsi, le *philosophe* serait le mauvais soulier, par une allusion complexe à l'homophonie de savant et savate, et peut-être, en même temps, à la pauvreté du philosophe. Le mot *farfadingue*, pour fou, unirait le fada provençal et le dingue ou dingo populaire, au fantaisiste farfadet. La prostituée serait la *bourre-de-soie*, la bourre (bourdon) signifiant qu'elle tourne autour des passants pour les importuner de ses offres, et la soie rappelant en même temps son vêtement — et celui de la truie. *Etrangler un perroquet*, c'est-à-dire boire une absinthe, une « verte » contient une double

vingt, déformé en *linguevé* et *lingue* d'après le procédé du *loucherbem*, du fait de la longueur du couteau qui est de 20 ou 22 cm. Lorédan Larchey relève dans le même sens l'italien *ventidue*. Par le procédé d'alliterations, d'allusions et d'à peu près que nous connaissons, *aller à Niort*, *prendre le chemin de Niort*, comme écrit déjà Marot dans son poème des pauvres prisonniers, ou *battre à Niort*, signifiera nier (il ne faut donc pas écrire, comme le font certains dictionnaires, *battre agnor*, *aller agnor*, ce qui n'a aucun sens) ; *aller à Rouen*, se ruiner ; *aller à Cachan*, se cacher ; *aller à Tours*, retourner, revenir ; *aller à Montretout*, passer la visite à la prison de la Santé (la *Santoche*). Et le *Banc de Terre-Neuve* sera la partie des boulevards allant de la Madeleine à la Porte St-Denis, où se tenaient de préférence les souteneurs et prostituées dits « poissons » et « morues ». La combinaison est parfois beaucoup plus curieuse et compliquée, en ce qu'elle « fait suivre le raisonnement métaphorique d'un travestissement phonétique » et qu'il faut la « pénétration divinatoire » d'Ascoli¹, disait Lombroso, pour la saisir.

Mais si l'on cherche la continuité historique de la langue et son évolution moderne, il est intéressant de donner encore une série d'exemples que nous retrouverons aussi dans l'argot du « milieu » et des délinquants : Les

allusion à la couleur et au geste, identiques dans les deux cas : car, pour l'opération, il faut saisir par le cou le « verre à pattes » (où fond le sucre) et le « vert à pattes », l'oiseau. BRUANT relève que le terme *faux blaze*, faux nom, a donné *Faublas* pour désigner quelqu'un dont on ne sait pas le nom. On pourrait relever des exemples argotiques en d'autres langues, comme le terme allemand de *Gliederfetzter* pour désigner la prostituée, qui allie l'idée de « boucher » à celle de « membre viril », au sens, un peu, de la *défonceuse* de notre argot du milieu.



- 17. *La P'tite* (prison de la Petite Roquette), quartier central.
- 18. *Saint-Lago* (prison de Saint-Lazare).
- 19. *Saint-Lago*, ancienne *cellotte* ou *turne* inscriptions de détenues.

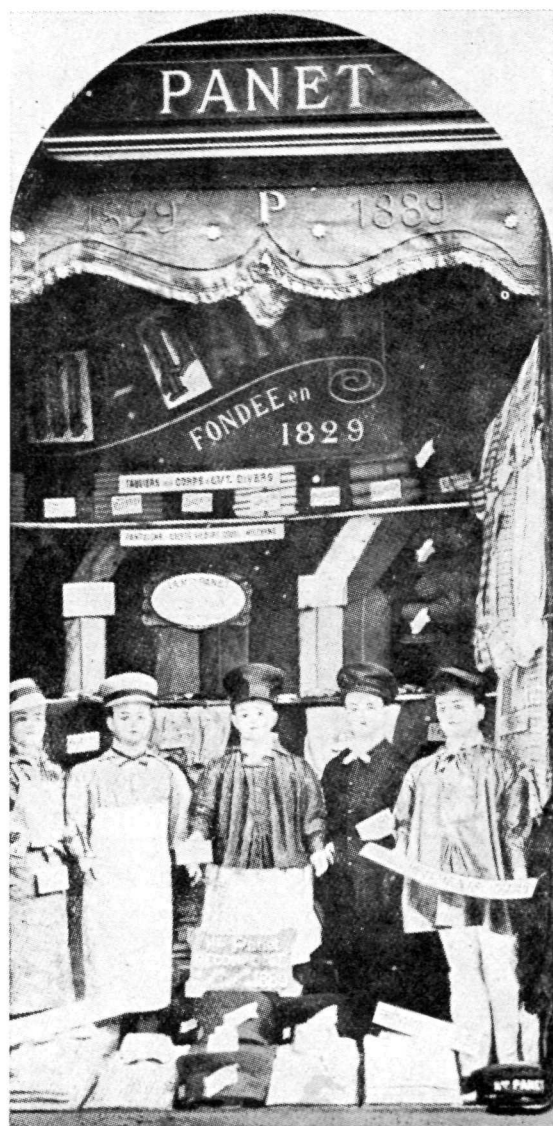


20. La *grivelle*, casquette du milieu (1898).

21. La *deffe* (1878).

22. L'ancien Bal du Vieux-Chêne, rue Mouffetard.

23. Le *Panet*, au centre casquette et blouse bleue des *gouapeurs* (1890).



expressions *faire un trou à la lune* et *montrer le cul*, employées comme synonymes de faire banqueroute, remontent à l'ancienne peine déshonorante des faillis, condamnés à montrer publiquement leur postérieur en s'asseyant sur la « pierre des faillis » ou en touchant terre. *Aller à la cour des aides*, pour dire être adultère, est de même une allusion à une ancienne coutume juridique. *L'hirondelle de grève*, pour désigner le gendarme ou le policier, tire son nom de la place de Grève, à Paris, qui fut pendant longtemps, comme on sait, la place des exécutions capitales. Les *enfants de la matre*, *matois* ou filous doivent leur nom à la Mate, le lieu où les coupeurs de bourse s'assemblaient autrefois. Plus près de nous, *envoyer un bouquet de fleurs* s'est dit pour citer devant les tribunaux de prud'hommes, du fait que le marché aux fleurs était situé près du Tribunal de commerce, à Paris. Du temps de Bruant, moraliser s'est dit *bérengriser*, du nom du sénateur Bérenger, l'auteur de projets de lois de cette tendance.

La même origine se retrouve pour nombre de termes d'argot, désignant la tenue¹, le vêtement ou divers objets propres au monde de la pègre ou du milieu. La fameuse casquette à pont, marque distinctive des souteneurs, a été appelée Desfoux, puis *deffe*, du nom du chapelier dont le magasin avoisinait le Pont-Neuf ; la *grivelle*, casquette des mauvais garçons du Montparnasse, a été baptisée du nom du chapelier Grivel, rue de la Gaieté, où ils se fournissaient ; la casquette et la blouse bleue des gouapeurs, le *panet*, ont été baptisées aussi du nom de leur créateur. Le terme *bénard*, synonyme de pantalon, vient des voyous de la Mocobo (place Maubert), qui se vêtirent longtemps du pantalon (d'éléphant) à pattes de velours noir créé par le tailleur Bénard, à la rue Mouffetard. Les mots *bréguilles*, pour bijoux, et *bréguet*,

pour montre, viennent de Bréguet, fabricant célèbre de ce nom ; les bréguilles ont probablement signifié d'abord les breloques suspendues à la chaîne de montre, que le voleur emporte avec celle-ci. C'est de la même manière que le couteau des surineurs, nommé *eustache*, l'a été d'après Eustache Dubois, coutelier à Saint-Etienne. Enfin, on a désigné dans les prisons un couteau par le terme *amiral* et une cuiller par le mot *préfet*, à la suite d'une décision de l'amiral Jurien de la Gravière qui, étant préfet de Rochefort, fit rendre aux forçats de ce bagne les couteaux et les cuillers qu'on leur avait enlevés.

Quant aux archaïsmes, le mot *serpent*, qui rappelle le temps des hiéroglyphes, désigne en argot italien l'année, d'après Lombroso, et la terre maternelle est encore appelée *mamma* (mamelle), ce qui nous fait remonter au culte de Cybèle. D'après Latham, les voleurs anglais sont les conservateurs les plus tenaces des vieux mots anglo-saxons : ils disent encore *frow* pour jeune fille, et *muns* pour bouche. L'argot français empruntait au latin *suader*, pour persuader, et *répérir*, pour trouver ; il désignait par *ripeurs* (de *ripa*) les voleurs des bords ou rives de la Seine, et disait des *claves*, pour clés, et *être chaud* (de *cautum*, d'où vient précaution), pour se méfier.

Au vieux français et au vieux « jargon », l'argot d'aujourd'hui doit encore bien des termes. Il a conservé *braillards* (braies) pour caleçons, et *carle* (de Carolus, monnaie frappée sous Charles VII), pour argent ; il désigne encore celui-ci par *auber*, du haubert moyenâgeux de métal, dans le même double sens, a-t-on prétendu, que le mot *écu*, monnaie et bouclier. *Tomber dans le lac*, puis *être dans le lac*, devenu *être dans le bain*, n'est autre que la corruption populaire de l'ancien *tomber dans le lacs*, c'est-à-dire le lacet, le piège. *Carreau*, le terme de la langue

¹ Sur la tenue des malfaiteurs, rôdeurs et gouapeurs de 1830 à 1931, voir CHAUTARD, *La vie étrange de l'argot*, pp. 351 à 353. Signalons, comme très significatif, le terme de *brise-homme* pour désigner la large ceinture rouge ou bleue

que portaient les malfaiteurs entre 1874 et 1885, grâce au prestige de laquelle ils pensaient, par fanfaronnade — on les appelait les *briseurs* — faire céder tout obstacle.

noble et de la poésie qui désignait la foudre, représentée dans le peuple et chez les enfants par un trait en forme de Z, a été admis par l'argot pour désigner l'outil formé de deux Z superposés, servant à forcer les serrures, avant de désigner aussi le tribunal qui vous frappe et vous condamne.

Les termes *galier*, aujourd'hui *gaille*, pour cheval, *gaffres*, pour les sergents du guet, aujourd'hui *gaffes* pour surveillants ou gardes, ainsi que les verbes *chapper*, *paumer* et *rifler*, pour voler, se trouvent en 1535 dans le langage des coquillards : « Puis, dict un gueulx, l'ay paulmé deux florins », écrivait Villon. Celui-ci employait *gayeux*, *gailleux* « gayeux bien faicts en piperie », pour filous, et l'*engayeur* est devenu celui qui entraîne les autres en donnant l'exemple. Son *planter*, pour cacher, est devenu, dès 1790, notre *planquer* ; notre *rifle* ou *riffe*, feu, puis arme à feu, fusil ou revolver — un *feu*, dans l'argot moderne — vient du *rusle* des coquillards et de Villon, qui déjà désignait le feu¹. Dès cette époque, la prison était le *coffre*, et nous disons toujours *coffrer* pour emprisonner² ; au XV^{me} siècle on disait *grupper*, aujourd'hui *grouper*, pour arrêter, ou saisir ; au XVI^{me} siècle un mort ou un cadavre se disait un *cosny*, au XX^{me}, un *croni*. De *fardis*, fardeau, et de *farder*, se charger, sont venus *farguer*, charger, et *défarguer*, décharger, *fargue*, *fargueur* ou *farguement* pour celui qui charge les autres. La parenté entre le vieux mot de la Coquille, *feuillouse* ou *fouille* (feuille chez Villon, fouillouze chez Rabelais), et la *fouilleuse*, la *fouille* au sens de poche, tel qu'on le

trouve dans l'argot de 1849 (*faire les fouilles*, *descendre en fouille*) est évidente. Villon, parlant du gibet et des pendus, écrivait qu'ils allaient à l'*abbaye de Monte-à-rebours* ou de *Monte-à-regrets* ; on appelait encore de ce nom la guillotine à la fin du siècle dernier, et on dit parfois encore, en y faisant allusion, *approcher du ciel à reculons*³. Dès 1445 le jargon des coquillards appelait le prêtre (qui a le visage rasé), le *ras*, et l'aumônier des prisons est toujours encore le *rase*, *raze*, ou *razis* ; le mot *ratichon*, qui le désignait dans le jargon de 1628, a passé dans la langue.

Dans le jargon de 1628, le mot *coesmellerie* a le même sens que *camelote*, marchandise prohibée, trafiquée ou volée ; la *broquille* (broque, petite broche) et la *broquante* (bague) figuraient déjà au répertoire des voleurs de bijoux ; *maquiller* c'était voler, et le terme *brèmes* existait alors comme au temps de Villon ; de nos jours, *maquiller les brèmes*, c'est tricher aux cartes. La *piolle* était la taverne, le cabaret, la chambre, et celle-ci — la *carrée* — est encore aujourd'hui la *piaule*. Dans une chanson extraite de Cartouche, ou le Vice puni, de 1725, l'amour (Cupidon) est déjà le *dardant*, la maison, la *piaule*, et l'auteur y invite les camarades (*fandanelis*) à y faire *riole* jusqu'au matin, jusqu'au *luisant*. Le *chivre* (membre viril) s'appelle dans le jargon *chibre* ou *gibre*, qui est à proprement parler la saucisse ou le boudin. Le nom, prénom ou surnom est pour nous le *blase* (*blason*), comme pour Rabelais pour qui *blasonner* c'est caractériser une personne ou une chose, en bien ou en mal. *Grivois* est dérivé

¹ Le *rusle* est aussi le « feu de St. Antoine » ou *mal des ardents*.

² La prison, le *ballon* est dit *en pierre de taille* par les argotiers de 1876 ; dans l'ancien argot, la prison se disait *tas de pierres*, ou parfois *boite à cailloux* ; *emballer* était mettre au ballon. Dans Villon déjà, « emmaler en coffre » (gros murs) a le même sens. La *cellule vouitée* a été appelée coffre par la ressemblance de sa forme avec celle d'une malle ou d'un coffre massifs, « coffres massis » chez Villon.

³ On pourrait signaler plus d'une autre parenté entre l'argot moderne et le jargon des coquillards et de Villon. Le mot *raille*, désignant un agent de police ou un mouchard chez Vidocq et dans le jargon de 1849, ou la police de sûreté vers 1874, ou encore les agents de la police des mœurs (*rails*) pour les filles, vient du *raillon* ou *dard* dont étaient

armés les archers, qui ont précédé les agents de police : « Ci gist et dort en ce sollier — Qu'amour occist de son raillon — Ung pouvre petit escollier — Jadis nommé François Villon », comme le rappelle le Grand Testament. Le mot *trappes*, par lequel on désignait, en 1903, la police de sûreté, vient de trappe, sûreté, geôle, cage : « Enserrez sous trappe volière », dit encore Villon. (Dans le jargon de 1628, la *trappe* est aussi la fleur de lys, marque de reconnaissance et de sûreté qui permit, jusqu'en 1830, de reconnaître les condamnés ; marquer à la fleur de lys c'était, dans l'argot de ce temps, *estampiller*). Pour Villon, le *costac* était le capitaine des archers ; en vieux français, *costouer* est jouer du torse ; dans l'argot de 1856, *costel* veut dire fort et musclé et s'applique au souteneur ; l'Anjou dit *costaud* pour homme trapu : On voit la filiation du *costaud* actuel. Du *mézis*, *tézis*, *sézis* qu'on employait au XVI^e siècle sont venus nos *méziques*, *téziques*, *séziques*.

du vieil argot où *grive* désignait la guerre, et « parce qu'on appliquait le mot au temps du cher Brantôme aux soldats picoreurs et aux reîtres libertins, n'en est-il pas chargé de plus d'accent, qui l'explique et qui le situe mieux » ?¹ Du XVII^{me} siècle datent les mots *goulante* (chanson), *greffier*, *griffard* (chat), *lourde* (porte), *fourgue* (recéleur) ; du XVIII^{me}, *babillarde* (lettre), et *quart d'œil* (commissaire).

*

N'oublions pas, enfin, les emprunts, anciens ou modernes, aux *langues étrangères*, que nous signalions au début en évoquant les cheminements mystérieux du jargon, de l'argot, de la langue verte ou du romani, en tant que langage d'une pègre internationale et vagabonde. Les bohémiens, gitans, ou *manouches* — les *rabouins* comme on les appelle aujourd'hui — n'ont pas seulement donné à l'argot le terme bien connu de *chourin* pour couteau (et à l'allemand *maro* pour pain, à l'anglais *gibb* pour langue) : les mots *arnac*, *arnaquer* et *chouraver* pour voler et escroquer, *mengave* pour mendicité, *schtib* pour prison et *enchetiber* pour emprisonner, *tripe* pour public et *entriper* ou *entrêper* pour rassembler les curieux, *mistoune* pour femme, *cacique* pour chef, leur sont dus ; de même le mot *berge* (sanscrit, *berj*) pour année, qui par anagramme a aussi donné *gerbe*, avec le même sens.

L'argot français a emprunté *gambiller* (danser) *se gambiller* (s'en aller), *gambette de bois* (béquille) à l'italien *gamba*, de même que *stropiat* (mendiant estropié), à *storpio*, et *frit*, pour être pris, perdu, à *fristo* ; *faire un fiasque* dérive de *fiasco* ; *pègre* serait un vieux mot né du latin (*piger*, paresseux, *pigritia*, paresse) et dérivé de l'italien *pegro*, puis *pigro*, fainéant, d'après F. Michel ; (en Cham-

pagne, *pègre* signifiait polisson, espiègle, et à Marseille le *pego* était le larron des quais, le voleur de marchandises). *S'esbigner* traduit l'expressif *sbignare*, qui désigne la grive ou l'étourneau s'enfuyant de la vigne, et l'on dit aujourd'hui *basta* pour assez, *tchao* (*ciao*) pour adieu, *l'agoua* ou *la goua* pour l'eau, *piane-piane* pour doucement, une *niente*, pour un rien, et *n'y voir que niente* ou *gniente*, pour être ébloui ou aveuglé.

Comme il a emprunté aux *ritals*, l'argot français l'a fait aux *espingos* ; il doit à l'espagnol le mot de *gouape* (*guapo*), et ceux de *gouipeur* et *gouipeuse* employés par Vidocq au sens de vagabond², ceux de *mouchachou* (*mouchacho*) pour enfant, de *cabèche* (*cabeza*) pour tête, et de nos jours une *corrida* se dit pour une échauffourée.

L'allemand *betteln*, mendier, a donné *bêtander*, de même sens, et a valu son nom à la tribu des *bettandiers* de la Cour des Miracles. *Gaffer*, regarder, guetter, vient de *gaffen*, regarder avec curiosité, ou attention ; *schtiliben*, pour prison, qui paraît si mystérieux, semble la déformation assez probable de *still leben*, vivre silencieusement, dans la retraite³. Pour Du Cange, *bahut* vient de *behüten*, garder, conserver, protéger, et pour Bettens, *flingot* vient de *Flinke*, fusil, prononcé *Flinke* dans certaines provinces, tout comme le *Landsknecht*, soldat mercenaire, a donné *lansquenet*, le *Reiter* ou cavalier, *reître*, et *Spiel* a fait naître *schpile*, jeu. De même le mot *Thaler* ou *Daler*, pièce de monnaie des pays germaniques, serait la source de *dalle*, dans le sens d'écu de 5 fr., aujourd'hui désuet, tandis que pendant longtemps *n'avoir que dalle*, *ne plus devoir que dalle*, pour n'avoir pas d'argent ou ne plus avoir de dettes, a été d'un usage très courant. On a dit aussi anciennement *lifrelofe* pour Suisse, soit par corruption du

¹ M. RAT, Chronique sur l'argot, *Figaro littéraire* du 11 juillet 1959.

² *Gouape* a désigné d'abord un « coupe-jarrets ». *Gouaper* (gouéper) au sens de vagabonder se trouve aussi dans Grandval ; on le trouve dans le sens de boire à outrance, en Savoie et en Normandie, de plaisanter, en Normandie ;

guapo signifie galant en espagnol, fier en napolitain et en milanais, viveur en provençal.

³ N'y a-t-il pas peut-être aussi une réminiscence ou une altération du *schtib* ? *Enchetiber*, emprisonner pour délit grave serait dérivé du mot rothwelsch *Anstiebler*, corruption de l'allemand *Anstifter*, instigateur, celui qui forme le projet d'un vol, selon Michel.

mot allemand *Pfeiffer*, joueur de *fifre*, qui était en effet, avec le tambour, l'instrument caractéristique des régiments suisses, soit — comme dit moins sérieusement Rabelais qui appelle *lifrelofes* les Allemands et les Suisses — « parce qu'il semble quand ils parlent qu'ils ne disent autre chose que *Lifre-Lofre* »... ce qui donnerait une preuve de plus de la formation des jargons par onomatopée.

A une époque plus récente, Chautard nous apprend qu'une sorte d'invasion de termes allemands dans l'argot parisien est due aux Alsaciens et Lorrains implantés dans le quartier de La Villette après la guerre de 1870 : Ainsi *tête de holse* (*Holtz*), tête de bois, et *schladros* (*schlag d'rauf, schlag los !*) pour attaquer, frapper ; *faire les schnoutzes* (de *Schnautze*, traduit aussi en *schnesse*, pour *mufler*, *groin*, *trogne*), ou *faire les kneipes*, *chercher kneipe*, *faire au knep*, écrit Bruant (de *kneipen*, boire, faire la fête, s'enivrer), pour dévaliser les ivrognes (*faire les pionnards* ou *les poivres*, comme on dit aujourd'hui). Le mot *loustic* (*lustig*) est devenu synonyme d'une certaine forme de gaieté française ; *catse* (*Katze*) s'est employé pour chat, *spec* (de *Speck*, lard, cochon) pour injurier une fille de bas étage, et *chistraque* (*Schiess-dreck*, excrément) pour traiter quelqu'un d'ordure ; *schlofer*, *aller au schlof* (de *schlafen*) pour dormir, aller se coucher, *cramser* (de *kranken, krank sein*) pour mourir ; et *naturlich* (naturellement), monter un *stoss*, pour faire un coup, vider un *glass*, pour boire un verre, *stuc* pour morceau, part de vol et *stuquer* pour partager.

De l'anglais vient *fish* (poisson), pour souteneur. Après le brassage de deux guerres, le passage des *tommies* et le séjour des *ricains* ou *amerlots* en France¹, on a vu l'argot s'angliciser pour faire « chic » et cosmopolite, lui aussi, dire non seulement *bicause* (en raison

de), *higue-life* (élégant) ou *select* (distingué), *olreit* (all right), *bacon* (porc, lard), *groggy* (fatigué), pris à la boxe, *bisness* (travail), mais la racoleuse est devenue la *biseneseuse*, le *ganster* fait un *hold-up*, et on partage désormais *fifti-fifti* ou *afanaf*, moitié-moitié.

On sait aussi les emprunts faits à la langue des Arabes, *bicots*, *ratons* ou *pieds de figuiers*, par les légionnaires et la troupe d'abord : un *chouye* (un peu), *barca* (assez !), et *c'est klas* ou *classe* (suffit !), *faire fissa* (vite), *mettre les adjas* (fuir), le *lascar* (*el eskar*, bon soldat), la *nouba* (la fête, le plaisir), la *kasbah* (maison), le *gourbi* (cabane), la *smalah* (famille), la *fatma* ou la *mouquère* (femme), le *toubib* (*tebib*, médecin), et surtout le *caïd* ou chef.

Ainsi naît l'argot, mais ainsi bien souvent aussi il passe et meurt au gré des circonstances et des rapprochements. Malgré la survivance et la constance de certains termes transmis par la tradition orale, il est par essence une langue changeante et mobile. Son usage obéit à des règles capricieuses. Certains termes se démonétisent vite, la mode même s'en mêle, il faut être « à la page ». L'argot de 1900 nous a bien laissé, par exemple, *harboter*, pour voler, ou *bouziller*, pour tuer ; le *rifle* ou *rigolo*, pour revolver, a survécu ; mais qui dit encore le *bombard* pour ce dernier, l'*artiche* pour la bourse, l'*eustache* pour le couteau, ou le *chapelet* pour les menottes ? Lombroso avait lui aussi « vu naître et mourir, à Turin et à Pavie, un nombre considérable d'expressions » dans les prisons, les asiles et les hôpitaux, et c'est pourquoi en définitive « l'argot, qui devrait être une langue très riche, est pauvre ; le travail d'épuration... ne s'accomplit ici que par l'usage, par une espèce de sélection entre les divers mots ; beaucoup de locutions n'ont qu'une vie éphémère et, nées d'un caprice, d'une circonstance, meurent avec ceux qui les ont produites ».

¹ On saisit aussi sur le vif, dans ces abréviations, un des procédés de l'argot : A côté de l'emploi du suffixe en *oque* (chinois a donné *chineloque* et américain *amerloque*, puis *amerlot*, comme du temps de Vidocq déjà propriétaire avait

donné *probloque*), on retrouve le goût pour la forme tronquée des syllabes initiales : *arbicot* (arabe) est devenu *bicot* ; *alboche* (allemand), *boche* ; américain, *ricain*, et italien, *rital*.

CHAPITRE V

LA VALEUR PSYCHOLOGIQUE ET JUDICIAIRE DE L'ARGOT

Si nous nous interrogeons maintenant sur le sens, du point de vue de la sociologie et de la psychologie criminelles, de cette langue verte fluctuante, variable et pourtant si vivace, il apparaît clairement qu'on ne peut plus prétendre aujourd'hui, avec Lombroso, que l'argot — de même que le tatouage — serait un signe distinctif pour ainsi dire nécessaire et constant, un des « stigmates » profonds du criminel par tendance ou par habitude acquise, représentant dans la société d'aujourd'hui le sauvage primitif. Même si l'argot a appelé les tatouages ou *bouzilles* des *fleurs de baigne*, ou *de veuve* (c'est-à-dire de promis à la guillotine), il ne faut pas en conclure que le fait de *se faire brodancher la couenne* ou *le cuir*, ou d'*avoir de la balançoire*, comme on dit dans le milieu, soit le seul et nécessaire apanage et le signe certain des criminels. On peut se demander si réellement « les rôdeurs et les filles éprouvent une joie intime à se faire tatouer », comme le dit Chautard, qui rapporte, dans sa *Vie étrange de l'argot*, quelques cas isolés, mais sans profondeur, puisqu'il ne connaît pas le sens de ce qu'il appelle « des grains de beauté, cinq points, des étoiles...¹ »

Sur ce point comme sur tant d'autres, le pionnier de l'anthropologie criminelle, malgré sa sagacité, a forcé ses conclusions, dans l'ivresse de la découverte et des théories naissantes. Il est évident, pour nous borner à cet exemple, que si l'argot a appelé les yeux — ou *chasses*, ou *carreaux* — *ardents*, *clairs*, *lan-*

ternes, *mires* ou *quinquets*, ces termes, formés de manière simplement imagée comme des centaines d'autres analogues, ne prouvent nullement que « les criminels ont besoin de posséder de bons yeux », et ils ne sont pas de nature à corroborer l'élément constant d'un « type criminel », à savoir que les délinquants ont en général « l'orbite plus développée que les autres hommes ». Du point de vue de la rigueur scientifique, le moins qu'on puisse dire, c'est que le rapport de cause à effet et la constance de la règle ne s'imposent pas. Et, du point de vue de la criminogénèse et de la connaissance du criminel, *allume tes quinquets* n'a sans doute pas plus de signification que *baisser les stores* pour dire fermer les yeux, *boiter des calots* pour loucher, *gicler des mirettes* pour pleurer, *balancer des chasses* pour regarder à droite et à gauche, ou *avoir ses chasses en portefeuille* pour avoir les yeux gonflés. Ce sont là plutôt trouvailles de titi, plaisirs de la métaphore, que révélations d'une âme de dur ou de gangster. Le véritable esprit de l'argot ressort au contraire de formules telles que celle par laquelle il désigne une personne atteinte de strabisme divergent : *avoir un chasse qui fait le tapin et l'autre qui surveille les poulets* (la police). Car l'expression argotique n'est pas étrangère aux occupations et préoccupations du milieu, cela va sans dire — et comment n'en irait-il pas ainsi ? C'est bien à ce titre qu'elle nous intéresse, elle jette un jour révélateur sur le milieu et sa mentalité ; lorsqu'elle touche à la

¹ CHAUTARD, op. cit. pp. 470 et s. Une correspondance du D^r Maurice BACHET « À propos de l'argot et du tatouage à Paris », consécutive à notre publication dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique* (1958, p. 81), nous a permis de revenir sur ce sujet et de préciser

la signification et la permanence assez fréquente de ces tatouages (*même revue*, 1958, N° 4, p. 308). Nous avons traité ce sujet dans une autre étude (1959, N° 1, p. 26 et 1960, N° 2, p. 83), que l'on trouvera, développée, dans la II^e partie du présent volume.

vie professionnelle et au monde criminel, sa valeur psychologique est de premier ordre. Elle ne « caractérise » toutefois pas plus le « type criminel », la « brute » originelle en soi que ne le font le tatouage, l'orbite enfoncée, la mâchoire prognathe, ou les oreilles — les *feuilles* — décollées pour l'escroc ou le voleur.

Déjà Tarde a fait justice de cette exagération de « l'explication atavistique » et de cette vue faussée par l'esprit de système, dans sa pénétrante critique des théories de l'école positiviste italienne et du type criminel lombrosien¹. Il a rappelé que l'argot n'a rien de commun avec les langues sauvages. Si celles-ci sont caractérisées superficiellement, d'après Taylor, « par l'abondance des onomatopées et par la réduplication fréquente des mêmes syllabes dans le corps des mots, habitude tout enfantine », et si quelques termes d'argot se ramènent effectivement, en apparence, à ce double type (*bibi* pour Bicêtre, *mimi*, *coco* ou *bébé* pour ami, *toc-toc* pour toqué ou *fric-frac* pour effraction), c'est simplement par dérision « ou par besoin de tout rapetisser que les familiers du crime parlent ainsi, à l'instar de nos enfants et nullement des Néo-Calédoniens ». Et leur langage — dont les emprunts nombreux aux langues étrangères sont « le signe manifeste d'un cosmopolitisme sans patrie » — ce langage où abondent les calembours cyniques, les « hideux traits d'esprit »² et les « images salissantes qui animalisent l'homme », est bien

loin du langage « grave en sa puérité » — et jusque dans sa férocité — des peuples primitifs ! « Il ne diffère pas moins de l'argot, excroissance de nos langues, qu'un pommier sauvage d'un champignon vénéneux » ; il ne lui ressemble pas plus « qu'un fruit gâté n'a le goût d'un fruit vert ».

Les vues de Tarde et sa mise au point ont sans doute bien plus de réalisme et de vérité que les conclusions hasardées de Lombroso : Il lui paraît certain que « c'est en somme à une corporation industrielle que ressemblent les sociétés de criminels, ce n'est pas le moins du monde à une tribu de sauvages, société essentiellement familiale et religieuse, où l'on entre par l'hérédité et non pas par l'élection, où tout est idole ou fétiche, sacré ou tabou, et qui est beaucoup plus souvent pastorale et inoffensive que déprédatrice et guerrière... L'habitude du tatouage, commune à beaucoup de malfaiteurs et à beaucoup de non civilisés, et la vague ressemblance de l'argot des bagnes, par quelques côtés, avec les langues des Océaniens, des Américains ou des Nègres, ne suffisent pas à justifier le rapprochement précèdent. »

Mais cela nettement dit, il n'en demeure pas moins que du point de vue du caractère « professionnel » ou « associatif », et du point de vue de la psychologie des malfaiteurs, on peut souscrire à cette vue de Lombroso que, si la plupart des métiers ou des professions ont leur langage propre et conventionnel, leur argot³, « avec quelle force

¹ Voir, de Gabriel TARDE, *La criminalité comparée*, Paris 1886, pp. 42 et suiv., et *Philosophie pénale*, 4^e éd., Paris 1905, pp. 235 et suiv., renvoyant notamment à John LUBBOCK, *Origines de la civilisation*, p. 910.

² Cette tendance est en effet générale et profonde, et se manifeste dans tous les domaines, de la naissance, de la mort, de l'amour, de la vie et de la religion. En 1830, un pistolet était un « crucifix à ressort » ; communier (recevoir l'hostie), c'est « avaler le sapeur », ou le « luron », ou le « gaspard » ; la maquerelle (Madame, Maman, Macsa ou la Macsée) est « l'abbesse », comme le proxénète qui tient une maison de tolérance (Monsieur, Papa) est « le sacristain ». Être enceinte, c'est « avoir un guignol (ou un polichinelle ou un pantin) dans le tiroir », « s'être fait enfler le mou » ou « gonfler le ballon » (à côté de fines expressions comme « gâter la taille » ou « mettre dans l'embarras ») ; faire une fausse couche, « casser son œuf », se faire avorter, « faire dégringoler le paquet », et accoucher, « pisser sa côtelette » ; une accouchée était du temps de Bruant « une large en vidange » ; avoir ses règles, c'est « repeindre sa grille en rouge ». Les expres-

sions obscènes « faire un aller et retour sur le filet », « se faire téléphoner dans le ventre », « se faire brouter la tige » (et tant d'autres) pullulent, de même que les expressions ordurières : « chier dans la colle », « fermer son claque-merde », « péter de la chatte », ou « bitaucle » pour désigner un nabot. Même mourir guillotiné, c'est « baiser la veuve au clair de lune ».

³ Dans leur *Dictionnaire de l'argot moderne*, G. SANDRY et M. CARRÈRE donnent notamment aussi, en appendices, pp. 199 à 238, l'argot des boursiers, l'argot des clochards, l'argot des coureurs cyclistes, l'argot des courses, l'argot des drogués et des trafiquants de drogue, l'argot des forains (« gens du voyage », haltérophiles, lutteurs), l'argot « manouche » des romanichels, et l'argot des joueurs, des cercles et des tripots. Le lexique contient aussi de nombreuses expressions de l'argot des bouchers ou « louchèbem » fondé sur l'anagramme, nous l'avons vu. Dans une chronique du *Figaro* (9 juillet 1959, « L'étape, c'est de la briquette... » ou le glossaire du technicien-cycliste), J.-J. GAUTHIER a relevé avec un plaisir non dissimulé l'argot savoureux de la course

doivent donc se sentir poussés à formuler leurs idées dans un langage spécial, des individus qui ont des habitudes, des instincts si différents des autres, et qui ont tant de monde à craindre, tant de monde à tromper ! Ajoutez que cette engeance se réunit toujours dans les mêmes centres, galères, lupanars, tavernes, et n'a de relations qu'avec ceux qui manifestent des tendances analogues aux siennes ; qu'avec ces derniers, elle fraternise avec une imprévoyance et une facilité extraordinaires, trouvant dans l'argot, comme l'a si bien établi Vidocq, un moyen de reconnaissance, un mot d'ordre. Si ces brigands n'avaient pas l'argot, le besoin de s'épancher bruyamment, qui est un de leurs caractères, les exposerait trop vite, soit aux investigations de la police, soit à la défiance des honnêtes gens qu'ils exploitent. »

Ce qui est vrai aussi, c'est que l'argot — et les écrits ou poèmes en argot, si fréquents — nous éclairent très bien sur les sentiments, les passions, les amours, haines et rancunes des criminels. On sait quelle est la vanité de ceux-ci, leur besoin de se faire valoir et de plastronner. Lombroso en a donné de nombreux exemples dans son ouvrage sur *L'Homme criminel*, ainsi que dans son *Atlas* et ses *Palimpsestes des prisons*. « Au début — a écrit l'ancien forçat Vidocq — les criminels cherchent à atténuer leur crime ; une fois qu'ils ont avancé dans cette voie funeste, ils s'en font une gloire. » Et encore : « Dans la société, on redoute l'infamie ; dans une masse de condamnés, on ne rougit que d'une chose, c'est de n'être pas infâme ; le plus grand éloge qu'on puisse faire de l'un d'eux consiste à dire : c'est une escarpe (un assassin). » L'empoisonneuse Buscemi signait : « Ta Lucrèce Borgia »,

cycliste, dans sa chronique du Tour de France : « Il avait dix minutes dans l'œil » (de retard), « les coureurs fument la pipe », « il a les cannes un peu faiblardes », « il a les plumes mouillées », ou au contraire « il n'a pas couru à l'eau minérale », « ça castagne », « comme il balaie la route » ; « il commence à se charger », « il est carbonisé, ton type » ; « ils sont à quatre dans un mouchoir de cinq secondes » : « Dites-moi, ce n'est pas beau ? » demande le sévère Gauthier, qui ajoute : « Tout style technique, nous expliquait à la Sorbonne notre bien-aimé maître Fernand Brunot, posséda une vigueur propre à désespérer l'écrivain ». On peut ajouter que la police elle-

et Talbot : « Votre très affectionné chef de bande, Talbot. J'ai toujours été un galant homme et j'ai déjà fait vingt ans de galères. » Cette mentalité des criminels fait comprendre « comment avec une imprévoyance inconcevable, ils viennent à parler de leurs méfaits avant et après leur accomplissement, et fournissent, de la sorte, à la justice, l'arme la plus sûre pour les saisir et les condamner »¹.

Mais ils fournissent par là aussi à l'observateur, au psychologue, au sociologue et au criminologue en général, un des moyens les meilleurs de les connaître. Ils lui découvrent, involontairement, les mouvements de leur âme obscure. Des criminels dont la chronique a retenu les noms, Mottino et Rougel, mirent leurs méfaits en vers barbares, et le « poète » Clément écrivit sa propre « chanson de geste », truffée d'argot. Lemaire, Marsilly, Vidocq, Winter, de Cosimi, Mme Lafarge, l'empoisonneuse, et Collet, le célèbre escroc, nous ont laissé leurs mémoires. Lacenaire, inverti, déserteur, voleur et assassin, avait la prétention d'être écrivain et poète. Pendant sa dernière détention, il rédigea des Mémoires, révélations et poèmes (parus en 1836), où il exhale sa haine contre la société, et donne cours à son cynisme dans des pièces argotiques du genre de celle intitulée : « Dans la lunette » (sous la guillotine), et dédiée « à la pègre » : « Pègres traqueurs, qui voulez tous du fade — Prêtez l'esgourde à mon dur boniment — Vous commencez par tirer en valade — Puis au grand truc vous marchez en taffant » (Vous commencez par voler dans les poches — puis à l'assassinat vous marchez avec crainte)... « On vous roussine — Et puis la tine — Vient remoucher la butte en rigolant » (On vous dénonce — et puis le peuple

même, comme d'autres professions, a son jargon ou son argot. Dans ses *Réflexions sur la guillotine*, Albert CAMUS, évoquant « ces fonctionnaires qui appellent la guillotine la bécane, le condamné le client ou le colis », a rappelé cette phrase d'un prêtre ayant assisté près de trente condamnés à mort, et qui écrit : « L'argot des justiciers ne le cède en rien en cynisme et en vulgarité à celui des délinquants. » A. KOESTLER et A. CAMUS, *Réflexions sur la peine capitale*, Paris, Calmann-Lévy, 1957, p. 144.

¹ Voir LOMBRISO, *L'Homme criminel*, vol. I, pp. 376 et suiv.

— vient regarder la guillotine en riant) ¹. On pourrait citer ainsi de nombreux documents argotiques, en distinguant toutefois avec soin ce qui est *authentique* et a l'accent de la vie et de la vérité, et ce qui est « littérature » et sonne plus ou moins faux, et ne peut prétendre au caractère d'un véritable document nous renseignant exactement sur les modes de sentir, les manières de penser et de réagir devant la misère et la société, le vice ou l'amour, la justice, la prison et la mort, des *gisquettes*, des *frangines* et des *gonzes* — *graine des fortifs* ou *affranchis* du milieu — des *pègres*, *grinches* et *truands* ².

Il est dès lors fort instructif, du point de vue de la connaissance du monde et de l'esprit des criminels, de dresser une sorte de « dictionnaire » ou « glossaire » de l'argot du milieu. On l'a fait plus d'une fois. Il n'y a pas longtemps, la *Revue suisse de l'imprimerie*, dans le compte rendu d'une publication sur « le français moderne », reproduisait une liste de mots d'argot que M^e Maurice Garçon avait recueillis, en 1946, à la prison de Fresnes. En 1950 a paru une enquête de Jacques Delarue, intitulée *Voyage au pays d'argot*, en trois parties, dont les deux der-

nières donnaient un tableau intéressant de l'argot des malfaiteurs ³. Ces sources sont d'autant plus instructives qu'elles sont plus sincères, plus près de leur origine, et non touchées par le désir de lucre ou de vanité.

D'où l'intérêt des notes émanant du monde même des délinquants, tels le *Manuel du parfait voleur* écrit à la prison de Mazas par Cayro, condamné à dix ans de travaux forcés, et donné en 1889 à Goron, l'ancien chef de la Sûreté, le *Mémoire sur la traite des blanches* que fit parvenir à ce dernier le relégué Bouconnard, ou encore *L'histoire d'un condamné à mort* d'Emile Abadie, dit Kosiki du Trône (de la place du Trône), dont Félicien Champ-saur a publié dans le *Figaro* du 18 septembre 1879, « quelques extraits qui firent sensation à l'époque » ⁴.

Nous citerons surtout ici ce *Dictionnaire* manuscrit d'argot conservé à la bibliothèque municipale de Lyon, écrit en prison par l'apache-assassin, souteneur de profession, Nougier, exécuté en 1900, auquel se réfère le D^r Jean Lacassagne, l'un des meilleurs connaisseurs du sujet, l'auteur, avec Pierre Devaux, de *L'argot du « milieu »* ⁵. Ayant toujours fréquenté la basse pègre, mais intel-

¹ Voir R. DUPLANTIER, Un humaniste hors série : L'assassin Lacenaire, *Revue de criminologie et de police technique*, 1952, N° 2, p. 21 et N° 3, p. 15. LOMBROSO, dans *L'Homme criminel*, tome I, chap. XII, Littérature des criminels, pp. 524 à 528, cite aussi divers poèmes ou certaines strophes de Lacenaire. Un condamné à perpétuité pour cambriolages et tentatives de meurtre sur des agents et des passants, nommé Dubois, qui lui aussi prétendait être poète, donna, en 1893, l'autorisation à un journal du matin, de publier une de ses poésies : *Les barbes (souteneurs) du Sébasto*. Nous reproduisons, en *Annexe* à cette étude, p. 51, la « complainte fameuse de Clément » communiquée par Maxime du Camp à Enrico Ferri et citée par Lombroso, soit la *Chanson des pègres* écrite, dit-on, à la prison de Mazas, en 1878, par Clément, qui se serait inspiré d'une vieille *Chanson de grinches* écrite par Abadie sur les murs de la Grande-Roquette, et publiée en 1855 ; cf. CHAUTARD, *Goualantes de La Villette et d'ailleurs* (Ed. M. Seheur, Paris, 1929), p. 143.

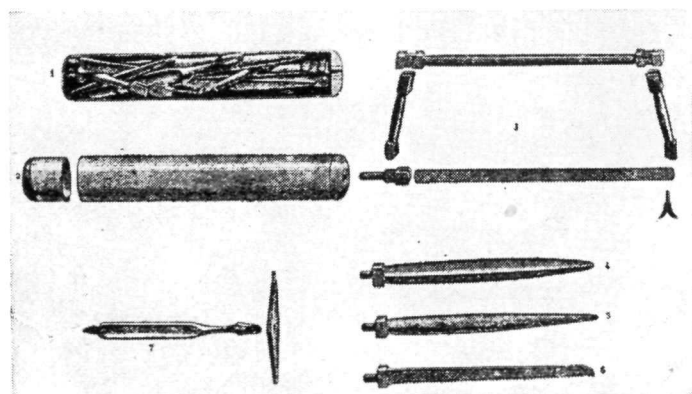
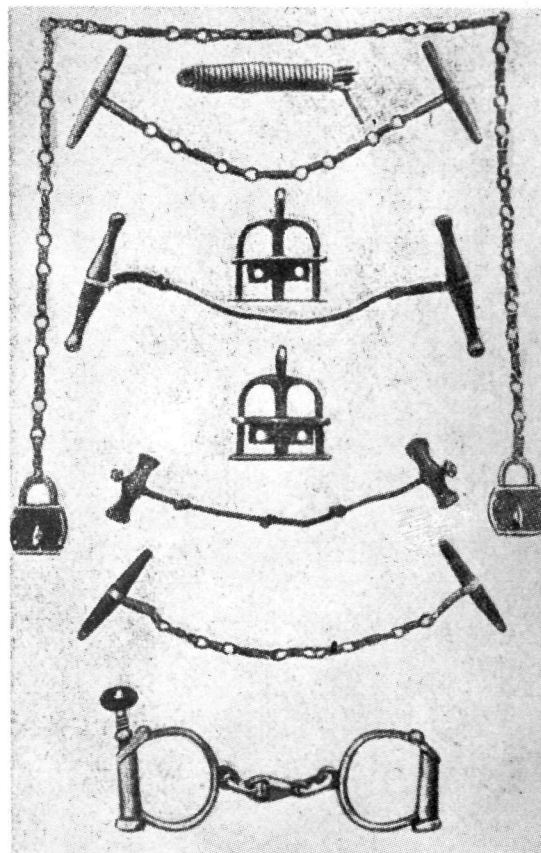
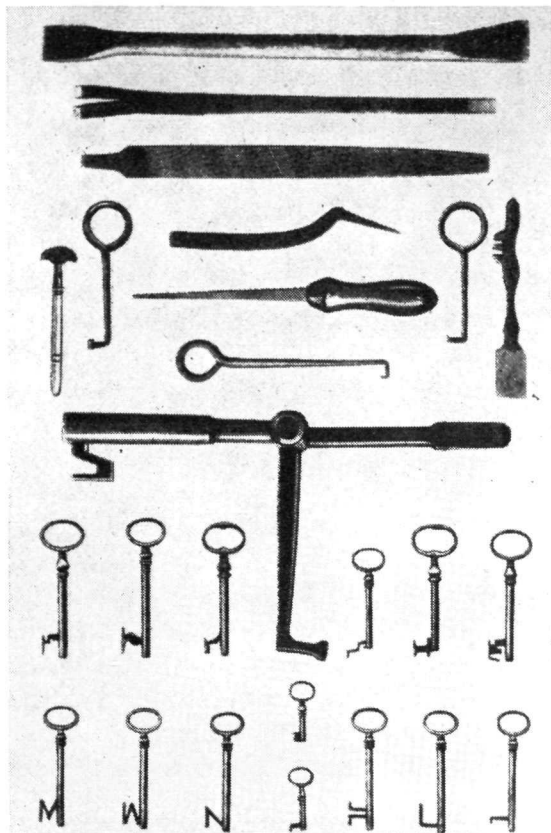
² Voir par ex., dans le volume cité à la note précédente : Le guet des veilleurs ou les truands en 1480, la Chanson de la Courtille (1875), Le Fiche (1882) et Plaintes du souteneur (1889), Su l'rade (1894), Au Rochechouart (1892), A la P'tite (Roquette, 1906), A l'Hosteau (1906), A la Santoche (1907), Raccourci (Fresnes, 1900), ainsi que les romances : Môme Poulot de la Villette (1892), Fleur de crime (1894). Nous reproduisons certaines de ces chansons, à titre documentaire, dans l'*Annexe* à la fin de l'étude, et nous renvoyons aussi à la série des *Chansons* si connues d'Aristide BRUANT au *Chat Noir*. Rappelons encore la chanson sur la guillotine : *La Veuve*, chantée par Jules Jouy au même cabaret et dédiée à Octave Mirbeau ; elle fut célèbre à l'époque : « Voici venir son prétendu — Sous le porche de la Roquette, — Appelant le mâle attendu — La Veuve, à lui

s'offre coquette, — Pendant que la foule autour d'eux — Regarde, frissonnante et pâle, — Dans un accouplement hideux — L'homme cracher son dernier râle... », avec ses refrains en quatrain : « Car ses amants, claquant du bec — Tués dès la première épreuve — Ne couchent qu'une fois avec — La Veuve ». Cette chanson est citée par CHAUTARD, dans sa *Vie étrange de l'argot*, p. 678. Elle est le modèle même de la fausse « littérature » romantique faite sur les criminels.

³ *Figaro Littéraire*, Paris, nos des 5 et 12 août 1950.

⁴ Abadie, criminel marquant du quartier du Trône, fut condamné à mort en 1879 pour avoir tué une commerçante à Montreuil-sous-Bois, et sa peine fut commuée deux mois plus tard. Caractéristique de son « factum », pour la connaissance de sa psychologie, est le texte : *Un rêve* où le « pauvre prisonnier » voit sa mère étendue sur son lit de mort ; au-dessus, la cour d'assises qui le condamne à mort, l'échafaud dressé au pied du lit, une banderole bordée de noir avec l'inscription : *Un membre de votre famille est mort sur l'échafaud, vous êtes bannie de la société*. « A ces mots — écrit Abadie — la pauvre femme se met sur son séant pour bénir ses enfants, pardonne à celui qui va mourir ; l'on entend un bruit sourd : la tête de son fils vient de tomber. » Texte et encadrement reproduits en fac-similé par CHAUTARD, *La vie étrange de l'argot*, pp. 466 et s.

⁵ *Op. cit.*, Paris, 1948, 14^e mille, éd. revue et augmentée 1952, p. XVIII, et dictionnaire. Le D^r Lacassagne, fils du prof. A. LACASSAGNE, le chef de l'école médico-légale lyonnaise, a eu non seulement à sa disposition le riche matériel, les notes, les fiches en vue d'un répertoire argotique, les pièces recueillies avec le prof. Ed. LOCARD, depuis directeur du Laboratoire de police technique de Lyon. De par sa profession (spécialiste des maladies vénériennes), il a eu cons-



24. Panoplie de travail, plumes, durs, clous et caroubles.

25. Bracelets, chapelet, ficelles, poucettes et cadènes.

26. Plan pour la belle (évasion).



27. *Calés, romanis ou manouches.*

28. *Une cloche ou pilon.*



ligent et instruit, et ayant eu le temps de la réflexion « dans la solitude d'une longue détention », Nouguié nous renseigne pour son temps comme Vidocq a pu le faire pour le sien¹.

De tels documents doivent intéresser policiers, magistrats, avocats, criminalistes, directeurs d'établissements pénitentiaires et de services sociaux : ils ne sauraient détourner l'oreille de cette langue originale, drue et colorée, qui mieux qu'une autre, même lorsqu'elle voudrait être « secrète » ou « cryptique », fait mentir l'adage selon lequel la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Dans ce monde spécial, plus qu'en aucun autre, le style c'est l'homme. L'esprit de classe, le besoin de se servir — au début — d'un langage qui ne soit pas à la portée de tous, l'imitation², contribuent tout naturel-

lement à créer, ici comme ailleurs, mais bien plus qu'ailleurs, un « argot corporatif ». Il est instructif de le connaître, de même que les « codes chiffrés » des malfaiteurs³, les inscriptions que, dans la solitude, la rage, la jalousie ou le désespoir de leur séjour à la prison ou à l'hôpital — que ce soit à *la San-toche*, à *la P'tite* (Roquette), à *Saint-Lago*⁴ ou partout ailleurs — ils laissent en témoignage sur la paroi de leur cellule⁵, comme il est instructif et nécessaire de connaître aussi leur écriture, leurs tatouages et leurs signes hiéroglyphiques — *Zink*, en allemand — pour désigner le vol, la direction à suivre, la présence d'un chien, le risque de la prison, ou pour peindre le mendiant, le joueur qui triche ou l'escroc, la prostituée, le brigand, le revolver ou le poison, le procureur, le juge, le gardien-chef, ou l'évasion⁶.

tamment l'occasion d'une information sûre et précise, soit dans le service des vénériens à l'Hôpital de l'Antiquaille — le *château* dans le langage du milieu, car dans l'ancien argot *hosto* signifiait aussi bien hôpital que prison ou hôtel, et l'hospice des gueux était à la fois hôpital et prison — soit dans le service policier des filles soumises, soit à la prison. Il a pu écrire, *loc. cit.*, p. XXI : « Nous avons trouvé dans les prisons et les maisons closes, auprès des criminels, des souteneurs et des filles, des collaborateurs souvent intelligents, parfois instruits ; nous leur devons des remerciements. Tous les mots dans notre dictionnaire sont bien vivants, et jamais nous n'avons enregistré un terme sans nous être livré au préalable à plusieurs recoupements sur son identité. » Ce sont les sources principales d'où nous avons tiré notre propre *Tableau méthodique de l'argot criminel*, à côté, naturellement, des récents ouvrages de G. SANDRY et du commissaire CARRÈRE, ainsi que du rapidement célèbre *Petit Simonin illustré*, dont les exemples (et par contraste les illustrations), sont bien savoureux. (On en trouvera un certain nombre dans notre *Anneze*.) Sa « sélection s'opère sur une période d'audition de quarante-cinq années », comme le relève l'Avant-propos.

¹ Le D^r Locard nous a signalé aussi un *dictionnaire d'argot* manuscrit, qui doit être le même.

² TARDE a souvent souligné le rôle extraordinaire de l'imitation — et de la contre-imitation — dans l'évolution historique, sociale, économique, législative et juridique, dans la morale et les arts, etc. Voir notamment son ouvrage fondamental *Les lois de l'imitation*, 5^e éd., Paris, Alcan, 1907, ainsi que sa *Philosophie pénale*, 4^e éd., chap. VI, vol. II, p. 323, en ce qui concerne le penchant à l'imitation, ses formes, sa force et son influence sur la criminalité.

³ A ce titre, nous avons publié le *Code chiffré (frappé) des prisons de femmes*, dans la *Revue internal. de criminol. et de pol. techn.*, 1951, n° 4, p. 308.

⁴ Saint-Lazare, *Saint-Lague*, *Saint-Lago*, ancienne léproserie puis hôpital, dans une modeste chambre duquel saint Vincent de Paul mourut en 1660, est devenu, depuis 1850, prison de femmes. Voir, sur les détenues et leur vie,

CHAUTARD, *op. cit.*, pp. 538 et s. Des détenues célèbres, des « pistolières de marque » (nourries à leurs frais, à *la pistole*, dans le quartier payant), y ont séjourné, notamment M^{me} Biard, femme du peintre, prise en flagrant délit d'adultère avec Victor Hugo qui venait d'être nommé pair de France, Louise Michel, la femme Gras, la première vitrioleuse, en 1876, Thérèse Humbert, M^{me} Steinheil, M^{me} Caillaux, M^{me} Bompard (appelée Bonpétard par le peuple), l'espionne Mata Hari, etc. Sur les principaux de ces procès, voir la très intéressante *Histoire de la Justice française sous la III^e République*, de M^e Maurice GARÇON, de l'Académie française (2 volumes, Arthème Fayard, Paris, 1957), et spécialement le volume II, *Les grandes affaires*.

⁵ Des inscriptions de ce genre, relevées sur les murs de Saint-Lazare et rapportées par CHAUTARD (pp. 553 et s.) n'éclaircissent-elles pas, mieux que toute longue analyse, la psychologie ordinaire des malheureuses femmes détenues : « Titine-les-beaux-yeux du Sébasto M (aime) Zizi des Halles P.L.V. (pour la vie). M.A.V. (mort aux vaches) et A.T. » (aux tantes : ici, policiers de toute espèce). — « A la chaudière les tantes » — « On les pendra par les couilles » — « Mort à la police » — « Mélie fait 6 mois pour vol de pante. Vive la liberté. 3 ans et la fuite. M.A.T. » — « Méloche (Mélie) des 2 Moulins (13^{me} arrondissement) aime sa petite femme Berthe pour la vie, s'et pour elle que je suis là. Courage et du sang, on en sortira du tombeau des tentes pour entrer dans le tabernacle des voleurs. M.A.V. » — « Du courage, les amie et du sang dans les veines, car on en sortira de cette triste celule, car on nous fait souffrir ici cette année, soyez brave, car on avance à rien si pour rien du tout on vous fou en cellule. Alors soyez correcte avec les sœurs vous vous entrouterai mieux. »

⁶ A ce sujet, cf. le chap. XI de LOMBRISO, dans *L'Homme criminel*, I, pp. 501 et suiv. Dans le langage « dessiné » des prisons italiennes de son temps, la prostituée est figurée par une souris, ou une savate ; l'escroc, par une carte à jouer ; le brigand, par une ceinture avec un poignard ; le poison par un serpent, et le revolver par une souricière ; le procureur, par un drapeau tricolore ; le juge, par un scorpion ; le géolier, par une tête barbue ; l'évasion par un oiseau ou un cheval, la liberté par un coq.

CHAPITRE VI

LA VULGARISATION DE L'ARGOT, ÉTAT ACTUEL ET CONCLUSION

C'est dans ce sens qu'on peut aujourd'hui souscrire à ce qu'écrivait, à la fin du siècle dernier, le père de l'anthropologie criminelle, mais sans généraliser un peu naïvement, et à condition de ne voir dans l'argot qu'un renseignement (un *rancart* ou un *condé*, dirons-nous pour user de ce que Simonin appelle spirituellement le *basic-jars*), une vérité d'expérience commune sans aucun doute précieuse, mais non la vérité absolue d'une sorte de *credo* scientifique. C'est déjà beaucoup que de pouvoir entendre et être entendu, de pouvoir connaître cet « ensemble de mots quotidiennement employés par les gens des classes dangereuses », et par là de les comprendre.

Certes, on ne peut plus tout à fait prétendre de l'argot, comme du temps de l'auteur des *Misérables*¹ : « Etant l'idiome de la corruption, il se corrompt lui-même. En outre, comme il cherche toujours à se dérober, sitôt qu'il se sent compris, il se transforme, il va se décomposant et se recomposant sans cesse. Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire ; tous les mots de cette langue sont perpétuel-

lement en fuite, comme les hommes qui les prononcent. » L'opinion de Richepin était analogue. Pour l'auteur de la *Chanson des Gueux*², « organisme vivant, en perpétuelle décomposition et recombinaison, l'argot est essentiellement instable. C'est du vif-argent. Il passe, court, roule, coule... flotte, flue, file, fuit, échappe à la notation. L'instantané qu'on en prend aujourd'hui n'est plus ressemblant demain. » Ces appréciations semblent non sans raison « singulièrement exagérées » à ceux qui vraiment approfondissent le sujet. Sans doute « les mots d'argot meurent plus vite que ceux du langage ordinaire » ; « langue parlée, il n'a pas l'appui des documents écrits » ; il faut ajouter à ces raisons « le goût du nouveau, élément inhérent à la psychologie du milieu ». Mais pourtant combien de mots, « enfants trouvés du langage », ont été adoptés non seulement d'abord par la langue populaire, mais ensuite par la langue générale ! Il existe « un courant constant qui va de l'argot au français académique, en passant par le langage populaire ou familier », un apport « qui vient sans cesse enrichir notre

¹ Dans son important ouvrage, très documenté, sur *Le crime et la peine dans l'œuvre de Victor Hugo* (Presses Universitaires de France, Paris, 1956, 424 p.), P. SAVEY-CASARD nous renseigne pertinemment sur les sources de V. Hugo, et sa conception du monde criminel, de ses mœurs, de sa langue. Pour lui, dit l'auteur, les sociétés de criminels « s'entourent du secret et de l'ombre pour se garder de la Société officielle. Si elles agissent, c'est de préférence la nuit. Si elles ont un langage, c'est un idiome mystérieux, l'argot, dont notre poète se vante d'avoir été l'un des premiers à saisir la portée et le pittoresque. » (*Le dernier jour d'un condamné*, V, p. 631, et *Les Misérables*, IV, 7.) Voir, avec les références à l'appui (pp. 180 à 185), la conception que se fait Hugo des « trois groupes très différents » qu'il distingue dans les bas-fonds (mendiants et vagabonds, voleurs et escrocs, escarpes et assassins). On peut admettre que dans cette description des repris de justice, Hugo « a maltrisé son imagination et serré de près les réalités ». Une partie de sa documentation lui a été fournie par des enquêtes personnelles ; il a assisté au ferrement des forçats en 1827 et 1828 ; plus tard, il a parcouru les bagnes, visité diverses prisons, et nous savons expressément qu'il s'est entretenu avec certains condamnés. « Son enquête personnelle n'a pu toutefois le mener bien loin. » Lorsqu'il a

décrit les sociétés de malfaiteurs, il a dû puiser ses renseignements dans des ouvrages antérieurs. (Les foudres des truands de *Notre-Dame de Paris* ont été certainement décrites à l'aide des livres de Sauval sur l'Histoire de la Ville de Paris, 1724, tome I, et de Mercier, *Tableau de Paris*, 1782.) Eugène Sue et Vidocq lui ont aussi fourni des renseignements. Victor Hugo a été en contact personnel avec l'ancien bagnard, devenu chef de la police ; dès 1829 il lui avait emprunté certains détails et certaines scènes pour *Le dernier jour d'un condamné*, et son influence se retrouve aussi dans *Les Misérables*. Cf. à ce sujet, G. CHARLER, *Comment fut écrit le dernier jour d'un condamné*, 1915 ; R. MESSAC, *Le détective Novel*, p. 287 ; J. SAVANT, *La vie fabuleuse et authentique de Vidocq*, ainsi que *Vidocq et Victor Hugo*, dans la *Revue du Commissaire de Police*, décembre 1951, p. 27.

² Quant à Richepin, on connaît son admiration pour les révoltés, son mépris pour les conventions sociales, son goût pour les audaces verbales, la crudité et la santé populaire du langage. Il fut marin et débardeur avant d'être poète, et connut d'ailleurs la prison, puisque la *Chanson des Gueux* lui valut, à sa parution en 1876, une condamnation à cinq mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

langue » et réalise ce que Rigaud appelait « l'influence du voyou sur l'idiome national »¹. Sait-on assez que « trente pour cent des locutions françaises, dès le XV^e siècle et non moins de nos jours, ont une origine argotique — bien souvent inconnue de ceux qui les emploient ?... Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, il n'est guère d'auteurs dont le vocabulaire ne soit fleuri d'argot oublié, mais vivant »².

Ce développement, cette généralisation ou « vulgarisation » de l'argot n'a fait qu'aller croissant. Du temps de Villon, en 1457, les malfaiteurs faisaient usage (à notre connaissance) d'environ 120 termes argotiques ; ils sont 152 en 1596 dans la *Vie généreuse* et en 1598 dans les *Serées* (soirées) de Guillaume Bouchet, imprimeur poitevin ; 232 dans le *Jargon de l'argot réformé* en 1634, 500 dans le *Vice puni ou Cartouche*, en 1725, 1600 chez Vidocq en 1830, et plus de 4200 chez Chautard en 1931. Cette progression justifie sans doute ce qu'écrivait Francisque Michel dans l'Introduction à ses *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, en 1856 : « Aux progrès qu'il fait dans la bouche du peuple et même parmi les gens du monde, je ne désespère pas qu'un jour il n'arrive à remplacer le français qu'on oublie de plus en plus »³.

D'autre part, l'argot a cessé d'être un langage secret, hermétique, « destiné, comme au

temps des gueux, à n'être compris que d'un certain nombre d'initiés », aux dires mêmes de ceux qui sont le mieux placés pour juger, et comme d'ailleurs la constatation en devient chaque jour plus évidente. Car l'argot ne se cache ou ne se dérobe plus, mais il s'affiche plutôt avec complaisance, il s'imprime, et l'on affecte de le parler, non plus seulement « dans le milieu », mais jusque « dans le monde ». Nous savons bien aujourd'hui que tous les criminels ne parlent pas argot, et que tous ceux qui parlent argot ne sont pas des criminels. Nous savons qu'une certaine « bonne société » même — en argot, le *gratin* — s'amuse ou se targue d'user de l'argot par une sorte de snobisme, de « fanfaronnade du vice », pour paraître « affranchie » — alors qu'à l'opposé la tendance actuelle des individus vivant « en marge de la société » est de passer le plus possible inaperçus, de ne pas se faire remarquer de la police, ni par leur vêtement ni par leur langage, et encore moins par une « signature » comme le tatouage⁴ : « Ils ne doivent pas attirer l'attention sur eux par le port d'une casquette à trois ponts ; plus de foulard rouge et de larges pantalons à la Bruant »⁵. L'usage niveleur a tendance à oublier qu'il y a un « bon usage » et un qui ne l'est pas ; on trouve plaisant de confondre celui « de la Cour » et celui de la « Cour des Miracles »⁶.

¹ LACASSAGNE, op. cit. p. XX et XXI.

² Voir la chronique de Maurice RAT, *Traduit de l'argot*, dans le *Figaro littéraire* du 7 septembre 1957 : « De Villon, Marot et Rabelais, à Balzac et Hugo, en passant par Mathurin Régnier, Molière, La Fontaine, Saint-Simon (oui, Saint-Simon lui-même), la langue de nos plus grands écrivains doit à l'argot ses plus riches saveurs. » Une nouvelle de presse annonçait, le 1^{er} novembre 1957 : « L'argot a marqué des points à l'Académie qui, prise d'un beau zèle, a introduit, dans son *Dictionnaire*, comme mot d'usage le substantif *caïd* dans son extension truculente : « Chef dans un certain milieu ». Exemple : « On le considérait comme le caïd de la bande ». La *cagna* : « abri rudimentaire en argot militaire » a obtenu également le « dignus est intrare », ainsi que le mot *cagne* : classe préparatoire à Normale supérieure dans l'argot des étudiants. D'où il suit que *cagneux*, adjectif et adjectif pris substantivement, a désormais les significations « qui a les genoux tournés en dedans et les jambes écartées » et « étudiant en cagne », la seconde n'entraînant pas nécessairement la première. » LACASSAGNE donne pour exemples de cette assimilation les mots cambrioleur, camelot, escarpe, gouape, pègre, ligoter, baluchon, bouffarde, se balader, camoufler, roupiller, frangin. Quant à Maurice RAT, il fait ses délices d'accroche-cœur et bernique, et pense que les expressions : charrier dans les bégonias, donner la couleur, manger ou

casser le morceau, sont « trop pittoresques pour ne pas entrer dans la langue ordinaire » en attendant d'entrer dans le dictionnaire. Dans une nouvelle chronique, intitulée *Argot, eaux vives du langage*, Maurice Rat a repris ce thème, à propos de la parution de « l'amusant dictionnaire » de *Langue verte* d'Auguste LE BRETON, illustré de « noirs desseins » de Piem (édité aux Presses de La Cité, Paris, 1960). La source des termes argotiques passés dans la langue est ici donnée comme moins abondante, ce qui est certainement plus exact : « Le nombre d'expressions et de termes argotiques qu'accréditèrent peu à peu, et depuis des siècles, chez nous la langue parlée et la langue écrite, est très considérable, qu'il atteigne, comme le disent certains lexicologues, huit pour cent des vocables français ou, selon d'autres, treize ou quatorze pour cent ». (*Le Figaro littéraire*, 16 juillet 1960).

³ Cité par CHAUTARD, *La vie étrange de l'argot*, p. 7.

⁴ Albert SIMONIN l'a noté tout à fait justement dans le *Petit Simonin illustré*, à propos de la *bouzille* ou du tatouage, p. 59. Nous y reviendrons dans notre étude du tatouage.

⁵ LACASSAGNE, p. XXVIII et XIX.

⁶ Dans l'avant-propos de leur *Dictionnaire de l'Argot moderne*, SANDRY et CARRÈRE relèvent aussi que « l'argot, qui semblait être le privilège exclusif de ce qu'on pourrait

La littérature aussi s'est emparée de cette veine. Si elle est restée modeste, vagabonde et traînant sur les routes avec *Ceux du Trimard*, le truculent livre de Marc Stéphane, qui fut candidat au Prix Goncourt, elle est entrée à l'Académie Goncourt avec Francis Carco, à l'Académie française avec Jean Richepin, et l'on peut entrevoir jusqu'où elle ira avec un René Fallet, par exemple. Est-il besoin de rappeler combien le livre, le cinéma, le théâtre se sont engoués de cette mode et l'ont répandue, l'ont fait entrer dans le domaine public, ont exploité ce « filon », depuis les fameux *Touchez pas au grisbi*, ou *Du riffifi chez les hommes* — bientôt suivi du *Riffifi chez les femmes* — jusqu'au *Pain des Jules* créé, en novembre 1958, au Théâtre des Arts ? Et l'on ne voit pas du tout, dans ce domaine, que « *le cave se rebiffe* », pour reprendre un des récents titres de la « Série Noire ». Bien au contraire. On a été jusqu'à créer un « Prix du Mitan » (Milieu) — sous forme d'un « panier à salade » plus ou moins en or — destiné à couronner une chanson évoquant « le milieu, ses hommes et ses lois »¹.

Enfin et surtout, nous n'oublions pas qu'il y a toute une part d'argot qui n'a aucun rapport avec la vie et la mentalité criminelles, mais qui est toute baignée de cette tendresse et de cette poésie populaire qui nous émeuvent dans *Rictus*². On peut constater, par des dizaines d'exemples que nous avons donnés, que, de nos jours, l'argot ne se développe pas

du tout dans le sens d'une langue secrète, mais d'une langue pittoresque. Il passe du domaine caché au domaine public. Il se soucie plus de peindre, de désigner de manière curieuse, frappante ou canaille, que de dissimuler. Il « se déboutonne » et souvent « galéjade ». Il est plus souvent frère de Panurge que de Guy Tabarie et de Colin Cayeux, le pendu du gibet de Montfaucon, et nous allons plutôt le chercher dans la bouche de Jésus-la-Caille que dans celle de Lacenaire.

L'auteur même de Jésus-la-Caille en convient, prenant l'exemple « de certains fauves qui, pour ne point effaroucher leur proie, se confondent par la couleur de leur pelage avec le sol » : il nous conduirait « à ces cas si fréquents aujourd'hui de gentlemen fort peu loquaces dont on s'explique mal le métier dans Paris, et dont le sobre vocabulaire finit parfois par vous frapper à force de correction ». Cependant, ajoute-t-il, « n'exagérons pas : Si effacés qu'ils soient et attentifs à ne se point trahir, ces Messieurs gardent un goût secret pour le langage qu'employaient leurs aînés. Tant pis s'il n'offre plus la sécurité de naguère ! Son charme vaut que l'on coure encore le risque de le parler, ne serait-ce que pour échapper certains soirs à la monotonie d'une vie médiocre ou se procurer à bon compte l'illusion de vivre en marge de la société... Qu'on en convienne ou non, les souteneurs, les criminels, les filles publiques des basses classes ne pourront jamais renoncer à

appeler les classes dangereuses, s'est introduit insensiblement dans toutes les couches de la société, et que certaines classes, dites aisées, ne rougissent pas aujourd'hui d'employer certains mots, certaines épithètes pour obéir à la mode du jour ».

¹ Le prix doit avoir été décerné pour la première fois le 30 octobre 1958, à Paris.

² *Rictus* s'est très bien et très clairement exprimé lui-même là-dessus, comme l'ont dernièrement montré les « Lettres intimes », textes inédits présentés par Albert Duboux dans le *Figaro Littéraire* du 8 novembre 1958. En date du 3 mars 1924, *Rictus* lui écrivait notamment dans un post-scriptum : « Le livre d'Henri Bauche, *Le langage populaire*, concernant la langue populaire parisienne parlée, qui, surtout depuis la guerre, devient de plus en plus une langue nationale : « la seule langue vivante » déclare Lazare Sainéan, un autre linguiste, — le livre d'Henri Bauche, dis-je est, jusqu'à présent, ce que j'ai trouvé de mieux fait sur cette question. Mon désir a été d'écrire dans cette langue-là, bien avant la guerre. Ecrire dans le langage parlé par la majorité de ses contemporains est, pour un Poète, une manière de fixer la physionomie de son époque. Cette langue parlée, « la seule

vivante... » était, jusqu'à la guerre, ignorée des lettrés. Ils croyaient à l'argot romantique de Hugo, de Balzac, de Richepin, de Vidocq... Sainéan, dans son *Langage parisien du XIX^e siècle*, a montré que la disparition des bagnes de Brest et de Toulon, coïncidant avec l'invention et le développement des chemins de fer, fit disparaître la langue secrète des malfaiteurs, dont se servit encore Richepin, bon normanien, pour sa *Chanson des Gueux...* » *Rictus* revient sur ce sujet dans une lettre ultérieure du 27 octobre 1924 : « ...J'ai relu la page de T... qui me concerne, et tout ce qu'il dit sur Henri Bauche, le langage populaire et l'argot. Ce n'est pas bien dangereux. C'est incompréhensif... Mon Dieu, mon ambition, après tout (surtout dans *Le cœur populaire*), n'a été que de faire parler mes divers personnages comme des protagonistes de drames ou de comédies. Je n'ai fait que de les « entendre ». Allais-je employer la langue de Racine ou d'Anatole France pour faire parler mes « monte-en-l'air » ou mon gosse des *Petites Baraques*?... Et tenez, un des exemples les plus saisissants du côté livresque des Rhéteurs, c'est le *Crainquebille* d'Anatole France... Jamais, au grand jamais, un marchand des quatre-saisons n'a parlé, agi ou réagi comme ce *Crainquebille*. Ah ! oui, c'est prodigieux d'ignorance du *Peuple...* »

l'argot ; il leur est nécessaire, flatte leur amour-propre et jusqu'en ces intimes retraites où chacun puise sa force d'expression, conserve son prestige et ses droits ¹. » Le D^r Lacassagne est d'un avis semblable ². Et Simonin de même, qui résume parfaitement le débat pour nous : « Plus qu'un langage ésotérique, l'argot est la langue d'un état, celui de mauvais garçon. L'homme qui s'exprime en argot le fait pour des raisons bien précises de commodité, et parce que cette langue est le véhicule naturel de sa pensée, laquelle a des fondements extraordinairement éloignés de la pensée commune. La preuve nous en est administrée par ce fait que le magistrat, bien qu'évoluant tout au long de sa carrière dans l'univers de la délinquance, n'est jamais tenté d'adopter la langue du délinquant » ³.

Mais justement, plus que tout autre il doit la comprendre ! « *Et quand je dis comprendre* — insiste avec beaucoup de pertinence l'auteur du « Littré de l'argot » — *j'entends à la fois assimiler le sens littéral de leurs propos (des gens du milieu ou de la pègre) et démêler leurs mobiles mentaux, entrevoir enfin la structure de leur pensée.* » On ne saurait mieux dire : Voilà précisément l'important, et pour nous l'essentiel. L'argot n'est plus avant tout et exclusivement une langue de métier et la langue du métier criminel — des chourineurs, des escarpes, des pègres, des grinches ou des marlous. Mais

à vrai dire il l'est très souvent et, même lorsqu'il s'emploie par commodité, par jeu, par gouaille ou par défi, même lorsqu'il plaisante ou dénigre, ou se borne à exprimer un trait ou une obscénité, il en dit long sur la tournure d'esprit, la nature des préoccupations, le milieu et les tendances de celui qui le forge ou qui l'utilise, et donc aussi, d'un délinquant. Nous vous laisserons découvrir les correspondances et les rapports psychologiques, les perspectives livrées par tant de locutions citées dans cette brève « vue cavalière ». Qu'on relise Villon et notamment — sans parler des *Repues franches* et des poèmes argotiques du *Jargon* ou *Jobelin* devenus incompréhensibles ⁴ — le *Grand Testament* et le *Codicille*, les ballades de la Grosse Margot et de la Bonne doctrine aux enfants de mauvaise vie, l'épithète en forme de ballade dite ballade des Pendus, sa requête au Parlement et sa ballade de l'Appel : aujourd'hui encore, après plusieurs siècles, quels traits de lumière sur lui, sur sa « psychologie des profondeurs ». L'argot dont use le criminel est sans doute l'expression de son caractère profond et le découvre d'une manière qui ne trompe pas un observateur avisé. C'est une sorte de « test », aussi bien que celui des associations d'images, de l'interprétation des taches de couleur ou des réactions de la sensibilité et de l'intelligence. Sachons écouter celui qui l'emploie au naturel ⁵. Il donne la clé de sa conscience, il est comme le

¹ F. CARCO, préface à *L'argot du « Milieu »*, p. X. Il en fournit aussitôt la démonstration la plus éloquente : « Moi que j'te cause, me disait récemment à Montmartre, un de ces louches individus, penses-tu que j'aspine le jar ? Plus souvent, j'laisse ça aux mômes et j'acte français. »

² LACASSAGNE, Avertissement, op. cit., p. XIX. Sur le caractère en quelque sorte « associatif » qui nous paraît irrécusable et utilisable, le D^r Lacassagne estime aussi que, si en apparence le « milieu » semble s'habiller et parler désormais « comme tout le monde » pour ne pas se « faire repérer », il persiste, « il existe cependant chez les hommes et les femmes du milieu, un argot que nous osons à peine dénommer professionnel. C'est là un phénomène commun à toute corporation : chaque métier a son argot... Des mots d'argot surgissent pour remédier à l'insuffisance de la langue. Ces mots... constituent, dans le cas particulier de l'argot du milieu, un lot important de termes et d'expressions techniques professionnelles, qui sont les mêmes, à peu de chose près, dans toute la France. La pègre, en effet, n'a pas de domicile fixe ; elle ne peut en avoir. Inquiétée à Paris, elle fuit en province. Les maisons d'arrêtés, les prisons centrales, les camps de travaux publics constituent des points de contact, groupant des individus de toutes les

régions. Contrairement aux patois, l'argot du milieu n'a pas de clocher. » C'est de cet « argot de métier » que nous donnons le *Tableau* qui suit.

³ SIMONIN, Avant-propos, p. 2. Voir en *Annexe*, à la fin de notre *Tableau de l'argot criminel*, le choix d'exemples tirés du *Petit Simonin illustré*.

⁴ Dans l'édition des Œuvres de François Villon publiée à la Librairie des Bibliophiles (Flammarion, Paris), Paul LACROIX, conservateur de la Bibliothèque de l' Arsenal (le Bibliophile Jacob), a indiqué qu'il avait eu le désir de traduire le *Jargon*, mais qu'il avait dû renoncer à ce travail « pour lequel nous manquons de tout secours philologique ». PROMPSAULT, après avoir entièrement remanié à sa guise la première ballade du *Jargon*, avait essayé d'en expliquer le sens « par quelques notes où il a pu quelquefois deviner juste, mais qui renferment plus d'une erreur manifeste ». Pour éviter de se tromper comme lui, Paul Lacroix a laissé « au lecteur le soin de chercher le mot d'une énigme devant laquelle tous les Édipes modernes ont reculé » ; Notes et éclaircissement, p. 297.

⁵ Tel l'auteur de *Raccourci* (condamné à la décapitation), écrit à Fresnes en 1900 : « ...Un pante me surgit — Un beau

mot de passe du « milieu » — le « Sésame, ouvre-toi » de la caverne d'Ali-Baba et des Quarante voleurs. Contrairement à ce que pensait Lombroso, l'argot n'est pas à proprement parler un « stigmate de la criminalité », mais il peut en être le révélateur ; il n'en est pas la preuve, mais il peut en être la plus fidèle expression.

A côté du crime et du vice d'ailleurs,

médaille — Que portait ce con — Une chaîne en jonc — Cela me séduit — J'ouvre mon couteau — Et dans sa sale peau — L'enfonce aussitôt — Le voilà occis. » CHAUTARD, op. cit., p. 210.

¹ Rappelons ce que dit fort bien à ce sujet Maurice RAT, dans sa chronique citée, du 16 juillet 1960, *Argot, eaux vives du langage*, en louant cette note d'Henri QUEFFELEC : « Dru, direct, expressif, mais aussi élégant et métaphorique, il (l'argot) se rattache, bien plus qu'à la gouaille ou à la paresse, à des très hautes vertus humaines : l'amour de la vie et des formes concrètes, la solidarité, la discrétion, la résistance à la douleur. Autant de types d'argot que de groupes d'hommes recherchant des signes de reconnaissance, recherchant les moyens d'affronter ensemble les obstacles et les coups imprévus ». Sans trop « sublimer » non plus la langue des coquillards et de la pègre, il y a là une part profonde de vérité, et de justice. Maurice RAT commente de son côté : « Ces dernières lignes m'enchantent, qui disent si bien la vertu de l'argot et qui en expliquent le triomphe, j'entends par là aussi bien son accès dans la langue courante que le tour

n'oublions jamais qu'il peut aussi manifester, d'une manière vivante et plus que toute autre capable de toucher et de faire réfléchir, l'esprit, les vertus, l'élégance et la patience, et parfois l'héroïsme des classes misérables qui l'ont d'abord inventé et pratiqué, et justifier ainsi la tendresse que lui manifestent le public et les écrivains qui l'ont étudié, réhabilité et en partie adopté¹.

de faveur que dans la langue écrite une élite d'écrivains lui donne ». En effet « Victor Hugo et Balzac, qui aimaient les mots pour eux-mêmes, en cultivèrent jalousement les fleurs. La poésie d'un Richepin, d'un Rictus lui fit fête, et hier encore le délicat Toulet et le nostalgique Carco enchâssaient dans leurs strophes ou leur prose, avec un art parfait, des mots d'argot qui semblaient jaillir d'une fontaine de jouvence ». Dans une chronique précédente (*Argot, argot, quand tu nous tiens, Figaro Littéraire* du 11 juillet 1959), le même auteur estimait que « de tous les jargons, seul nourrit la langue celui des voleurs et des gueux » ; il rappelait qu'un spécialiste comme Gaston Esnault est allé jusqu'à dire que « Delasalle devrait être fondu dans le Littré », entendant que le dictionnaire de l'argot pourrait s'incorporer dans un dictionnaire général et il écrivait — c'était à propos du centenaire de Lazare Sainéan : « Dirai-je que le commentateur si savant de Rabelais mérite bien cette célébration ? Et qu'il ne me choque nullement — j'en appelle à Villon et à l'auteur de *Gargantua* comme à Colette et à Carco — qu'on s'aperçoive enfin que l'argot a de tous les temps été l'un des sucs de la langue ».

RÉPERTOIRE
DE
L'ARGOT CRIMINEL

L'ARGOT DU MONDE CRIMINEL

« Donner un répertoire de l'argot est une tâche difficile, qui requiert un minimum d'explications utiles », a écrit justement Maurice RAT. Les explications et considérations qui précèdent nous y ont préparés. Après avoir étudié la formation, l'évolution et la signification criminologique de l'argot en tant que langue des milieux de la pègre et du crime, en multipliant les exemples à l'appui de nos observations, il nous reste à dresser le « dictionnaire » qu'il peut être intéressant de tirer des sources modernes que nous avons indiquées. Nous le ferons d'une manière simple et méthodique, en partant du criminel et des activités criminelles les plus fréquentes, pour passer au domaine et à l'action de la police, puis des tribunaux, et enfin au domaine des peines et de leur exécution. C'est un ordre logique et non alphabétique que nous suivons, pour mieux souligner la perspective générale de « psychologie criminelle » que nous nous sommes proposée¹.

Il va de soi que l'orthographe des termes d'argot, dans une langue toujours mobile et incertaine, faite pour être parlée et non écrite, sera variable et souvent fantaisiste. Elle peut différer d'un ouvrage à l'autre, non seulement quant à des termes aussi courants ou simples que *arnac*, *arnaquer*, *arc-pincer* (*arquepincer*), *buter* (*butter*), *duce* (*dusse*), *pébroc* (*pébroque*), *sert* (*serre*), *galtouze*, *ébouzer* ou *marquouzer* (qui s'écrivent tout aussi fréquemment avec un *s*), mais bien plus encore lorsqu'il s'agit de termes tels qu'*arangement* (*arangemann*), *jetar* (*jettar*, *chetard*, *schetard*, *star*), *chtib* (*schtib*) et *enchtiber* (*entschtiber*), ou *chnouff* (*schnouffe*). Dans le doute, nous avons choisi la forme qui nous a paru la plus simple, la plus courante ou la plus conforme à ses origines, sans vouloir garantir que ce soit la plus juste ou la meilleure.

1. Le monde criminel, la pègre

Homme : *mec* (a eu le sens de maître), *méquer* : commander ; un « homme » est un vrai, un « vrai de vrai », qui ne dénoncera jamais un complice ; un serment est une parole d'homme ; homme libéré de tout scrupule : *affranchi* ; *hâbleur* : *vanneur* ; *orgueilleux* : *piaf* ; *bravache*, *provocant* : *rouleur* (rouler les biscottes, les mécaniques) ; homme qui veut paraître plus dangereux qu'il n'est : qui fait l'affiche ; mauvais, violent : *toc* (manquer de toc : être décontenancé) ; un homme de complexion puissante : un *costaud*, un *malabar* ; sans pitié, méchant : un *dur* ; loyal et courageux : une *lame* ; un chef : un *caïd*.

Homme de peu, *sournois*, ne méritant pas confiance : *loquedu* ; bon à rien : *bidon*, *lape* (abréviation de : la peau, rien), *lope*, *lopaille* (altération de copaille, pédéraste passif, souvent employé entre détenus pour désigner un dénonciateur) ; dans le même sens : *fiotte*, (*tante*) ; capable du pire, dont on doit se méfier : *arcan*, *malfrat*, *malfrin*.

Homme avisé, *malin* : *fortiche*, *marle*, *marlou*, *marloupin* ; *marlouserie* : *malice*.

Homme naïf : *nave* (*navet*), *pomme*, *tarte* ; *lourd* (contraire d'affranchi) ; victime désignée : *cave*, c'est aussi le client ou « *chille* » des filles, *tapineuses* (*racoleuses*) ou *radineuses* (qui se radinent, vont et viennent sur le trottoir, le *radé*) ; *pante*.

Voyou : *truand*, *frappe* ; *voyou* sans envergure et compromettant : *embrouilleur*.

Mendiant : *pilon* (qui vit au crochet des autres) ; *mendier* : *pilonner*, faire la manche ; *mendiant* à domicile (qui tire les sonnettes) : *piéd de biche*.

Souteneur : *marlou*, *marloupin*, *mec*, *mecton*, *poisse* ; *bonhomme*, *coquin*, *chiqueur*, *alphonse*, *jules*, *julot* ; *barbe* (*barbeau*, *barbillon*, *barbizet*), *brochet*, *hareng*, *dos vert*, *maquereau*, *macroton*, *mac*, *mangeur de blanc* ; *souteneur jeune* ou *inexpérimenté* : *barbichon*, *billon*, *demi-sel*, *misel*.

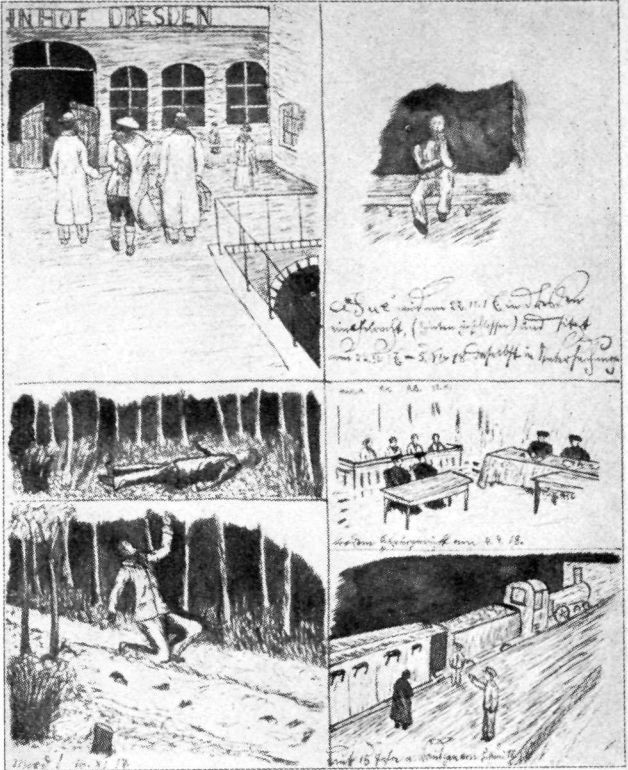
Tricheur : *arnaqueur* (*d'arnac*, *tromperie*, *tricherie*), *pipeur*, *maquilleur* (*maquiller les brêmes* : marquer les cartes) ; *faisan*, *faisandier* ; *rangeman* (de *ranger*, *rangemaner*, *quicher* ou « *quiller* »).

Bande, équipe : *tierce* ; être en tierce : travailler en équipe.

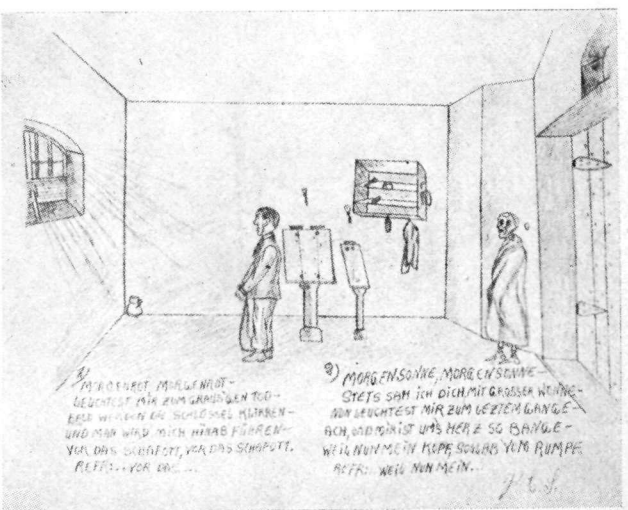
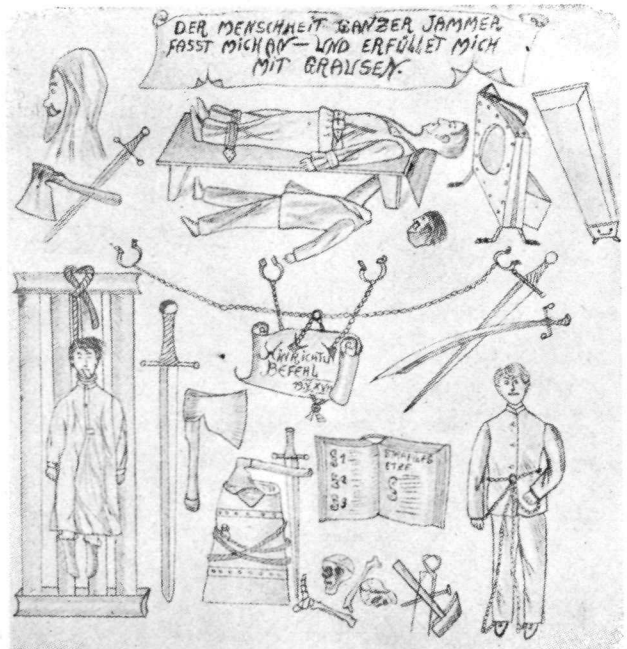
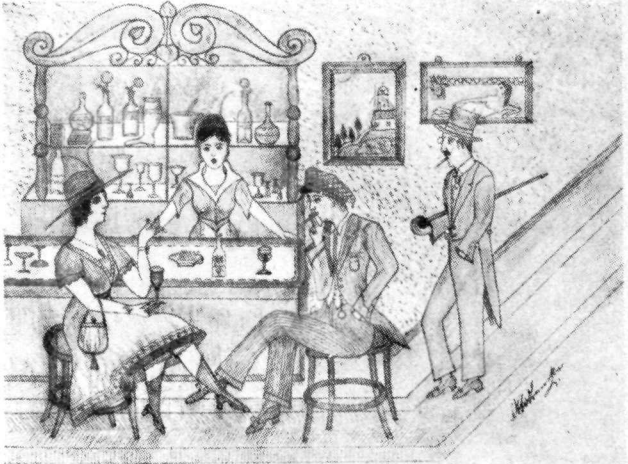
Engager un complice en fixant d'avance sa rétribution : *affûter*.

¹ Voir *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1958, N° 3, p. 223, le *Tableau* que nous développons ici.

I quattro maggiori mali dell'umanità
 Umana - Usura - Donne - Alcol - Giochi



- 29. Dessins de détenus : les maux de l'humanité.
- 30. L'histoire du crime, vue et rappelée par un buteur.
- 31. L'idéal du fiche ou marlou: se la couler douce.
- 32. La récluse, le trou.
- 33. La loi et la misère du monde: la cruauté.



1) MORGENS 10 UHR, MORGENS 10 UHR -
 LEUCHTEST MIR ZUM GANZEN TODE -
 BEI WEILEN ER SCHLIESSEN KÜHNEN -
 UND MAN WIRD MIT MIRAB FÜHREN -
 VON DAS GEGENST, VON DAS SCHUPPOT.
 REFF... VON ER...

2) MORGENS 10 UHR, MORGENS 10 UHR -
 STETS SAH ICH DICH MIT GROSSEN WEINGE -
 BEN LEUCHTEST MIR ZUM GANZEN WANGE -
 BEN, WAD DICHST WIR HER ZU SO BANGLU -
 WEL NUN MEIN KOPF SCHLIES YUM RUMPE.
 REFF... WEL NUN MEIN...



34. Au quart : le hareng ou sauret (gendarme).

35. Au grand carreau ou grand as (assises).

36. Le maître ou débarlot.

Complice : équipier, homme de barre, cheville, nière ou niare.

Compère : d'un escroc, d'un bonneteur : baron (celui qui joue le personnage cossu, ou qui ponte : ce qui est baronner) ; le compère d'un bonneteur s'appelle aussi un contre ; d'un voleur à la tire : porteur (il est habituellement de forte corpulence), mur (il le dissimule).

Faire le guet : gaffer (guetter, regarder), faire gaffe, faire le pet, le sert ; complice qui fait le guet : gaffeur.

Donner le signal : faire le sert, ou serre, faire ou pousser le cri, faire Saint-Jean ; au bonneteau, le signal donné par le « poseur » (qui tient et manipule les cartes), est le fut.

Avertir, mettre sur ses gardes : affranchir, donner ou filer la couleur, mettre à la page.

Renseigner, donner une information : rancarder, filer un rancart, un tuyau, tuyauter ; envoyer le ronfleur (téléphone), envoyer le duce (au jeu, le duce est la tricherie).

Recéler, *recéleur* : fourguer, fourgueur, fourgue ; acheter des objets volés : attriquer.

Vendre subrepticement : laver, lessiver ; modifier une chose volée pour en faciliter la vente : maquiller.

Produit du lutin : vendange ; on dit de la marchandise volée : ça ne voit pas le jour, ça craint le soleil.

Partager, *partage* : fader, fadage, fade ; décarpiller (signifie aussi fouiller, chercher), décarpillage ; part de butin : fade, blot, taf, pied (pied signifiait anciennement dernier sou) ; avoir son pied, aller au pied (prendre son pied, dans le domaine érotique, signifie prendre sa part de plaisir).

Ne pas remettre la part promise : faire jongler, faire tintin, se faire arranger (d'où le terme : la maison arrangemane) ; ne pas toucher sa part : passer à travers ; ne pas être régulier : faire un vanne.

Etre perdant, vaincu : avoir baccara ; avoir de la chance : de la bague.

Etre menacé de la vengeance d'une bande rivale : les avoir sur l'alpaga ou l'alpague (veste courte), le dos, le râble.

Querelle entre bandes ou rivaux : suif (au début), rif (hostilités déclarées) ; vengeance : rebiffe.

Emmener dans un endroit désert pour un règlement de comptes : mener en belle.

Se battre : s'expliquer, s'aligner, se coltiner, se crocher, se froter, se châtaigner, se tirer la bourre ; rentrer dedans, rentrer dans le cadre, dans le chou, dans le blair, tomber sur le poil, ou le paletot ; se ruer à la bagarre, frapper : chabler, cherrer, cogner, assaisonner, astiquer, asticoter, étriller, emplâtrer, dérouiller, sonner, servir, tanner le cuir, tabasser, etc. ; passer ou filer une dérouillée, une dégelée, une peignée, une danse ou un tango, une trempe, une pipe, une volée, une raclée, une purge, une tisane, une avoine, une ratatouille ou tatouille, une pâtée, etc. ; se battre à poings nus : à la châtaigne ; sortir vainqueur : lessiver à la châtaigne.

Coup : emplâtre, pain, tarte, châtaigne, marron, beigne ou beugne, baffe ou baffle ; atout, gnon, jeton ; gifle : mandale ; coup de poing au visage : taquet.

Abattre, terrasser : ébouser.

II. Les activités et moyens criminels

Se compromettre, s'exposer à une affaire judiciaire : se mouiller (signifie aussi voler).

Affaire (vol, cambriolage, délit quelconque) : flanche (c'est aussi un endroit où l'on joue ; flancher, flancheur, jouer, joueur) ; se déplacer pour commettre un délit : partir en voyage.

Opération préméditée : commande.

Coup à faire (en général vol) : affaire, boulot, travail, turbin, groupin (même sens), job ; indication d'un coup à faire : donner ; travail facile à accomplir : donné ; affaire facile et fructueuse : du nougat ; gagner de l'argent sans travailler, par des moyens délictueux : s'occuper ; c'était autrefois bibeloter.

Préparation d'une escroquerie ou tromperie par des mensonges : bidon, barratin, musique ; bidonner, barratiner, travailler au barratin, musiquer.

Tromper, *duper* : arnaquer, ranger, arranger, ranger-maner, entourer, engourdir, endormir, escanner, estamper, empiler, enfler, entuber, posséder, avoir, carotter, roustir, jobarder, fabriquer, gourrer, faire, refaire, doubler, mener en double, mettre en boîte, mettre dedans, mener en barque, en bateau ; faire à l'oseille, à la graisse d'oie, faire connard, ou têtard, etc. ; une trahison : un coup d'arnac.

Escroquer, *escroquerie* : arnaquer, arnac ; repasser, repassage ; vanner, vanne ; opérer ; escroquerie commerciale (acheter à crédit et vendre la marchandise au comptant sans payer son fournisseur) : carambouiller, carambouille, carambouillage ; vente à un passant naïf d'un prétendu bijou trouvé (faux) : broque, broquille.

Escroc : arnaqueur, arrangeur, rangeur, roustisseur, empileur, estampeur ; faisán, faisandier ; carambouilleur.

Chantage : musique, chant, gouale ; maître-chanteur : musicien, goualeur.

Filouter : piger, pigeonner ; une dupe : un pigeon.

Se faire voler par une fille : entôler, entôlage, ento, entorse, emplâtrage ; sortir à l'ento ; voler un client biber.

Entôleuse, *voleuse* : pioche, tireuse, enquilleuse, femme d'entorse, femme d'équipe.

Accident ou blessure simulés pour tromper l'assurance : macadam, tailler, piquer un macadam ; le spécialiste est un macadamiste ; blessure ou maladie provoquées artificiellement : maquillage, maquiller, se maquiller (être maquillé signifie aussi être frappé).

Voler : barbotter, calotter, chauffer, choper, chiper, chaparder, chouraver, pégrer, enquiller, emplâtrer, étouffer, endormir, fabriquer, faire ; aller en chercher, mettre les doigts dessus, piquer, épingler, soulever, lever, faucher, ratisser, ratiboiser, rincer, sucrer, poisser, poirer, roustir, torpiller, etc. ; se casser le poignet, s'endormir, se trouver mal sur... ; acheter à la foire d'empoigne.

Vol dans les poches, à la tire : vannage, vanne, vente ; vendre, vanner, toucher, tirer, piquer ; prendre des billets de banque, un porte-monnaie : piquer des biftons, un morlingue.

Vol à l'étalage : faire la devanture, sortir à l'étale ; voler au hasard : au flan, à la flan ; travailler, sortir à la flan.

Vol au rendez-moi : rendez-rendez, rendu ; faire le rendèche, sortir au rendez ; rendu, rendem ou rendémi.

Vol dans les voitures : vol à la roulotte, à la roulette.

Vol sur les ivrognes ou les dormeurs : vol au poivrier, faire les pionnards (ivre, saouï, se dit : poivre ou pionnard).

Vol à la bonne aventure : à la bonne fortune.

Vol avec agression : braquer, braquage, cravater, faire une cravate ; serrer, serrage ; pendre, pendule.

Voleur : pègre, pégriot (apprenti), grinche, poisse ; et (selon les formes) barboteur, braqueur, chapardeur, roustisseur, doubleur, faiseur, faucheur, leveur, piqueur, tireur ; le voleur à la tire (qui a « les doigts collants ») est aussi appelé fourche, fourchette (c'est le nom des doigts), machinette, pioche, plongeur ; le voleur à l'échange de monnaie est un rendez ; le voleur à la roulotte, un roulotier.

Voler avec effraction, cambrioler, faire une cambriole, un nibé : monter en l'air, ou mettre en l'air, ou en dedans ; frapper, faire craquer ou faire du bois, fracasser, casser (la lourde, la porte) ; faire un casse, un cassement, un fric-frac, un travail ; travailler pour la taule.

Cambrioleur : monte-en-l'air, fric-frac, fracasseur, casseur, frappeur, lourdeur, caroubleur.

Fausses clés, clés : caroubles.

Outils de cambrioleur, pince monseigneur, ou monseigneur : ouistiti, plume, plumeau, peigne (signifiait autrefois clé), dingue, pince, griffes, fers, clous ; un dur, un jacquet, ou jacquot (qui désigne aussi le membre viril, et un membre viril postiche ou gode).

Gants pour éviter les empreintes : doigtés.

Emporter les objets volés : baluchonner.

Bijoux : quincailerie, bagouzes (bagues), jonc (or), joncaille ; anciennement : dorure, décors, broquants, brocante ; faux bijoux : broquille (petite broche), faire la broquille, la vente de faux bijoux ; diamant, diame ; perle, perlouze ; faux : toc.

Argent monnayé : aubert, beurre, blé, braise, carme, douille, ferraille, soudure, pépettes, plâtre, pèze ; fraiche, fric, nerf, flouss ou flouze, galette, galtouze, oseille, osier, radis, ronds, picailions, japonais, monacos, mornifle, grisbi, vaisselle de fouille (poche).

Billets de banque : talbins, talbes, faffes, (les faffes ou faffiots sont les papiers en général) ; la Banque de France : boulangé aux faffes.

Porte-monnaie : artiche, crapaud, morlingue, porte mornifle, porte lazagne ; portefeuille bien garni : crapautard, matelas, mateluche.

Se faire dévaliser, dépouiller : se faire laver, rincer, lessiver, éponger, essorer, repasser, ratisser, rhabiller : un rhabillage en règle.

Fausse monnaie : fausse carme, fausse mornifle ; faux-monnayeur : mornifleur ; anciennement aussi mornifle, tarte, carme à l'estoc.

Stupéfiants : schnouffe, came (qui était d'abord la cocaïne ou coco) ; celle-ci est aussi appelée : neige, blanche, naphthaline, poudrette, bigornette, reniflette, respirette ; l'opium est au contraire : la noire.

Attaquer : tomber sur le poil, sauter sur le paletot, ou le râble ; râbler, cravater, serrer, pendre (prendre par le cou) ; braquer (mettre en joue) ; un braquage, un braque, un serrage, une cravate ; un pendu (victime d'une agression).

Agresseur : braqueur.

Armes en général : outils, panoplie, article, truc.

Matraque, gourdin : bâton, mandoline ; éventail à bourrique (police), gomme à effacer le sourire.

Couteau, poignard : surin (anciennement chourin), scion, saccaille ou saccagne, saquenne ; lingue, lame, rapière, rallonge (couteau à cran d'arrêt), eustache.

Blesser à coups de couteau : scionner, saccailer ; faire une boutonnière, crever la paillasse.

Fusil : flingue, flingot ; aujourd'hui flingue signifie aussi pistolet, revolver.

Revolver : rigolo, tic-tac, feu, pétard, soufflant, silencieux, seringue, calibre, bagaf, remède.

Mitraillette : titine, seringue, sulfateuse, lampe à souder, lance-parfum, machine à secouer le paletot.

Balle : bastos, pruneau, dragée, valda.

Porter une arme cachée : être chargé, enfouraillé ; sortir son arme : dégaîner, débrider, défourailler.

Tirer : flinguer, envoyer une bastos, une dragée, une pastille, un pruneau ; envoyer la fumée, envoyer une giclée, la purée, la sauce ; se mitrailler à bout portant : se canarder ; tirer à travers les poches : tousser des deux fouilles ; se faire fusiller : faire l'écumoire.

Tuer, assassiner : cronir, cornancher (signifie aussi sentir mauvais), bouziller, zigouiller, arranger, sonner, refroidir, et (d'après l'arme ou le moyen) bigorner, flinguer, dégringoler, descendre, dégommer, démolir, dessouder, casser, expédier, estourbir, effacer, repasser, ratatiner ; crever, planter, piquer, rapiéser, suriner, saccagner ; mettre les tripes à l'air, ou au soleil, envoyer en l'air ; assassinat s'est dit : grand truc.

Egorger : couper le garrot, couper le sifflet, saigner.

Sang : raisin, raisiné ; saigner : faire du raisiné.

Etrangler : serrer le kiki, donner le coup de pouce, dévisser le coco, ou le trognon.

Avoir son compte : avoir son paquet.

Assassin : poisse (signifie aussi gouape, voyou, souteneur, en général) ; tueur, buteur, flingueur, surineur ; parfois peau-rouge.

III. La police et ses activités

Police : l'arnac ou arnaque, arnacle (la Renacle, tend à disparaître en ce sens), la renifle, la poule, la rousse ; ça sent le roussi : la police est dans les environs ; la maison j'arquepince (arquepincer signifie arrêter), la maison pébroc ou parapluie (à cause de cet ancien accessoire des inspecteurs), la maison poulaga ou poulardin ; il en est : il fait partie de la police.

Policiers : poules, poulets, poulagas, poulardins, poulardos, perdreaux (policiers en civil) ; cognes, flics, ficards, flicaille (gardiens de la paix) ; bourres, bourriques, bourrins, roussins, vaches ; mort aux vaches : à bas la police.

Agent en uniforme : collégien, mannequin, habillé, pèlerin ; en civil : en bourgeois, hambourgeois.

Agent de la police des mœurs : condé, bourre (policier en civil), en bourgeois ; en général : les mœurs (comme l'agent des garnis se dit : les garnos).

Agent cycliste : cyclo, vache à roulettes, roulette, hironnelle, oiseau de nuit.

Agent de la police mobile : mobilard.

Agent de la circulation : piéton.

Agent de la sûreté : maton, matuche ; parfois matelot.

Gendarme : cogne, cognard, bleu, guignol, sansonnet, hareng saur, sauret, marchand de lacets.

Faux inspecteur : fausse poule, faux poulet.

Inspecteur qui fait une enquête pour un tiers (tricoche) : tricocheur.

Police judiciaire : P.J. ; inspecteur principal : I.P. ; inspecteur principal adjoint : I.P.A. ; officier de paix : O.P.

Brigadier : double.

Commissaire de police : patron, quart, quart d'œil.

Greffier du commissaire : chien (de quart).

Commissariat : quart ; descendre au quart : être pris dans une rafle.

Poste de police : violon, clou, quart, cave, boîte, caisse, bloc.

Cellule de sûreté au commissariat : lazaro.

Préfet de police : grand patron.

Préfecture de police : préfetance, grande maison, grande taule.

La Conciergerie : tour de l'horloge (qui la caractérise), grosse horloge.

Le Dépôt : souricière ; anciennement aussi la tour, tour pointue.

Voiture de la Préfecture de police : raclette ; voiture cellulaire : panier, panier à salade.

Ronde disciplinaire pour le contrôle de la police : raclette.

Rafle : cueille.

Cacher, se cacher : planquer, se planquer, se planquouzer : planque tes os, ça va chier pour ton matricule ; se dérober aux recherches de la police : se cavalier,

Etre en observation : être en planque, faire une planque, une planquouze.

Filer, prendre en filature : filocher, prendre en filoché ; découvrir à la suite de filature : loger ; exercer une surveillance serrée : courir sur les osselets.

Flagrant délit : flag, être pris en flag, ou sur le vif, la brigade des flags ; se faire piquer, être piqué, être fait, ou refait, se faire faire marron sur le tas (le tas est le lieu où l'on travaille).

Fuir, s'enfuir : les agiter (les jambes), les mettre (en vitesse ou en cinq sec), mettre les tubes, les bouts, les bâtons, les cannes, les adjas, les voiles, en jouer un air, prendre la tangente ; calter, décaniller, décaner, décarer ; s'arracher, se barrer, se la briser, se casser, se criquer, se carapater, se cavalier, se débiter, se gicler, se dévisser, se faire la levure, se donner de l'air, se droper, s'esbigner, se tailler, se tirer, se trisser, se trotter, riper, jouer rip ; se faire l'adja, se faire la paire, se faire la malle, prendre ses cliques et ses claques.

Etre poursuivi, traqué : avoir les pieds dans le dos, dans les reins, au cul ; avoir le ressent, le pet, le pétard (au cul) ; avoir la police à ses trousses : avoir les poulets (ou les bourres) au cul.

Se défaire d'un policier, lui échapper : chier du poivre.

Se faire prendre : se faire épingler, entoiler, gauffer, gauler, paumer, pincer, piquer, poisser, sucrer ; se faire faire, être fait comme un rat, être bon, bonnard, têtard, fabriqué, flambé, frit, rôti, rousti, être marron, margoullat ou margoullat.

Arrêter, se faire arrêter : se faire agraffer, cravater, agripper, agricher, alpaguer, arquepincer, baiser, bondir, sauter, harponner, cueillir, choper, encadrer, embarquer, embusquer, emballer, emballer, emporter, lever, faisander, grouper (du vieux grupper, prendre) ; mettre le grapin dessus, ramasser, sauter, secouer, saucissonner, etc.

Menottes : bracelets, cabriolet, cabri, cadènes, cadettes, canelles, chapelet, ficelles, fichets, pinces, poutettes ; anciennement aussi : alliances, brides, lacets, ligotte ou ligottants, serrante, serre-pogne.

Se faire emprisonner : se faire boucler, bloquer, coffrer, emballer, coller, remiser, serrer, enchetiber, enchrister, engerber, embastiller, mettre à l'ombre, au bloc, au ballon, au clou, au trou, etc.

Rosser (à la police) : passer à tabac, tabasser, passer à la châtaigne, à la machine à bosseler ; matraque de caoutchouc : goumi.

Identifier, identification : tapisser, tapissage.

Papiers : papelards, faffes, faffiotis ; faire de faux papiers : maquiller les faffes ; faux papiers : tocs.

Carte nominative (d'un policier, d'une fille recensée par la police des mœurs) : brème.

Empreintes : piano ; se faire prendre les empreintes : passer au piano.

Tatouage : bousillage ; se faire tatouer : se faire bousiller (qui signifie aussi tuer), piquer, marquouzer.

Etre couvert aux yeux de la police : avoir la couverture, le pébroc (parapluie), le condé (autorisation, dispense).

Dénoncer : balancer, ballotter, bourdiller, bourriquer, moutonner, donner, griller, brûler, filer, aller au refill, lessiver ; balancer un mec, balancer la cavalerie ; anciennement aussi : cafarder, caquer, seriner.

Dénonciateur, délateur : balanceur, donneur, croqueur, grilleur, grillot ; bordille ou bourdille, bourrique, bourricot, chacal, charognard, pestaille, chevreuil ; lorsqu'il s'agit d'un codétenu : mouton ; anciennement cuisinier.

Auteur de lettres anonymes : corbeau.

Indicateur de police : indic, mouche, mouchard, mouton, casserole ; marché aux casseroles : endroit où on les rencontre ; aussi bourrique, balanceur, donner, croqueur, casseroleur.

Emarger à la police : en manger, en becqueter, en croquer à la grande taule, à la grande maison.

Interroger, interrogatoire : cuisiner, la cuisine ; anciennement aussi salader ; le barratin, la musique, le blutintage.

Parler, avouer : blutiner, l'ouvrir, se déboutonner, se déballonner, se dégonfler, accoucher, s'allonger, s'étaler, s'affaler ; lâcher le paquet, vider son sac, déballer ses outils ; se mettre à table, manger le morceau, cracher, dégueuler, aller au refill (refiler signifie donner, rendre et par extension vomir).

IV. Le jugement et la condamnation

Porter plainte : charronner (signifie protester, crier : aller au charron, crier au secours) ; porter le ressent, le pet, le pétard, le deuil (le ressent est le danger ; péter, de pester, être en colère, avait d'abord le sens de se plaindre ; voir rouspéter).

Plaignant : péteur ; la déclaration en justice s'est dit aussi : pétage.

Juge d'instruction : curieux.

Procureur : proc, bêcheur, crosse, crosseur (anciennement avocat du roi ; chercher des crosses : chercher chicane ; hargneux : crosseur, crosson) ; anciennement aussi : écorneur, fargueur ; requérir : crosser, farguer.

Greffier : du juge d'instruction : complice ; en général : chat, griffard.

Tribunal : guignol, carreau (on a dit aussi : le comptoir, la glace) ; tribunal correctionnel : petit carreau ; cour d'assises : grand carreau, ou grand as, assiettes ; planche à pain, planque de gerbe.

Tribunal des flagrants délits : flag.

Conseil de guerre : tourniquet, falot ; passer en conseil de guerre : faloter.

Contravention : contrevence, contredanse.

Convocation : convoque.

Perquisition : perquise.

Mandat : faffe (faiot, fafelard) d'emballage.

Détention préventive : prévence, prévette.

Témoins : parrains ; témoin à charge, accusateur : fargueur ; à décharge : défargueur.

Confrontation : frimage, reluquage (de reluquer, regarder), retapissage (de retapisser, reconnaître), redressage.

Mensonges : bobards, balançoires, bateau, bidon, flan, vannes.

Se rétracter : se défourailler, se rebecter.

Nier : battre (signifie aussi feindre, simuler), battre à niort, aller à niort, ne pas se dégonfler (on a dit aussi se dégrossir), ne pas se mettre à table ; ne jamais avouer : en avoir dans le ventre (avoir du ventre, ou de l'estomac, c'est être courageux, audacieux).

Simuler la folie (pour être reconnu irresponsable) : battre le dingue.

Alibi : couverte, couverture, couvrante, berlue (même sens) ; parapluie (profession factice, qui évite de « se mouiller »).

Charger, accuser : farguer, enfoncer, mettre dans le bain, mettre dedans ; accusation : bain, fargue ; être accusé : être ou tremper dans le bain.

Décharger, défendre : défarguer ; se décharger sur un complice : se défarguer.

Etre rendu responsable pour les autres : porter le chapeau, ou le bada, le doule ou doulle (même sens) ; se rendre volontairement responsable pour autrui : porter les patins ; endosser la responsabilité d'un délit : empaumer, paumer.

Avocat : bavard, baveux, cravateur, baluchonneur, débarboteur, débarbot ; défendre, plaider : débarboter ; anciennement : blanchir, lessiver.

Jugement : jugeotte, gerbement.

Juger, condamner : gerber, saper (saper, de sape, vêtement, veut dire aussi habiller : être bien sapé, être bien habillé).

Condamnation : gerbement, gerbage, sape, sapement, balancement, sucrage.

Etre condamné : morfler, trinquer, écoper, payer, saper, tomber, quimper (même sens) ; être sonné, servi, cuit, frit ; être bon, bonnard, marron ; être condamné à mort : épuré.

Echapper à la condamnation : passer à travers.

Acquittement, être acquitté : décarre, décarrade, décarrage, décarrement ; être blanchi, être décarré de belle.

Avoir un casier vierge : être blanc ; un casier chargé, avoir été condamné : être noir.

Casier judiciaire : grimoire, faffes, pédigrée, sommier.

Récidiviste : cheval de retour, noir.

Faire défaut : faire jambe de bois.

Appeler : faire rappel.

Condamnation en appel : surgerbe ; augmentation de peine : rallonge.

Recours en cassation : rebectage (de rebecter, réconforter, redresser une situation compromise : le médecin est le rebecteur, le remède : le rebectage).

Cour de cassation : carrée au rebectage.

Réhabiliter : blanchir, rebéquer ou rebecter.

Accomplir, purger sa peine : payer, tirer ; s'envoyer, s'appuyer, se la farcir.

Mois de prison : marques, marqués, marquets, marcottins.

Année de prison : gerbe, longe, pige.

Maison de correction : correctance.

Colonie pénitentiaire (y être envoyé jusqu'à la majorité de 21 ans) : filer la vingt-et-une.

Prison : taule, cabane, château (dans l'argot ancien hôtel, hosteau, hosto, aujourd'hui l'hôpital), trou, ratière, bigne, bloc, ballon, gnouf, clou ; entrer, aller en prison : descendre en cabane, être à la campagne, au trou, aller manger des haricots.

Prisonnier : pristo, taulard, fagot.

Réclusion : récluse.

Maison centrale : centrouze, grande marmite, grande ; être en prison centrale : être en grande, aller tresser des chaussons de lisière ; anciennement : la dure, la motte, les bordes.

Travaux forcés : les traves, les durs ; à perpétuité : à perpète, à vioque ; aller au bagne : monter aux durs ; (en argot, c'est l'atelier qui est appelé le bagne).

Condamner aux travaux forcés : gerber aux durs, au pré (grand pré), aux traves.

Être condamné au bagne, à la relégation : gagner le chapeau de paille, faire le grand voyage, aller se laver les pieds, apprivoiser les singes (en Guyane).

Relégation : relègue (relingue), lance, paume, bain de pied ; anciennement aussi : grotte.

Relégué : paumard, paumé, pied de biche.

Supplément de peine (avec liberté relative) avant la suppression du bagne à la Guyane : doublage.

Interdiction de séjour : canne, bâton, trique, bambou ; suspension provisoire de l'interdiction : débride, débrider ; rompre l'interdiction : casser sa canne, ou sa trique.

Interdit de séjour : triquard, tricard, bâtonné, bâtonneux.

Cellule : cellotte, turne ; cellule de haute surveillance : surbine.

Oeillette pour la surveillance : mouchard.

Cachot disciplinaire : cambron, jetard, chetard (ou schtard), mitard ; se faire envoyer en cellule de punition : être mitardé, mité, se faire marmiter.

Fers : durs, ferraille ; mettre aux fers : servir un plat de ferraille ; chaîne : bride, cadène.

Promenade des détenus : en cellule : piquer le dix ou un dix ; au préau : faire la queue de cervelas.

Demander l'isolement (pour éviter des brutalités ou des actes de pédérasie) : sauter le fil ; recevoir une proposition de pédérasie : être sonné, avoir la sonnette ; y céder, avoir des relations homosexuelles : tremper la soupe.

Couverture : berlue.

Vêtement du détenu : fagot.

Gamelle : galtouze.

Manger : jaffer, briffer, morfiler (anciennement morfiller, morfier) ; la pitance, la soupe : la jaffe, la briffe ; la ration de pain était la demi-boule (de son).

Boire : se disait anciennement picter, pictancher ; le vin : piction, pichenet (le contenant est le pichet) ; verre de vin, ou budget du détenu consacré à la boisson : gobette (tend à disparaître) ; vin rouge : rouquin ; vin : tutu.

Tabac : trèfle ; cigarette : pipe.

Faire parvenir des paquets ou pacsons : assister, parachuter.

Billet que se passent les détenus : bif, biffeton ; correspondre entre détenus : biffetonner.

Êtué avec la lime ou l'argent pour l'évasion (dissimulé dans l'anus) : Plan (de planter, planquer, cacher, mettre de côté).

Fouille : fouillouze, barbote, barbot ; fouiller : barboter, décarpiller, vaguer ; fouilleur : barbotier.

Détenu chargé d'appeler les prisonniers réclamés au parloir ou dans les services administratifs : aboyeur.

Détenu chargé des corvées : auxiliaire, auxigo, auxi.

Détenu pratiquant la délation : friquet, mouton.

Détenu chef de chambrée : prévôt.

Gardien, surveillant : gaffe, maton (gaffer, mater, signifie regarder avec attention, observer, espionner ; prendre un jeton de mate, c'est faire le voyeur).

Surveillant chef (brigadier) : bric, bricard, briquet, brigand ; double, doublard.

Sous-directeur : sous-mac.

Directeur : direlot, singe.

Aumônier : rasé, rase, razis, marchand de charbon ou de carbi, corbeau (prêtre en général), sanglier.

Dieu : grand mac (maître, patron), grand dab (père, patron).

Libérer, élargir : larguer, relarguer, sortir du trou, décarrer (carre, boutique ; carrer : cacher, mettre à l'abri), déplanquer ; élargissement : débarcade ; anciennement : défourailler (être enfouraillé : se faire arrêter).

S'évader : s'esballonner, se faire la paire, se cavalier ; l'évasion : la cavale, la belle.

Condamner à mort : gerber à conir ou cronir, à la faux, à la passe.

Condamné à mort : client (du bourreau), colis (pour celui-ci).

Guillotine : veuve (du condamné), butte, bascule, lunette, machine à raccourcir, couperet, glaive, faucheuse ; bécane (pour le bourreau et ses aides).

Guillotiner : buter, faucher, raccourcir, ratatiner, décoller le cigare, la tronche, le citron.

Bourreau : buteur, faucheur ; on l'a aussi appelé : mec des gerbiers, mec de la camarde, accordeur de la camarde, marieux, cocu de la veuve, etc.

Aide du bourreau : mécanicien, photographe, sou-brette à Charlot.

Être guillotiné : monter à la butte ; cracher ou éternuer dans le son.

Mort : croni, claqué, séché, refroidi ; le mort, le cadavre : macchabée, macchabe, refroidi.

Morgue : boîte aux claqués.

ANNEXES

I. L'ARGOT PARLÉ

Un bon dictionnaire vaut surtout par ses exemples. C'est le cas du *Petit Simonin illustré* (éditions Pierre Amiot, 1957). Toute une série d'entre eux se rapportent au monde criminel, policier, judiciaire et pénitentiaire, et ils illustrent de manière vivante, en passant du mot à la phrase, soit du livre au parler, le *Répertoire* ou *Tableau d'argot criminel* ci-dessus.

Le *Dictionnaire français-argot* (L'Argot au XX^e siècle) de BRUANT (Flammarion, 2^{me} éd. 1905) contient aussi de très nombreux et pittoresques exemples, en prose et en vers, souvent trop *littéraires*.

Nous demandons au SIMONIN quelques-uns des siens, comme plus actuels et plus authentiques, en les groupant à peu près dans l'ordre logique suivi par notre *Répertoire*, et remercions vivement la maison Amiot de nous avoir autorisé à les reproduire.

Car nous mesurons toute l'importance de la langue parlée, en nous souvenant de cette réflexion de Jean COCTEAU : « Dans l'argot, le vocabulaire m'intéresse moins qu'une certaine façon inimitable et vivante de l'employer, ce que Peter Cheney appelait le langage du roi — celle de Shakespeare — et ce que Montaigne estimait être la meilleure école de chez nous ».

I. Les activités et le milieu criminels

Si c'est pour monter un flanche, tu peux y aller franco, c'est un affranchi.

*

A une époque où je brillais pas, Frédo m'avait mis sur plusieurs commandes (affaires), je lui devais indiscutablement une fleur.

*

Le baluchonnage dans le seizième, en août, alors que les grossiums (personnages importants) sont tirés sur la Côte, c'est du nougat. Notez que l'époque des sports d'hiver n'est pas sale non plus.

*

C'est un petit casse de père de famille, je te prends afanaf, et je fournis le matériel.

*

Un casseur qui sait son métier, vous le verrez jamais monter sur un coup avec un calibre en fouille.

*

Quand tu tombes sur un verrou à pompes, t'entête pas à la carouble, attaque aussi sec à la plume.

*

Tu peux chatouiller la lourde à la carouble ou au jacot, si tu tombes sur une barre verticale, t'as sûrement baccara (t'es perdant).

*

Pour mettre une lourde en dedans, Riton était toujours chaud, mais fallait pas lui parler de braquage.

Déboucler une lourde au jacot, c'est pas un coltin si tranquille ! Des clients vicieux qui accueillent le casseur à coup de seringue, cela s'est vu !

*

Dans le casse, faut se la donner (se méfier) des clients nerveux qui sitôt la lourde débouclée vous envoient la purée en pleine tronche.

*

On venait juste de mettre la lourde en dedans qu'on s'est fait arquepincer.

*

Le vieux Nénesse se trouvait quasiment à la retraite et s'il se farcissait un petit fric-frac de temps en temps, c'était uniquement pour ne pas se gâter la pogne.

*

Les bons tireurs se font rares en France : comme dans beaucoup de coltins, les maîtres veulent plus former d'apprentis.

*

Les jeunots de nos jours ont de l'ambition, à peine leur premier flingue en fouille y se mettent au braquage.

*

Les jeunots qui gambertent pas très clairement où ça les mène, vous les trouvez prêts à défourailler pour un oui ou pour un non.

*

C'est un jeunot pas très vicelard... A sa première main armée, il s'est fait secouer sa bêche (casquette) par le pante (la victime visée).

Ce petit malfrat se faisait la paire avec mon lardeuss (pardessus), je l'ai agrafé au coin de la rue de la Nation, ça a été sa fête (l'occasion de recevoir une correction).

*

Avec Bobby, qui te vende une gonzesse, un cheval de course ou un paquet de pipes, t'as aucune chance de revoir tes boules (ta mise de fonds), c'est un arnaqueur.

*

Je me suis fait tondre de dix sacs au pharo, chez Gégène... Touche pas à ce flambe (jeu), c'est de l'arnaque !

*

Les jours où il y a du suif, il faut toujours garder une bastos dans le canon.

*

Comme le cave se rebiffait, y a fallu balancer la purée.

*

La Glisse c'était pas le brutal, fallait craindre de lui ni le coup de saccagne ni la bastos sournoise. Seulement, si vous faisiez pas gaffe, en moins de rien vous étiez entouré.

*

René le Tordu se faisait pas au progrès. Ses différends il les réglait encore à la rallonge.

*

Les deux gonzes en étaient encore qu'à échanger des vanes, avant peu ils allaient s'envoyer la fumée.

*

Milo de Plaisance s'était fait ébouzer une belle noye, d'une seule giclée de P.38, par un petit barbiquet qu'ignorait sa cote de café.

*

Maintenant que j'ai flingué leur café, j'avais avoir toute l'équipe sur l'alpague.

Si on voulait la paix avec ces malfrats, je voyais pas d'autre solution que de les repasser jusqu'au dernier.

*

Dites pas trop de mal des fourgues, gourmands ils le sont comme personne, mais sans leurs zigues, les casseurs auraient plus qu'à foncer au chom'du (bureau de chômage).

*

Tu vas fourguer ce jonc chez Gégène ? Fais gaffe, c'est la maison arrangemane.

*

J'ai su qu'on allait lui casquer sa came (camelote, marchandise) avec des balourds, je l'ai affranchi aussi sec (aussitôt, immédiatement).

*

Le moment délicieux du décarpillage était venu. Avec des gestes précis, Jo l'Avocat placardait à sa droite la bonne came de la rue de la Paix, diams et perlouzes, à sa gauche la pacotille fantoche des bouclards de frivolités.

*

En comptant les diams et la joncaille, le lot valait bien trente tuiles, seulement à la casse (au démontage) on allait péniblement affurer (faire un bénéfice) du tiers.

*

Henri est bon, les condés ont retrouvé la joncaille sous son matelas.

*

Avec sa manie de raconter ses casses aux rades (comptoirs) des tapis de Barbès, il était certain d'atterrir au chtibe.

*

Turbiner seul et jamais parler affaires avec les gonzesses, c'est la bonne recette pour jamais être donné.

II. La police et l'arrestation

Un perdreau qui drague dans un coin c'est déjà pas bon signe : si t'en vois deux ils sont là pour emballer.

*

Avec des tocs en fouille, faut toujours éviter les raffles.

*

La raffle, une sévère, avait attaqué le boulevard par les deux bouts. Des tapis où le duce était fait, par pacquecifs on voyait démurger les arcans qui se donnaient de l'air.

De l'autre côté de la lourde on entendait la gonzesse porter le deuil au téléphone. Avant cinq minutes les perdreaux allaient ralléger.

*

C'était pas mes potes qui antiffaient (entraient) dans le tapis, mais les représentants de la maison Parapluié.

*

Le lardu et quatre inspecteurs sont descendus en perquise. Comme y avait eu un courant d'air, la came avait ripé depuis une plombe.

Si tu tiens à te faire enrôler, t'as qu'à toucher à la schnouffe en ce moment. Leur brigade des stupés, c'est des vrais sorciers.

*

Pour passer sa schnouffe, Charly a une commande (combinaison) qui tient depuis deux piges, c'est champion !

*

Faut mettre les adjas avant l'arrivée des perdreaux sinon on sera bourrus.

*

Maintenant que t'as étendu le branque (naïf, imbécile), faut jouer rip, et fissa !

*

Le taulier avait balancé mon blase, les condés ont foncé au sommier, j'étais marron.

*

J'allais faire du rebecca, le poulet a sorti sa brème.

*

J'avais déjà largué le pébroque, ça ne m'a pas empêché de me faire agraffer par Trompe-la-mort.

*

Chez la mère Bouche, un homme en cavale était certain d'être planqué.

*

Chez Tonio, la taule était franche. Prévenu avant tout le monde quand la maison Poulardin méditait une descente dans le coin, il affranchissait en premier les tricards et les hommes enfouraillés.

*

Connaissant le vice des poulets, Paulo s'était assuré une série de trois planques increvables.

*

Maintenant que tous les canards affichaient sa frime en première page, assortie de son pedigree complet, mieux valait pour lui pas déplanquer de chez Lulu.

*

Les poulets étaient prévenus, Freddy s'est fait alpaguer à la décarrade.

Pas une plombe après la corrida, les perdreaux alpaguaient Fernand au comptoir du Franco-Suisse.

*

Toto le bigleux s'est fait sauter dans le marca (marché). Il avait encore en fouille le morlingue qu'il venait de tirer à une gonzesse.

*

Les perdreaux lui avaient passé les bracelets, ça l'a pas empêché de se faire la paire.

*

Le trac de se faire raccourcir rend parfois les arcans moins vifs sur la gâchette devant les perdreaux.

*

Pendant que les bourres l'emballaient, Frédo pensa que vu l'hivio tout proche, il allait se trouver au quart avec une brochette de pilons.

*

Au dépôt, quand vient le moment de grimper au piano, vous frimez des arcans qui s'attristent. Savoir, s'ils vont se faire retapisser sous leur toc ?

*

Si les condés le prennent à la dure, le même est capable de s'allonger.

*

Fernande était hors du coup, y a fallu qu'Yvonne s'allonge et la mette dans le bain.

*

Jojo s'est affalé, j'ai peur qu'il ait balancé nos blazes à la maison Poulardin.

*

Vous cassez pas le cigare pour Dédé, il a un bon parapluie.

*

Petit Louis serrait les chocottes. Il savait qu'il devait tenir 48 heures sans se mettre à table. Après, devant le curieux, toutes les salades seraient permises.

*

Ayant pas de preuves contre Gégène, les perdreaux avaient dû le larguer après deux jours de causette.

III. L'instruction, le jugement et la condamnation

De toutes les provinces les gonzesses dont il avait engourdi le livret de caisse d'épargne, portaient le deuil. Son curieux, gourmand, prétendait que c'était l'affaire Landru qui recommençait.

*

Dans le cabinet du curieux, le pante qu'avait porté le deuil prétendait me retapisser. Ça n'arrangeait rien.

J'étais dans le quartier quand Riton s'est fait butter, c'est pas une raison pour m'en faire porter le bada.

*

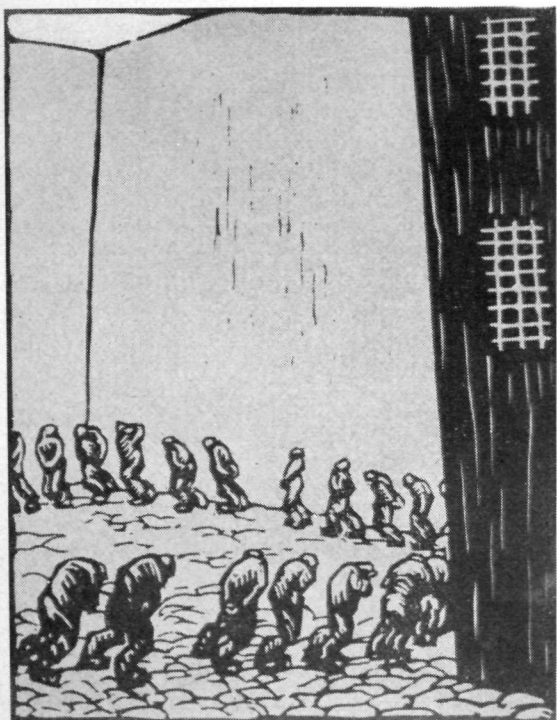
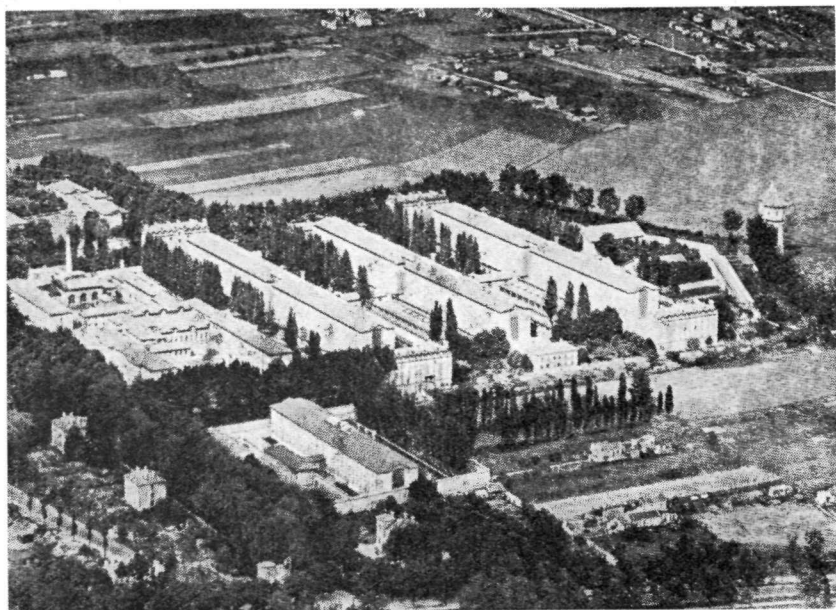
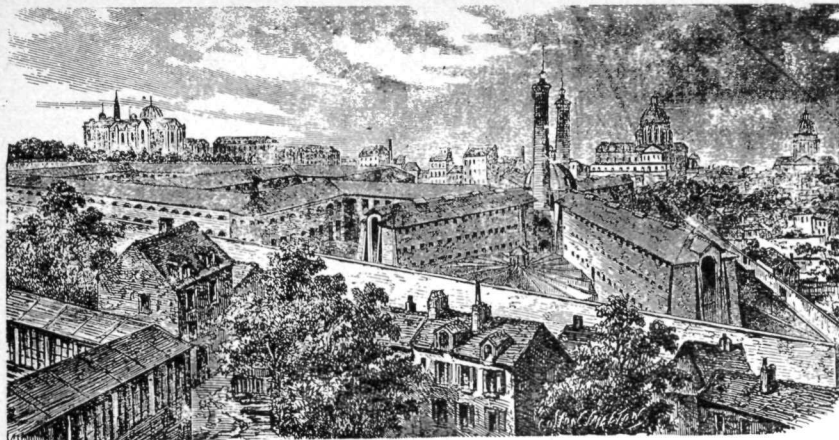
Le curieux, de nous mouiller un peu plus à chaque comparution, ça le faisait reluire. Il inondait le territoire de commissions rogatoires pour mieux nous quimper.



37. Au guignol : la grande musique (plaidoirie).

38. Le cravateur ou bavard qui doit faire échec au bêcheur ou crosse (procureur général).

39. Le gâcheur (Anatole, le président) et les gerbiers (juges ou endormis).



40. La grande taule (prison de la Santé).

41. A la campagne (Fresnes).

42. La queue de cervelas (promenade des forçats).

Pierrot s'est pas allongé devant le curieux, il va paumer pour ses potes.

*

Vu qu'il allait chercher perpète pour deux braquages prouvés, Hector risquait rien à me défarguer pour notre casse.

*

Jojo s'est conduit comme une épée : au retapissage, il m'a blanchi et tout pris pour sésigue.

*

Le débarbot trouve pas le dossier chouette : ils se sont fait sauter en flag.

*

Un bon débarbot, c'est chez le curieux qu'il doit arranger les billes.

*

La bafouille de mon débarbot est pas choucarde, le curieux me refille aux assiettes.

*

Ce curieux aime pas les arcans. Plutôt que d'envoyer le client devant les assiettes où un bon débarbot peut parfois vous sortir du sirup, il balance sournoisement en correctionnelle où on est certain de morfler.

*

En moins de jouge (de rien), le curieux venait de me refiler trois chefs d'inculpation. On partait pour le sapement sérieux.

*

Avec un score de six casses et deux braquages, le bêcheur va pas leur faire des cadeaux.

*

Avec détournement de mineure, séquestration et récidive comme mac, il prend 18 marcottins ; c'est de la bague.

*

Question fausse mornifle, si t'es fait sur le tas, c'est les durs ; si t'es seulement pincé à refiler des balourds, ton débarbot peut encore chiquer à la fatale méprise. T'as quand même droit à deux bonnes pigettes.

*

Totor tombe pour six marqués, c'est le fourgue qui l'a balancé.

Il reste deux longues à tirer à Bébert, mais son débarbot pense lui avoir une conditionnelle.

*

Si le président de la neuvième ne lui fait pas une fleur en le sapant juste d'une pigette, Bébert est bon pour la relègue.

*

Avec le pedigree qu'il traînait, Charly pouvait plus se permettre de tomber. Même un vol de clapier l'envoyait à la relègue.

*

Dix piges de récluse, faut se les farcir, ça se fait pas sur une jambe.

*

Tonio venait de morfler dix longues de durs. C'était pas un sapement de gonzesse !

*

Devant les assiettes son affaire prêtait pas à berlurer (se faire des illusions). Si le débarbot enlevait pas l'acquittement, notre pote il morflait vingt piges de durs, et autant de trique.

*

La dernière fois qu'on avait vu la frime de voyou de Nénesse, c'était devant les assiettes de Versailles, dans le box, quelques minutes avant qu'il morfle perpète.

*

Jojo, sapé à perpète à cinquante piges, à moins d'un miracle, on avait pas une grosse chance de le revoir, même avec les remises possibles.

*

C'est toujours les mecs qui se présentent devant les assiettes les paluches pleines de raisiné qui s'étonnent de morfler.

*

Buter un truand c'est déjà pas bien vu par les parquets, mais buter un condé c'est la bonne recette pour y aller du cigare.

*

Un mec qui y va du cigare, il lui reste qu'à battre le dingue.

IV. L'exécution de la peine

Dès l'automne les taules se garnissent de trimards qui tombent pour vagabondage, volontairement, histoire de passer l'hivio à l'abri.

*

A la cadence où les gens quimpent au vice en ce moment, y aura bientôt plus assez de taules pour les enchitber.

De dix-huit à trente piges, Ferdinand s'était farci une série de sapements impressionnants. Il décarrait du chetar que pour y plonger à nouveau.

*

Lulu s'est remise à en mouler... Son homme est au trou, faut qu'elle l'assiste.

Une seule berlue, le pain sec et la soupe un jour sur quatre, voilà pour le régime dans tous les mitards de France.

*

Dix piges passées au gniouf avaient donné à Lucien une grande indifférence pour la jaffe. Il clapait (mangeait) n'importe quoi.

*

Comparé à la Santé, question cellote, Fresnes c'est le vrai palace !

*

Ayant cinq berges à se farcir, Nestor avait tout le temps de gamberger aux circonstances mystérieuses de son emballage.

*

Ayant encore une longe à tirer, Julot le pâle gambergea qu'il lui restait 730 galtouzes à morfiler.

*

J'avais planqué dix raides. Les matons me les ont secoués à la barbotte.

*

C'est la Bombonne qu'est de gaffe, faisons gy (attention) : il va mater au travers du mouchard sans qu'on l'ait entendu s'amener.

*

Une fois condamné, pour éviter qu'on tente la belle, avant le coucher les matons vous font déposer le bénard

(pantalon) et les pompes (chaussures) en dehors de la cellote.

*

Les matons draguaient (aller à la recherche) pas sur les cursives, enfouraillés comme dans les films, ni même avec le goumi à la pogne. La clé des cellotes suffisait très bien comme juge de paix : un seul coup derrière les esgourdes, vous étiez bonnard pour l'infirmier.

*

En centrouze la direction s'arrange toujours pour avoir un ou deux friquets par atelier. Comme tout le monde se la donne d'eux, y a pas grande importance.

*

L'aboyeur vient de bonnir ton nom, c'est ton débarbot qui te demande.

*

Y a qu'en déccarrant de corvée qu'on peut se faire la paire à Melun.

*

Je te croyais avec cinq piges de trique ? — Oui mais les poulets m'ont débridé pour six marqués.

*

Pierrot le blême s'était fait raccourcir bêtement pour avoir serré une pauvre vieille : « A c't'âge-là, ça manque de résistance », il avait trouvé comme excuse devant les assiettes. Le jury avait pas apprécié.

II. LA CHANSON ARGOTIQUE

Pour illustrer l'esprit et les sentiments de la « pègre » ou du « populaire » en général, rien n'est plus évocateur que la chanson. Ces quelques modèles, qui nous conduisent d'un monde des « truands » conventionnel, à la vie des quartiers populaires, au monde des délinquants et à la prison, au « ballon », sont tirés, avec les commentaires et l'explication, des *Goualantes de la Villette et d'ailleurs*, d'Émile CHAUTARD (éditions Marcel Seheur, Paris, 1929).

Relevons aussi pour mémoire les trois volumes des *Chansons et monologues* d'Aristide BRUANT : *Dans la rue* (2 vol. illustrés par Steinlen), et *Sur la route* (illustré par Borgex, éditions E. Flammarion). Les chansons

comprennent toute la série connue des divers quartiers populaires et des prisons : A Batignolles, A la Villette, A Montparnasse, A Saint-Lazare, A la Roquette, Belleville, Ménilmontant, A Montrouge, A la Glacière, A la Bastille, A Grenelle, A la Madeleine, A Montmartre, A la Chapelle, A Mazas, A la Place Maubert, Aux Bat. d'Af., A Biribi, etc. Quelques titres des *monologues* indiquent aussi leur intérêt psycho-sociologique du point de vue de la présente étude : Récidiviste, Les vrais dos, Soulaud, Casseur de gueules, Pilon, Foies blancs, Crâneuse, Conasse, Soupé du mac, etc. Ici aussi, pourtant, il faut faire la part de la « littérature », nous l'avons dit.

GUET DES VEILLEURS OU LES TRUANDS EN 1480

Air de *Tempête*, de Loïsa Puget

Cette chanson, cueillie dans le *Nouveau Dictionnaire complet du jargon de l'argot ou le langage des voleurs dévoilés* (Halbert d'Angers), 1848, rare petite plaquette, « a été faite par un écrivain distingué, qui a eu le malheur d'être trop longtemps privé de sa liberté, pour avoir cru à celle de la presse ». Elle est imitée du chapitre de Notre-Dame-de-Paris, par Victor Hugo.

I

*D'Orsiny débride sa taverne,
Rappliquez, ribaux, truands et gouailleurs,
Le soudard qui r'mouche à la poterne
Pourrait allumer les chourineurs.
Au loin le couvre-feu sonne,*

*Narquois, renquillons sans bruit ;
Icigo, l'on piqu'ete et chansonne
Et l'on peut y sorguer la nuit.*

Refrain

*Saisissons, mes frères,
Nos bouteilles et nos verres ;
Doublons nos glouglous,
Saisissons, mes frères,
Nos bouteilles et nos verres ;
Truands et chourineurs,
Narguons, gais trouvères,
Au cliquetis des verres,
Le guet des veilleurs.*

II

*Gais goss'lins de la cour des miracles,
Que Pantin bagoule bohémiens ;
Ci-go l'on maquille les oracles,
Pour les bétismes parisiens.
Nous rions de la sanglade,
Pigeant les bons archers du roi,
La nuit nous faisons bambochade,
Le jour le truc a son emploi.*

III

*Balafos et tambourins d'Egypte
Détonnez vos rigolos accords ;
L'ogive ni l'orgueilleuse crypte
De ces lieux ne forment les accords,
Buvons, fêtons, hubins et piêtres,
Notre frangine Esmeralda,
Demain nous verrons des fenêtrés
Tomber la buona-mancia.*

IV

*De Frolo j'ai pigé l'escarcelle,
Ce chanoine qui fait le rupin,
Remouquez, du flan! comme elle est belle,
Avec ça l'on singe le malin.
Versez, de par tous les diables,*

*Capons, éclopés, sans taudis,
Soyons injusticiables
Pour quelques livres parisis.*

V

*Coquillards et courtauds de boutanche,
Rifodés, marcaudiers et cagoux,
Le grand Coesre a dit : « Trêve à la manche »
Sabouleux, calots et francs-mitoux,
Nommons pape de la fête
Quasimodo le sonneur ;
De fleurs couronnons sa tête,
Noël au peuple malingreur.*

I. — D'Orsiny ouvre sa taverne — Accourez, voleurs, souteneurs, chanteurs — Le soldat qui regarde à la poterne — Pourrait apercevoir les assassins... — ... — Soldats, voleurs, entrons sans bruit — Ici l'on boit et l'on chansonne — Et l'on peut y dormir la nuit.

II. — Gais enfants de la Cour des Miracles — Que Paris nomme Bohémiens — Ici l'on fait des oracles — Pour les Parisiens ignorants — Nous rions des coups de verges — ... — ... — ...

III. — Balafos et tambourins d'Egypte (anciens instruments) — ... — ... — ... — Buvons, fêtons, gueux (*hubin*, chien ; classe de gueux qui se disaient mordus par un chien ou loup enragé et prétendaient avoir fait le pèlerinage à Saint-Hubert) et faux estropiés (*piêtres*, classe de gueux qui marchaient avec des béquilles). — ... — ... — Tomber l'aumône.

IV. — ... — Ce chanoine qui fait le riche — Regardez, ce n'est pas vrai, comme elle est belle — ... — ... — Filous, éclopés, sans logis. — ... — ...

V. — Tricheurs et voleurs de boutiques (en français, *courtaud de boutique* désignait le gros commis ou marchand) — Ruinés par le feu, prétendus marchands, lieutenants de gueux — Le roi des gueux a dit : « Trêve à l'aumône ! » — Faux épileptiques, faux teigneux, gueux contrefaisant les malades — ... — ... — ... — Noël au peuple de faux malades.

CHANSON DES PÈGRES (1878)

Cette chanson fut écrite à Mazas en 1878 par l'un des auteurs du vol commis chez M. Georges Blum, parfumeur, rue de Trévise. Quatre individus : Philippe Clément, Wolff (La Patte), Quatrelivres et Mathieu parvinrent à enlever un coffre-fort qu'ils chargèrent dans un fiacre, et le transportèrent rue du Moulin-des-Prés (13^e arr.) où il fut fracturé. Ce coffre-fort fut retrouvé dans la Bièvre. On évalua l'importance du vol à 23.000 francs environ de titres et de bijoux. (Voir le texte, p. 32, note 1).

On attribue la paternité de cette chanson à Philippe Clément. Elle a été poétisée, et les expressions *trou* et *bourriques*, termes inconnus à cette époque, ont dû être substitués à *ballon* et *pestailles*, synonymes antérieurs. Philippe Clément s'est inspiré d'une très vieille

chanson de grinches que nous avons retrouvée dans un petit opuscule, *Voleurs et volés*, édité en 1855, et qui, assure-t-on, fut écrite en prison par le nommé Abadie, dit le Troubadour, avec une allumette et du sang, sur les murs de la Grande-Roquette.

I

*Un certain soir étant dans la débine,
Un coup de vague il nous fallut pousser ;
Car sans argent l'on fait bien triste mine,
Mais de courage on n'a jamais manqué.
La condition était fixée d'avance ;
Le rigolo eut bientôt cassé tout.
Du gai plaisir on avait l'espérance,
Quand on est pègre on peut passer partout. (bis)*

II

*Le coffre-fort fut mis dans la roulante,
Et tout l'équip' l'eut bientôt entouré,
Chez l'frèr' Clément on lui ouvrit le ventre :
D' jonc et d' fufiots l'enfant était bourré.
Vingt-trois millets, telle était cette aubaine.
Ah! mes amis, que c'était un fier coup!
D'manger le bulle on n'était pas en peine,
Quand on est pègre on peut se payer tout. (bis)*

III

*L'ami La Patte, qui n'était pas un' bête,
Du coffre-fort voulant s' débarrasser,
Chez l' pèr' Jacob, pour le jour de sa fête,
A son burlingue il voulut l'envoyer.
Tout près d' chez nous en face était la Bièvre
On l'y plongeait, mais voyez quel cass'-cou :
Il fut repêché... Adieu tous les beaux rêves,
Quand on est pègre on doit penser à tout. (bis)*

IV

*Vive le vin, vive la bonne chère,
Vive la pègr', nos mô'm's et les chansons ;
Vive les cigu's, les talbins, les bergères,
Amis buvons à tous les vrais garçons.
Ce temps heureux finira bien trop vite,
Demain peut-être nous serons tous dans l' trou.
Il faut s' méfier tous les jours des bourriques,
Quand on est pègre on doit s'attendre à tout. (bis)*

V

*Quinz' jours après quat' de nos camarades
Reentrant chez eux, par l'arnac furent pincés,
Ils revenaient de faire une rigolade :
Un contre cinq y a pas moyen d' lutter.
Vrais compagnons de la haute farandelle,
Ils fur'nt vaincus, mais leur râp' porta tout,
Braves amis, à vous gloire éternelle :
Quand on est pègr' le devoir avant tout. (bis)*

VI

*Pour terminer cett' véridique affaire,
A la Nouvelle bientôt ils partiront ;
Nous espérons qu'y s' f'ront bien vit' la paire,*

*Et qu' parmi nous avant peu y r'viendront.
Mort, cent fois mort à toute la police,
Ces lâch's bandits, sans pitié, coffrent tout,
On les pendra et ce sera justice,
Car pour les pègr's la vengeance avant tout. (bis)*

I. — Un certain soir, étant dans la misère — A un coup de vol, il fallut nous livrer — ... — ... — La chambre (boutique, appartement) était choisie d'avance — La pince monseigneur eut bientôt cassé tout. — ... — Quand on est voleur on peut passer partout.

II. — Le coffre-fort fut placé sur une voiture — ... — Chez le frère Clément (un des complices) on lui ouvrit le ventre — D'or et de billets de banque le coffre-fort était garni — Vingt-trois mille francs, telle était cette aubaine. — ... — ... —

III. — L'ami La Patte (autre fripon de cette équipe ; il doit son sobriquet sans doute à une jambe, à un bras estropié ou au port d'un pantalon dit à pattes d'éléphant). — ... — Chez le père Jacob (chef de la Sûreté parisienne du 10 juillet 1875 au 17 février 1879) pour le jour de sa fête — A son bureau, il voulut l'envoyer. — ... — ... — ... —

IV. — ... — Vivent les voleurs, nos maîtresses et les chansons — Vivent les pièces de vingt francs, les billets de banque, les filles — Amis buvons à tous les vrais voleurs — ... — Demain peut-être nous serons tous en prison — Il faut se méfier tous les jours des policiers. —

V. — ... — Reentrant chez eux par la Sûreté furent pincés — Ils revenaient de faire une partie de plaisir — ... — Vrais compagnons de la haute pègre (Granval : farandel, camarade) — Ils furent vaincus et leur dos (épaules) chargé d'années de bagné. — ... —

VI. — ... — A la Nouvelle-Calédonie, ils partiront — Nous espérons que bien vite ils s'évaderont. —

CHANSON DE LA COURTILLE (1875)

I

*Je suis natif de la Courtille,
C'est un quartier qu'est bien frayé ;
Si je n'suis plus dans ma famille
C'est à cause que j'ai déraillé.
L'on m'voit toujours à la barrière,
Plutôt le soir que le matin,
En train d'fair' casquer pour mon nière
Tous les gonciers les plus rupins (bis).*

II

*A quinze ans, j'frayais tous les bals
Et tous les boxons de Paris ;
J'passais souvent à la mandale
Par les gonc's les plus à l'abri.
J'voulais farguer la politesse,
Hélas, je n'étais qu'un loupiau ;
J'voulais frimer l'gonce à la r'dresse,
Mais j'faisais tout juste la peau (bis).*

III

.....
*Je lui fais l'coup des deux baloches
 Et j'l'ai passé à la fropée (bis).*

IV

*Amené chez monsieur le quart,
 Avec ma desfoux enfoncée
 Y m'dit : « Quéqu' c'est que c'moutard,
 Il a l'air d'un petit crevé? »
 Moi qui sentais d'jà la moutarde
 Commencer à m'monter au nez :
 « Pour moi, vous sortez de la garde
 Et vous n'êtes qu'un empaillé! » (bis).*

V

*Arrivé à la préfectance,
 Où j'commençais à fair' ballon,
 On m'dit m'envoyer par la panse
 Ce qu'on app'lait une boul' de son ;
 C'était un drôle de tortorage,
 Qui ne gonflait pas le tambour,
 Mais c'était mon premier treillage
 Que je m'envoyais à la Tour (bis).*

VI

.....
*J'en suis resté comme une ablette,
 Dans l'espérance d'y retourner (bis).*

I. — Je suis né à Belleville — C'est un quartier bien fréquenté — Si je n'suis plus dans ma famille — C'est à cause que j'ai pris la mauvaise voie. — L'on me

voit toujours à la barrière — Plutôt le soir que le matin — En train de faire payer pour moi — Tous les individus les plus riches.

II. — A quinze ans, je fréquentais tous les bals — Et toutes les maisons closes de Paris — Je recevais souvent des gifles (apprenti voleur) — Par les camarades plus versés que moi dans le vol — J'voulais jouer au jeune homme poli (*farguer* est pris ici dans le sens de *chargé* de politesse, faire l'important). — Hélas ! je n'étais qu'un enfant — J'voulais me donner autant de valeur qu'un vieux bandit — Mais je ne faisais rien du tout.

(Nous n'avons pu recueillir les six premiers vers du troisième couplet qui, d'après les deux strophes suivantes, indiquent qu'il s'agit ici d'une attaque avec violences suivie d'arrestation.)

III. — ... — ... — ... — ... — ... — ... — ...
 Je lui serrai (ou tordis) les testicules — Et je l'ai roué de coups.

IV. — Arrivé chez le commissaire de police — Ma casquette sur les yeux — ... — ... — ... — ... — ... —

V. — Débarqué à la préfecture — Où je commençais à avoir faim — On me dit de me garnir le ventre — (Boule de son, pain des geôles) — C'était une drôle de nourriture — Qui ne remplissait pas l'estomac — Mais c'était la première fois — Que j'allais au Dépôt.

VI. — ... — ... — ... — ... — ... — ... — ...
 J'en suis sorti très amaigri — ... (Nous n'avons pu retrouver les six premiers vers du dernier couplet.)

AU ROCH'CHOUART (1892)

Musique de Ch. Thony

I

*Le mac envoi' matin et soir
 Sa poul' fair' le truc su' l'trottoir
 Au Roch'chouart,
 Et pendant qu' sa môme se balade,
 Lui va fair' de la rigolade
 Au Roch'chouart.*

II

*A force de se trimballer,
 La môm' s'fait souvent emballer
 Au Roch'chouart,
 Ce qu'ell' craint plus que Saint-Lazare,
 C'est que son p'tit homm' ne déclare
 Au Roch'chouart.*

III

*Le mac sait toujours s'arranger,
 Car il va pègrer pour manger
 Au Roch'chouart,*

*Il fait l'étal ou la roulotte,
 La tôle ou les gars à coups d'botte
 Au Roch'chouart.*

IV

*Lorsqu'il vient à mettr' le doigt d'ssus,
 I' s'paie complet et pardessus
 Au Roch'chouart,
 Puis court les claques et les guinches
 Et va crâner d'avant ses aminches
 Au Roch'chouart.*

V

*Quand sa môme se trou' dans l'ballon
 I' n'y'envoi' pas souvent d'pognon
 Au Roch'chouart,
 Mais pendant qu'ell' fait des liquettes,
 Lui s'enfonce d'autres gigolettes
 Au Roch'chouart.*

VI

*Pour le mac ça d'vient rien toquard,
On le cours' dur su' le boulv'ard
Au Roch'chouart,
S'i' s'fait sauter par un' bourrique,
On lui flanqu' six mois et d'la trique
Au Roch'chouart.*

VII

*Tout ça se termine bien mal
Car si l'un' meurt à l'hôpital
Au Roch'chouart,
L'autr' trouv' que c'est chos' naturelle
D'finir ses jours à la Nouvelle
Au Roch'chouart.*

VIII

*Ah! si tout l'mond' pouvait gratter,
Gagner seul'ment d'quoi boulotter,
Au Roch'chouart,
I' y aurait moins de macs dans les rues
Et peu de fill's sur les av'nues
Au Roch'chouart.*

I. — Le souteneur envoie matin et soir — Sa maîtresse se prostituer sur le trottoir — Au Rochechouart

(boulevard) — Et pendant que son amie fait les cent pas sur l'asphalte — Lui va s'amuser avec ses camarades — Au Rochechouart.

II. — A force de se promener — La même se fait souvent arrêter — ... — C'est que son amant n'ait fait.

III. — Le maquereau sait toujours se débrouiller — Car il va voler pour manger — Il fait le vol à l'étalage ou sur les voitures de livraison — Le vol avec effraction ou l'attaque nocturne.

IV. — Lorsqu'il vient à réussir une bonne affaire — ... — Puis court les concerts et les bals... — Et va faire le fanfaron devant ses amis.

V. — Quand sa maîtresse est en prison — Il n'y envoie pas souvent d'argent — Mais pendant qu'elle confectionne des chemises — Lui s'amuse avec d'autres filles.

VI. — Pour le souteneur ça devient mauvais — On le chasse sérieusement sur le boulevard — S'il se fait arrêter par la police — On le condamne à six mois de prison avec interdiction de séjour.

VIII. — Ah! si tout le monde pouvait travailler — Gagner seulement de quoi se nourrir — Il y aurait moins de souteneurs dans les rues — ...

L'SÉBASTO (1908)

I

*E(ll') grattait avec sa daronne,
Pour un' fabrique de couronnes
Qu'était ru' de Rambuteau,
Près l' Sébasto. (bis)*

II

*Après de longs jours de chômage,
Comm' la mô'm' trouvait pas d'ouvrage
Ê(ll')s' laissa tomber un tantôt,
Su' l' Sébasto. (bis)*

III

*Sa vieill' qu'ell' barra dans la peine,
D' chagrin s' macchaba dans la Seine.
Puis ès' maria avec Toto
Du Sébasto. (bis)*

IV

*La goss' qu'était p'tite et fluette
S'harnachait comme une fillette :
Tous les cav's en devinrent marteaux
Su' l' Sébasto. (bis)*

V

*Jalous' de cett' nouvelle étoile,
Ses copin's, pour qu'ell' mît les voiles,
La crossaient dans tous les coinstos
Du Sébasto. (bis)*

VI

*Voyant qu'ell' restait là quand même,
Cell's-ci la firent mettre en brême,
D'puis les bourr's la marquèr'nt d'auto
Su' l' Sébasto. (bis)*

VII

*La mô'm' pauma sa clientèle ;
L'bonhomme à r'ssaut d' p'us la fair' belle,
Flopait dur et cher sa cateau,
Su' l' Sébasto. (bis)*

VIII

*Marré' de toute ses vach'ries,
Ainsi que d' ses paillassonn'ries,
La p'tite scia son gas pour Pataud
Du Sébasto. (bis)*

IX

*L' pierre lui pardonna pas ce vanne :
Pour se venger, un soir d' tisane,
Dans l' râp' lui planta son couteau,
Su' l' Sébasto. (bis)*

X

*La mô'm' crônit de sa blessure,
Aux trav's Toto se fit la l'vure.
Ainsi finiss'nt leurs zigotos
Au Sébasto. (bis)*

I. — Elle travaillait avec sa mère — ... — ... Près le boulevard de Sébastopol.

II. — ... — ... — Elle se vendit un tantôt.

III. — Sa vieille qu'elle quitta dans la misère — De chagrin se noya dans la Seine — Puis elle se mit en ménage avec Toto.

IV. — ... — S'habillait comme une fillette — tout les clients (hommes qui payent les femmes) en devinrent toqués.

V. — ... — Les autres filles pour qu'elle partît — Lui cherchaient querelle à tout bout de champ.

VI. — ... — Celles-ci la dénoncèrent à la police,

qui lui délivra une carte de fille soumise — Depuis les agents des mœurs l'arrêtaient constamment.

VII. — La même perdit sa clientèle — Son amant furieux de ne plus être heureux — Frappait durement sa maîtresse.

VIII. — Ayant assez de ses violences — Ainsi que de ses infidélités — La fille quitta son amant pour un nommé Pataud.

IX. — Son ami ne lui pardonna pas la chose — Pour se venger un soir qu'il était ivre — Dans le dos lui planta son couteau.

X. — La fille mourut de sa blessure — Aux travaux forcés Toto partit — Ainsi finissent les gars.

FLEUR DE CRIME (1894)

I

*C'est au guinch' que je fis Clémence
Une fill' qu'a pas l'trac,
Un jour que j'eus beaucoup de chance
En f'sant un fric-frac,
ELL' m'dit : « J'suis chipé' pour ton gniasse,
Mon petit bichon,
Mais n'faut pas avoir la chiasse
D'un coup de torchon. »*

Refrain

*ELL' m'app'lait son loup, sa p'tite crotte,
Chaqu' jour pour mes zigus su' l' boulevard,
Elle en f'sait ; la nuit dans l'plumard
A m'aimer paumait la bouillotte,
C'était un' floum', un' vrai' marmotte.*

II

*Bien souvent le soir à la tôle,
Quand elle rognait,
J'y foutais des marrons, c'est drôle
Comm' ça la r'beçait ;
ELL' râlait une demi-plombe ;
Puis à moi rev'nait en chiâlant,
M' dire en douc' : « Souffle la calbombe,
Je t'aim' mieux maint'nant. »*

III

*Hélas ! j' l'ai pas longtemps fait belle,
Car son ancien gas,
Qui v'nait toujours à la Chapelle*

*La courir su' l' tas,
En vach' m'a scionné par derrière,
Je m' suis fait servir
Et l' toubib de Lariboisière
Dit qu' j'en vais crô nir.*

I. — C'est au bal que je connus Clémence — Une fille n'ayant pas peur — ... — En faisant un cambriolage — Elle me dit : « Je suis prise pour toi — ... — Mais il ne faudra pas avoir crainte — De te battre pour moi. »

Refrain. — ... — Chaque jour pour moi sur le boulevard — Elle se livrait à la prostitution ; la nuit, dans le lit — A m'aimer perdait la tête — C'était une femme, une vraie fille.

II. — Bien souvent le soir dans la chambre — Quand elle n'était pas contente — Je la bourrais de coups, c'est drôle — Comme cela la refaisait — Elle bouillait de colère une demi-heure — Puis à moi revenait en pleurant — Me dire doucement : « Souffle la bougie — »

III. — Hélas ! je ne fus pas longtemps heureux — Car son ancien amant — ... — L'ennuyeur sur le trottoir — M'a frappé d'un coup de couteau dans le dos — J'ai mon compte — Et le médecin de Lariboisière — Dit que je vais en mourir.

A LA P'TITE (1906)

I

*Ceux qui dinguent qu'ont pas dix-huit ans,
On les envoi' pour quelque temps
Expier leur mauvaise conduite
A la P'tite. (bis)*

II

*Sitôt décarrés du panier,
Les gaff's les font déshabiller,
Et sous un' douc' les précipitent,
A la P'tite.*

III

Puis d' la tôle i' r'vêtent le complet,
Bois, froc, béret et gilet
Leur sont donnés d' façon gratuite,
A la P'tite.

IV

Harnachés, l' gaff' les conduit
De rifl' dans un sombre réduit,
C'est en cellott' que l'on habite
A la P'tite.

V

Quand d' aucuns se trouv'nt là seules
Y en a qu' éclatent en sanglots,
Mais la plupart s'y font bien vite
A la P'tite.

VI

Tout' la journaill' sans regimber,
Du cuivre il leur faut ébarber,
Gratter c'est la règle prescrite
A la P'tite.

VII

Du boulot, cett' crèch' sans pitié
D' son montant leur fil' la moitié,
Pour l'Etat, l'aut' part est souscrite
A la P'tite.

VIII

Comm' croûte un' soupe à la noix,
Vestos, riz, patat's, lentill's, pois,

Et l' dimanch' de la viand' pas cuite,
A la P'tite.

IX

Quand ils sont pris à bavarder,
Ou bien encore à bombarder,
On leur fourr' pour huit jours de mite
A la P'tite.

X

Quand l' gaff' les appelle au parloir,
Que c'est leur dab' qui vient les voir,
Ils sont bien heureux d' sa visite
A la P'tite.

XI

Comme y a des gaff's à l'intérieur
Et des griftons à l'extérieur,
Faut êtr' marl' pour se fair' la fuite
De la P'tite.

XII

Quand les sens vienn'nt les agiter
I's s' coll'nt des rassis sans compter ;
A ce truc-là, i's s'attig'nt vite
A la P'tite.

XIII

C' n'est pas en m'nant les goss's durement
Qu'on obtiendra leur amend'ment,
C' régime à la hain' les incite,
A la P'tite.

A LA SANTOCHE (1907)

I

Depuis que Taze *) est démoli,
Tous les gas faits pour un truc moche
Se tap'nt leur prévence aujourd'hui
A la Santoche.

* La prison de Mazas, La Maz, Taz, Tazas.

II

Un' fois ladé mensuration,
Fouill' savant' de toutes les poches,
On vous zieut' mêm' jusque dans l' fion
A la Santoche.

III

A part galoch's et trottinets,
L' mouchoir, la griuel ou la cloche,
On passe au soufr' les autr's harnais
A la Santoche.

IV

Après un' douch' su' le paletot,
Le doublard au rond-point tout proche,
Vous fait mettre en cellott' d'auto,
A la Santoche.

V

Une table, un mauvais panier,
Un tabouret d' bois qu'est brancroche,
V'là tous les meubl's du prisonnier
A la Santoche.

VI

Sitôt que les gaff's les ont mis,
Le soir, après l' dernier coup d' cloche,
On dit : « Bonse » à tous les amis,
A la Santoche.

VII

On s' souhait' du courage et du sang,
On gueul' : « Mort aux tant's! Viv' la fauche! »
Pour ça l'on s' cogn' du carreau franc
A la Santoche.

VIII

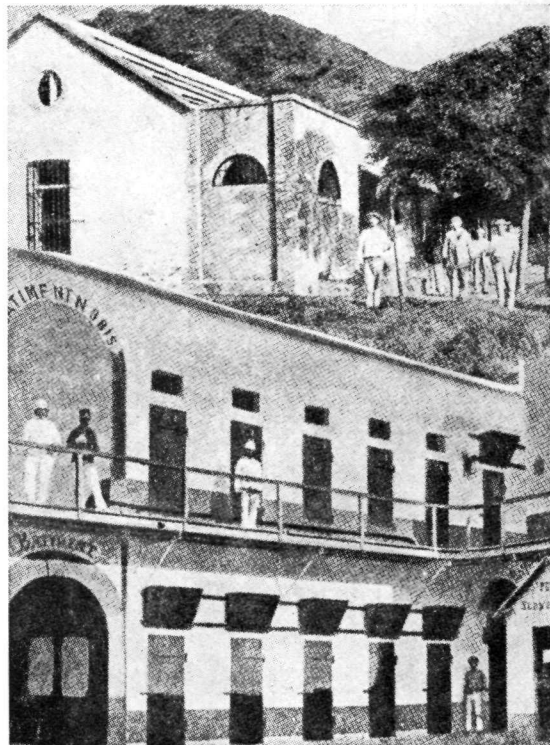
Quand on s' courre, on brod' des biftons,
D' obscènes dessins l'on ébauche,
Ou bien dans les chiott's nous jactons
A la Santoche.

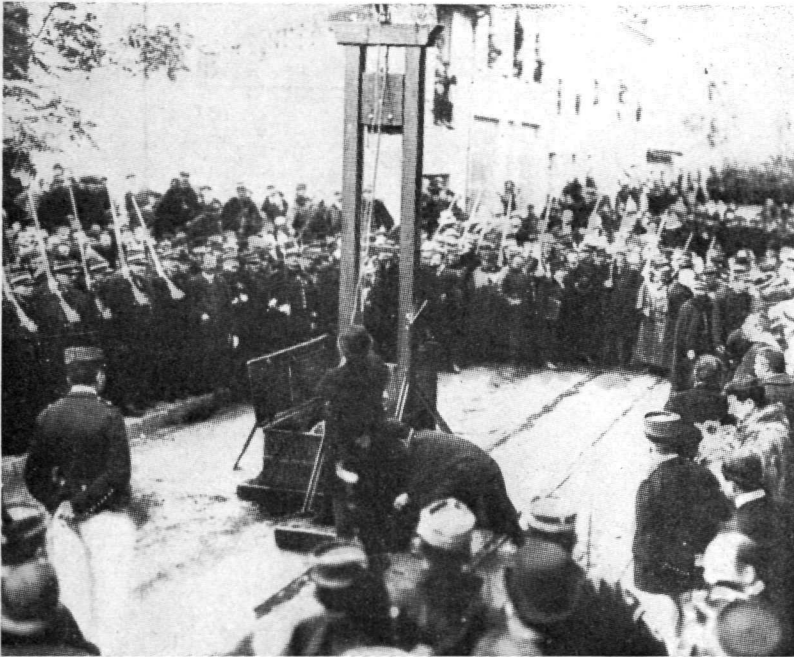
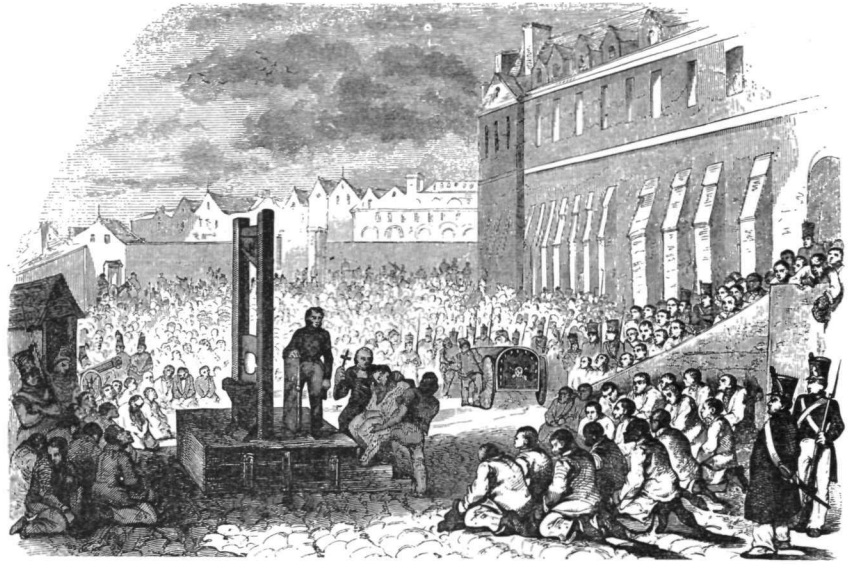


43. *Brêmes* fabriquées par des *taulards* ou *pristos*.

44. Le *grand pré*, en Guyane (cachot à St-Laurent et cellules de forçats à l'Île de St-Joseph).

45. Vers le *grand voyage* ou *bain de pieds* (forçats condamnés à la *relègue*).





46. *L'abbaye de Monte-à-regrets* (pendaison aux Halles de Paris, en 1560).

47. *La veuve, la butte, la lunette ou la bascule* (exécution publique au bagnon).

48. *La faucheuse, la bécane ou le coupe-cigare* (triple exécution des « chauffeurs de la Drôme », à Valence, 1909).

IX

*Qu'on soit ou qu'on ne soit pas blanco,
 Quand on est raid' et qu'on mailloche,
 On bosse toujours aux sept discos
 A la Santoche.*

X

*Quand on reçoit un peu de clous,
 On fume, on prend de la cantoche,
 Mais on greff' quand on n'a pas d' sous
 A la Santoche.*

XI

*Deux fois par semaine au parloir
 Sitôt que midi se décroche,*

*Ceux qu'ont des vieux i's peuv'nt les voir
 A la Santoche.*

XII

*Avec son litr' comme un paquet,
 Le dimanche en fait de bamboche,
 Il nous faut froter le parquet
 A la Santoche.*

XIII

*Bien qu'i' dit ne pas s'y courir,
 Le marcheur, arrangeur ou broche,
 Décarr' toujours avec plaisir
 De la Santoche.*

DEUXIÈME PARTIE

LE TATOUAGE

CHAPITRE PREMIER

L'ASSIMILATION DU CRIMINEL AU SAUVAGE

L'argot n'est pas la seule manifestation extérieure que Lombroso, pour définir son « homme criminel », ait retenue parmi tant d'autres caractères, biologiques, somatiques et psychologiques ; on sait qu'il a attribué de même une signification décisive au tatouage¹. Il a naturellement fait, ici comme dans tant d'autres domaines, de très intéressantes observations, dont il a cependant trop hâtivement voulu tirer des conséquences érigées en quelque sorte en règles scientifiques, en « constantes » à l'appui de ses théories, à vrai dire novatrices et très fécondes jusque dans leurs excès ou leur fragilité, comme l'avenir devait le montrer.

Le tatouage, a-t-on pu dire, « a existé de toute éternité » comme procédé d'ornementation corporelle, signe de distinction sociale, moyen de protection contre le mal, ou marque visible d'alliance de la tribu avec la divinité. Il y a six mille ans que les Egyptiens

marquaient déjà sur leur peau leurs titres et leurs qualités², les moyens qu'ils utilisaient étaient les mêmes qu'aujourd'hui, et les aiguilles qu'on peut voir au musée de Giseh ne différaient pas de celles qu'emploient les tatoueurs modernes. Les tatouages des primitifs « sont simples comme les dessins de leurs céramiques », mais en se développant, le tatouage se complique, il présente une signification variable selon les civilisations et les lieux. « Chez l'homme réputé civilisé de notre siècle, le tatouage dénote une disposition d'esprit, des tendances particulières, un état mental spécial. »

Avec certains collaborateurs, dont le Dr Marro, Lombroso a étudié les tatouages relevés dans les prisons et les hôpitaux, sur les « hommes normaux » d'abord, et sur les militaires en particulier, puis sur les « criminels ». Ces tatouages sont, on le sait³, le plus

¹ C. LOMBROSO, *L'Homme criminel*, vol. I, 2^e éd. française, Paris, 1895, III^e partie, Du tatouage chez les criminels, pp. 267 à 305 ; statistiques, pp. 272 et 273.

² Des instruments de tatouage ont été trouvés dans des tombeaux, et des personnages représentés sur le tombeau de Sési I^{er} sont tatoués du signe de Neft ou Tanit, le quadrilatère allongé portant à ses extrémités deux appendices en forme de cornes ; sa forme primitive simple a évolué pour « prendre un type anthropomorphe encore fréquent, en se munissant d'ornements qui simulent les bras, les jambes et une tête ». Les tatouages reproduisant un double V, surmonté parfois d'une croix (l'*aredj* ou salut), paraissent « une abréviation du salut, peut-être de l'adoration sémitique, transmise depuis les temps préislamiques par une tradition ininterrompue et plus spécialement souvenir d'un geste hiérotique phénicien » sont très courants. Le sceau de Salomon et le palmier stylisé, symbole de la fécondité, se retrouvent à tous les siècles. Cf. BERTHOLON, *Origines néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes du Nord de l'Afrique*, archives de Lacassagne, 1904, p. 756 ; LOCARD, *Traité de criminalistique*, tome III, p. 332 ss. et p. 345. L'ouvrage consacre de longs exposés à l'*historique* du tatouage, p. 250 ss., et comporte de nombreuses données dans les « indications fournies par le tatouage » dans les divers pays (« race »), p. 310 ss. On trouvera un certain nombre de faits résumés dans DELARUE et GIRAUD, *les Tatouages du « milieu »*, Paris, 1950, chap. II, Historique, p. 11 ss.

³ Le mot vient (et le rapprochement a sans doute influencé aussi Lombroso) des sauvages de l'Océanie, chez qui *tatau*

(que les indigènes prononçaient *tatau*) dérive de la racine *ta* (dessin), et signifie dessin inscrit dans la peau (*tahua* chez les Tahitiens et *tahua tatau* chez les indiens de Tahiti, *tuhuka* chez les Polynésiens).

Les étymologies fantaisistes n'ont d'ailleurs pas manqué non plus, ici comme pour l'argot : certains ont fait dériver le mot tatouage du nom de l'animal du Brésil, appelé *tatou*, « par analogie avec les dessins de sa carapace ». Le traducteur du *Second Voyage de Cook* (1772-1776) utilisa le terme, en 1778, « d'ailleurs non sans timidité et, dit-il, parce qu'il n'a trouvé nulle part d'équivalent français au terme anglais *tattooing* ». Mais on le trouve dès 1769 dans la traduction de Hawkesworth, et il a fait, depuis, une fortune universelle. Littré a adopté le mot, pour signifier à la fois l'opération et son résultat, dès 1858. (Voir, dans l'édition courante, les mots : tatouage, tatoué, tatouement, tatouer, tatoueur). Il définit le tatouage, d'après le Dr BERCHON (*Recherches sur le tatouage, et Le tatouage aux Iles Marquises*, Paris, 1860) comme « l'ensemble des moyens par lesquels des matières colorantes, végétales ou minérales, sont introduites sous l'épiderme et à des profondeurs variables, à l'effet de produire une coloration ou des dessins apparents et de longue durée, quoique non absolument indélébiles ». Cf. aussi CLAVEL, *Le tatouage aux Iles Marquises*, Revue d'ethnologie de Nancy, 1885, p. 289. De nos jours, et dans nos pays, indigent DELARUE et GIRAUD (op. cit., pp. 7 à 10), le grand public « admet que le tatouage s'effectue au moyen d'aiguilles trempées dans de l'encre de Chine. C'est là un des procédés les plus satisfaisants, mais ce n'est pas le seul. » Il se pratique par piqûres (parfois aussi par incisions), traçant d'abord le

souvent des dessins ou des images symboliques, des phrases brèves prenant le sens d'une déclaration ou d'une revendication, des noms d'hommes ou de femmes, des initiales, ou des dates. Les symboles sont d'ordinaire des signes amoureux ou haineux, religieux, militaires, ou professionnels¹. Chez les criminels, tout en restant dans ce cadre général, ils traduisent souvent la révolte, l'antisocialité, la bravade, la vengeance ou le désespoir, et naturellement aussi la sentimentalité ou la passion sexuelle, l'érotisme ou l'obscénité (la sodomie et l'homosexualité y jouent souvent un rôle). Le plus grand nombre des tatouages relevés l'étaient chez les militaires, chez les récidivistes et dans la catégorie que Lombroso a désignée sous le nom de « criminels-nés », par opposition aux criminels d'occasion ou aux autres catégories.

Si l'on reprend ses statistiques on voit que, sur 5.348 individus examinés, 667 étaient tatoués, dont 10,77 % d'adultes, et 34,9 % de mineurs ; le nombre des soldats réfractaires et prisonniers militaires tatoués était huit fois plus grand que celui des autres récidivistes (32 % pour les observations de Marro, 25 % pour les siennes). Lombroso relevait 20 % de meurtriers, 14 % de voleurs, 11,10 % de faussaires, et 9 % de violateurs ; il y avait 4 % de tatoués chez les délinquants primaires, et 20,9 % chez les récidivistes. De son

côté Marro, dans les prisons de Turin, avait trouvé 156 individus tatoués sur 1398 détenus, soit le 11,50 % ; il y en avait 10 % parmi les assassins condamnés, 21 % parmi les meurtriers, 25 % parmi les brigands, 14 % parmi les incendiaires, 17 % parmi les voleurs, 11 % parmi les faussaires, et 26 % parmi les vagabonds². En Espagne, Salillas avait aussi observé le plus grand nombre de tatoués parmi les meurtriers et les voleurs : 60 et 53 sur 127, et 2 seulement parmi les faussaires³.

Les tatouages relevés témoignaient souvent « d'un esprit violent, vindicatif, entraînant à des actes désespérés », tant par leurs symboles (poignards, épées entrecroisées, pistolets, tête de mort, qui signifient la vengeance), que par leurs multiples inscriptions : *Je jure de me venger, Vengeance, Mort aux bêtes brutes, Mort aux gendarmes, aux officiers français, aux femmes infidèles, aux bourgeois ; Fils de l'infortune, ou du malheur, Né sous une mauvaise étoile, Pas de chance, Le présent me tourmente, l'avenir m'épouvante, La vie n'est que désillusion, Malheur à moi, Malheur aux vaincus, Martyr de la liberté, Le baigneur m'attend, Au bout du fossé la culbute*, etc. « On dirait, écrivait Lombroso, que le criminel pressent sa mauvaise destinée, et qu'il a hâte d'en tracer l'expression sur son corps. » Lacassagne, de son côté, dans les prisons françaises, avait relevé, sur 111 tatouages de

dessin qui sera fixé profondément par le colorant. L'ingéniosité doit souvent, en prison par exemple, « suppléer à la carence des matériaux savants » ; on utilisera de la suie ou du noir de fumée, du machefer ou du charbon pulvérisés, du bleu de blanchisseuse, parfois même de la poudre de chocolat ou de la poudre de quinquina délayée dans du vin, tous colorants qui, d'ailleurs, « ont l'avantage d'une innocuité quasi parfaite ». Les aiguilles et les poinçons de leur côté sont souvent remplacés, au besoin, par des moyens tels qu'esquilles d'os ou arêtes de poissons, éclats de bois, tiges métalliques affûtées en pointe, ou épines végétales : « Les aiguilles de cactus servent à faire la quasi totalité des tatouages ethniques arabes, avec la suie de fond de marmite comme colorant. » En principe, le patient ne doit pas saigner pour les fins tatouages colorés (à la différence des tatouages cicatriciels ou scarifiés à la suite d'incisions), puisque le sang risquerait d'entraîner avec lui tout ou partie du colorant. Dans son *Traité de criminologie*, éd. française, Paris, 1956, SEELIG décrit sommairement le procédé de tatouage, p. 65. LOCARD y a consacré tout un chapitre dans son *Traité* (op. cit., p. 295 ss.).

¹ Pour la bibliographie sur le tatouage, voir en particulier, à côté des nombreuses indications que nous donnerons en note : E. LOCARD, *Traité de criminalistique*, tome III, Lyon, 1932, avec une bibliographie complète, pp. 422-428, Gross-

SEELIG, *Handbuch der Kriminologie*, vol. I, pp. 404 et suiv., et HAGEMANN, *Tätowierung*, dans le *Handwörterbuch der Kriminologie*, édité par ELSTER et LINGEMANN, 2 vol., Berlin, 1933-1936.

Dans une thèse en médecine sur *Le tatouage, considérations psychologiques et médico-légales*, Lyon, 1933, G. LE GOARANT DE TROMELIN a étudié 788 sujets, porteurs de 4.142 tatouages, en distinguant les tatouages ethniques, professionnels (chez les civils, les militaires, les marins), allégoriques, et ceux qu'il appelle « indifférents ». Il donne sur le sujet une importante bibliographie, pp. 223 à 229. Nous le citerons souvent sous le nom LE GOARANT.

² Nous reprenons la synthèse faite par le D^r A. BAER dans l'étude traduite par P. Ladame, d'après l'ouvrage *Der Verbrecher in anthropologischer Beziehung*, intitulée *Tatouage des criminels*, Bibliothèque de criminologie, Lyon et Paris, 1895, p. 4. LADAME a rectifié le total de la statistique imprimée par Baer.

³ *Tatuaggi criminali di Spagnuoli*, dans *Archives de Psychiatrie*, 1888, p. 446. Sur l'état récent en Espagne, cf. A. PERERA, *Tatuajes, Su importancia en criminología*, dans *Revista de la Escuela de Estudios penitenciarios*, mai-juin 1961, N° 152, p. 3026.

criminels, 51 qui portaient « l'empreinte caractéristique du crime »¹.

Il faut convenir qu'il en est d'impressionnants, comme ceux de ce Malassen, assassin féroce, devenu à la Nouvelle-Calédonie le bourreau des forçats, qui s'était fait dessiner sur la poitrine une guillotine rouge et noire avec ces mots en lettres rouges : *J'ai mal commencé — Je finirai mal — C'est la fin qui m'attend*, et dont le bras droit « qui avait donné la mort à tant d'êtres humains » portait cette devise « convenant bien à son métier » : *Mort à la chiourme*. Et le fameux camorriste napolitain Salsano s'était fait représenter dans une attitude de bravade, narguant un policier ; sous le dessin figuraient son sobriquet : *Eventre tout le monde*, avec les insignes de la *Camorra* : deux cœurs et deux clés réunies par une chaîne (la fraternité et le secret).

Il y a donc, relevait Lombroso, « parmi les criminels, une espèce d'écriture hiéroglyphique, mais qui n'est pas réglée ni fixée ; elle dérive des événements journaliers et de l'argot, comme cela devait être chez les hommes primitifs ».

Relevant, à côté de leur cynisme, la précocité du tatouage chez les criminels², le fait que « certains tatouages sont employés par des associations criminelles et qu'ils sont un signe de ralliement »³, et l'identité singulière qu'ils présentent en dépit des milieux différents, Lombroso arrivait ensuite à cette constatation, qui lui paraissait décisive⁴ : « Le goût particulier des criminels pour une opération si douloureuse, souvent même si longue

et si pleine de danger, que le tatouage⁵, le grand nombre de blessures que présente leur corps, m'ont conduit à soupçonner en eux une insensibilité physique plus grande que chez le commun des hommes, insensibilité semblable à celle que l'on rencontre chez quelques aliénés et en particulier chez les fous furieux. » Il citait plusieurs cas d'une « véritable analgésie » qu'il avait pu rassembler « à force d'interroger les geôliers et les médecins des prisons ». On ne peut nier, certes, qu'il y ait des criminels physiquement et moralement fort endurcis. « Mandrin, avant qu'on lui tranchât la tête, fut tenaillé en huit endroits différents, aux jambes et aux bras, et ne poussa pas un soupir. » Au pénitencier de Chatam on a compté, en 1871-1872, 841 contusions ou blessures volontaires. Pour faire disparaître un signalement dénonciateur, un détenu se fait sauter trois dents avec de la chaux pulvérisée, un autre s'arrache la peau du visage avec des fragments de verre. Laurent relate, dans *Les habitués des prisons de Paris* (1895), avoir vu 15 criminels se brûler les mains avec de l'acide sulfurique pour se donner des plaies ; un autre, pour échapper à la relégation, s'inoculer du tartre dentaire sous la peau de la cuisse et se donner un phlegmon, qui entraîna la mort. Tous ces faits et bien d'autres sont naturellement possibles et indiscutables, mais la question est de savoir s'ils ne s'expliquent pas par des motifs plus impérieux que la douleur même, et plus par une volonté tendue vers un seul but paraissant supérieur, que par une « complète analgésie ».

¹ A. LACASSAGNE, *Recherches sur les tatouages et principalement du tatouage chez les criminels*. Annales hyg. et médecine lég., V, 1881 ; *Les tatouages*, Etude anthropologique et médico-légale, Paris, 1881 (voir aussi l'introduction au livre de LAURENT, sur *Les habitués des prisons de Paris*) ; LACASSAGNE et E. MAGITOT, Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, Paris, 1886, article Tatouage. LACASSAGNE a publié encore ultérieurement, à côté de divers articles : *La signification des tatouages chez les peuples primitifs et dans les civilisations méditerranéennes*, Archives Lacassagne, Lyon, 1912, p. 783.

² A Naples, relate Lombroso, p. 285, sur 394 coupables enfermés dans une maison de correction, Battistelli en avait compté 112, soit 31 %, qui s'étaient tatoués, « et c'étaient, remarquait-il, les pires de tous ». L'un d'eux, qu'il fit transférer parce qu'il le jugeait incorrigible, avait tracé sur le mur, avant de partir, une adresse à ses compagnons pour les

exhorter à persévérer dans le mal : « or, tous les individus à qui il s'adressait étaient des tatoués ». Nous reviendrons sur la précocité du tatouage et ses conditions.

³ Chez les camorristes, 5 points ou 5 lignes sur la main droite, un lézard ou un serpent, signalaient le premier grade ; 10 points ou 10 lignes, le second. En Bavière et en Allemagne du Sud, les voleurs à la tire, réunis en véritables associations, se reconnaissaient entre eux par le « tatouage épigraphique » *T.U.L.*, c'est-à-dire *Thal und Land*, « mots qu'ils doivent échanger à demi-voix quand ils se rencontrent, sans cela ils se dénoncent eux-mêmes à la police ».

⁴ *L'Homme criminel*, p. 310, chap. III.

⁵ LOMBROSO relève que BERCHON, dans son étude sur *Le tatouage aux Iles Marquises*, 1872, avait reconnu, à la suite de divers tatouages, 17 cas de phlegmons, 8 de gangrène, 1 d'anévrisme, 7 de mort.

Quoi qu'il en soit, Lombroso déduisait de l'ensemble de ses observations que l'insensibilité physique des criminels qui se font tatouer « rappelle assez bien celle des peuples sauvages, qui peuvent affronter, dans les initiations à la puberté, des tortures que ne supporterait jamais un homme de race blanche, ou encore cette indifférence à la douleur des nègres et des sauvages d'Amérique, dont les premiers se coupent la main en riant pour échapper au travail, et les seconds, liés au poteau de torture, chantent joyeusement les louanges de leur tribu pendant qu'on les brûle à petit feu ». Cette « analgésie » est d'ailleurs également, selon lui, « la source de la *disvulnérabilité* signalée par Benedikt chez les criminels, et grâce à laquelle ces gens-là supportent des blessures auxquelles tout autre succomberait ». C'est là aussi, d'ailleurs, une des raisons du « manque de compassion », du « penchant aux violences » et de la « cruauté » des criminels : « Les individus qui possèdent cette qualité se considèrent comme des privilégiés, et ils méprisent ceux qui paraissent délicats et sensibles. Il est un plaisir pour ces hommes durs que de tourmenter les autres, qu'ils regardent comme des créatures inférieures¹. » La multiplicité même des signes ou des mots tatoués sur certains délinquants, jusqu'aux parties les plus sensibles (comme le pénis chez les hommes, les seins et la vulve chez les femmes), à l'exemple de ce criminel soigné par le Dr Spoto qui portait sur lui 105 tatouages², constitue, pour Lombroso, une preuve de plus de sa thèse : Cette multiplicité, écrivait-il, « dérive de l'étrange besoin

qu'ont souvent ces héros étranges d'étaler sur leur corps, tout à fait comme les Peaux-Rouges, leur vie aventureuse », et « prouve encore que les délinquants, comme les sauvages, sont très peu sensibles à la douleur ».

Ainsi le tatouage, vestige « atavique » commun aux criminels et démontrant leur insensibilité, leur cynisme et leur esprit de violence, serait un des traits innés de leur caractère et les ramènerait à la brute primitive : « Le tatouage est en effet un des traits essentiels de l'homme primitif et de celui qui vit encore à l'état sauvage »³. Le criminel serait un « sauvage transplanté dans la société civilisée et qui, n'étant pas fait pour elle, ne saurait s'y adapter ».

*

Examinons d'un peu plus près ces assertions, et présentons d'abord quelques observations élémentaires.

Il est certain que, pour l'essentiel, la théorie de Lombroso n'a pas de réalité, et que dans un très grand nombre de cas, les tatouages qu'on trouve chez les criminels ne sont pas du tout une forme atavique et un signe profond de criminalité, mais bien plutôt le produit de la vanité, de l'imitation ou de l'émulation, du désir d'étonner, de donner un témoignage indélébile d'amour ou de haine, sinon même simplement le produit de l'oisiveté et de l'occasion propices, que lui-même indique d'ailleurs justement parmi les causes auxquelles il convient de ramener ce phénomène⁴, et qui l'expliquent. Si, comme il le

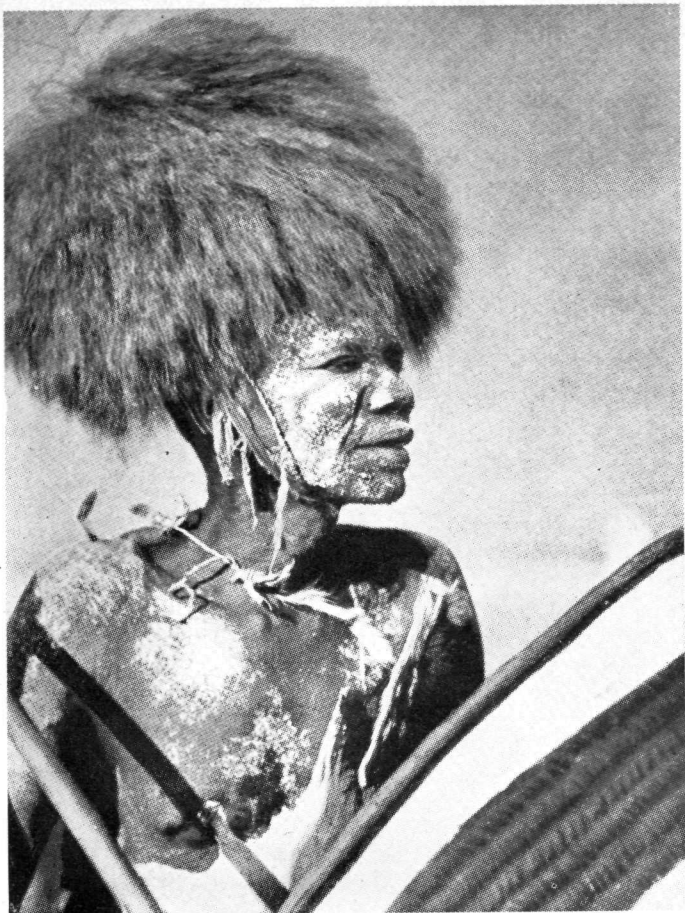
¹ *L'Homme criminel*, p. 346, 350 et s. ; voir aussi p. 281, 284, 295.

² La reproduction se trouve dans l'*Atlas* complétant l'ouvrage de Lombroso, planche XLI. Nous y reviendrons plus loin, aux chapitres VIII et IX sur le tatouage comme marque de criminalité et comme moyen d'identification.

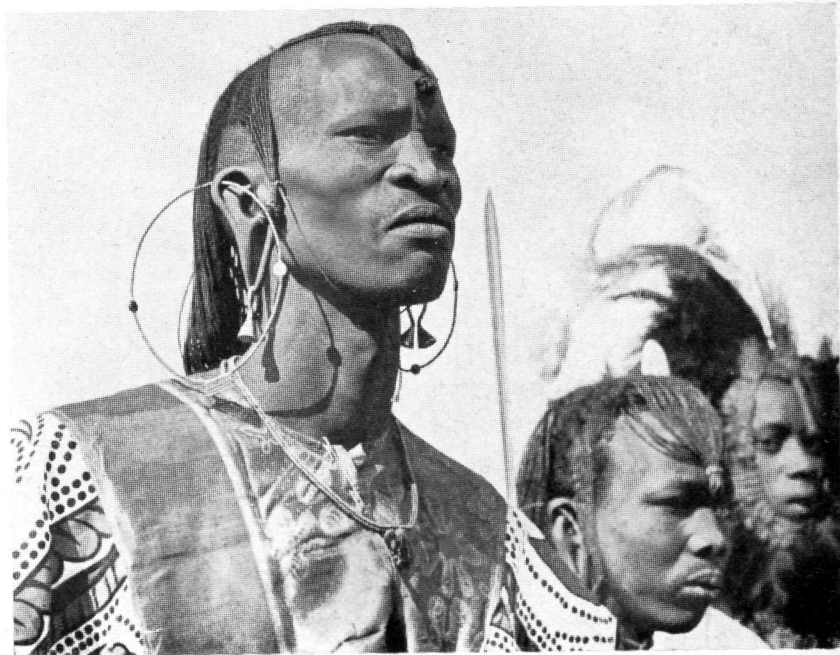
³ Lombroso invoque aussi, p. 290, le cas du « féroce assassin » Bastrenga qui, sur le conseil de son père lui remontrant que les tatouages qu'il portait au bras le feraient certainement reconnaître, les avait fait effacer. Mais, en 1868, il fut arrêté de nouveau et, comme il manifestait une vive résistance aux gendarmes, l'un d'eux le frappa si violemment à la tête qu'il en garda un œil abîmé. Oubliant alors toute prudence, il se tatoua de nouveau, inscrivant la date de 1868 et un pot sur le bras droit qui devait frapper. « Il conservera cette marque cent mille années, m'a-t-il déclaré, jusqu'au jour où il pourra assouvir sa vengeance »,

rapporte Lombroso, qui conclut : « Ce fait est curieux ; il reproduit une des causes qui portent les sauvages à se tatouer — l'enregistrement ; il montre en même temps que chez les criminels-nés, l'esprit de vengeance l'emporte sur la prudence la plus vulgaire, même lorsqu'ils ont été mis sur leurs gardes. »

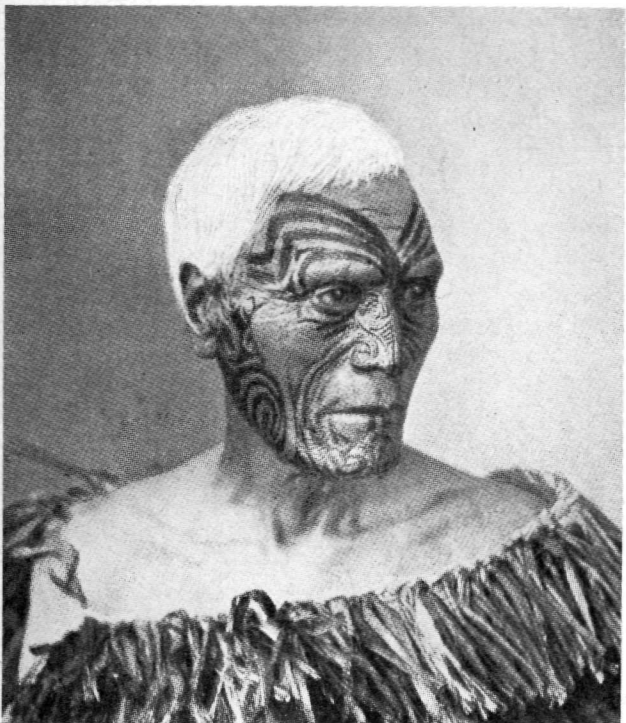
⁴ Estimant qu'il serait « curieux pour l'anthropologiste de rechercher le motif qui a fait persister dans les classes inférieures et plus encore chez les criminels une coutume si peu avantageuse, et parfois si nuisible », Lombroso a dégagé les caractères suivants des tatouages : vengeance, cynisme, obscénité, multiplicité, précocité, et identité, pour retenir les causes suivantes : religion, esprit d'imitation, amour charnel, vengeance, oisiveté, vanité, esprit de corps et de secte, passions nobles, désir de s'exprimer, passions amoureuses et peut-être la nudité (le tatouage étant considéré comme « une parure et un vêtement »), atavisme. Op. cit. pp. 273 et suiv., 288 et suiv.



49. Guerrier Luo, masque peint (Est Africain).



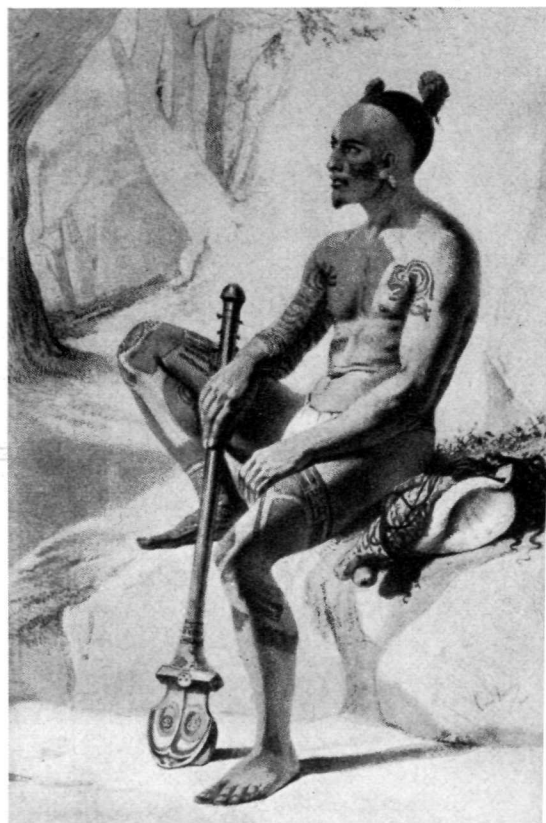
50. L'intrépidité du primitif, guerrier Wogogo (Est Africain).



51. Tatouage ethnique et esthétique des primitifs : femme maori.

52. Tatouage de caste : chef de tribu maori.

53. « Naturel » tatoué des Iles Marquises (1840).



relate, Tardieu a vu un voleur qui s'était fait tatouer un costume complet d'amiral, et s'il en a vu lui-même un qui s'était fait tatouer tout un costume de général — et Baer, dans une prison berlinoise, un autre avec tout un costume de hussard — cela signifie-t-il qu'il s'agissait là de « criminels-nés » ? Tout simplement, et il le reconnaît, « c'était sûrement la marque de la passion qui dominait en eux, la vanité » — qu'elle se prît au sérieux ou fût teintée de cette « fantaisie » qu'à la différence de Lacassagne, ce sagace observateur, il avait peine à reconnaître dans le peuple, fût-il des délinquants¹.

On peut faire des observations analogues dans tous les domaines et relativement à toutes les personnes qui présentent des tatouages, que ce soient les femmes, les enfants, les militaires, les marins, ou les détenus. Tous les auteurs les ont raisonnablement faites, et Lombroso lui-même a fourni plus d'arguments qui allaient à l'encontre de sa thèse, que d'arguments capables de la faire recevoir : Car l'histoire et l'observation des faits donnent du tatouage, de ses manifestations, de ses formes et de son évolution, une interprétation bien différente de celle de l'atavisme et, en quelque sorte, du fatalisme criminel. Lombroso ne cite-t-il pas, en l'avalisant, cette observation générale de Krause, que « le tatouage est la véritable écriture des sauvages, leur premier registre d'état civil » et que « certains tatouages indiquaient l'obli-

gation, pour le débiteur, de servir un temps son créancier » ou encore « le nombre et la nature des objets reçus »². C'était donc un témoignage d'ordre social, une forme primitive de justice élémentaire, et nullement une marque d'antisocialité, de cruauté sanguinaire, de mépris des engagements et des lois, et de barbarie.

Mais il faudrait d'abord et avant tout, pour qu'une comparaison — et encore plus une assimilation — soit possible, établir scientifiquement la prétendue règle générale de l'analgésie, de l'insensibilité profonde, constante, non seulement des délinquants, mais aussi des sauvages et des primitifs. Ce ne sont pas certains exemples, fussent-ils assez multipliés, de résistance à la douleur, qui prouvent une loi physique ou physiologique. La théorie de l'insensibilité des peuples primitifs, comme l'a relevé le Dr Corre³, n'est pas du tout prouvée. Une ancienne *Histoire générale des Voyages* montrait avec quelle patience les primitifs, et notamment les noirs, savent endurer la douleur : cependant « ce n'est pas insensibilité, car ils ont la chair très délicate et le sentiment fort vif ; c'est un fond de grandeur d'âme et d'intrépidité qui leur fait mépriser la douleur, les dangers et la mort même ». Il n'est pas douteux que les procédés cruels des tatouages chez les peuples sauvages, les marques, les incisions et dessins par le fer, le silex ou le feu, offrent des dangers et sont extrêmement douloureux⁴. Mais

¹ LACASSAGNE objectait à Lombroso qu'en réalité la cause principale de cet usage n'était point l'atavisme, mais « le besoin pour les personnes illettrées, d'exprimer certaines idées » (ce que Lombroso « avoue ne pas trop comprendre »), et observait par ailleurs qu'on trouve des abréviations souvent plaisantes et des jeux de mots dans les tatouages comme dans les rébus : On en a vu un qui portait le chiffre 20, un cœur, un D et le mot *Belles* (c'est-à-dire *vainqueur des Belles*) « fantaisies populaires » pour Lacassagne, ce que Lombroso souligne d'un (*sic !!*) qui en dit long ; op. cit., pp. 292 et s.

² LOMBROSO, ouvrage cité, p. 299, et KRAUSE, *Ueber die Tätowieren*, Goettingen, 1873.

³ A. CORRE, *Ethnographie criminelle*, Paris, p. 76, se référant à l'*Histoire des Voyages*, tome LIX, p. 188.

⁴ Dans le récit de ses voyages (1^{er} Voyage, tome IV, chap. XVIII), COOK a dépeint une scène de tatouage aux îles Marquises (le *tiki*, dont la pratique remonte, en Polynésie, à une époque impossible à déterminer ; les indigènes prétendent qu'il fut créé par le dieu Tiki dont il porte le nom).

Tahoutai, le patient, avait la tête serrée entre les genoux du Canaque, qui la tenait immobile : « Le tatoueur, agenouillé, se servait d'un petit marteau pour lui faire pénétrer sous la peau les pointes acérées d'un peigne qu'il trempait de temps à autre dans la matière colorante. Ainsi martelé, le peigne se promena d'abord entre les deux tempes de Tahoutai et lui traça sur le front une auréole. Une seconde ligne, qui traversait horizontalement le visage, joignit ensuite les deux oreilles en passant un peu au-dessous des paupières inférieures », en un parallélisme irréprochable. « La douloureuse contraction du visage du patient, souillé par un sang noirci, le tremblement nerveux qui agitait ses membres et la plainte continue que lui arrachait la morsure du peigne, montraient assez au prix de quelles souffrances Tahoutai se parait de l'étrange et indélébile ornement national. Cette opération finit, au bout d'un certain temps, par triompher des volontés les plus stoïquement résignées. On la suspend alors, et des semaines, des mois entiers s'écoulent sans qu'elle soit reprise. Les souffrances ne se bornent pas aux douleurs aiguës ; un érysipèle, accompagné d'élançements, tuméfié la partie lacérée et donne bientôt la fièvre. On soumet alors le malade à un régime dont on subordonne la durée à la formation d'une

cela n'est point du tout nécessairement le cas, comme l'affirme Haberland¹, du tatouage au moyen d'épines et d'arêtes de poisson, par exemple, s'il ne touche pas certaines parties du corps extrêmement sensibles, comme le bord des lèvres².

Qu'y a-t-il au surplus de commun entre ces méthodes primitives et grossières et les procédés actuels de tatouage au moyen de très fines aiguilles ? Il n'est plus possible aujourd'hui d'admettre, avec Lombroso, une dureté ou insensibilité caractéristique par le fait que les criminels se soumettraient, si volontiers, à une opération « si douloureuse, souvent même si longue et si pleine de dangers, que le tatouage ». Sans doute Lombroso cite-t-il quelques cas impressionnants d'insensibilité physique de criminels³, mais ne peut-on en trouver d'analogues ou même de plus frappants encore chez de solides honnêtes gens (nous en connaissons plus d'un), et, surtout, faut-il vraiment une sorte d'héroïsme pour résister au tatouage, même prolongé ? Le Dr Batut, à propos des centaines d'hommes

du bataillon de Bône dont il avait constaté les tatouages, a rapporté expressément⁴ que jamais on n'avait dû recourir à lui pour des accidents consécutifs à cette opération : tout au plus voyait-il se produire un léger œdème autour de la ligne du dessin, mais jamais il ne vit de lymphangite ni de suppuration.

Quant à interroger les acteurs mêmes, certain tatoueur déclare que l'opération est effectivement douloureuse, et qu'on peut voir que le piqué s'efforce de vaincre sa souffrance : « Lorsqu'il affirme que cela ne lui fait pas mal, la pâleur de son visage lui donne un démenti » ; quelques-uns cessent avant que le dessin soit terminé et ne reviennent plus. Au contraire, certains des opérés pensent que « c'est comme une piqûre de mouche un peu forte » ; d'autres reconnaissent avoir ressenti une douleur « qui était supportable »⁵. Qui dit même que pour certains, les heures de tatouage ne sont pas un dérivatif et comme un jeu ou un enjeu un peu excitant dans l'ennui de la chambrée, de l'hôpital ou de la prison ? Aujourd'hui il est admis par les spécialistes

squame sur les plaies. Cette squame tombe d'elle-même après quelques jours et laisse apparente la nuance régulière et ardoisée du tatouage. » Rapporté par BERCHON, p. 108, et cité par LOCARD, *Traité*, III, p. 346.

¹ M. HABERLAND, *Ueber die Verbreitung und den Sinn der Taelowierung*, Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft, Vienne, vol. XV, 1885, p. 53.

² CLAVEL, dans son étude de 1885 qu'il est intéressant de comparer avec celle de Cook anciennement, a aussi dépeint une scène de tatouage à laquelle il avait assisté. L'opération se pratiquait au moyen d'une petite lamelle osseuse retenant la matière colorante (du noir de fumée provenant de la noix du bancoulier), dont l'extrémité libre est finement pectinée, l'autre fixée à un morceau de bambou sous un angle plus ou moins aigu. Les lignes principales du dessin sont tracées avec la côte d'une feuille de cocotier enduite de la matière colorante, et la flexibilité de cette nervure permet le tracé des figures les plus capricieuses. Un membre de la famille tend la peau et maintient le patient. Le tatoueur saisit entre le pouce et l'index de la main gauche le manche supportant la lamelle, et avec un bâtonnet en casuarina (bois de fer), tenu de la main droite comme un archet, « il frappe sur ce manche à coups précipités, ce qui détermine une série de piqûres ne dépassant pas les couches superficielles du derme et la projection sur ces piqûres de la matière colorante. Un morceau de tapa, enroulé sur le médius gauche, sert à éponger les gouttelettes de sang qui viennent masquer le travail. L'habileté de l'opérateur était extraordinaire ; pour montrer son adresse, il prenait des attitudes, passait quelquefois sa main droite derrière son dos et manœuvrait dans cette position. Il répétait souvent, ce faisant, de sa voix la plus douce, le mot *toi, toi* (c'est fini ! c'est fini !), « exclamation qui devait être dans le rôle — écrit le narrateur — car la physionomie du patient, garçon robuste et qui s'était prêté à la circonstance pour m'être agréable, prouvait bien qu'il était inutile de l'encourager ». (Ce n'était donc pas du tout l'ancien supplice sanglant du temps de Cook.) — L'opération est plus ou moins douloureuse selon les régions

où elle est pratiquée. « Règle générale : la souffrance est très vive au niveau des éminences osseuses presque immédiatement recouvertes par la peau, insignifiante au milieu des régions riches en parties molles. Le tatouage des paupières détermine, paraît-il, plus d'appréhensions que de douleur au moment de la manœuvre ; celui des muqueuses est fort pénible. » Mais, de l'avis de tous les Marquisiens, deux régions — analogues — sont « particulièrement redoutées du patient » : les faces dorsales de la main et du pied : ici « la souffrance est quelquefois intolérable, surtout au niveau des doigts et des orteils », ce qui explique pourquoi le tatouage de ces parties reste souvent inachevé. Rapporté par LOCARD, *ibidem*, p. 349 s.

³ LOMBROSO, *L'homme criminel*, I, p. 350. Benedikt « a vu un brigand de la fameuse troupe de Koza Sandor, qui, ayant pris part à une révolte de prisonniers, fut battu d'une telle manière qu'il en eut plusieurs vertèbres fracturées. Toutes ses blessures guérirent, et le géant d'aparavant devint une sorte de nain ; eh bien ! il l'a vu plus tard travailler dans la forge de la prison et se servir du lourd marteau comme dans les jours de sa plus grande vigueur ». Lombroso vit « plus étrange encore : un voleur eut dans une escalade le frontal droit fendu latéralement par un coup de hache ; en quinze jours il était guéri sans aucune réaction ». Dans la prison où il était médecin, il vit un prisonnier qui travaillait comme maçon, à la suite d'un reproche, se jeter du troisième étage dans la cour : « tous le croyaient mort, quand tout à coup il se leva en souriant, et demanda à continuer son travail ». Un voleur demi-fou se trouva le crâne avec une vrille et s'enfonça dans le cerveau une aiguille et cinq gros fils de fer, plus un clou, sans qu'il en ressentit de dommage. Cela prouve une belle résistance individuelle, mais n'établit pas une règle générale, surtout dans le sens de l'identification « sauvage-criminel » que voudrait en tirer Lombroso.

⁴ BATUT, *Du tatouage exotique et du tatouage en Europe*. Archives d'anthropologie criminelle, 1892 et 1893, tomes VII et VIII, pp. 77 et s.

⁵ BAER, *op. cit.*, pp. 7 et s.

que la thèse de Lombroso est « entachée d'une double erreur à la base » ; Emile Laurent « a fait justice de l'hypoalgésie qui lui sert de point d'appui : des expériences précises ont été faites, et les résultats infirment l'opinion de Lombroso »¹.

Il n'est pas téméraire d'affirmer avec Baer, car c'est l'évidence, que « s'il est vrai que le tatouage a atteint une fréquence incroyable dans beaucoup de professions, chez les ouvriers, les soldats, les marins, non seulement des basses classes, mais même chez les personnes d'un rang élevé dans la société, on peut déjà en conclure que la douleur de cette opération ne peut pas être bien grande, et il est absolument certain que, si cette douleur est réellement forte, les criminels ne doivent pas y être seuls insensibles ». De plus, « le fait qu'un très grand nombre de tatouages ont lieu dans la jeunesse et même à l'âge scolaire est aussi une preuve que la douleur ne peut pas être excessive ». La mode ne s'en répandrait pas davantage à certains moments dans les milieux de femmes, si tel était le cas. En réalité, « tout prouve que la sensation douloureuse est tout à fait individuelle, comme l'est aussi en général le degré de sensibilité chez les divers individus, et tout spécialement celle des diverses régions du corps ». (Le tatouage de la poitrine est beaucoup plus douloureux que celui des bras ; celui des seins, des lèvres, de l'intérieur des cuisses, des organes sexuels, l'est davantage encore.) « L'intensité de la sensation est purement subjective, et ne peut être jugée que d'une manière relative. » Le Goarant l'a justement fait observer aussi : « Le fait qu'on rencontre nombre d'honnêtes gens tatoués semble permettre de penser que, si une cer-

taine insensibilité était nécessaire, elle ne serait pas l'apanage des seuls criminels. »

On ne peut en tout cas conclure, de la fréquence des tatouages chez les criminels, qu'ils présentent une abolition ou une réduction exceptionnelle de la sensibilité algique, et que par cela même la preuve est apportée qu'ils *sont ou ont tendance à devenir criminels*. Les paisibles mangeurs de feu et les braves donneurs de spectacles qui se transpercent les joues sans en être incommodés, seraient les premiers à démentir la théorie, comme à l'inverse on démontre le mouvement en dansant ou en jonglant.

*

Une seconde observation générale s'impose. Dans son *Ethnographie criminelle*, le D^r Corre, se demandant aussi² comment il était possible de concilier la théorie de Lombroso avec les réalités qu'il avait constatées et qu'il relatait, écrivait que « si le criminel est un atavique, un sauvage en retour, un ramené aux conditions premières de la tribu indégrossie, il faut d'abord établir que les races encore les plus rapprochées de l'état primordial sont les plus criminelles ; or, c'est en ces races qu'on rencontre la meilleure pratique de la solidarité mutuelle ». En outre, « l'évolution rétrograde dans les habitudes devrait se rattacher à une évolution parallèle dans l'état physique », puisque, d'après la théorie, « criminels de tous milieux et sauvages de toutes catégories se confondraient en un type plus ou moins uniforme ; or, dans chaque race, le criminel conserve ses caractères ethniques ». Les « malformations » ou les « hétérotypies » relevées par Lombroso (sur le crâne, à la face, aux

sagne, de ce prisonnier qui tatoua son co-détenu pendant son sommeil, sans l'éveiller, « laisse peu de doutes sur l'intensité des phénomènes douloureux qui pouvaient accompagner l'opération ». Est-ce à dire que ce malfaiteur « était conforme à la théorie lombrosienne ? » Mais encore faudrait-il « prouver que les criminels sont physiologiquement différents du reste des humains sous ce rapport, et c'est la preuve contraire qui a été apportée ». Le D^r Forfer a démontré « qu'un grand nombre d'élèves du lycée Louis-le-Grand présentaient de l'anesthésie à la piqûre ».

² CORRE, op. cit., notamment pp. 11, 24, 76.

¹ LE GOARANT, thèse citée, pp. 153 et s., qui précise qu'on a étudié chez les criminels la sensibilité tactile avec le compas de Weber, la sensibilité douloureuse avec le chariot de Dubois Raymons, la sensibilité calorifique même avec des tubes remplis d'eau chauffée à diverses températures : « Lorsqu'aucune affection qui trouble la sensibilité n'existait, les sujets criminels réagissaient dans les mêmes limites que les sujets normaux du même milieu. » D'autre part, le tatouage n'est certainement pas douloureux « au point de conclure à sa propagation uniquement chez des sujets dotés d'une moindre sensibilité périphérique ». L'histoire rapportée par Lacas-

membres), se rattachent « non pas à des conditions d'évolution anthropologique, mais à des conditions dégénératives ; elles amoindrissent le civilisé non pas en le rapprochant de l'incivilisé, mais en l'amenant, avec celui-ci, jusqu'à la dégradation pathologique de l'aliéné »¹. D'autre part, et la remarque est essentielle, il n'est « pas exact que le rayonnement imitatif, dans les milieux sociaux, marche exclusivement ou toujours d'une manière prépondérante, des couches supérieures aux couches inférieures ». Il ne faut pas oublier que « tout en haut, par curiosité, recherche d'excitations et de jouissances nouvelles, réveil des atavismes, qui ne sont jamais qu'assoupis même chez les plus sélectés, instincts vicieux naturels, on répète les habitudes des milieux qu'on affecte de mépriser ». Tandis que de son côté « l'humble a tendance à s'essayer aux allures des plus importants » ; il veut se donner « une satisfaction d'amour-propre qui le relève à ses propres yeux ; mais l'imitation tout en bas se cantonne plutôt dans le mauvais que dans le bon ». Le noir, notamment, « agit selon les exemples qui se déroulent à ses yeux », et des observations analogues peuvent se faire aujourd'hui un peu partout dans les pays dits « sous-développés », non seulement avec l'exemple direct mais avec celui des images et du film. L'Européen « représente le civilisateur », autrement dit « l'éducateur à la façon coloniale » ; et

« nécessairement l'éducation vaut ce que vaut le maître qui la dispense ».

On peut citer bien des preuves de ce courant réversible. Les Laotiens, par exemple, descendants des anciens Thaï, « sont des gens pacifiques, sobres, patients, très confiants (mais qui ont appris la défiance au contact des étrangers), crédules et superstitieux, très moraux et poussent l'horreur du vol à l'égal de l'horreur pour le meurtre ». Quelques tribus (qui se désignent sous le nom de *ventres noirs*) se tatouent, pour se conformer à la tradition et se distinguer des tribus où le tatouage n'existe pas (appelées les *ventres blancs*) : Les dessins, d'un caractère très ornemental, tracés sur les jambes, les cuisses et le bas-ventre « représentent des animaux et des êtres fantastiques » ou des « monstres mytiques », d'un style très conventionnel, entourés par « une large ligne d'écriture cabalistique », et le dessin se termine au niveau de la taille « avec un cordon de mots de *charmes* ». Ce tatouage est un ornement pour plaire aux femmes, un signe de courage et de virilité, de sélection aussi, qui est donc sans aucun rapport avec toute idée de dégénérescence, de férocité, et moins encore de criminalité : Au contraire, les criminels sont marqués d'un tatouage spécial d'identification et de dégradation : « Dès la prévention, on leur tatoue les menottes et les chaînes qui leur seront mises après la condamnation² ».

¹ On sait quelle importance fondamentale LOMBROSO a donnée aussi à la comparaison du criminel (ce « fou moral ») avec l'aliéné, de la criminalité avec la folie. Dans *L'Homme criminel*, il ne manque pas, à propos de toutes ses observations — qu'elles soient anthropométriques, anatomiques ou psychologiques, qu'elles portent sur le crâne et le cerveau, la taille et le poids, les membres ou la physionomie, sur l'algométrie, la sensibilité et les passions, sur le tatouage, l'écriture, l'argot, la littérature ou l'art — de faire la « comparaison avec les fous ». Voir notamment pour le tatouage chez les fous, p. 300, pour l'argot, p. 499, pour les hiéroglyphes et l'écriture, p. 510. Pour le tatouage, Lombroso renvoie aux études de DE PAOLI, de MARANDON DE MONTHEYL (qui, à l'asile de Marseille, avait vu 79 tatoués sur 600 malades, soit 13 %, pourcentage triple des observations italiennes), de CHRISTIAN. Voir notamment Archives d'anthropologie criminelle, 1891, et 1893 p. 373, ainsi que Société de Médecine légale, 1891-1892, p. 27. Dans sa thèse de 1933, le D^r LE GOARANT consacre son chapitre V, pp. 177 et suiv., au sujet : *Tatouage et aliénation mentale*. Il y donne un grand nombre d'indications précises (faits, statistique, références), ainsi que ses propres observations dans les asiles d'aliénés d'Aix-en-Provence et de Marseille. (Il trouva dans ce dernier, sur 881 malades hommes, 129 tatoués, soit

14,44 %, et sur 1112 femmes internées, 13 tatouées, soit 1,18 % : 12 indigènes de l'Afrique du Nord portant un tatouage ethnographique, et 1 Française ancienne prostituée). Après avoir examiné au total 237 tatoués (201 hommes et 36 femmes), portant 1242 tatouages (1.100 chez les hommes, 142 chez les femmes), LE GOARANT a pu conclure, p.188 : « Dans quelques cas exceptionnels, le tatouage a pu servir à exprimer un délire constitué, mais il n'a jamais été possible de prévoir sur le vu d'un tatouage la forme d'un délire », ce qui n'a rien de surprenant, « étant donné que les tatouages sont le plus souvent choisis au petit bonheur par le tatoué quand ils ne sont pas simplement suggérés par le tatoueur. Ils seraient donc, le plus habituellement, susceptibles de renseigner sur le fond mental du tatoueur lui-même plutôt que sur celui du tatoué. » En tout état de cause, les tatouages pathologiques « sont exceptionnels », et doivent être considérés « comme des raretés cliniques qui ne se prêtent à aucune synthèse ». Nous renvoyons à ces auteurs, car nous ne traiterons pas cet aspect du problème.

² CORRE, op. cit., p. 254 ; pour l'exemple moralisateur de l'Européen, à la Nouvelle-Calédonie p. 412. Sur le tatouage en Asie, voir aussi LE GOARANT, pp. 55 et suiv., et plus spécialement, sur les Laotiens du Siam, pp. 63 à 65, et

Ces observations rejoignent en partie la conclusion à laquelle aboutissait Tarde¹, lorsqu'il opposait à Lombroso « qu'il paraît infiniment plus simple et plus vraisemblable de ne voir dans les inscriptions et les barbouillages dont les malfaiteurs se couvrent la peau, que l'effet d'un *contact accidentel* avec les peuplades primitives », puisque — nous le verrons — c'est surtout chez les matelots, criminels ou non, et chez les soldats coloniaux, que se remarque cet usage : Et il est clair que ce sont leurs *propres* passions, tendances et symboles, et non ceux des peuplades primitives fréquentées, qu'ils ont, dans l'imitation du tatouage, imprimés sur leur corps. Il se peut d'ailleurs, observait aussi Tarde, et l'observation est juste en ce qu'elle confirme la règle fondamentale de l'imitation, « que l'inverse aussi soit vrai et que bien des peuples arriérés doivent à leurs rapports avec nos marins civilisés l'avantage de pratiquer ces incisions dermiques ».

Effectivement, d'après les observations du Dr Lorion sur la criminalité en Cochinchine par exemple, les indigènes de ce pays et ceux qui étaient porteurs de dessins pratiqués au moyen de couleurs infiltrées dans le derme, avaient vécu parmi les Européens ; « ils ont

été le plus souvent matelots, chauffeurs ou domestiques à bord des navires de guerre ou de commerce ». Le Dr Kocher, qui étudia le tatouage et la criminalité chez les Arabes, a conclu aussi que « loin d'être chez l'homme civilisé la persistance d'une coutume ancestrale, le tatouage est au contraire un caractère acquis par l'indigène arabe ». Selon lui, le véritable indigène ne serait — à la différence des femmes — jamais tatoué² et, comme Lombroso lui-même le relevait, « seuls ceux qui ont été en prison ou qui ont servi dans l'armée portent des tatouages de femmes ; les autres regarderaient comme un déshonneur d'en avoir »³. Bien plus, souvent la nature du dessin imitativement reproduit par l'indigène, le « primitif », atteste clairement qu'il a copié l'étranger — le « civilisé ». C'est ainsi qu'aux îles océaniques de la Société, dont les tatouages, au temps de Bougainville et de Cook, représentaient des arbres, des oiseaux, des animaux, les indigènes, quand les étrangers eurent pénétré dans le pays, « se faisaient de larges tatouages imitant les souliers et les pantalons des Européens »⁴.

Un autre exemple plus récent, et combien significatif, a été relevé en Afrique du Nord sur les prostituées algériennes. En 1855, selon

(quant au tatouage des criminels) p. 68. En Extrême-Orient, le tatouage est pratiqué depuis la plus haute antiquité, tantôt comme une amulette de protection, tantôt comme un ornement, ou comme le signe d'un état physique ou social (puberté, fiançailles, mariage), ou comme un signe d'enregistrement, ou enfin comme un signe de distinction. Avant l'imprimerie, au Japon, « on tatouait sur la peau le récit d'événements qui, sans cela se seraient à peu près certainement perdus », ce qui confirme l'hypothèse de Verrier « pour qui les dessins ont une signification dans l'écriture idéographique du pays », et les tatouages des guerriers seraient « leurs parchemins, leur généalogie, le Livre d'or de leurs faits d'armes ». Le tatouage au Japon était d'ailleurs si général que, par exemple, LACASSAGNE y a signalé « une classe d'individus employés comme palefreniers et qui courent en avant des chevaux en tête des équipages de grande maison, les *baïtos*, qui ont le corps tatoué d'une façon presque complète ». En Annam, le tatouage, comme le laquage des dents, « est une très ancienne coutume qui trouve vraisemblablement son origine dans les principes d'hygiène et de préservation, modé et coquetterie n'étant venues qu'après ». Voir notamment E. LACORDAIRE, *Le tatouage au Japon*, Archives d'anthropol. crim., 1896, p. 711, et LOCARD, *Traité*, III, p. 264.

¹ TARDE, *Philosophie pénale*, p. 237.

² On rappellera le cas « tout à fait exceptionnel » signalé par le Dr HERBER (*Tatouage crapuleux*, article paru dans le *Maroc médical* du 15 mai 1925). Ce médecin militaire (qui a disposé de plus de 6000 observations anthropométriques) a vu un voleur récidiviste tatoué en femme, c'est-à-dire portant le tatouage sourcilier et celui du menton (spécifiquement féminin), les tatouages en bracelets des pieds et des

maines, et le tatouage du bord cubital des avant-bras. Ce sujet ne faisait pas mystère d'avoir porté des vêtements féminins et de s'être fait passer pour femme, se livrant à des travaux féminins, dansant et chantant avec des danseurs du Sous, à Marrakech, et tirant profit de ce métier (*sallavit et placuit*) ainsi que des femmes parmi lesquelles il vivait. Il était « normal en vertu de la nature » et ne représentait aucunement un « inverti-né » ; ses tatouages « ne faisaient pas partie de la parure féminine d'un inverti, mais faisaient partie de son déguisement » ; ils étaient donc « uniquement des tatouages crapuleux... utilitaires », et celui qui les portait devait dissimuler son véritable sexe pour pouvoir les arborer et en tirer profit.

³ Cf. LE GOARANT, p. 152. A ce sujet, voir KOCHER, *De la criminalité chez les Arabes*, thèse, Lyon, 1884, LACASSAGNE, *La signification des tatouages chez les peuples primitifs et dans les civilisations méditerranéennes*, Lyon, 1912, et les différentes études citées plus loin, page 79, note 4.

⁴ LE GOARANT, p. 79. Dans son étude sur *Le tatouage aux Iles Marquises*, parue en 1885, dans la *Revue d'ethnologie* de Nancy, p. 259, le Dr CLAVEL a montré combien tout était changé et comme le tatouage se raréfiait et modifiait son caractère : « Il n'est pas rare, à Nouka-Hiva notamment, de rencontrer des adultes qui ne présentent que des dessins peu nombreux, occupant de préférence les régions du corps dissimulées par les vêtements. On peut attribuer cette modification d'un goût si prononcé jadis, beaucoup à l'influence du métissage, passablement à celle des missionnaires et des résidents, un peu enfin aux relations avec les Européens et à la facilité plus grande des communications avec Tahiti où les Marquisiens s'exposent aux quolibets d'un peuple qui... les traite volontiers de barbares. Certain chef intelligent de

Bertherand, les prostituées arabes portaient toutes leurs tatouages traditionnels, tels que « des croix ou des fleurs bleues sur les joues », et quarante ans plus tard, selon Laurent, elles considéraient toujours encore « comme une grâce et une parure de plus » les thèmes décoratifs montrant « la persistance des emblèmes-métaphores d'autrefois », croissants, étoiles, rosaces, poisson-amulette, main de Fathma ou autres tatouages familiers en Algérie aussi bien qu'en Tunisie et au Maroc. Mais tout a changé peu à peu au contact des troupes coloniales, et, chez les danseuses Ouled Naïl « en qui l'on croit retrouver les descendantes des prostituées d'autrefois », on a vu apparaître nos symboles : le cœur percé, l'oiseau messenger et le papillon, les feuillages et le pot de fleurs, les tatouages-rébus, les déclarations telles que *J'aime Mona Tora* ou *Ma (pensée)* à *Rosa*, et jusqu'à un bock de bière sur l'avant-bras. D'autres femmes portaient pour ornement « le buste d'un Européen avec les moustaches relevées, style 1914 », et « le plus souvent, à coup sûr, la montre, qui était alors l'objet de la convoitise des indigènes » (on la trouvait jusque sur le ventre d'une fille à

Casablanca). C'est que, disait le Dr Huguet en 1900, ce sont en général, à côté des kabyles, des *joyeux* qui font métier de tatouer les Ouled Naïl, et « c'est à ces derniers qu'est due chez les almées la mode de se faire tatouer sur la poitrine le nom de leur camarade préféré ». Quant au cœur percé d'une flèche, il ne pouvait avoir aucun sens pour une fille arabe, comme le relevait le Dr Herber dans ses études sur le tatouage en Afrique du Nord : Car « l'organe que nous tenons pour le siège de nos sentiments ne tient aucune place dans la vie affective des indigènes et le poignard plongé dans un cœur de carte à jouer n'a pas de signification dans l'Afrique du Nord. En acceptant cet emblème, la prostituée s'est trouvée pourvue de deux cœurs, celui que lui ont légué ses aïeux et qui est proprement le foie, et le nôtre qui a conquis sa créance, grâce au tatouage écrit sur sa peau »¹.

En réalité, ce serait donc un « problème de psychologie ethnique » plutôt qu'un problème d'atavisme criminel ou de grossièreté et d'insensibilité foncières, qui se pose ici² : Celui de l'acceptation par l'indigène de symboles

Nouka-Hiva, voulant à la fois sacrifier au goût de ses compatriotes et frayer honnêtement avec les Européens, se fit tatouer tout le corps à l'exception des mains et du visage. Il était ainsi toujours présentable, selon le costume exigé par les circonstances. » Cette tendance, évidente chez la plupart des jeunes chefs et des métis, ne devait pas manquer de se manifester chez les naturels des classes inférieures à mesure que les relations avec les individus de race blanche s'accroîtraient davantage (comme le manifestait par comparaison la situation dans les îles relativement à l'écart du commerce social). De plus, au lieu de la belle, stricte et significative rigueur des tatouages de tribus et de classes, « la fantaisie individuelle préside seule à l'opération du tatouage ; chacun fait à sa guise et désigne non seulement les dessins qu'il préfère, mais aussi les régions du corps qu'il veut embellir ». Le sens sacré, totémique, disparaissait ainsi. Il n'est donc pas audacieux de prédire, concluait Clavel, que cette coutume irait en se restreignant toujours davantage et disparaîtrait tôt ou tard des Marquises : déjà du reste « des peines consistant en une amende assez forte et même en quelques jours de prison, sont édictées contre le tatoueur et contre ceux qui se font tatouer » — mais il est vrai que « le plus souvent elles ne sont pas appliquées... » Voir LOCARD, *Traité*, III, p. 347 ss.

¹ Voir à ce sujet J. HERBER, dans l'article publié avec le Dr J. LACASSAGNE, *Du tatouage des prostituées de France et d'Afrique du Nord*, Revue internat. de criminalistique, et spécialement : *Les tatouages des prostituées algériennes* (chap. II) ainsi que HERBER, *Les tatouages des prostituées marocaines*, Rev. d'ethnograph. et de sociol., 1914, n° 7-12, p. 264 ss. Référence aux études de E. L. BERTHERAND, *Médecine et hygiène des Arabes*, Paris, 1855, p. 323, E. LAURENT, *La prostituée arabe*, dans Arch. d'anthropol. crim. 1893, p. 322, et HUGUET, *Les Ouled Naïl*, Rev. encyclopédique, 11 août 1900, p. 624. Les études de LACASSAGNE et

HERBER reproduisent nombre de tatouages, dessins et inscriptions. Voir aussi LOCARD, *Traité de criminalistique*, tome III, p. 330.

² Le Dr J. LACASSAGNE, dans son étude précitée sur le tatouage des prostituées, a judicieusement relevé cet aspect « intéressant et peut-être insoluble » du problème, en se demandant si l'européanisation de la prostituée marocaine et nord-africaine en général n'aurait pas « débuté par l'acceptation de dessins d'allure ethnique et qui ménageaient encore ce qui lui restait de pudeur raciale ». En effet, en 1905, les auteurs comme E. MICHAUX et G. SALMON observaient que si toutes les prostituées étaient tatouées de façon traditionnelle aux endroits visibles habituels et portaient au moins la *syâla* au menton, quelques-unes seulement avaient des tatouages du bas-ventre : « Tantôt une série de douros hassani qui remontent jusqu'au nombril, tantôt un palmier planté entre les jambes et dont les palmes s'étendent sur le ventre, tantôt un cheval sellé, bref tous les dévergondages qu'elles supposent susceptibles d'exciter les sens un peu alourdis de leur mari. Le palmier est sans doute l'emblème de la fécondité ; les douros indiquent probablement que la femme est un trésor ou qu'elle coûte cher ; le cheval rappelle à l'homme qu'il doit toujours être un cavalier accompli et triomphant ». Si ces dessins étaient totalement réprouvés en Tunisie alors qu'on les trouvait au Maroc, n'était-ce pas parce que c'est un tatoueur qui opère dans le premier pays et la tatoueuse dans le second ? « Quel mari tunisien tolérerait qu'un tatoueur fit un dessin sur le ventre de sa femme ? Mais pourquoi un marocain ne permettrait-il pas à une tatoueuse de tracer sur le bas-ventre de la sienne un petit tatouage libertin ? » En réalité, le Dr HERBER a montré que ce n'est point là le but du tatouage du pubis au Maroc : « Avant tout, il est une survivance et il joue, ainsi que tous les tatouages juxta-officiels, un rôle prophylactique. Il est généralement discret, il est parfois même si petit

et de marques totalement étrangers aux croyances, aux mœurs, aux goûts et tabous de sa tribu, car on ne voit aucun criminel ayant emprunté aux primitifs les fins dessins, réseaux et signes sans aucun sens obscène ou crapuleux que leur avait transmis un antique

usage ethnique décoratif, tutélaire, thérapeutique ou même religieux, comme nous aurons à le voir. Il n'y a d'autre lien que celui du goût de l'image ou du symbole, entre ces phénomènes.

qu'on a peine à le voir ». Ce sont les tatouages dits *tougou*, au-dessus, qui ont plutôt un sens érotique. Des tatouages symboliques tels que ceux relevés plus haut ne sont en tout cas pas des tatouages d'origine indigène, mais « des fantaisies de prostituées », ou plutôt « des fantaisies de tatoueurs ». En effet, « on ne commande pas à une tatoueuse de tribu, habituée à tracer des décors géométriques, de reproduire de pareils dessins », et il est « infiniment plus logique » de penser qu'ils furent faits « dans un foyer que venait de créer un

tatoueur », car « leur succès fut sans lendemain ». En résumé, « les prostituées marocaines ont les tatouages qu'impose leur situation sociale... Le besoin de paraître et la recherche de la parure qui en dérive les éloignent des traditions ancestrales; ce sont des déracinées dans toute l'acception du mot. Elles ne sont ni arabes, ni berbères; elles appartiennent aux milieux où elles vivent et sont prêtes à en accepter toutes les influences. » Nous reviendrons d'ailleurs, au chapitre III, sur le tatouage féminin.

CHAPITRE II

LE TATOUAGE CHEZ LE SOLDAT ET LE MARIN

Il est bien connu que c'est parmi les marins et les soldats surtout qu'on constate le plus souvent des tatouages, et les plus corsés. Ce sont eux aussi qui, d'habitude, ont été en relation avec les peuples primitifs d'outre-mer, dits « sauvages » ou « barbares », et il est donc particulièrement intéressant d'examiner s'il existe vraiment un « rapport atavique » ou s'il n'y a pas uniquement un « rapport occasionnel », de simple influence par contact et imitation, entre les tatouages rencontrés chez eux, et plus spécialement chez les soldats ou marins délinquants et prisonniers, et chez les primitifs. On a pu faire sur ce point de multiples constatations très instructives.

La première — qu'il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue dans tous les domaines, et non seulement dans celui-ci — c'est que l'usage et la fréquence du tatouage dans la marine et l'armée varient selon les pays, et souvent du tout au tout. S'il est « méprisé » en

Espagne et au Portugal, par exemple, si en Italie, du temps de Lombroso, les tatoués étaient considérés à première vue comme « de mauvais soldats », s'il est ou était « rare chez les Russes », dit-on¹, il serait « courant chez les Turcs », « commun dans l'armée danoise »², « fréquent en Allemagne » d'après les observations dont nous allons parler, « fréquent » aussi en Angleterre parmi les officiers (le motif préféré serait « un Christ sur l'avant-bras »)³, et « tout à fait recommandable » aux Etats-Unis, où il est apparu en effet comme une « garantie contre la désertion ». Depuis la campagne de Cuba, disait une publication en 1898, les tatouages se sont répandus dans l'armée. On se fait tatouer des canons, des faisceaux d'armes, des emblèmes guerriers... Dans la marine aussi les tatouages seraient « fréquents et nombreux », mais le plus souvent amoureux et érotiques, voire « indécents et obscènes »⁴.

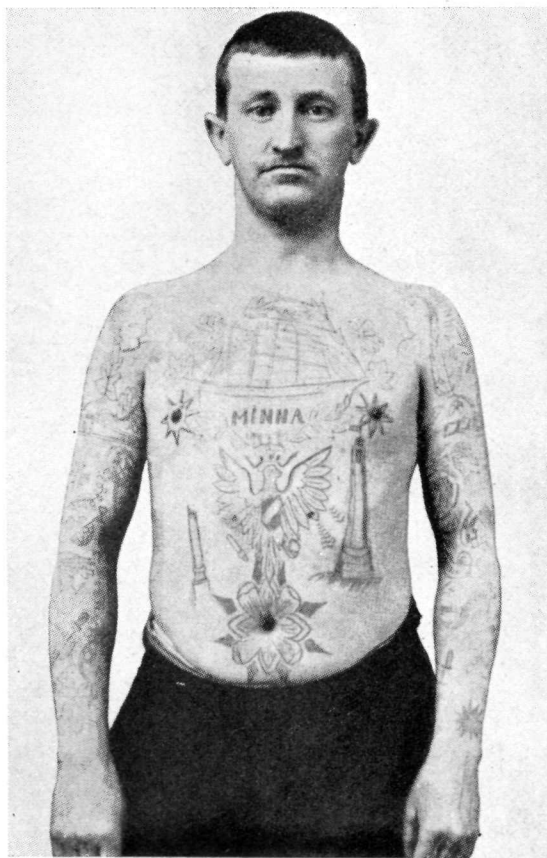
¹ Jusqu'il n'y a pas longtemps, le tatouage était, en Russie, considéré comme un pacte passé avec le démon. Seuls les condamnés à la Sibérie étaient soumis à un tatouage spécial équivalant à la vieille peine de la marque des criminels. Nous parlerons, dans le chapitre VII consacré aux circonstances et à la contagion du tatouage, notamment dans les milieux de la marine et dans l'aristocratie, du cas assez étonnant et aventureux du comte Tolstoï.

² Au Danemark aussi, d'après l'étude de GEILL, médecin des prisons de Copenhague, les tatouages sont très nombreux, mais sans véritable signification criminogène. Le nombre des « tatouages puérils », c'est-à-dire de vestiges de lettres, de points ou d'ancres dessinés déjà à l'école, au bras et dans les interstices digitaux, avec de l'encre, est très grand : sur 662 tatoués, 207 (43 %) avaient des signes facilement visibles sur les mains. D'autre part, il y a une proportion extraordinaire de tatouages indiquant l'état civil du tatoué : 792 individus sur 1000 portaient de telles indications, dont 730 leurs initiales (29 avaient leur nom tatoué en toutes lettres). Les emblèmes professionnels sont aussi fréquents : beaucoup d'individus se font tatouer des insignes maritimes, parce que « cela donne l'air intrépide », et parce que les tatoueurs professionnels ont ces dessins dans leurs collections (ce que j'ai pu constater personnellement encore chez un spécialiste, *Jack Taloo*, sur les quais de Copenhague, en 1961). Les devises, quel que soit leur sens, peuvent d'ailleurs être trompeuses, il ne faut pas l'oublier et nous aurons à le rappeler : Geill avait notamment relevé la belle maxime : *Le travail ennoblit l'homme* sur « le plus grand fainéant de Copenhague ».

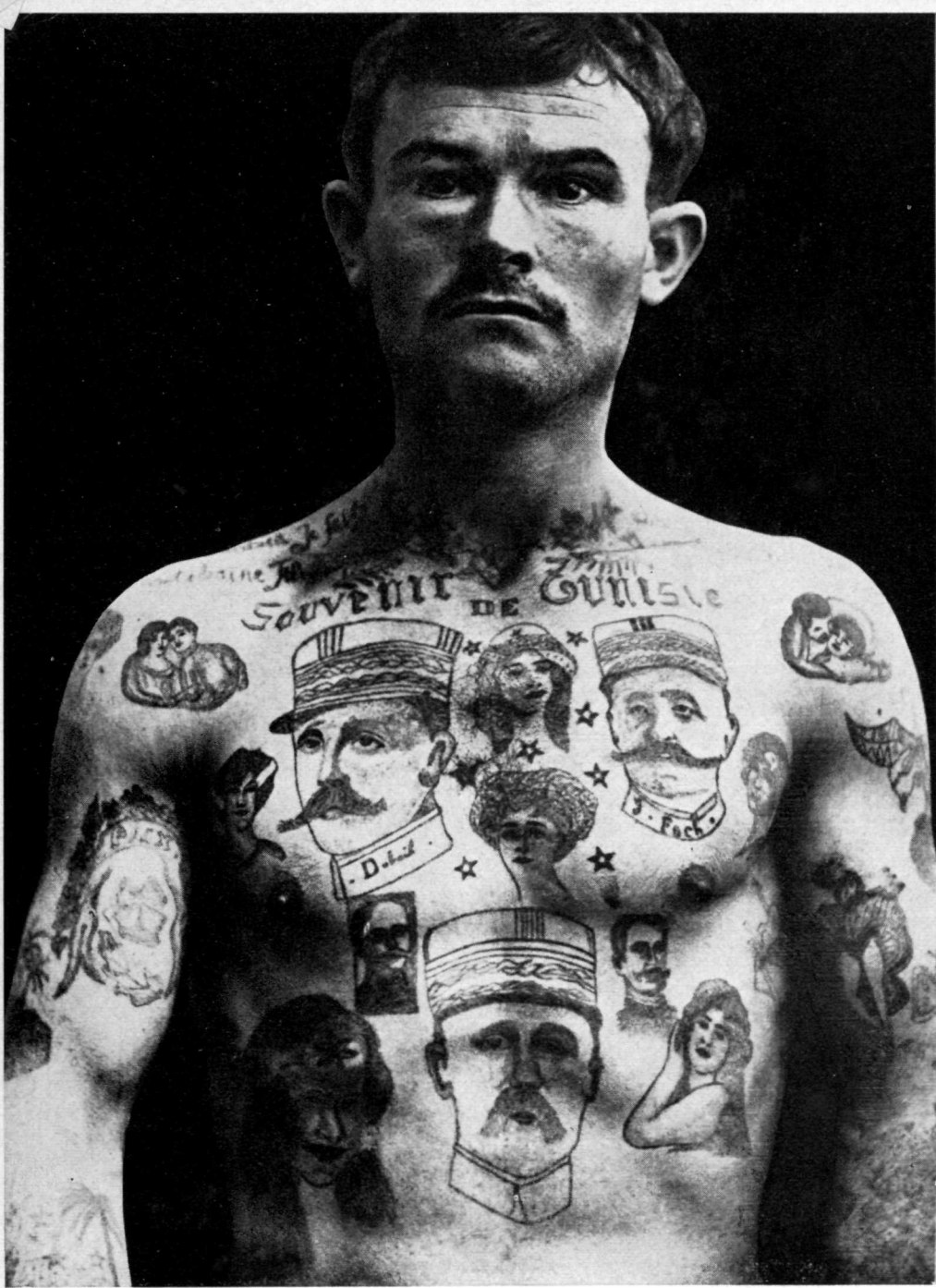
Voir l'article de GEILL, médecin des prisons, sur les tatouages au Danemark, déjà cité, ainsi que LOCARD, III, p. 318.

³ Quant au tatouage de caractère religieux, il était connu par exemple, que John Sullivan, ancien champion anglais de boxe poids léger, portait sur le dos l'image de la Cène, soulignée d'une banderole où se lisait une prière.

⁴ Indications de LE GOARANT dans sa thèse de 1933, p. 114 ss. Pour le tatouage dans l'armée aux Etats-Unis, cf. BRADLEY, *Tattooing in the Army*, New-York Medical Journal, 30 mai 1893. D'après une étude de J. BOYER sur le tatouage aux Etats-Unis, en 1927, les frères Riley s'étaient fait une spécialité de la « décoration » des personnes s'exhibant en public. Ils avaient gravé sur le corps de leurs patients des tableaux célèbres, tels que « Le Calvaire » ou « La Cène » de Léonard de Vinci. Un fameux tatoueur japonais, Hori Uyo, autrefois fixé à Yokohama, opérait aussi à New-York. Il utilisait habilement la perspective et les ombres et mariait le brun (qu'il avait découvert) au bleu foncé et au vermillon. Son « pinceau » avait ainsi enfanté « de magnifiques fresques sur peau humaine, qui se promènent de par le monde ». Un anglais, Gambier Bolton, a fait le récit d'une de ces séances « chez le Maître, dont les salons hospitaliers s'ouvrent toujours devant les visiteurs bénévoles... Là, entouré de ses élèves, il manie avec dextérité ses stylets, pendant que les domestiques passent des rafraîchissements ou offrent des cigarettes aux spectateurs. L'un de ses disciples porte sur son front un lézard si parfaitement imité qu'une mouche n'oserait pas, paraît-il, s'aventurer aux alentours. » (Il est



- 54. Tatouage classique de marin allemand.
- 55. Tatouage sentimental et patriotique, marin allemand.
- 56. Tatouage de marin anglais.



57. Tatouages militaires et patriotiques français (1914-1918).

Il est de fait que les marins, les navigateurs, les mousses, les coloniaux et les galériens sont parmi les plus tatoués des « civilisés ». Les observations recueillies en Allemagne et en France à ce propos seront intéressantes pour nous mettre sur la voie et nous permettre de justement poser, croyons-nous, le problème.

Familier des établissements pénitentiaires allemands, le D^r Baer pouvait constater, en 1895, que « la mode du tatouage » s'était répandue dans son pays en quelques années : « Tandis qu'il y a vingt ans, et même plus récemment encore, c'était une grande rareté de trouver un prisonnier tatoué, aujourd'hui rien n'est plus commun. » Le phénomène était d'autant plus frappant qu'il « semble que cette coutume ait été complètement ignorée des criminels allemands »¹. En effet, Avé-Lallemant, qui a « fidèlement décrit l'ancienne criminalité allemande (Gauertum) dans tous ses détails et avec la plus grande exactitude, n'en fait nulle mention »². Il parle bien des signes secrets et de l'écriture au moyen desquels s'entendaient les filous et qu'on nommait les *Zinken* ou *pointes graphiques*³, il traite « de leurs caractères et de leurs habitudes, mais nulle part du tatouage ».

bien connu que c'est au Japon que les tatouages sont les plus beaux et prennent les formes les plus artistiques. « Quand on place côte à côte la reproduction d'un tatouage fait par un Japonais et d'un tatouage européen, on est frappé de la supériorité évidente du premier. Cela est bien plus remarquable encore quand sur la peau d'un même individu on voit des dessins japonais à côté des grossières illustrations des tatoueurs occidentaux. Cela tient d'abord à la perfection de la technique et à la patience de l'opérateur, mais aussi au goût qui préside au choix des dessins » et à leurs polychromies, notamment aux nuances vertes et roses que les tatouages des occidentaux ne connaissent pas.) Cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 324 et 351. Le tatouage aux Etats-Unis a aujourd'hui le caractère fade et conventionnel des « dessins animés ». Locard a eu l'occasion, en 1932, de voir un carnet ayant appartenu à un coiffeur new-yorkais tenant officine de tatoueur : « On y trouvait entre autres sujets deux figures dans un cœur avec *moonlights*, un bandit borgne avec un poignard entre les dents, des marins grotesques, de fort jolies filles et, bien entendu, la Liberté éclairant le monde. » Actuellement, M. Jacques DELARUE, qui prépare une étude sur le tatouage aux Etats-Unis, m'assure que la vogue en est considérable et qu'à Chicago notamment « plusieurs tatoueurs ont des boutiques ou des échoppes très fréquentées surtout par les jeunes gens et les militaires ». (Ainsi celle dont il m'envoie la carte avec la reproduction d'une femme très *call-girl*, une rose à la main, et les instructions à suivre. Best-Work — Lowest Rates in Chicago, Phil Sp. — Across from the Pacific Garden Mission.)

¹ Etude citée, traduction Ladame, pp. 4 à 6.

² Fr. Ch. AVÉ-LALLEMANT, *Das deutsche Gauertum*, Leipzig, 1858, pp. 53 et s.

Or, il apparaissait que « cet usage a reçu ces derniers temps, dans une grande partie de la population et aussi chez les criminels, une impulsion particulière ensuite du réveil de la vie militaire, du rapide développement de la marine et de la vie coloniale lointaine ». On a pu assister en quelque sorte à la naissance et à la diffusion du tatouage dans ce pays, ce qui est naturellement d'un grand intérêt pour la connaissance de ses lois et de sa signification. A l'origine donc et comme le relevait aussi Jøest dans une étude à cette époque⁴, « avant tout, ce sont les marins et les voyageurs, les savants et les commerçants, les pèlerins et les soldats qui aiment à rapporter au pays, en souvenir des contrées lointaines qu'ils ont visitées, un échantillon des tatouages de là-bas. Les pêcheurs et les matelots, les habitants des côtes maritimes sont ceux qui se font tatouer avec le plus de zèle » ; la pratique du tatouage était « très répandue dans la marine allemande ».

L'origine de cette mode ou de cet usage de se tatouer, de nos jours et dans nos pays, n'apparaît guère contestable. Il est notoire que certains personnages de la plus grande moralité et du plus haut rang portent parfois

³ Chaque filou avait son *zink* comme une sorte de blason, sous forme d'un animal (cheval, chien, renard, chèvre, porc) ou d'une figure géométrique (croix, cercle, ovale, carré, triangle), et celui des voleurs en général était la clé traversée d'une flèche. C'est ce qui explique pourquoi Hans Gross, l'un des fondateurs de la criminalistique, avait pu, en relevant une foule de tels signes sur des délinquants allemands et autrichiens, constituer un « dictionnaire d'idéogrammes » où il décrit 1739 exemples : *Die Gauertzinken der Freistädter Handschrift*, dans *Archiv für Kriminal Anthropologie*, II, 1899.

⁴ W. JØEST, *Taelowieren, Narbenzeichnen und Koerperbemalen*, Berlin, 1887, pp. 104 et s. BAER précise à ce propos, p. 6, d'après cet auteur : « Dans le recrutement, on trouve un nombre considérable de tatoués parmi les individus destinés à la division des matelots, s'ils sont recrutés parmi les marins et les pêcheurs de la mer, des fleuves et des estuaires ; par contre, on rencontre rarement des gens tatoués parmi la population agricole, qui fournit les matelots dans la division pour le service de quatre ans. A leur libération, la plupart des soldats de la marine sont tatoués ; ceux qui viennent des champs se conforment très rapidement à cette coutume, afin de prouver ainsi sans réplique leur qualité de vieux loups de mer. » Le D^r BERCHON, chirurgien de la marine, dans ses notes publiées en 1860, relevait que le tatouage était surtout « un signe de confraternité de races pour les indigènes » et que les commerçants européens « se font tatouer pour inspirer confiance aux indigènes, les matelots pour imiter les indigènes ou rapporter un souvenir de voyage ». L'amiral russe Krusenstern dans son voyage autour du monde (1804-1805) relevait aussi que « tous les hommes de son navire voulaient être tatoués ; un tatoueur professionnel installé à bord ne pouvait suffire aux demandes » ; Le GOARANT, pp. 81 et s.

de tels souvenirs (gênants à l'occasion, mais nullement déshonorants) de quelque apprentissage dans la Marine ou la Royal Navy, ou de quelque commandement aux colonies, et cela explique aussi bien les conclusions des auteurs allemands que des auteurs anglais : « Où sont ici les indications du tatouage pour les pensées criminelles », la rétrogradation ou la « dégradation anthropologique » ? pouvait justement demander Baer, et ses observations rejoignaient celles de Baker, médecin des prisons à Portsmouth, qui affirmait dans une étude parue en 1892¹ : « Nous ne pouvons pas croire que le tatouage ait une importance particulière quelconque, pour ce qui concerne les criminels en général, parce qu'on le trouve essentiellement chez les détenus qui ont été soldats ou marins. » La mode du tatouage est en effet « extrêmement répandue en Angleterre et c'est peut-être le pays du monde où les dessins sont le plus variés... C'est surtout parce que les Anglais voyagent beaucoup, fort loin et dès leur jeune âge, de sorte que l'on rencontre dans ce pays des tatouages faits au hasard de la navigation dans toutes sortes de contrées », confirme Locard, qui a vu nombre d'Anglais portant des tatouages chinois ou japonais, ou encore néo-zélandais. Et le Sherlock Holmes de Conan Doyle, dans *The Red Headed League*, se targue d'avoir beaucoup étudié les tatouages, ce qui est en effet une connaissance essentielle pour un policier anglais.²

Baer relevait ce fait caractéristique, corroborant ce que nous savons et ce que nous pouvions attendre dans ces circonstances, que sur les tatouages qu'il avait pu relever chez 89 détenus, il avait trouvé 52 fois une ancre,

seule ou le plus souvent ornée d'un arc et d'une flèche, 38 fois un cœur avec les initiales de la femme aimée ou le chiffre de l'année, 14 fois des figures de femmes, des bustes de femmes ou des sirènes, parfois des ballerines, une écuyère, des jongleuses, 11 fois une couronne, 23 fois des dessins d'animaux (têtes de cheval, lions, serpents, aigles, rarement un insecte), 7 fois une croix et 16 fois une tête de mort (ou à l'occasion un cercueil), accompagnées quelquefois du classique *Memento mori*, et très souvent des emblèmes de corporations ou de métiers ou des emblèmes militaires ou marins. Les quelques inévitables images ordurières n'étaient relevées que sur trois récidivistes dépravés et plusieurs fois condamnés, « trahissant alors constamment leur caractère cynique et obscène » et défiant la description ou la reproduction³.

Il est certain que les tatouages relevés chez les marins et les soldats ont très souvent — et peuvent même avoir exclusivement — un caractère nettement « professionnel », comme l'étaient ceux des « compagnons », et un caractère de « souvenir », sans oublier naturellement les dessins, les initiales ou les dates de caractère « érotico-sentimental », bien plus qu'un caractère permettant de conclure à une tendance ou à l'appartenance à un milieu « criminels », comme les tatouages dits « d'affiliation ». On peut affirmer que « le tatouage-souvenir est le plus expressif des tatouages des marins » en même temps que le plus fréquent. Pour reprendre l'image de Guiol⁴, « la peau du marin est un agenda ». On y retrouve des noms de ports et des paysages, des monuments exotiques, des dates ou des

¹ JOHN BAKER, *Some points connected with criminals*, dans *The Journal of Mental science*, juillet 1892 pp. 364 et s.

² Cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 313.

³ Les planches encartées dans l'étude de BAER ne reproduisent, par le dessin au trait, que certains exemples : « Quelques-uns ont du être modifiés ou même complètement supprimés à cause de leur lascivité » ou de leur « nature ignoble ». Lacassagne aussi, qui, sur les 2400 tatouages relevés chez les 700 sujets de son observation, en avait trouvé 498 d'amoureux, cyniques et érotiques, observait que

certain d'entre eux ne pourraient être décrits « même en latin » et se demandait « si un individu ainsi tatoué qui se montrerait nu, par exemple aux bains publics, ne pourrait pas être poursuivi pour attentat à la pudeur ». Nous étudions les tatouages crapuleux au chap. VIII.

⁴ GUIOL, *Le tatouage dans la marine*, thèse, Bordeaux, 1896, citée par LE GOARANT, p. 106. Voir aussi, dans l'ouvrage de H. EBENSTEIN, *Pierced Hearts and true Love*, Londres, 1933, les photographies des tatouages de marins allemands, nordiques, anglais, américains.

scènes de campagne militaire, des inscriptions cocardières. On peut dire de même que très souvent, pour le soldat, ses « annales militaires », inscrites sur lui, équivalent à une sorte de « citation » aussi chère que celle dont témoignerait son livret de service.

Cette inclination est fort naturelle, qu'elle soit collective ou individuelle : « Les soldats ont tendance à se faire tatouer les attributs de la profession militaire ; ils agissent ainsi que les compagnons d'autrefois qui portaient, dessinés sur leur bras ou leur avant-bras, leurs emblèmes corporatifs », marqués sur leurs oriflammes, leurs bannières et leurs sceaux. Ces marques « existent sans doute depuis qu'on fait des tatouages et qu'il y a des armées » — ou même des guerriers¹. On les trouve déjà dans l'antiquité. Selon Vergèce (*De re militari*), ce ne sont point là des stigmates, mais au contraire le signe d'un choix, « la marque distinctive sera une distinction », dit le Dr Herber dans ses *Tatouages de soldats*². « On marquera pour la milice ceux qu'on juge véritablement propres à faire des soldats. » Pour la légion, ce sera mieux encore : « Après quatre mois d'exercices quotidiens de sélection, on imprimera des marques ineffaçables sur la main des nouveaux enrôlés et l'on recevra leur serment à mesure que l'on enregistrera leur nom sur le rôle de la légion » : C'est ce que Vergèce appelle « le serment à la milice ». D'après saint Ambroise, au IV^e siècle, les soldats prêtaient serment sur les marques, qui avaient donc pris un caractère sacré. Il est clair qu'elles pouvaient

d'ailleurs aussi constituer un signe indélébile et facile de reconnaissance, et permettre d'identifier les fugitifs ou les morts et ce caractère de « matricule » aurait fait introduire le tatouage tribal dans l'armée en pays arabe, nous le verrons. Au XV^e siècle, les cohortes des janissaires turcs avaient chacune son emblème, arme ou animal, dauphin pour la marine ou boulet de canon pour l'artillerie, marqué sur les tentes, les logements, les fanaux ; les officiers et soldats de la 3^{me} cohorte, résidant à Constantinople, avaient tous le dauphin tatoué sur l'avant-bras — à la place que découvre spontanément l'homme, qui tend son bras droit, celui de la force virile. De nos jours, l'ancre de l'infanterie de marine est restée le symbole de l'infanterie coloniale qui la remplaça, et le croissant, signe distinctif de l'Afrique du Nord, s'est largement répandu pendant la guerre de 1914-1918 où les troupes coloniales ont joué un grand rôle.

Ces tatouages de caractère professionnel ou rattachés au métier des armes ou de la mer ont été signalés par tous les auteurs, Lombroso en Italie (on connaît le chapeau à plumes et la carabine des *bersaglieri*), les D^{rs} Baer en Allemagne, Geill au Danemark, Verwaeck en Belgique, Alexandre Lacassagne, Magitot et Locard en France, Batut, Coureaud et Herber en Afrique du Nord³. C'est la tradition que constatait chez les soldats piémontais ce vieux sergent affirmant à Lombroso que, vers 1820, « il n'y avait pas un brave soldat, surtout un sous-officier, qui ne se tatouât pour montrer

¹ Chez les sauvages et les primitifs, le tatouage a si fréquemment pour but d'effrayer l'ennemi, que « les femmes sont exemptées du tatouage horrible ». Il est aussi, parfois, le privilège des seuls guerriers. Aux Iles Marquises, il est un insigne de caste, et seuls les grands chefs ont droit au tatouage oblique bilatéral (*pahéké* double). Au sud-est de l'archipel, certains guerriers ont le tronc tatoué d'une cuirasse qui doit les préserver des blessures comme une cotte de maille, et leur face est mutilée pour être terrible à l'ennemi. Dans l'antiquité, les Assyriens, d'après Lucien, les Daces et les Sarmates, d'après Plinè, se couvraient le corps de figures et de dessins ; les Bretons, d'après César, se traçaient avec le fer des dessins sur le corps dès l'enfance, et coloraient leurs guerriers ; les Phéniciens et les Juifs, d'après Ewald, se traçaient des lignes, qu'ils appelaient *signes de Dieu*, au front et sur les mains. Voir les nombreux exemples historiques de ce genre qu'on trouve notamment chez LOMBROSO, chez LOCARD et chez LE GOARANT, loc. cit.

² Dr. J. HERBER (dont l'œuvre dans le domaine du tatouage est particulièrement abondante et intéressante), *Tatouages de soldats*, p. 77 et ss. ; *Tatouages de soldats des anciens tabors*, Archives berbères, 1919-1920, fasc. 1-2, pp. 58 ss. ; *Tatouages des prisonniers marocains, arabes, berbères*, Hespèris, 1925, pp. 227 ss., et 1926, pp. 423 ss. ; *Notes sur les tatouages des prisonniers marocains en 1933*, Rev. internat. de criminalist., pp. 584 et ss.

³ A ce sujet on trouvera des indications notamment (à côté des publications déjà indiquées plus haut ou qu'on indiquera encore sur certains points), chez BAER, *Tatouages de criminels*, Archives anthropol. crim., N^o 56, 15 mars 1895, p. 156 ; A. LACASSAGNE et L. MAGITOT, *Du tatouage*, Diction. encyclop. des sciences méd., 1886, pp. 31 ss. ; LOCARD, *Traité de criminalistique*, 1932, tome III, 1^{re} partie, p. 369 ; L. VERVAECK, *Le tatouage en Belgique*, Mém. de la Société d'anthropol. de Bruxelles, 1906, p. 18.

son courage à supporter la douleur »...¹ Le numéro matricule du régiment, les dates commémoratives abondent. Les symboles, drapeaux, trophées, casques, la médaille militaire ou la croix de la légion d'honneur sont des motifs qui s'imposent en quelque sorte ; ils représentaient les motifs habituels du tatouage sous le Premier Empire, et les symboles suivent l'actualité : A l'époque de la guerre de 1870, c'étaient les noms de Strasbourg et Metz qu'on trouvait le plus souvent tatoués dans l'armée française ; pendant la guerre de 1914-1918, c'étaient des Alsaciennes à grande coiffe et des combats d'avion, l'aigle étoilé d'Amérique, les portraits des souverains alliés ou du président de la République, des chefs militaires (Joffre et Pétain), voire de l'empereur d'Allemagne Guillaume II, sauf chez les soldats alsaciens². Ces « délassements du guerrier » étaient pratiqués non seulement à l'arrière, mais jusque dans les tranchées, dans les *cagnas*, par des tatoueurs professionnels ou occasionnels, le plus souvent avec de la brique pilée, qui laissait des images pâles et tendant à disparaître à la longue³.

On ne s'étonnera donc pas si, à côté des dessins et des inscriptions patriotiques on trouve aussi, dictées par l'esprit de fronde ou

d'imitation, tant d'inscriptions antimilitaristes ou pessimistes : *Victime du col bleu - Enfant du malheur - Vendu pour sept ans - Sept ans de malheur - Ma haine aux gradés - Mort au chaouch - A bas l'armée - Marche ou crève*, etc. Même les pieds, dans les troupes coloniales, sont utilisés pour ces professions de foi, souriantes ou vengeresses⁴. Les symboles tatoués relèvent de la même inspiration, comme la tête de femme ou la tête de cochon coiffée d'une casquette d'officier, la tête de lion, le dragon, la tête de forban dans un croissant, avec un cimetière.

Mais, nous avertit le Dr Herber qui a fait tant d'observations précises dans le milieu militaire, il ne faut pas toujours se laisser prendre à ces formules et ces dessins. Car souvent — en dehors des tatouages significatifs pratiqués dans le milieu crapuleux des prisons, dont nous reparlerons — le sujet, « dépourvu de toute personnalité, sans caractère, veut être comme les autres » ou même, foncièrement vaniteux, veut faire « mieux ou plus que ses camarades », et « cette tendance à la surenchère conduit à choisir des dessins extravagants » pour « essayer d'atteindre à l'originalité ». Le « vaincu mais non dompté », « enfant du malheur », « marche ou crève »,

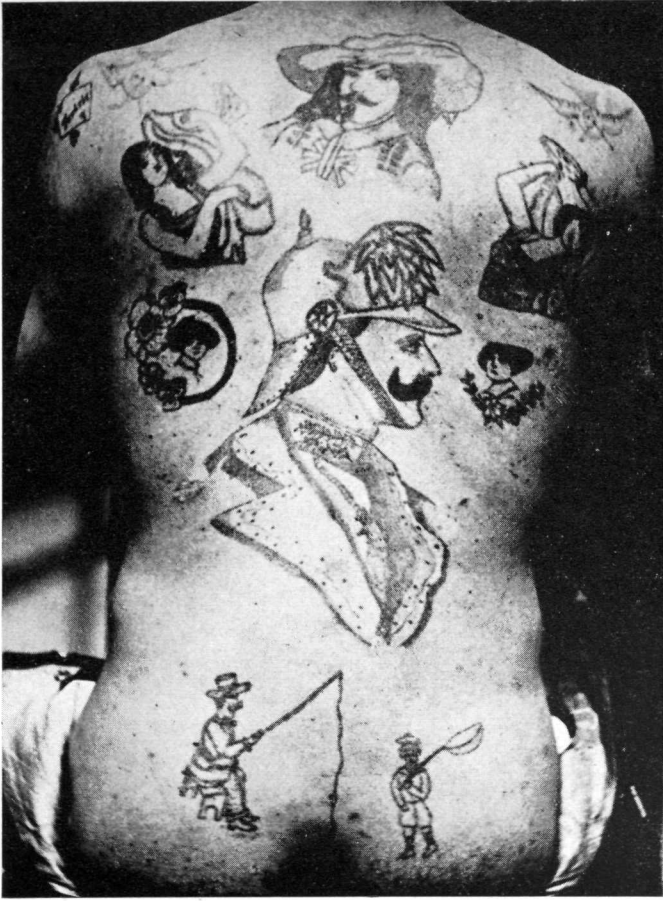
¹ D'autre part, observait LOMBROSO, I, p. 292, « il est bien naturel que les rites du village, l'image du saint patron, les souvenirs de l'enfance et de l'amie du cœur, reviennent à l'esprit du pauvre soldat, et soient rendus plus vifs par ce dessin, quand il lutte contre les dangers, les souffrances et les privations. Voilà pourquoi un signe qui résume pour lui toutes ces images peut devenir la source des plus nobles plaisirs. »

² D'après les constatations faites dans les conseils de revision par le Dr Adam cité par HERBER, p. 93, les Alsaciens, même s'ils avaient servi dans l'armée allemande, portaient des tatouages de soldats français, de zouaves au large pantalon, les portraits de Mac-Mahon, de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, des drapeaux, mais jamais de casques à pointe ou de portraits de Guillaume II ou de Hindenburg. Ils ne portaient pas davantage les formules militaires des casques (Fest und Treu) ou des ceinturons (Für Gott, Kaiser und Vaterland).

³ J. M. GRANGEVERSANNES, *Quelques tatouages de guerre*, Notes et observations, dans Rev. internat. de criminalist., 1930, N° 9, pp. 12-48. Voir les reproductions de la tête d'Alsacienne et des portraits de chefs, pp. 45 et 47. LOCARD, *Traité* cité, décrit en détail les 36 sujets et en donne trois reproductions, figures 48, 49 et 50, pp. 370-375. On sait que les tatoueurs, souvent, ne manquent pas d'humour : Sur un tatouage « Guillaume II voisine même... avec le Dr Locard, le célèbre criminaliste ». Celui-ci a vu aussi, sur la nuque d'un de ses clients « où une main pieuse avait tracé en vis-à-vis les profils vénérables de M. Raymond Poincaré et du maréchal Joffre » certain « spectacle sans pudeur » — qu'il renonce

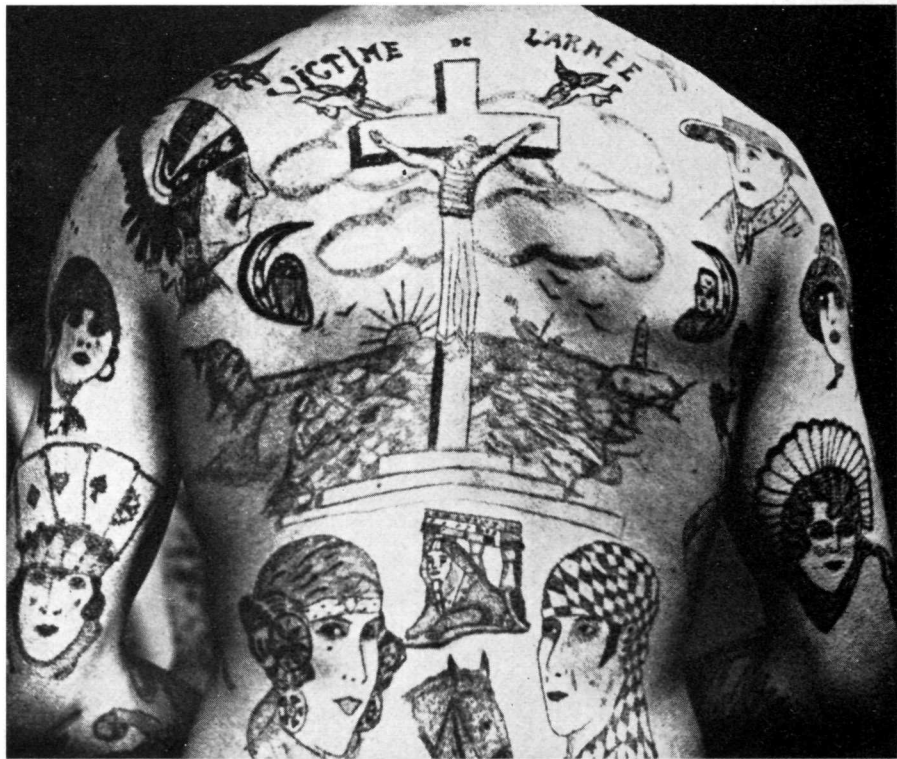
à décrire — auquel « les deux nobles figures semblaient prêter leur plus religieuse attention ». Dans ces cas encore, gardons-nous des conclusions hâtives : « Il serait cependant téméraire — concluait Grangeversannes à propos de ces « emblèmes patriotiques » — de considérer ces tatoués comme des sujets patriotes, animés d'un bel esprit guerrier ; la déception serait amère, si l'on songe que sur ces 36 sujets, 4 ont déserté à trois reprises différentes, 9 ont été portés deux fois déserteurs, et enfin 15 ont déserté une fois ; la grande majorité, il est vrai, lorsqu'ils se trouvaient à l'arrière du front de combat et, plus généralement, en permission, dite de détente. » C'est donc bien le fait du *tatouage* même, plus que celui de l'image ou de l'emblème de la vie militaire qui est caractéristique de la mentalité de ces individus. On pourrait relever aussi les tatouages pratiqués dans les camps de prisonniers en Allemagne ou dans les camps de prisonniers rapatriés en Suisse. Ils dérivent ici tout simplement du désœuvrement et d'un esprit d'imitation plus ou moins patriotique.

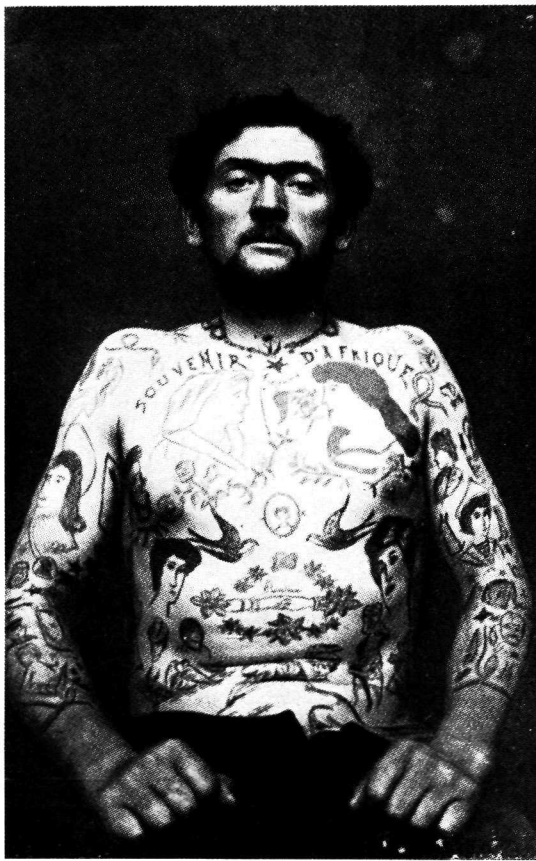
⁴ *Armée d'Afrique*, arbore un pied, *Marche ou crève* ordonne l'autre ; *Je ne marche pas*, proclame l'un, *Moi non plus*, affirme l'autre ; ou *Je suis fatigué* — *Moi aussi*, reprend l'autre ; ou *Vers la justice*, affirme l'un, *Vers la liberté*, répond l'autre en écho ; *Réprouvé marche*, ordonne l'un, *Sur les routes du destin*, complète l'autre. Ou, plus prosaïquement et avec la gouaille populaire : *Je sens le lilas* — ou *Essence de rose* sur un pied, *Essence de violette* sur l'autre. *Mort aux femmes*, dit parfois aussi le premier, *Infidèles*, conclut le second : « C'est peut-être que le tatoué considérait le pied comme un solide instrument de vengeance contre les compagnes même temporaires, qui se conduisent mal », interprète LOCARD, p. 381.



58. Tatouage de guerre (Guillaume II), entouré de tatouages féminins et de fantaisie.

59. Tatouages-souvenirs.

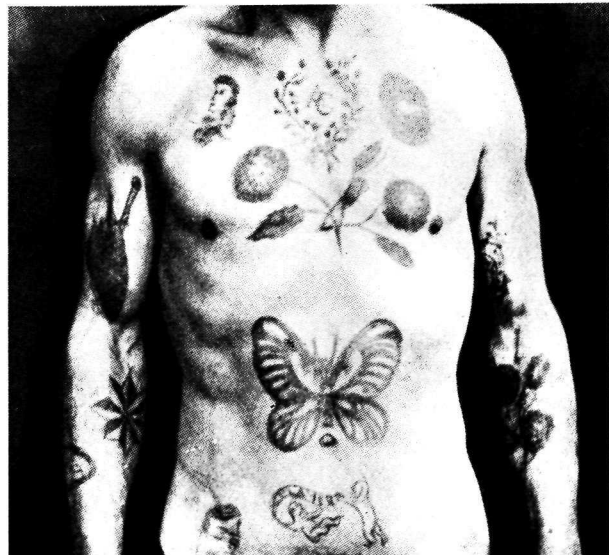


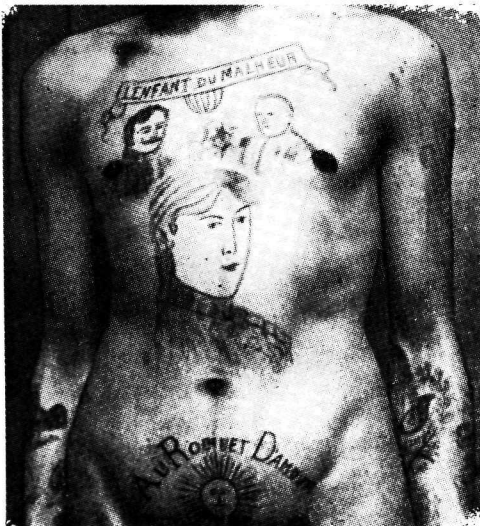
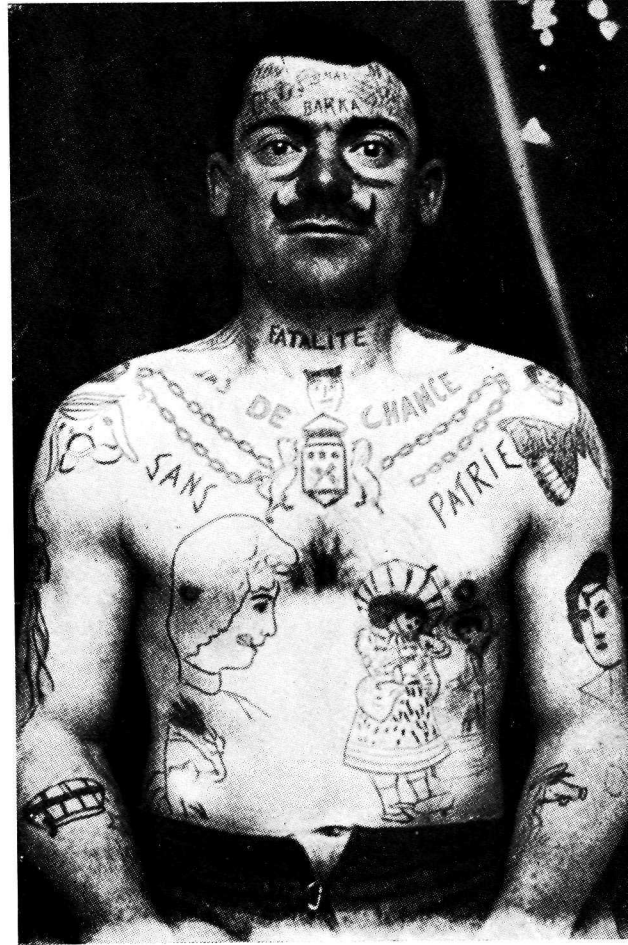


60. Tatouage des troupes d'Afrique : « marche ou crève ».

61. Souvenir d'Afrique.

62. Emblèmes classiques.

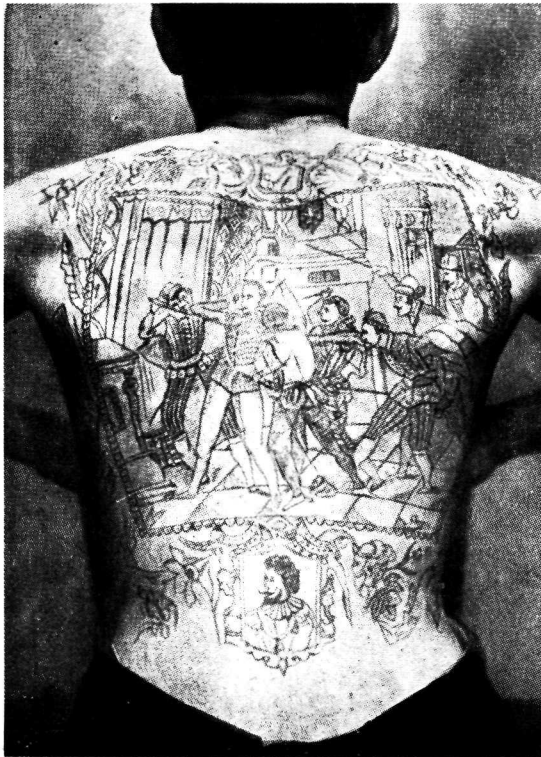
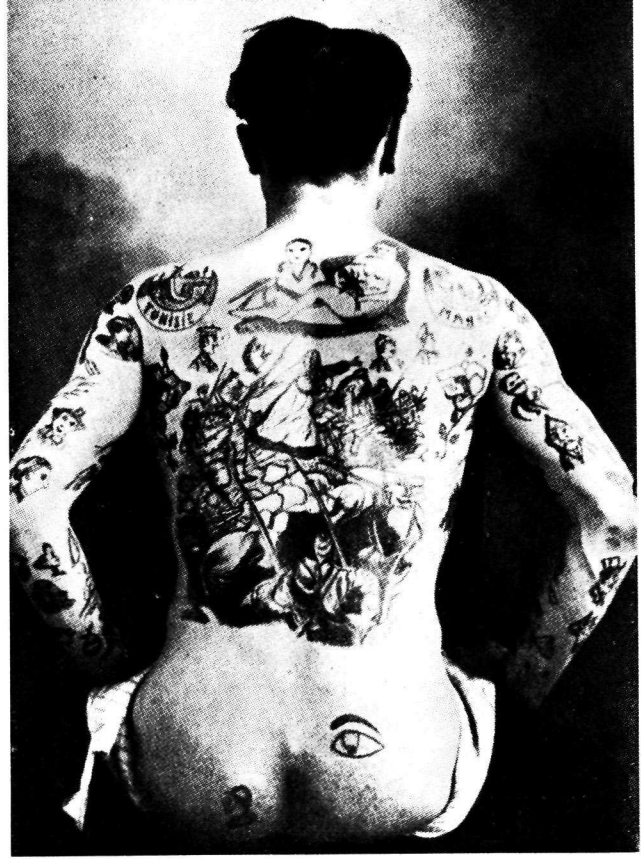




63. Tatouage érotico-sentimental français.

64. La contagion du tatouage : Légionnaires.

65. Tatouage des « compagnies disciplinaires »
(y compris les moustaches, interdites).



66. Tatouage-symbole de la *bonne vie*.

67. Tatouage de Joyeux : la femme, le *baroud* et la gouaille.

68. Tatouage-tableau historique : l'assassinat du Duc de Guise.

etc., sont fréquemment de « pitoyables inscriptions qui ne signifient pas grand'chose et ne doivent pas nous émouvoir ». Malgré les heures de *cafard*, nombre de ceux qui les arborent « sont avant tout des cabotins de la révolte et du désespoir » : C'est là souvent du « tatouage à l'esbrouffe » venu du « désir d'épater », de « crâner », et nullement l'expression d'un défi héroïque ou d'une âme stoïque¹.

Mais, ce qu'on ne saurait nier, c'est l'influence croissante de l'esprit d'imitation et même d'émulation qui par gloriole, risque d'infecter — et infecta — ces milieux marins et militaires. Le D^r Coureaud qui, dans une étude publiée en 1929, examina les tatouages dans la marine, leur fréquence et leur signification², relevait que, sur 300 sujets observés, 75 étaient tatoués avant leur incorporation (40 inscrits maritimes et 35 recrutés), et que 200 engagés volontaires l'avaient été pendant le service militaire, dans les locaux disciplinaires. Il comptait 36 % de prisonniers maritimes tatoués (alors que Gouzer, en 1894, en comptait 50 %) ³. Il concluait que le tatouage est fréquent chez les hommes punis, et que les prisons militaires sont des centres de tatouage. A la suite des travaux de Berchon⁴ et pour éviter, paraît-il, des accidents possibles après le tatouage, le

Ministre de la Marine avait dû prescrire, dans une circulaire officielle du 11 février 1860, de s'abstenir du tatouage, « mais il est probable que l'effet en fut nul et qu'il l'est demeuré jusqu'à nos jours ». Cependant, « l'ère des recommandations est passée aujourd'hui » d'après Le Goarant et, dans la marine nationale française, lorsqu'on surprend un matelot « en train de se faire tatouer », on lui infligerait une peine de 80 jours de prison⁵.

On a pu faire des constatations analogues dans l'armée coloniale. Lacassagne avait relevé 280 tatouages sur 700 sujets examinés, et Herber (dont les statistiques avaient porté sur 6089 individus en 1914-1918), en procédant à un « coup de sonde » sur les prisonniers du Maroc en 1933, trouva 22 cas pour 100 prisonniers environ, chiffre à ce moment « très élevé » et qui avait « considérablement augmenté » dans cette catégorie de soldats depuis 1919 : Il était alors en effet de 1 % seulement dans la région de Meknès (sur 691 sujets), de 2,1 % dans la région de Fez (sur 468 sujets), de 4,4 % dans la région de Rabat (sur 557 sujets), de 4,8 % dans celle de Marrakech (sur 759 sujets), de 6,2 % dans celle de Casablanca (sur 1613 sujets), et de 6,7 % chez les tribus côtières (sur 727 sujets). Si la fréquence avait augmenté par imitation

¹ HERBER cite le cas de ce légionnaire portant sur le front l'inscription tatouée : *Encore un con qui me regarde*, inscription qui apparut lorsque le général, lors d'une inspection, arracha le képi de l'homme resté couvert et le jeta à terre, et le cas de cet autre homme qui, passant devant le Centre de réforme pour maladie de cœur, à Marseille, ne voulait pas décoller son bras gauche du corps, parce qu'il portait la même inscription tatouée sur le cœur. On trouvait aussi, d'après les observations de Lacassagne rapportées par LOMBROSO I, p. 275, par exemple, *La merde vaut mieux que la France entière*, mais, à l'opposé, un tonifiant *Vient la France et les pommes frites*. Parmi les tatouages de la face, LOCARD rappelle que Lacassagne lui avait signalé le cas d'un soldat de l'armée d'Afrique portant au front l'inscription : *Celui qui me regarde est un con*, et auquel « on mettait un bandeau les jours d'inspection pour ne pas désobliger les officiers généraux qui regardaient ce texte et son porteur ». Il a lui-même « connu un infortuné qui s'était fait mettre sur le visage les quatre lettres par quoi au temps de Molière, on désignait les époux malheureux » : *Cocu. Traité*, III, p. 378.

² COUREAUD, *Les tatouages actuels dans la marine, leur fréquence et leur signification*, Annales de Médecine légale, N° 3, mars 1929, pp. 100-114 ; cf. LE GOARANT, pp. 106, 108, 110.

³ GOUZER, *Éléments de psychologie des tatoueurs et des tatoués*, Archives d'Anthropologie criminelle, 1894, p. 33.

⁴ Ouvrage cité sur le tatouage aux Iles Marquises, 1860, cf. LE GOARANT, p. 110.

⁵ La circulaire contre le tatouage, de l'amiral Hamelin, du 11 février 1860, ne prévoyait pas de punition. Mais la question dut être reprise 50 ans plus tard, en 1910, à cause de la fréquence à ce moment des tatouages *crapuleux* qui « compromettaient la santé morale des matelots » : Le tatouage fut considéré comme une infraction à la discipline, punie dans certains cas. Un arrêté du 17 avril 1924 dut prévoir des mesures plus sévères contre les tatouages *crapuleux*, mais, d'après HERBER, loc. cit., p. 98, « il ne semble pas avoir eu de résultats meilleurs que le précédent ». Ce qui les fit en réalité disparaître ou fortement régresser, c'est qu'une circulaire du 7 novembre 1913 avait tout simplement prescrit de relever soigneusement les tatouages et de les inscrire à la rubrique « signes particuliers » du livret matricule. Cette mesure « n'avait jamais eu qu'une valeur signalétique », mais du jour où, grâce aux enquêtes du D^r Coureaud, les tatouages *crapuleux* ou d'affiliation « ne furent plus des rébus déchiffrables pour les officiers, ils devinrent compromettants et les *signes particuliers* du livret prirent une importance capitale : Tel qui était fier, quelques mois auparavant, de ces dessins bleutés qu'il affichait avec arrogance, demanda la suppression, la disparition de ces emblèmes, son orgueil d'hier », comme l'a écrit le D^r COUREAUD. Nous reviendrons sur ce point dans les conclusions générales sur l'aspect actuel du tatouage.

des Européens, la localisation n'avait pas changé (les tatouages se trouvaient surtout sur les avant-bras et en particulier l'avant-bras droit, ce qui est normal pour un droitier, mais « particularité assez énigmatique », on n'en relevait pas sur la poitrine, qui sert au contraire de « toile » chez tant de légionnaires) ; la nature des dessins n'avait guère varié non plus : « même absence d'art, même banalité »¹.

Ici encore, les conclusions de l'enquête allemande de Baer étaient et demeurent instructives en ce qu'elles déblaient bien le problème dans son ensemble, c'est-à-dire le sens de tous les tatouages relevés dans les divers milieux, civils, maritimes et militaires : « Nos condamnés et nos détenus, écrivait-il², ne sont pas non plus des natures ascétiques ; beaucoup parmi eux trahissent aussi par leurs emblèmes des passions grossières, un caractère frivole et repoussant, et cependant les tatouages de nos criminels ne présentent en général aucune spécificité particulière, et ne se distinguent en aucune manière de la grande majorité des tatouages des autres classes de la population. La plupart du temps il s'agit de signes professionnels, d'emblèmes. » Mais la nature des tatouages chez les détenus, ajoutait-il, « est naturellement en opposition avec celle qu'on observe chez les soldats », chez qui « les signes guerriers, les couronnes, etc., sont surtout en honneur ». Au total « à part quelques rares exceptions, nous ne pouvons trouver dans les tatouages de nos criminels aucune indication de criminalité », relevait-il. Comme l'argot, ces tatouages avaient donc un caractère professionnel ou de caste marqué ; mais comme pour l'argot, ce caractère n'est pas essentiellement un caractère de criminalité professionnelle. C'est dans la mesure où il pourrait l'être ou le devient qu'il est maintenant indiqué d'étudier le phénomène.

*

Ce qui, en effet, du point de vue de notre étude, est particulièrement intéressant, ce sont les observations faites sur les militaires des bataillons d'Afrique du Nord, qu'il s'agisse des bataillons algériens ou arabes, ou des bataillons de la Légion étrangère, par des spécialistes avisés comme les D^{rs} A. Lacassagne, L. Batut et J. Herber. Si réellement le délinquant devait s'assimiler au primitif, et le tatouage présenter un caractère atavique de la violence ou de la férocité originelle, c'était bien le lieu de le vérifier, sur des hommes de même métier, et vivant dans un climat, un cadre et des conditions identiques. C'est précisément en effet sous la rubrique « atavisme » que Lombroso relevait que « Batut trouva 1300 tatoués parmi 2130 soldats arabes : c'est presque le 60 % », et donc une proportion énorme. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question. L'analyse des tatouages, qui doit être révélatrice, est d'une importance bien plus considérable que leur présence.

Or, quelle est la différence ? Lacassagne avait noté, parmi ses observations sur deux bataillons cantonnés en Algérie, d'abord, que la plus grande majorité des tatouages consistait, ici aussi, en emblèmes professionnels, en fleurs (surtout la pensée), puis en animaux, têtes de lion, serpent, tigre, chien, pigeon, c'est-à-dire les symboles du courage et de la ruse, de l'audace impavide, de la fidélité, de la tendresse amoureuse — donc rien de criminel. Si toutefois les tatouages relevés par lui renfermaient aussi, d'une manière particulièrement fréquente, « une idée cynique et érotique », ce qui n'est d'ailleurs pas pour surprendre, ce n'était cependant pas la règle générale, mais, suivant la remarque de Lacassagne lui-même, « un fait exceptionnel qu'on rencontre chez les criminels les plus dépravés moralement » : Car, il ne faut pas oublier qu'il avait fait la plupart de ses observations sur les hommes d'un bataillon de punition,

¹ HERBER, étude mentionnée, loc. cit., p. 587.

² BAER, *Tatouage des criminels*, p. 13. Nous reviendrons sur son avis dans la discussion, plus loin, pp. 108 et 130.

« dans lequel on n'incorpore que les soldats punis deux ou trois fois déjà pour désertion, crimes graves, rébellion réitérée et qui, après l'expiration de leur peine, y terminent leur temps de service »¹. Il est donc évident que l'exception ne doit pas être transformée en règle, le phénomène occasionnel en phénomène constant et pour ainsi dire naturel. Il n'y a pas de raison de ne pas trouver dans les tatouages, « chez ces natures criminelles, les représentations de leurs passions et de leurs sentiments »² ; c'est aussi normal que de les trouver sur les pires bagnards qui n'appartiennent pas à l'armée ou n'ont pas passé par l'armée ; le caractère militaire en lui-même n'a aucune signification particulière³.

Une seconde observation tout aussi importante, puisqu'on veut comparer les criminels et les primitifs, est celle que Batut a faite, lui, sur les soldats *indigènes* d'un bataillon français : Sur 382 d'entre eux, certes, 105 étaient tatoués, car on sait combien cette coutume ethnique est répandue dans les populations d'Afrique du Nord⁴. Mais quels étaient ces tatouages ? « Principalement, des emblèmes militaires, canons, tirailleurs, les noms de la bien-aimée en signes arabes, et aussi beaucoup d'arabesques et d'animaux, poissons, serpents, pigeons. » Le dieu Amour, observait l'auteur, inspire les mêmes manifestations sous toutes les latitudes. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'on trouve ici, dans tous ces tatouages, « une sobriété presque absolue des scènes amoureuses. Il n'existe de

sujets sordides ou obscènes pas même chez ceux qui ont vieilli dans les prisons militaires »⁵. C'est donc le milieu social et sa perversion, ce n'est nullement la tradition ou quelque impulsion primitive profonde, qui dictent les tatouages et les colorent d'un caractère criminel, féroce ou grossier.

On ne peut en conséquence que souscrire aux conclusions sur ce point de la thèse de Le Goarant. Il est certain qu'il existe, dans la marine comme dans l'armée, là où cet usage s'est répandu, deux catégories de tatouages, « un tatouage militaire indifférent et un tatouage spécial aux condamnés militaires » ou, plus précisément encore, « des tatouages militaires, faits le plus souvent pour marquer un souvenir, sans valeur médico-légale, susceptibles seulement d'être un signe d'identification accessoire », et « des tatouages témoignant d'une moralité douteuse, d'un esprit pervers et indiscipliné, dont on ne saurait méconnaître la valeur médico-légale et judiciaire ». Il est impossible de ne pas faire cette distinction, et aussi de ne pas s'y arrêter, quand « dans la marine de guerre on a observé que 5 % seulement des tatoués n'avaient jamais eu de condamnation », et quand la statistique, pour l'armée coloniale et la Légion étrangère, a relevé chez les « joyeux » et les « disciplinaires » — qui, eux « sont en marge de la société normale » et portent « la marque de leur originalité inscrite sur leur corps », puisque « un joyeux qui se respecte doit être tatoué » — des chiffres comme ceux

¹ Voir l'analyse de BAER, op. cit., p. 11.

² Jæst remarquait avec non moins de raison en observant que dans les compagnies disciplinaires et les prisons militaires d'Afrique du Nord se rencontraient « la lie des criminels » de l'armée française tout entière.

³ Typique est d'ailleurs la réponse faite à Lombroso par un soldat auquel il demandait pourquoi il n'avait pas de tatouage : « Parce que ce sont des choses que font les galériens », et l'observation du médecin d'armée Saggini, que les hommes tatoués sont considérés *a priori* comme de mauvais éléments ; *L'Homme criminel*, I, p. 270.

⁴ Voir en particulier les publications de BATUT, *Tatouages exotiques et tatouages européens*, Archives d'Anthropologie criminelle, 1893, p. 77 ; BAZIN, *Etude du tatouage dans la régence de Tunis*, L'Anthropologie, septembre-octobre 1890, N° 5, p. 566 ; P. BERGER, *Rapport sur les tatouages tunisiens*, Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, 1894,

vol. VIII, N° 2, p. 33 ; J. BRAULT, *Le tatouage en Algérie*, Journal de Médecine française, 1908, p. 565 ; L. CARTON, *Ornementation et stigmates tégumentaires chez les indigènes de l'Afrique du Nord*, Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome XXVIII, 1909 ; E. GOBERT, *Note sur les tatouages indigènes de la région de Gafsa*, Revue Tunisienne, janvier 1911, N° 85 ; J. HERBER, *Tatouages marocains, Tatouages des soldats des anciens « tabors »*, et les autres études déjà signalées ; A. VERCOUTRE, *Origine et signification des tatouages observés sur les indigènes tunisiens*, Epinal, 1892 ; E. VERRIER, *Du tatouage en Afrique, ses variétés, sa signification. Des survivances du tatouage en Europe*, Paris, 1895. Cf. les données de LE GOARANT, dans son exposé historique sur l'Afrique, op. cit., pp. 35 à 51.

⁵ Cf. LE GOARANT, pp. 112 s., et sur cet objet p. ex. aussi GORONZET, *Le tatouage chez les soldats*, Königsberg, 1912 ; WILMAERS, *Le tatouage à l'armée*, Archives médicales belges, Bruxelles, 1909, p. 73 ; BOIGEY, *Mentalité et tatouage des disciplinaires*, Le Caducée, 1907, p. 36.

qui ont été donnés par le D^r Combe en 1909 : A la visite d'incorporation, on signalait 52 tatoués sur 120 recrues. A la libération, le pourcentage avait augmenté « proportionnellement au degré de sévérité des unités auxquelles a appartenu le *joyeux* » et comportait 70 % dans les compagnies ordinaires, 90 % dans les compagnies de mauvais sujets, et 100 % dans les compagnies de discipline.

Nous aurons à revenir sur ces faits en examinant les rapports du tatouage avec la criminalité, non pas dans le sens général anthropologique de Lombroso, mais dans un sens sociologique plus étroit, infiniment plus naturel et plus facile à justifier¹. Herber encore, l'a très bien dit : « Le *joyeux* n'est pas un soldat comme les autres : du point de vue de la loi, c'est un condamné ; du point de vue de la médecine, c'est un anormal. Sa psychologie est toute particulière. Il est en proie à un perpétuel besoin de paraître, de se rendre intéressant, d'attirer l'attention. » Dans son livre sur la Légion, *Dante n'avait rien vu*, Albert Londres rapportait ce qu'il avait entendu, les plaintes, les griefs, les défis, les vantardises probablement aussi. Mais il n'avait « pas été dans cet enfer » : Le D^r Herber, médecin d'un bataillon de la Légion et remplaçant d'un médecin de bataillon de « Joyeux », a vu et constaté par lui-même, il a été mêlé en tant qu'observateur professionnel et sagace au milieu dont il

parle, et il a été « frappé de sa ressemblance avec celui des jeunes délinquants et surtout du pithiatique »².

En notant et décrivant le cas vraiment extraordinaire de l'ancien hussard Sch., condamné aux travaux publics dans les compagnies disciplinaires et ayant accompli sa peine à Bône, dont nous reparlerons à propos des marques de criminalité et de la psychologie du tatouage, le D^r Locard relevait notamment aussi chez lui — à côté des tatouages de souvenir, des tatouages de fleurs, de pensées, d'oiseaux ou de femmes habituels — des tatouages érotiques nombreux et des tatouages caractéristiques de l'armée et des prisons militaires algériennes. Ainsi l'inscription *Enfant du malheur* sur le front (cachée avec les femmes nues des joues, la pensée du menton et l'étoile des narines, par un tatouage bleu total de la face, oreilles comprises) et les classiques tatouages des membres inférieurs (*Armée d'Afrique* sur la plante du pied gauche, et *Marche ou crève* sur celle du pied droit). Or, pouvait résumer Locard, auquel on avait conduit ce phénomène, devenu chanteur ambulancier, *minus habens*, et qu'on avait arrêté à la descente du train, à Lyon, sans billet, et ivre de surcroît : La plupart de ces dessins, d'une finesse assez grande, sont pourtant « moins remarquables comme exécution que certains tableaux d'ensemble faits dans les bagnes. Leur fini et leur valeur esthétique les rattachent

¹ Il est intéressant de noter que les deux autres chefs de file de l'école positiviste se sont écartés ici de la conception de Lombroso et ont présenté une vue beaucoup plus réaliste de l'étiologie de la criminalité. FERRI, dans sa *Sociologie criminelle*, en faisant la mise au point des données de l'anthropologie criminelle, a bien marqué que parmi les « caractères du type criminel » il y a, à côté de certains caractères congénitaux (comme les anomalies crâniennes ou du squelette), des caractères acquis, comme précisément le tatouage, les cicatrices, l'argot, l'expression hypocrite, et avec Garofalo il pense que, « pour la détermination du type criminel il faut regarder presque exclusivement aux caractères psychiques ». De plus, « ce qui fait le criminel, au point de vue anthropologique et sociologique, est son anti-socialité ». Rappelant les « origines sociales complexes » du délit (selon Lacassagne, Tarde, Topinard), il lui reconnaît, quant à lui, une origine « biologique-physique-sociale ». Op. cit. notamment pp. 43, 55, 61, 65. Quant à GAROFALO, dans sa *Criminologie*, tout en observant que « le degré inférieur de sensibilité pour la douleur paraît démontré par la facilité avec laquelle les prisonniers se soumettent au tatouage », il ajoute aussitôt que les recherches sur les « symptômes d'ordre psychophysique » tels que l'analgésie et la réaction vasculaire peu fréquente, sont « à peine commencés », et

qu'il faut « attendre encore pour pouvoir ajouter ces preuves à l'appui de notre théorie ». Mais pour lui le « criminel typique » est « un monstre dans l'ordre psychique » ou « moral », ayant des traits régressifs qui le ramènent vers l'animalité inférieure, certains étant communs avec les sauvages, mais d'autres le rabaissant encore « au-dessous de l'humanité » ; c'est « le criminel qui manque totalement d'altruisme ». Si nous prenons comme terme de comparaison, dit-il encore, non pas l'homme des forêts et des marais n'ayant d'autre compagnie que sa femme et ses enfants, mais l'homme des agrégations sociales les plus avancées, il faudra convenir avec Tarde que « la bassesse, la cruauté, le cynisme, la lâcheté, la paresse, la mauvaise foi qu'on observe chez les criminels, ne seraient leur provenir de la majorité de nos communs ancêtres primitifs, puisqu'elles sont incompatibles avec l'existence et la conservation séculairement prolongée d'une société régulière ». Op. cit. pp. 98, 114, 120. Garofalo se réfère à TARDE, *L'atavisme moral*, Archives d'Anthropologie criminelle, 15 mai 1889, et aussi à FÉRÉ, *Dégénérescence et criminalité*, Paris, 1888, p. 67, et à TOPINARD, *Anthropologie*, 3^{me} éd., Paris, 1879, p. 451.

² HERBER, *Tatouages de soldats*, Tatouages crapuleux, op. cit., p. 93.

nettement à ce qu'un critique d'art pourrait appeler l'école des bataillons d'Afrique »¹. Si ce n'est pas en tant qu'école d'art, tout intérêt qu'elle mérite aussi de ce point de vue, c'est en tout cas en tant qu'école du vice et de contagion, du point de vue criminalistique, qu'il se justifie de la retenir.

On peut donc en tout état conclure, sinon à une relation de la criminalité des tatoués avec la profession marine ou militaire, du moins à la relation du tatouage avec le pas-

sage dans les prisons et les compagnies disciplinaires de la marine et de l'armée, et d'ailleurs, nous aurons à le voir, aussi bien dans les prisons et les ateliers de travail pénitentiaire en général. Le véritable problème n'est au surplus pas là, c'est-à-dire dans le phénomène externe du tatouage et son explication par les circonstances où il s'acquiert ou se pratique, mais dans la relation tout interne, psychologique, entre cette manifestation et le penchant à la criminalité.

¹ LOCARD, *Traité*, III, p. 380.

CHAPITRE III

LE TATOUAGE CHEZ LA FEMME

On a très justement observé, avec Tarde encore¹, que si le tatouage « honteux » rencontré dans les prisons, parmi la pègre ou dans les bataillons disciplinaires était un reste ou un retour des habitudes de la sauvagerie primitive, il devrait être plus fréquent chez les femmes criminelles que chez les criminels masculins. « Car c'est dans le sexe féminin, on le sait, que se réfugient les préjugés, les rites, les ornements des âges anciens, longtemps après leur abandon par les hommes », et c'est aussi chez les femmes surtout que s'est effectivement maintenue la pratique traditionnelle du tatouage parmi les peuples primitifs. Cela ne s'est d'ailleurs nullement fait pour des raisons de sauvagerie, d'insensibilité ou de penchant inné au crime, mais pour des raisons de vanité, de coquetterie ou de séduction, ou tout simplement de tradition religieuse ou tribale, et les exemples de Lombroso lui-même le montrent pertinemment².

Cette lointaine et générale origine et pratique du tatouage chez la femme, et son maintien pour les mêmes sortes de raisons, ne peuvent se contester au vu de tant de témoignages de tous les pays où il est connu, aussi bien chez les primitifs océaniens, américains et asiatiques, que dans les régions médi-

terranéennes et africaines³. Les fouilles de l'archipel grec ont permis de retrouver des statuettes en terre cuite datant de l'époque d'Homère : « Presque toutes représentent des corps féminins tatoués de dessins géométriques, principalement sur le ventre et les cuisses. » Un des signes fréquents est le triangle, tel que le « triangle sexuel des idoles ibériques et chypriotes » ou, jusqu'à nos jours chez les femmes berbères, le triangle supportant le palmier sacré, qui est « le symbole du principe fécondant de la Divinité ». Il est caractéristique que dans certaines tribus le tatouage, qui a conservé sa vertu magique (ainsi le tatouage en forme de deux V entrelacés, figurant le sceau de Salomon), manifeste toujours cette signification très précise : Les Chaouïa, par exemple, pensent que « toute femme qui n'a pas de tatouage au talon gauche, n'a pas d'enfant » ; chez les Zaïan, la localisation est indifférente, « mais l'aiguille a dû servir à coudre le linceul d'un célibataire et la tatoueuse doit avoir eu de nombreux enfants ». Bien loin de là, chez les Océaniens, aux îles Fidji, les femmes — et elles seules — sont tatouées de motifs religieux : « L'importance du tatouage est si grande dans certaines tribus que les enfants

¹ TARDE, *La Criminalité comparée*, Paris, 1886, pp. 42 et s., et *La Philosophie pénale*, 4^{me} éd., 1905, pp. 236 et s.

² LOMBROSO, *L'Homme criminel*, I, pp. 291, et 293 et s.

³ Il existe de très nombreux ouvrages à ce sujet ; nous en avons indiqué un grand nombre (comme ceux de BATUT, BERCHON, etc.). On peut en ajouter bien d'autres, p. ex. DECHELETTE, *La peinture corporelle et le tatouage*, Revue d'Archéologie, 1907, p. 38 ; GUERRIER, *Le tatouage à Bornéo*, Archives d'Anthropologie criminelle, 1907, p. 268 ; KNOCHE, *Tres notas sobre la Isla de Pascua*, Santiago du Chili, 1912 ; E. LACORDAIRE, *Le tatouage au Japon*, Archives d'anthropologie criminelle, 1896, p. 711 ; LETOURNEAU, article *Parure* du Dictionnaire des Sciences anthropolo-

giques, 1894-1895 ; MARQUARDT, *Die Tätowierung beider Geschlechter in Samoa*, Berlin, 1899 ; MATSUMURA, *Contributions to the Ethnography of Micronesia*, Journal of the College of Science, Tokio, 1918, vol. XI ; P. NOËL, *Tatouages et leur technique au Cameroun central*, Revue d'anthropologie et d'ethnographie, 1922, p. 241 ; M. RADIGUET, *Le tatouage aux Iles Marquises*, Aesculape, décembre 1929 ; A. T. SINCLAIR, *Tattooing of the north American Indians*, American Anthropology, 1909, vol. XI, p. 362 ; H. STOLPE, *Über die Tätowierung der Oster-Insulanern*, Berlin ; G. TESTA, *Afrikanische Tätuierungen und Körperbemalungen*, Erdball, 1928, p. 264 ; VARIOT, *Les tatouages et les peintures de la peau*, Revue Scientifique, 1889 ; E. VIDAL, *Tatouages des nègres du Congo français, leur origine et leur symbolisme*, Archives de Thérapeutique, mai 1912, etc.

naissant de femmes non tatouées y furent tués »¹.

Quant au tatouage *esthétique* ornant² ou distinguant les femmes (comme les trois lignes verticales ou obliques des femmes mariées sur le menton, par exemple)³, il est pour ainsi dire universel chez les primitifs, et d'ailleurs le goût général de la peinture du visage et du fard n'a pas une autre origine. Lombroso rappelle qu'à la Nouvelle-Zélande « les figures du tatouage varient comme chez nous celles de la mode... Et la preuve que cela passe pour un ornement, c'est que dans ce pays les jeunes filles se tatouent pour dissimuler la couleur rouge de leurs lèvres, réputée chez ce peuple comme un manque de beauté. Pendant l'opération, leurs mères leur chantent : « Laissez-vous tatouer, pour qu'on ne dise pas, quand vous entrerez dans une fête : Quelle est celle-ci, qui a les lèvres rouges ? » Les femmes tahitiennes, guaranis et d'autres, se font des lignes et des cicatrices particulières pour montrer qu'elles sont vierges ou nubiles⁴. Aux Iles Marquises, « le

tatouage est un costume aussi bien qu'un sacrement » ; le tatoueur dans ces pays « est entouré de respect et accueilli comme l'étaient les troubadours chez nous au moyen âge »⁵. De même, les élégantes de Bagdad « se teignaient, dans le temps, les lèvres en azur, elles se traçaient sur les jambes des cercles et des raies de la même couleur, se dessinaient une ceinture bleue autour de la taille, entouraient chacun de leurs seins d'une couronne de fleurs bleues ». Les femmes arabes se font tatouer, selon Kocher, « pour plaire à leurs maris ou à leurs amants, et c'est pour cela que le tatouage y est plus diffus chez elles que chez les hommes ». Toutes les prostituées arabes sont tatouées, elles « portent des croix et des fleurs sur les joues ou sur les bras. Les mauresques en ont à la région mammaire, aux commissures de la vulve ou sur la face externe des paupières », mais il s'agit toujours d'ornements décoratifs, et non de signes obscènes⁶. De même les Japonaises, « il y a quelques années, se dessinaient sur la main des signes faisant allusion à leurs

¹ Cf. entre autres LE GOARANT, p. 26, 28, 50, 76.

² On trouve d'ailleurs aussi le tatouage « repoussant », comme celui des femmes des tribus Huyeng dans les montagnes de l'Arrakan, en Birmanie, qui avaient « la figure complètement tatouée de noir à l'exception des lèvres et des gencives tatouées en rouge. Ce masque qui les enlaidissait était destiné à faire cesser les raptus des tribus voisines » ; ibidem, p. 67. On peut rapprocher cet exemple de celui des plongeurs et plongeuces de Yéso, au Japon, faisant la pêche des coraux et des éponges, qui « ont le corps tatoué en totalité pour effrayer les poissons qui s'attaquent à l'homme » ; cf. LOCARD, III, p. 264.

³ A. W. BUCKLAND, *On tattooing*, Journal Anthropol. Inst. VII, 1887-1888, a montré que le tatouage du menton chez la femme se retrouve à la fois en Egypte et en Afrique du Nord (la *sydala* des mauresques), dans l'Inde et le Japon, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, les Iles du Pacifique et l'Amérique. Chez les Aïnos (Iles de Yéso et Sakhaline) les mères tatouaient à leurs petites filles des moustaches, des grains de beauté, et une bande sous la lèvre inférieure.

⁴ Chez les hommes également, le tatouage coïncide souvent avec l'époque de la virilité, « il est un indice et peut-être, comme le supposait Darwin, un moyen de sélection naturelle », note Lombroso. Kramer nous apprend aussi qu'aux Iles Marshall, les jeunes gens sont sacrés hommes uniquement par le tatouage, et d'après le D^r Berchon dans sa relation de son voyage aux Iles Marquises (où le tatouage fut jadis un signe de noblesse ou de caste, un privilège), quand on pratique le tatouage sur le jeune fils du chef, on fait encore de grandes fêtes ; cf. LE GOARANT, pp. 72 et 81.

⁵ On pourrait multiplier les exemples. En Nouvelle-Zélande, « les femmes ont sur les fesses de capricieux dessins noirs, qu'elles montrent avec ostentation ». Aux Iles Marquises, « il y a encore des tatouages différents pour les nobles, les domestiques libres, les esclaves, les veuves, les femmes mariées, les filles. Les femmes sont moins tatouées

que les hommes. Leur tatouage ornemental est fait de dessins très fins, et consiste en bracelets, épaulettes, etc. Commencé vers l'âge de 15 ans au niveau de la ceinture, le tatouage est continué plus tard : c'est une cérémonie secrète. La dignité des tatoueurs est héréditaire ; seuls les hommes peuvent tatouer. » (Aux Iles Pelew, en revanche, ce sont les femmes qui tatouent.) Le tatouage ne se pratique jamais sur une femme enceinte (les indigènes prétendant que l'état de grossesse empêche la réussite des dessins.) « Seules les femmes tatouées peuvent préparer le *popoi* (fécule fermentée) et faire *hapakaa*, c'est-à-dire frotter les morts avec de l'huile de coco jusqu'à momification. » On voit donc que le tatouage marque aussi pour les femmes « une obligation », il serait en même temps un « signe de leur infériorité sociale ». C'est à Tahiti que « le tatouage ornemental atteint sa perfection. On tatoue de 8 à 14 ans sur tout le corps, sauf au visage. A la puberté les femmes sont agrémentées de dessins en forme d'arc, tatoués sur les fesses (ce qu'elles supportaient avec « beaucoup de courage »). Seules les femmes nobles ont droit au tatouage des lèvres. » A Nouka-Hiva, les dames nobles peuvent porter des tatouages plus nombreux que ceux des femmes du peuple. A Samoa, les veuves se faisaient tatouer la langue et, aux Marquises, on voyait le crâne chauve des vieillards se couvrir de dessins. Le tatouage était pour les Tahitiens « un ornement qu'ils étalaient avec orgueil ». Sous l'influence des missionnaires, le tatouage devint de plus en plus rare. En 1852, Berchon ne trouva que difficilement quelques femmes tatouées sur les fesses et les lombes, conformes à la description de Cook. » Cf. LE GOARANT, Océanie, pp. 68 et 76 à 80, LOMBROSO, pp. 296 et s., avec d'autres exemples, notamment chez les Laotiens, en Guinée, en Nouvelle-Zélande.

⁶ Combien significatif est ce passage d'une chanson recueillie par le D^r GOBERT dans ses *Notes sur les tatouages indigènes tunisiens*, en 1924, p. 64 : « Un tatouage sur son sein, ô combien bleu, a brûlé mon cœur avant que je ne l'eusse conquise ». Sur le sens poétique des couleurs bleue ou verte (indigo ou émeraude) et l'emploi de ces termes alternativement, voir LOCARD, III, p. 363 ss.

amants, et les remplaçaient par d'autres quand leur cœur changeait »¹.

Tout cela est parfaitement simple et naturel. Le désir de plaire, le stimulant de la passion, l'amour, l'érotisme, ont toujours poussé et poussent à l'expression extérieure, aux signes et aux lignes, au dessin et à l'image suggestifs, sans plus d'intention ou de trace spécifique de criminalité chez les filles de bas étage et les prostituées, que chez les femmes primitives ou les filles sauvages. Il n'est pas nécessaire de chercher d'autres raisons et notamment des raisons anthropologiques ou ataviques, quand il n'y a qu'à transposer les mêmes sentiments et les mêmes idées-force dans notre société. Nous avons vu dans les différentes régions de l'Éthiopie, en 1954 et 1955, un très grand nombre de femmes portant les tatouages ornementaux bleuâtres leur dessinant un collier ou des bracelets, ou le tatouage religieux les marquant au front du sceau de la croix chrétienne. La tradition restait courante. On a connu aussi les « tatouages de mode » et « de beauté » de nos jours à Londres où, en 1902, « il était de bon ton pour une élégante anglaise de passer chez Williams et de se faire tatouer un papillon sur l'épaule ou une date sur le mollet », depuis que lady Randolph Churchill en avait lancé la vogue² ; et aux États-Unis, vers 1930, a sévi la mode de se faire tatouer les lèvres en rouge, pratique dont on a rapporté plusieurs observations relatives aux méfaits qu'elle entraîna³. Les femmes s'y adonnaient « de façon à dessiner la forme de bouche qui leur semble la plus jolie, par exemple la bouche en cœur, et aussi

pour se dispenser définitivement de manier cent fois par jour le bâton de rouge ». Aux États-Unis, en France, en Allemagne (et « cet artifice se rencontre même chez les uranistes berlinois »), on a relevé « des tatouages aux coins des yeux pour donner l'illusion d'une large fente palpébrale. Et à Belfort, rapporte Herber, des filles de brasserie s'étaient fait tatouer en bleu sombre le cerne des yeux ». Le geste et la raison ne diffèrent pas essentiellement de ceux des primitives dont le tatouage imite un vêtement, un bracelet ou des bijoux ou, par exemple, comme chez les femmes de la Nouvelle-Zélande anciennement, du Ko-niho, bandes verticales sur les lèvres imitant les dents...

Quant aux tatouages dits *dédicatoires*, ou amoureux, ils sont presque une offrande naturelle pour les cœurs « naïfs et simples » : un prénom, un cœur percé, une pensée, fleur symbolique, un oiseau messager d'amour, quel éloquent, quel universel langage ! On « représentera un souvenir ineffaçable ou fixera pour toujours, dans la peau, l'éternel je t'aime », sur le bras ou le côté gauche de préférence, le « côté du cœur »⁴, mieux encore qu'on grave un nom, des initiales liées ou un cœur dans l'écorce de l'arbre sous lequel s'échangèrent les premiers, les impérissables serments « pour la vie » : *Ancre et cœurs, beaux tatouages — Rien ne peut plus vous effacer — Mais quels souvenirs en partage — Vous ressuscitez du passé*, comme a chanté Francis Carco dans *La bohème et mon cœur*. Les amants « veulent concrétiser ce serment par un contrat » inscrit au plus

¹ Cf. aussi LE GOARANT, *Asie*, pp. 56 à 68 ; pour l'Afrique, pp. 35 à 51 ; l'Amérique, pp. 51 à 53.

² Nous reviendrons sur cette mode de la « gentry anglaise » et sur ces effets de la loi d'imitation lorsque nous parlerons du tatouage, produit du milieu, et qui peut l'être des milieux « snob » aussi bien que de celui des militaires, des marins, des prostituées, ou de toute autre profession. Voir à ce sujet : DELINES, *Tatouage dans le grand monde*, Archives d'anthropol. crim. 1895, p. 760.

³ GOUGEROT a signalé *Deux cas d'œdème chronique (éléphantiasis) après tatouage des lèvres en rouge*, Bulletin de la Société française de dermatologie et syphiligraphie, novembre 1931, le premier par irritation due au corps étranger colorant, le second par streptocoques. Cf. aussi LOCARD,

Traité, III, p. 263, tatouage ornemental, et p. 417, pathologie du tatouage.

⁴ « L'homme qui veut se faire tatouer offre instinctivement son bras droit qui représente l'action et la force », dit J. LACASSAGNE. Au contraire, « n'est-il pas naturel que chez un être superstitieux (comme la femme), le côté gauche, celui du cœur, soit choisi pour y placer ce « vaccin d'amour dont parle Jehan Rictus ? ». Lacassagne a ainsi relevé chez les filles qu'il a vues une très nette prédominance des tatouages au côté gauche : au bras gauche 33, contre 23 à droite ; à l'avant-bras, 14 contre 6 ; entre le pouce et l'index, 14 contre 10 ; à la pommette, 6 contre 5, de même qu'à la cuisse (à la jambe, la proportion était égale : 2 à droite et 2 à gauche) ; et naturellement un nombre assez grand, soit 8, sur le sein gauche, à la place du cœur, bien que le tatouage y soit plus douloureux.

tendre, au plus durable d'eux-mêmes, comme un « vaccin d'amour » et le poète Jehan Rictus l'a dit en beau langage populaire dans *Idylle*¹. Il faut donc bien se garder de confondre ces tatouages, avec les tatouages crapuleux, cyniques, obscènes ou de vengeance², d'ailleurs très rares même chez les filles, nous le verrons.

Le Dr Jean Lacassagne, médecin de l'Hôpital de l'Antiquaille et du service des mœurs et des prisons de Lyon pendant une quinzaine d'années³, l'a judicieusement rappelé : « Chez la femme, la signification du tatouage doit être envisagée sous un angle assez particulier : en effet, plus que l'homme, elle est assujettie, dans la société, au respect des convenances. En se laissant tatouer, elle transgresse les principes admis, elle se met en marge des usages reçus, et ce fait est révélateur d'une mentalité spéciale, c'est la preuve que les influences nocives du milieu où elle a grandi n'ont pas été contrecarrées par ses qualités intuitives. Plus encore que chez le garçon, le tatouage représente chez la jeune fille⁴ un *signal-symptôme* de mauvais augure⁵, il cons-

titue manifestement un signe avant-coureur de la prostitution. »

*

Dans nos pays, les observations sont unanimes : les tatouages sont très rares chez les femmes, qu'elles soient criminelles ou non, ce qui va à l'encontre de l'assimilation de Lombroso. Sur 375 condamnées, à la prison de Turin, Salsotto n'avait trouvé que 6 tatouées ; sur 130 condamnées pour meurtre prémédité ou complicité, 3 étaient tatouées : l'une portait un symbole religieux, une mappe-monde avec une croix couronnée, les deux autres, des initiales, souvenirs d'amants ou de parents. Gamba avait relevé 5 tatouées sur 300 détenues : elles portaient toutes des initiales ou des cœurs percés. Lombroso n'avait rencontré lui-même qu'une femme tatouée (une adultère qui avait tué son amant par jalousie) sur les 200 criminelles qu'il avait vues et, avec Ferrero, il ne trouva en définitive de tatouages que chez 2,15 % de femmes criminelles (contre 6,8 % dans les

¹ J. RICTUS, *Le cœur populaire* : « Dis-moi, tu veux ? On s'pigu'ra l'bras — Et on mèl'ra nos sangs ensemble — Pis on s'fera tatouer tous les deux — Dessus nos palpitants en feu : — Sous l'tien v'là les mots qu'tu mettras : — Nini aim' Paulo pour la vie — Et jamais a ne l'oubliera ». — Le terme de Rictus figure dans une lettre de l'auteur au Dr Lacassagne, citant un poème inédit.

² On a souvent cherché à faire une *classification* un peu méthodique des différents tatouages. J. LACASSAGNE distingue les tatouages de beauté, dédicatoires, crapuleux, les inscriptions de révolte et de haine, les inscriptions cyniques et obscènes, les tatouages de repréailles, les tatouages figuratifs. COUREAUD proposait six catégories : tatouage professionnel, tatouage souvenir, tatouages antimilitaristes, tatouages de souteneurs, de pédérastes, d'affiliation à certaines associations dangereuses. HERBER retient une classification plus simple : Tatouages professionnels et tatouages « honnêtes » exprimant des sentiments tout à fait humains (amour de la femme, du métier, souvenir) ; tatouages de fantaisie ou tatouages décoratifs qui « varient comme l'imagerie populaire » ; tatouages crapuleux de toutes sortes, d'affiliation (bandes, souteneurs, pédérastes, etc.) et aussi anarchistes ou antimilitaristes. Les neuf « catégories » étudiées par LOCARD dans son *Traité de criminalistique* (III, pp. 263-295) sont les suivantes : tatouage ornemental, tatouage signalétique, tatouages thérapeutiques, tatouage chirurgical, tatouage accidentel, tatouage professionnel, tatouage médicamenteux, tatouage judiciaire, et tatouage de repréailles ou de possession.

³ J. LACASSAGNE, *Du tatouage chez les prostituées de France* Rev. Internat. de criminalistique.

⁴ Souvent, c'est avant ses débuts dans la prostitution que la jeune fille se laisse tatouer. D'après la statistique du Dr LACASSAGNE, 34 des filles observées l'avaient été avant l'entrée dans la prostitution, et 22 après ; sur 74 filles publi-

ques, les tatouages avaient été pratiqués 3 fois à 12 ans, 12 fois à 13 ans et 12 fois à 14 ans, 16 fois à 16 ans, 10 à 17 ans, 12 à 18 ans, résultats « absolument juxtaposables » à ceux relevés à Kiev par ZERANJKASJA et SUDOMIR, dont nous parlons plus loin. Le tatoueur est en général un homme ; la jeune femme « se laisse faire une douce violence » ; souvent « elle ignore la pérennité du tatouage, elle croit que ça s'effacera à la longue »... « Tantôt c'est un souteneur qui, poussant un peu loin l'instinct de la propriété, matricule sa femme comme il marquerait du linge à son chiffre » (la fille aime d'ailleurs en général à être dominée). Mais il peut aussi y avoir à l'origine du tatouage « une raison touchante », comme par exemple la séparation : « elle lui présente son bras pour qu'il y inscrive ses initiales et une pensée... petite fleur bleue ». Parmi les tatouages relevés, 26 avaient été faits par un ami, 23 par un souteneur, 12 par un indifférent, 3 par un mari, 2 par un frère. Parfois aussi c'est une « copine » (3 cas) ou une « maîtresse » (4 cas) qui opère, car « les mariages entre femmes sont assez fréquents dans le monde des prostituées et pour imiter intégralement les hommes... certaines filles tatouent leur femme tout comme le ferait un vrai de vrai ». L'autotatouage (5 cas) se pratique surtout dans les maisons de correction étroitement surveillées, et avec des moyens de fortune.

⁵ Il s'agit naturellement des tatouages proprement dits, volontaires ou acceptés, et non de tatouages « professionnels » pouvant être accidentels, comme ces points bleus qu'on a relevés aux avant-bras, aux mains, dans les espaces interdigitaux et même à la face des tréfileuses, et qui proviennent du fait que, lors de la surveillance du bobinage, des fils de cuivre, d'or ou d'argent arrivent à se rompre, la bobine tournant à une grande vitesse, et que l'une des extrémités vient frapper avec force la surface des téguments de l'ouvrière. On en a observé plusieurs cas, qui ont pu disparaître à l'aide de permanganate de potasse ; voir LACASSAGNE, *Tatouages professionnels des tréfileuses*, Archives citées.

asiles d'aliénés, signe de leur dégénérescence) ¹. En Allemagne, à la fin du siècle dernier, Ranke affirmait « n'avoir pas vu une seule fois jusqu'ici des tatouages chez les femmes et les jeunes filles du peuple allemand », et Baer n'avait fait, lui aussi, aucune observation. Il semblait pourtant qu'il y eût quelques exemples à Munich, mais non point parmi les criminelles et les détenues — parmi les sommelières et cuisinières de restaurant (peut-être enclines à la prostitution).

C'est en effet surtout chez les prostituées, et cela se comprend à cause du milieu qu'elles fréquentent et de leur genre de vie, qu'on peut rencontrer des tatouages. Et pourtant, d'après Lombroso, Soresina ne trouva aucun cas chez les filles publiques lombardes ; de Amicis n'en constata que fort peu à Naples, chez les « filles à matelots », tatouées d'ailleurs seulement au bras ; de Albertis, à Gênes, en trouva 28 sur 300 examinées, dont une avec un tatouage religieux et 5 avec un motif amoureux ; Guarrieri en trouva 2 sur 60, dont une aussi avec un motif religieux ; Salsotto vit seulement 3 tatouées sur 1007 prostituées de 18 à 20 ans. A Toulon, d'après Batut, on n'avait rencontré pendant dix ans, sur une moyenne de 40 prostituées amenées au dépôt que 4 femmes tatouées, d'un cœur et d'une ancre, et elles appartenaient à la plus basse classe des filles et avaient habité des bourgs

reculés d'Algérie. A Paris aussi, le tatouage ne se rencontrait que chez les prostituées de bas étage, d'après Laurent, et il ne témoignait le plus souvent que de relations amoureuses : l'origine de son expansion est claire. Dans son ouvrage intitulé *De la prostitution dans la ville de Paris*, publié en 1836 et réédité en 1852, Parent-Duchatelet relevait que les filles qui fréquentent les marins et les soldats avaient pris comme eux « l'habitude de se faire des figures ou des inscriptions sur la peau ». (C'étaient d'ailleurs les plus dépravées seules qui portent, sur les bras, les épaules, les aisselles, plus rarement entre les seins ou sur les parties génitales, le nom de leur amant.) A Copenhague, sur 1502 filles (prostituées clandestines) admises à Vestre-Hôpital de 1886 à 1890, il n'y avait que 31 tatouées, souvent très jeunes encore, ou très misérables. A Berlin, Menger n'a pu signaler, d'après les recherches d'un certain nombre de médecins de la police des mœurs, que 5 tatouées sur 2448 filles examinées. En dehors des prostituées indigènes de l'Afrique du Nord, qui ne connaissent pas le tatouage vraiment « crapuleux » ², on peut donc dire que cette pratique est exceptionnelle et ne se rencontre que chez les filles les plus déchues. Car il paraît en général incontestable que « chez la femme le tatouage est un critérium de déchéance morale », bien qu'il soit

¹ Voir, outre les observations tirées de *L'Homme criminel*, I, pp. 271 et s., le livre de LOMBROSO sur *La Femme criminelle*, Paris, 1894, et LOMBROSO et FERRERO, *La Femme criminelle et la prostituée*, 1896. Cf. aussi, à côté des publications déjà citées, notamment LE BLOND et LUCAS, *Du tatouage chez les prostituées*, Paris, 1899.

² Nous avons déjà indiqué cette situation spéciale à la fin du chapitre I, p. 70, sur la base des ouvrages du D^r J. HERBER, *Tatouages des prostituées marocaines*, Revue d'ethnographie et de sociologie, Paris 1919, et du chapitre II des considérations (après celles de LACASSAGNE sur les prostituées françaises, chap. I) sur *Les prostituées d'Afrique du Nord*, dans la Revue internat. de criminalistique. Voir aussi E. LAURENT, *La prostituée arabe*, Archives d'anthropol. criminelle, 1893, p. 315, et LE GOARANT, op. cit., pp. 86, 92, 98 et s. Lacassagne et Herber ont relevé que, malgré la fréquence des tatouages ethniques sur le corps (aux membres supérieurs, à la poitrine au-dessus des seins, sur la cuisse) les tatouages du ventre sont extrêmement rares ; ils n'en signalent que deux exemples connus, et les observations hospitalières « n'en ont pas relevé un seul cas » chez les prostituées algériennes. Les tatouages du pubis sont eux aussi « exceptionnels en tribu ». Ceux des talons sont rares également, et cela paraît « surprenant », car « le talon joue un grand rôle

dans la vie affective d'une femme. Si les maris reconnaissent leur femme voilée à la cheville, il faut bien penser que les amants reconnaissent leurs maîtresses de la même façon. Le talon devrait donc être le siège de quelque tatouage qui retienne dans son sillage les incertains » : Or, il n'en est rien, le D^r Herber n'en a vu qu'un seul, représentant une main de Fathma et un oiseau. C'est après 1914 qu'ont surgi chez les prostituées, à côté des tatouages aux décors ancestraux exécutés par des étrangers (à Tunis, des tatouages ethniques étaient faits par des Maltais), des motifs d'une extrême ténuité empruntés soit à d'autres prostituées nord-africaines (comme les poissons, le cyprès stylisé, la mosquée ou la qoubba, l'étoile à 5 ou 8 branches), soit aux modèles européens, exécutés par des nord-africains ou par des européens, et plus d'une fois par un joyeux : Le plus souvent d'ailleurs — il faut lui rendre cette justice — celui-ci « n'a pas abusé de ces pauvres filles ; il leur a tatoué des dessins fort honnêtes » (pensée ou lapin, femme décolletée ornée d'une longue chevelure ; quelques modèles sont reproduits), et des inscriptions qui, à ce moment, ne sont ni les cris de révolte ni les devises provocantes que nous retrouverons chez des européennes : ce sont des noms ou des chiffres, le matricule du soldat, le numéro de la carte de la prostituée, le nom du patron où elle loge, ou celui d'un amant, africain ou étranger, comme « Georges » ou « Poulet ».

rarement obscène contrairement à ce que l'on pourrait attendre ¹.

Il faut naturellement réserver les entraînements soudains dus à une mode ou à une contagion. Herber en a notamment relevé un cas exceptionnel et frappant au Maroc, à Salé, en 1926 ; mais le plus typique est sans doute celui que Bergh a signalé parmi les prostituées danoises, à Copenhague, en 1891, et qui prit le caractère d'une véritable épidémie. Nous aurons à en reparler au chapitre où nous examinerons les circonstances du tatouage et sa diffusion ², aussi bien d'ailleurs chez les marins et les soldats, que chez les prisonniers, et chez les « filles » que chez les « femmes du monde ». Nous pourrions y faire des observations sociologiques instructives et du plus haut intérêt.

En réalité, on doit pouvoir rencontrer ici comme ailleurs des variations de fréquence et de nature, et c'est ce qu'ont montré en particulier les observations des D^{rs} Locard et Jean Lacassagne, à Lyon. Le premier relevait que tous les auteurs sont d'accord pour déclarer le nombre des femmes tatouées « extrêmement restreint », mais il pensait, en 1938, que « c'est beaucoup moins exact aujourd'hui » et que d'ailleurs « les tatouages des femmes sont à peu près constamment ignobles et signalent les plus basses prostituées » ³ (ce qui pourtant est faire trop abstraction des tatouages sentimentaux si fréquents). De son côté, tout en rappelant que le tatouage chez les prostituées « semble avoir été considéré depuis longtemps comme une coutume en voie de disparition » (Parent-Duchatelet

le constatait en 1836, Lombroso et Ferrero relevaient « des proportions insignifiantes » en 1896, et Batut, en 1893, trouvait les tatouages des filles « excessivement rares en France »), le D^r Lacassagne doute de ces dernières assertions en tout cas, et les estime même « insoutenables », puisqu'en 1910 Locard trouvait, sur 98 femmes arrêtées pour délits divers, 13 porteuses de tatouages, « toutes des filles soumises ou des prostituées clandestines ».

Il pense que « les filles tatouées sont relativement nombreuses ». On ne doit pas oublier d'une part, que « certains clients, du meilleur monde, recherchent les prostituées tatouées, indépendamment de tout tatouage érotique ; le contact avec une partenaire *apache* réalise pour eux un stimulant sexuel ». Et d'autre part, « des sentiments bien naturels poussent les prostituées à dissimuler l'existence de ces stigmates » même aux médecins appelés à les examiner régulièrement : Il ne suffit pas de les interroger ; mais, dès qu'on promet « une rémunération immédiate » — « procédé irrésistible » — l'appât du gain, si grand pour une femme vénale, opère : « aussitôt, comme par enchantement, les secrets sont révélés ». Ainsi le D^r Lacassagne a trouvé à Lyon une proportion de 12 % de filles tatouées, à peu près identique à celle (13 %) que Le Goarant de Tromelin a relevée à Marseille en 1933 ; et à Paris, d'après les renseignements qu'il a obtenus, sur 78 filles en carte « faisant le dehors », 19 étaient tatouées, soit 20 %. Il estime difficile de dire si la fréquence du ta-

¹ On ne peut mieux résumer la situation et sa signification, que ne l'a fait le D^r HERBER lui-même dans son étude de 1925 : « En somme, la prostituée vivant en milieu exclusivement marocain ne porte écrit sur son corps que l'abandon de la tribu ; la prostituée en contact avec l'Algérien ou l'Européen oublie les préceptes de sa religion et accepte les dessins figurés. Elle fait actuellement graver le nom de son ami ; elle y ajoutera des professions de foi, des devises ; et le tatouage qui n'avait d'autre cause que l'entraînement, la contagion, deviendra un « véritable stigmatisme mental de dégénérescence ». Il apparaîtra (donc) deux classes parmi les prostituées : l'une acceptera toutes les tares des filles européennes, l'autre se refusera à tout tatouage et, rougissant de la tare ethnique, essaiera de la céler ; déjà, quelques mauresques élégantes circulent dans les rues de Casablanca,

dissimulant sous la poudre de riz la *syala* originelle ». Sur tout l'ensemble des cas étudiés par lui au Maroc (soit donc aussi en dehors de ceux des soldats et des prostituées), c'est-à-dire sur 6089 sujets, Herber a trouvé 1441 sujets tatoués : 254 seulement portaient alors des tatouages européens, contre 1247 porteuses de tatouages marocains. Voir ses articles de la revue *Hespéris*, 1925, 3^e trimestre, et 1926, 4^e trimestre ; cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 331.

² Voir chapitre VII, La contagion et les circonstances du tatouage.

³ E. LOCARD, *L'évolution actuelle du tatouage et son importance en criminalistique*, dans *Giustizia penale*, 1938, fasc. I/II, pp. 190-194.

touage diminue, et n'a en tout cas pas « constaté de sensible variation » dans les quinze années de ses fonctions, ce qui peut toutefois s'expliquer parce que « le tatouage est un péché de jeunesse » qui dure : Il se peut cependant « que la mode vestimentaire tendant de plus en plus à la nudité et que la généralisation des sports comme la natation, soient une entrave au développement de cette coutume »¹. C'est ce que nous examinerons d'ailleurs en terminant cette étude et en cherchant à dégager les conclusions actuelles.

*

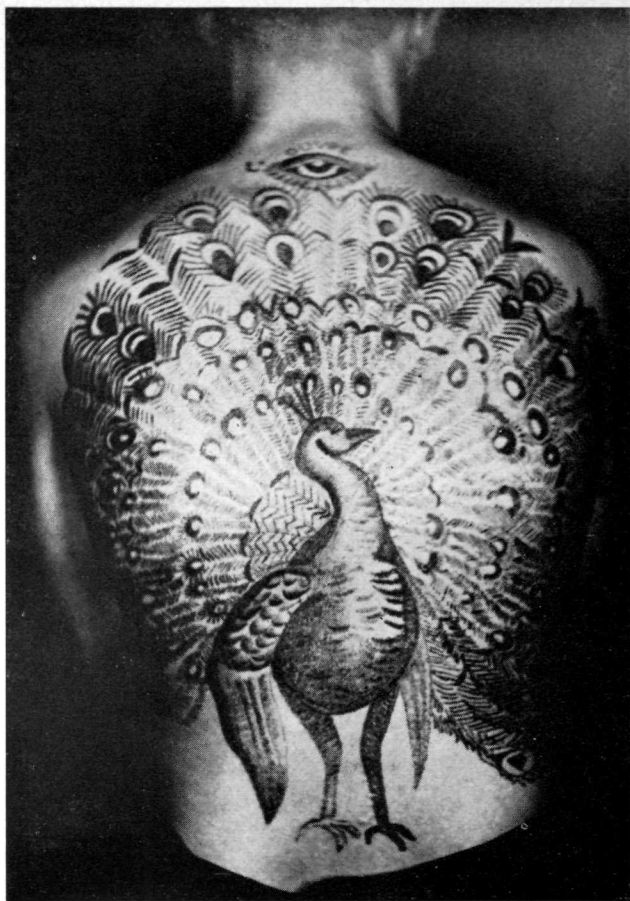
Mais, plus que la fréquence de ces inscriptions, c'est *leur sens*, dans la relation avec la criminalité possible, qui nous intéresse ici. Or, pour ainsi dire toujours, les tatouages des prostituées ou des prisonnières représentent, inscrite dans leur peau, nouvelle « carte du Tendre », avec les noms ou les initiales, la symbolique des cartes postales sentimentales. Chez 73 sur 80 des filles danoises observées par Bergh, le nom de l'amant était accompagné de la lettre *E*, qui signifie amour éternel ; chez 26, il y avait le nom de deux amoureux, d'autres en portaient trois, quatre ou jusqu'à cinq (un nom en effaçant parfois un autre au fur et à mesure d'un nouvel amour). Et les signes symboliques ne se rapportaient qu'aux relations amoureuses : « ce sont des fleurs, un cœur, une flèche, des liens entrelacés, des bustes de jeunes hommes, un bracelet, une croix mortuaire (deux fois), un vaisseau avec des voiles »...

La plupart des tatouages de prostituées, relevait semblablement Baer en Allemagne, sont des initiales d'anciens amants, de souteneurs ou d'amies ; ils sont presque toujours aux bras, aux mains ou aux doigts, rarement au sternum ; souvent y est jointe la date de la sortie de la maison de travail ou de la

prison. (Sur 15 femmes tatouées inscrites à la police des mœurs à Berlin, 5 ont indiqué l'avoir été à la maison de travail.) « Comme emblèmes, on note surtout un bracelet, un cœur, une couronne, une ancre, rarement un serpent, une armoirie. » Parmi les filles tatouées, l'une « n'offrait pas moins de 7 fois sur l'avant-bras gauche les initiales de souteneurs ou d'amies, outre une grande figure de femme nue dans une couronne ouverte, et 4 fois les initiales d'autres souteneurs ou d'autres amies sur l'avant-bras droit, outre des anneaux aux doigts ». Une autre portait l'inscription assez fréquente : *Lerne leiden ohne zu klagen (Apprends à souffrir sans te plaindre)*, une autre, le dessin d'une chopine dans la main, une autre encore, le buste d'un matelot sur l'avant-bras.

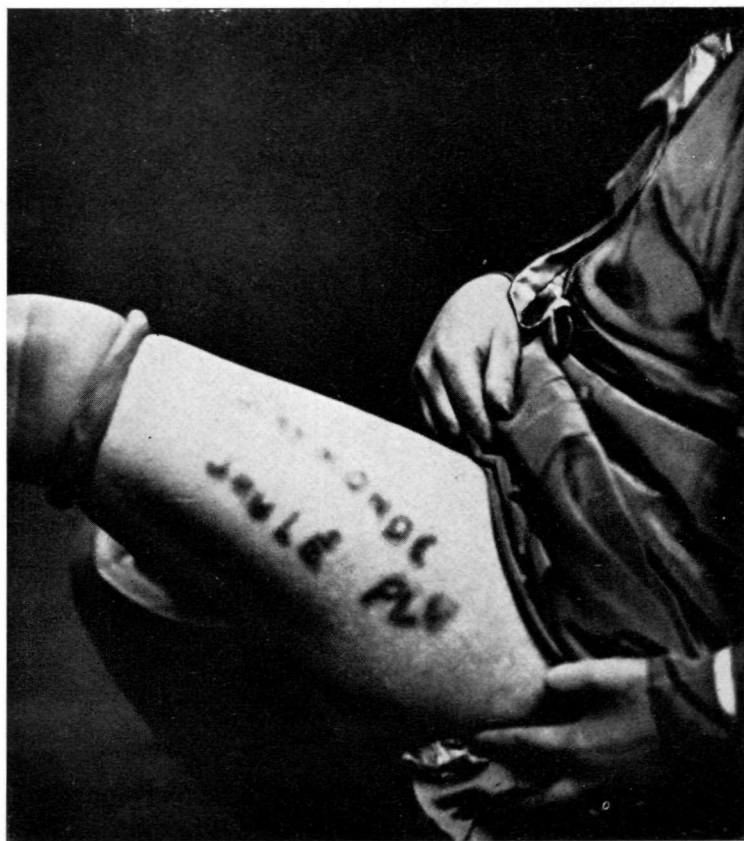
Les constatations faites en France par Lacassagne ne sont guère différentes. Sur l'ensemble des filles qu'il a observées, il a trouvé 60 fois des initiales, 42 fois un nom, 23 fois une pensée symbolique, 6 fois une déclaration d'amour, 2 fois une étoile, un oiseau, une tête de marin. Il a bien relevé aussi 19 fois un point, le « point de gouape » ou « point de brick », ce qui est assez naturel dans ce monde spécial où l'on sait ce que signifie « une gouape » et où le bordel se dit « brick » en argot (mais ce peut aussi bien être la « mouche » tatouée par coquetterie de fille, comme on souligne d'un trait bleu l'angle externe de l'œil ou, de nos jours, se fait tatouer les « points de cils ») ; 10 fois les trois points en triangle, sigle du « mort aux vaches » chez les hommes, mais fréquemment simple signe de ralliement ou d'affiliation chez la femme ; et 9 fois les 5 points en damier que nous retrouverons dans la « pègre » et le « milieu ». C'est peu, juge Lacassagne : « Quelle pauvreté à côté de la richesse et de la diversité des motifs observés sur les téguments de l'homme ! Le contraste est vraiment

¹ J. LACASSAGNE, *Le tatouage chez la prostituée française*, loc. cit., p. 550.



69. Tatouage-tableau romanesque : *les belles et la belle* (évasion).

70. Tatouage décoratif ou « artistique », le paon.



71. Tatouage « dédicatoire » féminin.

72. Tatouage féminin : P.L.V. (pour la vie).

frappant. » Le tatouage est d'ailleurs toujours maladroit, monochrome (le rouge n'est jamais employé), inesthétique, parfois seulement ébauché. Car le tatoueur n'est point un professionnel et « n'a pas visé à l'effet esthétique ; son intention a été de fixer un sentiment, une pensée : Le tatouage chez la femme constitue une véritable *cicatrice idéographique* » témoignant de son amour ou de sa soumission ¹.

Toutes ces constatations sont significatives et nous éclairent suffisamment sur la tendance qui pousse les femmes, ou les homosexuels qui s'inspirent de sentiments analogues, à se marquer. Leurs tatouages sont aussi clairs que les inscriptions amoureuses ou érotiques grattées ou griffonnées sur les murs des prisons ou des hôpitaux ; leurs auteurs les tracent sous l'empire de la passion, du désir, de la jalousie ou de la haine ; ils agissent ce faisant en êtres passionnés, et nullement en êtres criminels. Que le tatouage porte : *Louise, chère amante, mon unique consolation - Quand la neige tombera noire Augustine B. me sortira de la mémoire - Elle pense à moi - A la vie, à la mort - J'aime le Pacha de la Glacière*, ou, chez les invertis, *L'amitié unit les cœurs - Ami du contraire - Pasquin, tu es mon trésor*, etc., toutes ces inscriptions-proclamations témoignent en faveur de l'amour, et non de la criminalité. On y voit bien que nombre de tatoués et de tatouées, dont quelques-uns peuvent être criminels, sont épris, jaloux ou grossiers, mais qui fait des statistiques analogues sur les honnêtes gens ? Il s'agit là de tatouages de circonstance, d'occasion, qui ne sont pas sortis de « l'instinct ata-

vique » si ce n'est celui de plaire à qui l'on aime et de lui démontrer, jusque dans sa chair, la force et la durée de sentiments éphémères et « mobiles comme l'onde ». Il faut être singulièrement prévenu pour en déduire que leurs porteurs, même obsédés sexuellement, sont en majorité des criminels, avérés ou en puissance. Même les sentiments et les expressions qui, sans aucun doute, « bravent l'honnêteté » ne doivent pas être censés matérialiser une activité qui nécessairement « viole la loi » ; même ceux qui « font mal » selon le sens moral ne sont pas encore des « malfaiteurs » selon la loi pénale.

Aussi Baer pouvait-il conclure à ce sujet : « La frivolité et l'imitation, la coquetterie et la vanité, la légèreté et la prostitution, la fréquentation habituelle et les rapports étroits avec les criminels, l'intimité publique ou secrète qu'elles entretiennent avec eux, voilà les causes qui les conduisent au tatouage, et qui répondent complètement au caractère et à la nature intime des prostituées. » Il faudra donc faire ici, plus encore que chez l'homme, le départ entre le tatouage qui réellement peut révéler des tendances criminelles ou perverses, et celui qui n'est qu'un accident occasionnel, imprudence de jeunesse, surprise ou légèreté, souvent inspiré par l'amour ou imposé par l'homme aimé. Le Dr Lacassagne, qui sans doute connaissait le mieux ce sujet de nos jours, rappelait qu'il faut être prudent et que la distinction est difficile entre les tatouages à proprement parler « crapuleux », qui « sentent la perversité » et qui semblent justifier la théorie de Lombroso pour qui « prostitution et criminalité sont deux phénomènes analogues

¹ LACASSAGNE, étude citée, à propos des « tatouages crapuleux » et des « tatouages figuratifs », sous 3, et 4. Ces derniers sont devenus « rares, très rares ». Il n'a trouvé que dans un cas la tête classique de souteneur coiffé de la casquette à carreaux (figure 5), pendant de la tête de gigolette si souvent représentée sur la peau des hommes du milieu. A la fin du siècle dernier, les prostituées affectionnaient la colombe portant dans son bec une lettre ou un cœur (elle figurait 7 fois sur 21 tatouages dans les observations de LE BLOND et LUCAS, en 1899) ; aujourd'hui, le thème est démodé et Lacassagne n'en a plus trouvé que 2 exemples. On rencontre parfois le « tatouage de repréailles », comme le tatouage à

l'encre de Chine, exemple de vengeance de la fille quittée, signalé par BAILLOT (*Du tatouage*, thèse, Paris, 1894, p. 33). Lacassagne cite les exemples de demandes de détatouage de l'inscription « vache » ou « salope » infligée à une fille qui n'avait pas été « régulière » (figure 4), et signale qu'une fille, à l'Hôpital Saint-Louis portait sur la région sternale le mot *enculée*, ce qui est, comme chacun le sait, la pire injure du milieu. Baillet a signalé d'autre part, comme « tatouage de possession », l'inscription suivante sur le bras et l'avant-bras d'une femme qu'il détatoua : *J'aime Louis T. pour la vie - Celui qui m'aura après n'aura qu'un con* ; cité par LOCARD, *Traité*, p. 295.

ou pour ainsi dire parallèles », et ceux qui n'ont pas du tout cette signification, ou, en d'autres termes, entre les femmes « qui dans leur jeunesse ont fréquenté de jeunes voyous ou des repris de justice » (et peuvent le regretter), et « celles qui, une fois enrôlées dans l'armée de la prostitution, ont accepté avec plus ou moins d'enthousiasme toutes les tares et les flétrissures de ce milieu »¹.

nous en souviendrons quand le moment sera venu, après l'étude générale du tatouage, d'examiner quelle est sa signification criminologique, aussi bien chez la prostituée ou chez l'inverti², que chez l'homme du « mi-

lieu », le légionnaire ou le prisonnier. Certains tatouages de sentiment ou de fidélité peuvent être même touchants et relever d'un élan respectable, et certaines inscriptions ne pas manquer d'un charme pitoyable dans leur immoralité : telle celle que montrait une petite fille de Fez qui ne savait pas lire et la récitait en souriant : « Que la nuit te soit favorable et heureuse et que nous restions unis jusqu'à la mort » ; formule, dit le Dr Herber qui la rapporte, d'un tatoueur « lettré dilettante » sans doute et qui, « bien que n'ayant pas sa place dans un recueil de morale, était digne des courtisanes antiques ».

¹ Il y a pourtant quelques rares cas cités, qui ne permettent aucun doute sur la nature crapuleuse du tatouage féminin et sur les flétrissures qu'il implique. Ainsi celui que rapporte LOCARD, d'après Parent-Duchâtelet, et que nous mentionnons dans le chapitre étudiant Le tatouage marque de criminalité.

² De nos jours, les tatouages *lesbiens* sont plus fréquents chez les jeunes que chez les adultes, selon LACASSAGNE, et les tatouages sous-ombilicaux, si communs chez l'homme, « doivent être exceptionnels chez la femme » ; il n'en a jamais observé qu'un seul cas. Quant aux tatouages des *invertis*, ils ont bien des fois attiré l'attention des criminalistes, mais les opinions divergent, car chacun a tendance à conclure d'après ce qu'il a vu. BAER, en Allemagne pourtant, constatait qu'ils étaient très rares : bien qu'ayant examiné de nombreux pédérastes, il n'avait vu « qu'une seule fois un dessin sur le membre viril et jamais sur les fesses ». HERBER, quant à lui, ne croit pas « qu'il existe des tatouages spécifiques de pédérastes, pas plus qu'il n'y a de tatouages particuliers aux prostituées ». Certes, « il y a les mains enlacées, flanquées de noms d'hommes », mais les autres tatouages (comme le point bleu sur la paupière ou l'étoile sur l'épaule) n'ont de signifi-

tion fâcheuse que dans les centres où ils ont été gravés. Il faut se garder de généraliser. Pourtant des cas significatifs peuvent exister, qui relèvent sans hésitation du criminaliste. Parmi les condamnés aux travaux publics de Biskra, en 1918, « les invertis passifs avaient le gland tatoué en bleu », et « le résultat fut déplorable » quand on voulut faire l'essai de verser des *Joyeux* dans certains régiments d'infanterie de marine : « Dans les villes, ces soldats se conduisaient en bandits... Dans les casernes, ce fut épouvantable ; les prisons regorgeaient de punis ». A un jeune soldat qui ne voulait pas subir leurs exigences, par représailles, « on tatoua une verge sur les fesses » ; op. cit., pp. 96 ss. LOCARD à propos du tatouage des organes génitaux, — qui sont « intéressants car ils impliquent une anesthésie ou une dysesthésie particulière, et aussi une psychologie spéciale » — et qui sont d'ailleurs relativement rares, dit avoir « noté que les pédérastes portent parfois une botte sur le dos de la verge. J'en ai demandé la raison. Elle tient en cet ignoble jeu de mots : « Je vais te foutre ma botte au cul ». Plus rarement encore on trouve des initiales. J'ai vu une seule fois (mais les auteurs italiens en citent quelques exemples) le maquillage du gland en une tête dont le méat est la bouche. » *Traité*, III, p. 380. Nous retrouverons ces cas au chapitre VIII sur le tatouage marque de criminalité.

CHAPITRE IV

LE TATOUAGE CHEZ L'ENFANT

L'observation nous éloigne aussi des conclusions de Lombroso quant aux tatouages relevés sur des enfants, et qui devraient révéler leur foncière « précocité criminelle », en quelque sorte atavique. D'abord, dans les classes inférieures où il se rencontre le plus souvent, tous les adolescents, et non seulement les jeunes malfaiteurs, peuvent trouver plaisir ou être entraînés à se tatouer, que ce soit à l'école, à l'atelier ou dans la rue. Le tatouage est d'ailleurs, à l'âge scolaire, « une simple ébauche, un point, un rudiment de dessin, une initiale inachevée », tandis que « les cœurs percés de flèches, les initiales entrelacées témoignent de l'éveil sexuel et caractérisent les tatouages de la puberté ». Ce sont seulement les tatouages réalisés dans les colonies pénitentiaires ou les milieux délictuels qui sont « sensiblement les mêmes que ceux réalisés à l'âge adulte »¹. Ensuite, on peut très bien, selon les pays, ne pas trouver d'enfants tatoués, même parmi les enfants de justice², ou trouver des enfants tatoués

même dans les classes riches ou les collèges, par snobisme, esprit d'imitation, ou pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la criminalité. Cette mode, déteignant sur les adolescents, a été constatée par exemple en Angleterre. Leale l'a observée aussi sur des étudiants d'université. Lombroso lui-même ne cite-t-il pas le cas si typique « et pour ainsi dire épidémique », constaté par le Dr Albertotti, au moment où allait être fermé le collège de Castellamonte : « Vingt jeunes gens, sur le point de partir, se firent orner de tatouages qui faisaient allusion au collègue chéri, tels que le nom du directeur, celui d'un camarade, etc. Tous, à coup sûr, ignoraient que le tatouage fût un usage des barbares et des galériens »³. Mais cela ne veut pas dire évidemment qu'ils en avaient l'âme et qu'ils devaient le devenir. L'exemple signalé par le Dr Solowjewa, en 1930, dans une étude sur le tatouage des délinquants mineurs pratiqué en Crimée, est aussi des plus instructifs⁴.

¹ LE GOARANT, pp. 87, 124 et s., 158 et s., et, sur le fond du problème, à côté des études générales déjà citées (notamment d'Alexandre LACASSAGNE) : H. DONON, *Le tatouage chez les enfants*, thèse, médecine, Lyon, 1925, avec une bibliographie, pp. 133 à 136 ; E. BERILLON, rapport à la 4^{me} session, Congrès international d'anthropologie criminelle (1896), Genève, 1897, p. 228 ; Et. MARTIN, *Le tatouage chez les enfants*, Archives d'anthropologie criminelle, 1910, p. 75 ; LOCARD, *Traité*, III, p. 297.

² LE GOARANT, p. ex. relève « qu'en Suisse, il n'existe pratiquement pas, d'après les statistiques, d'enfants tatoués, le tatouage ne s'y observe pas avant 17 à 18 ans, et les dessins n'indiquent en aucune manière une tendance criminelle », p. 159.

³ LOMBROSO, op. cit., p. 292.

⁴ SOLOWJEW, *Die Tätuierung der jugendlichen Verbrecher*, dans Archiv für Kriminologie, vol. 87, décembre 1930, p. 214 (Cf. LE GOARANT, pp. 134 et suiv.). L'auteur, assistant de psychiatrie à la clinique de l'Université de Saratow, a examiné 136 jeunes détenus d'un atelier pénitentiaire. Sur ce nombre, 75 étaient porteurs de tatouages, soit 56 %. Or « ce pourcentage énorme en comparaison des statistiques classiques » trouve son explication dans le fait que la plus grande partie de ces jeunes malfaiteurs venaient de Crimée, « où le tatouage est très en vogue dans la population libre ». L'influence du milieu et de l'imitation est frappante. Ces

tatouages avaient été pratiqués chez 30 sujets pendant un voyage collectif en Crimée. Au cours des haltes nocturnes « les grandes personnes se font tatouer et les enfants les imitent ». Les tatoueurs professionnels (*punktierer*, piqueurs, pointilleurs) sont nombreux, et transportent avec eux, jeux d'aiguilles, colorants et échantillons des tatouages qu'ils savent faire. En Crimée, le marin est l'idéal d'un jeune homme, qui s'efforce de lui ressembler en tout : aussi la première place dans les tatouages était-elle occupée par l'ancre. On retrouvait ensuite le classique « cœur percé d'une flèche » avec une devise, ou un nom de femme ; les tatouages représentaient souvent la femme sous la forme idéalisée de la sirène (pour ainsi dire jamais dans des poses cyniques ou érotiques). Une inscription portait « Je n'oublie pas ma mère bien-aimée ». Un jeune garçon qui rêvait de posséder une montre, s'en était fait tatouer une sur le bras ; un autre, qui aimait les chevaux, s'était fait tatouer un cheval. A la question : « Pourquoi vous êtes-vous fait tatouer ? » (le plus souvent entre 9 et 13 ans), la réponse fut, 55 fois : « Parce que cela me plaisait, le tatouage était très joli et je voulais bien l'avoir » ; 6 fois : « J'avais vu ce tatouage chez d'autres » ; 4 fois : « En souvenir » ; 2 fois : « Parce que je m'ennuyais » ; 1 fois : « Parce que je voulais rentrer à la maison pour le faire voir », et une autre : « Le diable lui-même ne saurait dire pourquoi je me suis fait tatouer ». Parmi les 75 sujets observés, 29 s'étaient fait tatouer par des professionnels moyennant argent, dans la plupart des autres cas le tatouage

Sans doute certains chiffres, en France et en Italie, sont ou étaient assez inquiétants. Lombroso avait trouvé, sur 89 criminels, 66 qui s'étaient tatoués entre 9 et 16 ans ; Battistelli, à Naples, avait relevé 122 tatoués sur 394 mineurs délinquants, soit 31 % ; Carrieri, à Bologne, en 1889, 56 sur 170, soit 56,7 %. De son côté, A. Lacassagne en signalait 95, sur 376, qui l'avaient été entre 5 et 20 ans (dont deux à l'âge de 5 et 6 ans). Martin, à la prison de Saint-Paul, à Lyon, en 1901, en avait dénombré 38, sur 50 mineurs de 18 ans. Lacassagne et Martin ont fait aussi du tatouage de l'enfant « le signe de tendances perverses, un indice précurseur de mauvais instincts ». Mais c'est trop généraliser, et glisser trop aisément vers le danger du raisonnement *post hoc, ergo propter hoc*. Les circonstances sont chez l'enfant plus importantes que chez les autres sujets, précisément parce que sa curiosité peut être plus éveillée, son esprit de défense moins prompt, et sa compréhension de l'acte qu'il s'inflige ou qui lui est infligé, et des conséquences qu'il peut comporter, moins mûrie que chez l'adulte.

Ici autant et plus encore qu'en d'autres domaines, il faut soigneusement distinguer selon l'époque et la nature du tatouage. Il est d'abord, on vient de le voir, un tatouage infantin remontant souvent à la période scolaire — nous ne parlerons évidemment pas d'un éventuel tatouage d'identification des nouveau-nés¹ — et ce tatouage tient davantage du jeu, de la curiosité ou de l'imitation, que de tout autre caractère ; il peut donc être considéré comme inoffensif et, pour ainsi dire,

insignifiant. Les simples « points de tatouage », souvent à demi effacés, tendent à disparaître spontanément « parce que ce sont des essais de tatouage — esquisse d'étoile, de cœur ou de lettre — grossièrement pratiqués par l'enfant lui-même ou par ses camarades avec une ou deux épingles assemblées et de l'encre » (qui est généralement de l'encre de Chine ou celle qu'ils ont employée en classe pour apprendre à écrire). Ce fait n'est vraiment pas pour inquiéter. La question est déjà plus sérieuse lorsque, au dehors et fréquentant des camarades plus âgés qu'eux, ils se font ou se laissent tatouer initiales, date de naissance ou emblèmes, l'étoile, le bracelet, le cœur ou la pensée. Leur explication est d'ordinaire la suivante : « J'ai essayé de me tatouer moi-même, j'avais peut-être 9 ou 10 ans ; j'allais à l'école ; j'avais vu des jeunes gens dans la rue qui avaient des tatouages et j'ai essayé de les imiter. Comme ça m'a fait mal, je n'ai fait que quelques points sur l'avant-bras gauche avec de l'encre de Chine. Sur l'avant-bras droit, c'est un camarade qui a fait ces points lorsque j'étais aux bains ou à m'amuser dans les terrains vagues, et je l'ai supporté plus longtemps parce que c'est lui qui les faisait.. » Dans les patronages aussi, le tatouage a été par moments « très à la mode » ; on a vu d'autre part des frères se tatouer entre eux, les plus âgés apprenant aux jeunes et « se servant de leur tégument pour exercer leur talent ».

Mais la situation et le caractère changent lorsque l'enfant, vers 13 ans, sort de l'école, entre à l'usine ou en apprentissage, fréquente

fut fait gratuitement par un camarade, parfois par un mate-lot, parfois par un frère ou une sœur. Dans 8 cas seulement le tatouage avait été pratiqué de force ou dans les ateliers pénitentiaires.

¹ Nous montrerons que les *tatouages domestiques* d'identité se rencontrent parfois (c'est le cas de *Figaro*, et celui du jeune arabe cité par le Dr Kocher, que sa mère voulait reconnaître s'il devait être décapité comme prisonnier (fig. p. 124). Mais le *tatouage d'identité des nourrissons* a été proposé et appliqué parfois de nos jours comme infiniment plus sûr que les colliers, l'empreinte des pieds de l'enfant (dont une est remise à la mère), le numéro lié au poignet, ou même « l'emplâtre adhésif » (*adhesive label*) — à cause des confusions qui se sont produites dans les cliniques obstétri-

cales et les pouponnières. Un médecin de New York « sans oser aller jusqu'au tatouage proprement dit, a proposé de peindre le nom des enfants (dans les maternités) avec une solution de nitrate d'argent à 50% sur le dos ou sur la poitrine. Les lettres resteraient visibles au moins deux semaines ». La chronique médicale rapporte même que lorsque M^{me} Alice Roosevelt-Longworth accoucha de sa fille Paulina, à Chicago, le jour de la Saint-Valentin, « les autorisés de la Maternité, de peur qu'on ne mélangeât cette illustre petite-fille du Président Roosevelt avec les autres petites Saint-Valentin, firent placer au poignet de l'enfant un chiffre correspondant à celui qui portait la mère à son propre poignet, et ils imprimèrent un poinçon d'identification sur le dos de l'enfant et prirent l'empreinte de ses pieds. » Rapporté par LOCARD, III, pp. 265 ss.

là, ou dans la rue où il vit le plus souvent, « des vicieux et des tatoueurs ». Pendant les périodes de *farniente* dans les terrains vagues, les adolescents les voient opérer et se laissent facilement tatouer : Tel ce jeune voleur revenant un soir près de sa mère « avec un superbe bracelet tatoué au poignet gauche » qu'il était fier d'exhiber, et qui se serait attiré cette observation maternelle amère, mais lucide : « Il sera bientôt caché par les menottes qu'on devra te poser. »

On connaît aussi le cas d'un jeune voleur dont la sœur avait comme amant un apache tatoué, qui lui avait marqué sur le bras, à l'âge de 9 ans, une étoile et ses initiales, après quoi l'enfant avait essayé de se tatouer lui-même le bras gauche. On a trouvé aussi un emblème érotique (une esquisse de phallus) tatoué sur le bras d'un enfant de 15 ans. Enfin, les enfants ainsi entraînés ou devenus des « enfants de justice » sont tatoués parfois — lorsqu'ils ne se livrent pas en prison à l'autotatouage dans les heures de désœuvrement — par des détenus, « dans les conditions les plus invraisemblables » : Ainsi cet enfant de 14 ans, déjà condamné trois fois pour vol, se trouvant « à l'instruction en même temps que l'apache qui l'avait embauché pour voler », lequel, « pour passer les longs moments d'attente au Palais de Justice », réussit à lui tatouer sur l'avant-bras une tête de cheval¹.

Nous croyons donc tout à fait justifié l'avis de Donon et de Le Goarant, selon lequel le tatouage n'est pas *en soi* et nécessairement, chez l'enfant, un signe précurseur de criminalité, d'amoralité ou de tendances antisociales : « C'est un élément qui coïncide souvent avec la criminalité, mais qui ne saurait l'expliquer ou la conditionner » ; c'est moins un stigmate criminel qu'un stigmate « du milieu criminel » ; d'habitude il prouve tout simplement « le contact avec le milieu des malfaiteurs, des rôdeurs et des filles ». Il y a « con-

tagion mentale » et « imprégnation du jeune enfant par le milieu spécial ». L'enfant reproduit, sur lui comme dans ses rapports sociaux, ce qu'il a observé dans le milieu où il a grandi et s'est formé physiquement et moralement ; il « est devenu tatoué exactement pour la même raison qu'il est devenu voleur ; ces deux choses n'ont entre elles aucune relation de cause à effet, mais elles dérivent d'une source commune : le milieu qui a gâté et pourri l'enfant et qui reste le grand responsable ». Le tatouage, n'est en réalité qu'un « élément concomitant », et non pas essentiel, un « signe révélateur de mauvaise fréquentation » ou de mauvaise éducation, et non pas de méchanceté foncière atavique, il montre « que le tatoué est conforme à son milieu en cela comme en tout le reste »².

En réalité, presque toujours, lorsqu'ils n'ont pas été marqués tout enfants, formés et asservis à la corporation, comme on fait et a toujours fait, dès la Cour des Miracles, des mendiants professionnels et des « stropiats », les jeunes tatoués de chez nous veulent, par esprit d'émulation ou de bravade, par crânerie, se montrer des « vrais de vrais », des « caïds » ou des « durs », surtout en un temps qui a si bien su, après le romantisme du « bandit » ou du « chef de bande », glorifier l'« aventurier », le « tueur » ou le « gangster », héros nouveau. Tel ce jeune récidiviste répondant au médecin qui lui demandait la signification du point qu'il portait sur la joue droite : « C'est le point de fraye. Je me le suis fait tatouer à 16 ans, pour le faire au mec dur. » Du point de vue psychologique et social, le tatouage et ses circonstances éclaireront souvent le juge dans la connaissance du jeune délinquant ; il verra comment le manque d'éducation, d'instruction, de surveillance ont fait de celui-ci, qui est souvent aussi un « débile de la volonté », un être amoral d'abord, et finalement antisocial. C'est pour-

¹ Cf. LOCARD, op. cit., pp. 297 ss., d'après Et. MARTIN.

² LE GOARANT, op. cit.

quoi d'ailleurs la recherche du tatouage sur les enfants difficiles ou qui présentent de mauvaises fréquentations est si important et a été recommandé par l'école lyonnaise

(Donon, Le Goarant), aussi bien du point de vue de la prévention, que du traitement psychologique approprié¹. On ne peut qu'appuyer ces conclusions.

¹ LE GOARANT pense, p. 161, que « dans un but de relèvement, il y aurait lieu de souhaiter que l'Administration pénitentiaire édicte des moyens pour supprimer le tatouage chez

les jeunes détenus », car, selon lui, on ne saurait nier « la portée morale du détatouage qui blanchit le corps sinon l'âme des criminels et rend possible le travail qui réhabilite ».

CHAPITRE V

LE TATOUAGE MÉDICAL ET THÉRAPEUTIQUE

Une pratique immémoriale est celle du tatouage médical, prophylactique ou thérapeutique, très souvent lié dans ses origines à la magie et à ses pratiques sacrées¹. Fouquet estime que le tatouage en Egypte existait sous sa forme thérapeutique environ 3000 ans avant notre ère, et il a constaté sur la momie d'une prêtresse d'Hathor, nommée Ament, qui vivait à Thèbes sous la XI^me dynastie, il y a plus de cinq mille ans, des cicatrices de lignes droites et parallèles, les unes blanches, les autres bleues, sur le ventre, au niveau des fosses iliaques, cicatrices constituant apparemment « un tatouage dirigé contre une affection du petit bassin ». Berchon a relevé nombre d'exemples tirés d'auteurs anciens, chez Paul d'Égine, Avicenne, et jusque dans le *Satyricon* de Pétrone. Rare en Europe², le tatouage thérapeutique était pratiqué dans le nord de la Chine depuis un temps indéterminé. Il s'est pratiqué en Asie-Mineure, en

Arménie et en Syrie notamment, s'est propagé en Grèce et largement répandu parmi les populations côtières de l'Afrique du Nord, et Daumas pense que les Libyens, repoussés de la mer par les conquérants, auraient transmis jusqu'au centre du continent noir la méthode hygiénique des scarificateurs à laquelle Hérodote faisait déjà allusion dans son Livre IV. La religion musulmane n'a pas empêché l'expansion du tatouage en Afrique du Nord ; car si le Coran et certains Hadits le réprouvent en général, la religion le pardonne en cas d'ignorance, de contrainte, d'irresponsabilité, notamment par le fait du jeune âge, de besoin ou de nécessité imprévue et, assure Herber, « les jurisconsultes sont plus qu'indulgents à son endroit ». Mahomet lui-même, dans le Coran (chap. LXVIII) n'enseigne-t-il pas : « Cet homme qui, à la lecture de nos versets dit : Ce sont des contes anciens, nous lui imprimerons une marque

¹ Voir notamment : ACQUAVIVA, *Le tatouage thérapeutique*, Rev. internat. de criminalistique, 1930, p. 709 ; BATUT, *Du tatouage exotique et du tatouage en Europe*, Arch. anthropol. crim. VII, 1892, et VIII, 1893 ; BERCHON, *Histoire médicale du tatouage*, Paris, 1869 ; BERIEL, *Structure et évolution des tatouages*, Annales d'hygiène publique et de médecine légale, mai 1923 ; BERIEL et ROUSSILLE, *Le tatouage bleu des morphinomanes*, ibidem, janvier 1907 ; BERTHERAND, *Médecine et hygiène des Arabes*, 1853 ; BERTHOLON, *Exploration anthropologique de la Kroumirie*, Bull. de géographie historique, 1891, n° 4, et *Origines néolithique et mycénienne des tatouages des indigènes de l'Afrique*, Arch. anthropol. crim., n° 30, octobre 1904 ; DUFOURMANTEL, *Essai d'utilisation des procédés du tatouage dans la thérapeutique chirurgicale ou dermatologique*, Presse médicale, décembre 1919, p. 755 ; FOUQUET, *Le tatouage médical en Egypte*, dans l'antiquité et à l'époque actuelle, Arch. anthropol. crim., 1898, XII-XIII, pp. 270 et ss. ; HERBER, *Les tatouages du pubis au Maroc*, Revue d'ethnographie et des traditions populaires, 1922, n° 9, p. 43 ; *Les tatouages du pied au Maroc*, L'Anthropologie, tome XXIII, 1923, p. 87 ; *Origine et signification des tatouages marocains*, même revue, XXVII, 1927, p. 517 ; *Tatouages curatifs au Maroc*, Rev. d'ethnogr. et des trad. popul., 1928, N° 34-36, p. 179 ; KOCHER, *De la criminalité chez les Arabes*, Lyon, 1881 ; J. LACASSAGNE, ROUSSET et CARMES, *Le tatouage thérapeutique*, Rev. internat. de criminalistique, 1929, p. 563 ; LACASSAGNE et ROUSSET, *Un cas de tatouage thérapeutique, et Sur quelques nouvelles observations de tatouages thérapeutiques*, Bull. Société de dermatologie, 1929, p. 292, et Bulet. Société linéenne de Lyon, 9 novembre 1929 ; LE GOARANT DE TROMELIN, thèse médecine citée, Lyon,

1933, notamment pp. 38 et ss., 41-49, 66 et ss. ; LOCARD, *Traité*, III, pp. 265 à 292. et pp. 381 et ss. ; MAYRAC, *Du tatouage*, thèse médecine Lyon, 1900 ; ROCHE, *De la signification du tatouage*, Paris Médical, XI, 5 octobre 1912, p. 561 ; SPENCER, *Descriptive Sociology*, Londres, 1878.

² La *Chirurgie de Dionis* (Cours d'opérations) nous apprend qu'en Allemagne, les serviteurs des étuves savaient placer des ventouses et faire des mouchetures avec une flammèche, en leur donnant avec adresse la forme désirée, un lacs d'amour, un cœur, le chiffre d'une maîtresse ; 4^me éd., 1759, p. 844. — Nous ne parlerons pas ici d'autres utilisations possibles du tatouage moderne, par exemple pour faire disparaître ou dissimuler les tumeurs érectiles, les *naevi materni*, les plaques pourprées etc., (d'après les méthodes de Pauli, Tarral, Sédillot, Cordier, Mauclair), ni de l'artériographie ou tatouage des artères que proposait Comte pour « apprendre aux soldats le trajet des vaisseaux et leur point de compression », cf. J. LACASSAGNE, ROUSSET et CARMES, étude citée, p. 606-613. Cette dernière proposition s'apparente à l'usage relevé en Allemagne pendant la dernière guerre mondiale, et qui consistait à tatouer sous l'aisselle de chaque S.S., à côté de ces deux lettres (devant permettre d'identifier son incorporation et empêcher une fuite possible ou une désertion), un signe indiquant son groupe sanguin : « Ce tatouage donnait droit à la priorité des soins dans les hôpitaux des zones de combat et, par l'indication du groupe sanguin permettait, en cas de besoin, de procéder sans délai à une transfusion » ; ce tatouage distinguait « des hommes particulièrement précieux pour le régime nazi et qui devaient être sauvés à tout prix avant tous les autres », dit DELARUE, op. cit., 1950, p. 13.

sur le nez » ? Aussi les tatouages thérapeutiques, « relativement rares » au Maroc, sont « fort nombreux » en Tunisie (le Dr Carton en a observé beaucoup sur les seuls hommes d'un bataillon de tirailleurs), et ils étaient « légion en Algérie » au temps de Brault, en 1908. En Kroumirie, le *tebib* a souvent à tatouer ses malades.

Cette sorte de tatouage a naturellement la faveur des primitifs chez qui le prêtre ou le mage et le guérisseur se confondent, et il fait partie de leurs *tabous*. Les indigènes ont en effet accoutumé d'employer le tatouage, « soit comme préventif de maux futurs, soit comme moyen de traitement de maux actuels. Tantôt le tatouage est considéré comme une vaccination mystique, à la fois amulette et remède qui préserve de tous les maux, tantôt il sera, au contraire, un traitement qu'on pourrait presque qualifier de rationnel (par l'incision et la décongestion) des manifestations inflammatoires et douloureuses. » Au Rio Nunez, on scarifie la poitrine et le ventre des nouveau-nés pour les préserver des maladies ; ailleurs on tatoue sur l'enfant des dents de loup pour le protéger contre les accidents de la dentition, ou un œil sur la personne qu'on veut préserver du mauvais œil. Les indigènes de la Guyane se scarifiaient les membres afin d'éviter les rhumatismes auxquels ils sont exposés, nous rapporte Spencer. En Birmanie, hommes et femmes se couvraient le visage, le ventre et les cuisses de tatouages rouges et bleus, représentant des animaux et des formules sacrées, à la fois comme ornement et comme talisman contre les maladies et les fauves, et au Laos et dans le haut Mékong, c'étaient les bonzes qui tatouaient contre les névralgies et les maladies. Dans les diverses régions d'Afrique du Nord on pratique, contre la migraine et les névralgies, des scarifications — ou en cas d'insuffisance, des tatouages — entre l'angle externe de l'œil

et la racine des cheveux. On recourt souvent à ces procédés curatifs pour soulager un enfant, ou contre les points pleurétiques. Les Kabyles se marquent la croix libyenne à l'angle externe des paupières, contre la fièvre. Un tatouage est dirigé contre les maladies de la peau, un autre contre les gastralgies, un autre (l'ellipse entourée de rayons) contre le lipome. Batut en a vu un contre une tare de la cornée, un autre sur le poignet, contre une synovite tendineuse. Ils sont si nombreux et divers que Herber a renoncé à en faire une classification vraiment médicale ¹.

La plupart de ces incisions et piqûres sont faites en Afrique du Nord par les tatouueuses professionnelles, qui parcourent les rues. Les aiguilles doivent être en nombre impair (3, 5 ou 7, disent les Coptes), car ces nombres sont bénéfiques et de bon augure : d'où la rencontre si fréquente de 9 points, de 3 lignes, ou des deux signes combinés. Les tatouages sont d'habitude de couleur noire et exécutés soit avec de la poudre à canon soit avec de l'oxyde d'antimoine, car « la couleur noire a elle-même un effet magique ». La tatoueuse n'a pas une *baraka* spéciale, ce n'est pas elle qui communique au tatouage un pouvoir qu'elle porterait en elle-même. Elle ne se sert pas non plus d'instruments spéciaux, comme ces « aiguilles de mort » qui donnent à certaines opérations leur valeur prophylactique. Elle fait les tatouages préventifs et curatifs comme les tatouages décoratifs. Ils doivent leur efficacité uniquement « à la vertu des dessins qu'ils reproduisent ».

C'est en effet dans les dessins magiques et cabalistiques, qu'il faut chercher leur modèle : La *croix*, si fréquemment employée, car « de même que la section d'un signe hiéroglyphique le met hors d'état de nuire, de même la section d'une ligne par une autre exerce, par sympathie, une influence sur le mal » ; la *circonférence*, dont la signification est aussi manifeste :

¹ Quant à la localisation de ces tatouages, FOUQUET, qui avait réuni 97 cas, en a trouvé 60 sur les tempes, 24 sur les mains, 4 sur les pieds, 1 sur le genou, sur une épaule, sur la

nuque et sur le cou, et 5 sur le tronc ; cf. LACASSAGNE, ROUSSET et CARMES, loc. cit., p. 570 et s.



73. Tatouages-souvenirs de femme allemande.
74. Tatouages tribaux et tatouages du *milieu* d'une prostituée nord-africaine.
75. Tatouage-surcharge, de dissimulation (nom de l'amant).



76. Tatouage sentimental de souvenir.



77. Souvenir d'escale à Hong-Kong.

« comme dans les rites de circumambulation par exemple, elle constitue une défense, une circonvallation qui, dans le cas particulier de tatouage, limite le mal et le soustrait aux influences périphériques ». Le rôle du *quadri-latère* est moins connu (il doit lui aussi représenter comme une sorte d'enceinte de défense, de tour carrée ou de rempart). Il est parfois remplacé par la main de Fathma et fait dans ce cas « figure de talisman », comme d'autre part l'attouchement ou le port d'amulettes ou de reliques. On juxtapose ou superpose ces signes « pour en accroître la force, grâce à la vertu bien connue de la répétition ». Les *chaînes* ont elles aussi leur signification claire : le Dr Carton a trouvé sur le corps d'un Tunisien non seulement « une chaîne pour resserrer la poitrine », mais « deux clefs pour la fermer »¹.

Il est vrai que les dessins à but curatif sont très variables et n'ont point tous ce sens symbolique profond qui doit leur donner leur efficacité ; il s'en trouve d'usuels, formés de simples taches, de traits isolés ou groupés, sans signification spécifique particulière : « De type ornemental, ils deviennent thérapeutiques par destination. » Peut-être cette constatation montre-t-elle que « l'idée primitive est en train de se perdre » et annonce-t-elle sa disparition, après son évolution².

Du tatouage *curatif* ordinaire si fréquent, qui se pratique à n'importe quel moment ou n'importe quelle époque de la vie, sur une région quelconque de la peau³, sans formes, instruments ou pouvoirs thérapeutiques spéciaux, et contre tant d'affections diverses, il faut distinguer d'après les auteurs⁴ les tatouages *prophylactiques* ayant valeur de

talisman, comme par exemple le scorpion, d'origine mystérieuse, dont le sens serait de protéger contre le mauvais œil. Il en va ainsi du tatouage prophylactique contre la mortalité infantile, pratiqué avec « l'aiguille de la mort », dont nous avons parlé, c'est-à-dire avec une aiguille ayant servi à coudre le linceul d'un mort (de préférence célibataire), par une personne ayant une *baraka* spéciale. Ce sont là rites chers à la magie, et certaines tatouées ont précisé qu'en ce cas c'est *Chitan* (Satan) qui intervient... En dehors des tatouages de l'enfance (*aïcha*) se trouvent ceux de la puberté qui ont le sens d'un « rite de passage » et ceux de l'âge adulte, notamment ceux de la femme après le mariage. Ces derniers sont de deux sortes ; on trouve communément sur elle les tatouages ornementaux ordinaires dictés par la coquetterie et qui sont un complément de l'attrait sexuel, mais on rencontre aussi des tatouages prophylactiques contre la stérilité, contre la mort de l'enfant *in utero*, ou contre les influences pernicieuses ou les mauvais génies pouvant menacer l'enfant en général.

De ces tatouages préventifs ou prophylactiques de protection, on peut rapprocher les tatouages *d'invulnérabilité*. Un cas intéressant de persistance ou de réapparition d'un pareil tatouage, censé magique, appliqué à ses adeptes par un agitateur politique ou chef de bande nommé Acharn, a été signalé à Bangkok en 1933 : Il les tatouait d'une lettre de l'alphabet siamois correspondant à notre S, entre le pouce et l'index de la main droite, en assurant que ce signe assurait l'immunité dans les coups de mains et permettait de se tirer sans dommage de toutes les affaires :

¹ D'après HERBER, *Tatouages curatifs au Maroc*, loc. cit.

² Il ne faut pas oublier que, de nos jours et dans la vie moderne, le tatouage *curatif* ou médical peut jouer un tout autre rôle, notamment dans la chirurgie autoplastique ou esthétique, où un médecin de Vienne, SCHUH, imagina et proposa, dès 1858, de tatouer avec une poudre rouge de cinabre les lèvres artificielles formées d'un lambeau de peau prélevé sur une autre partie du corps (les bras par exemple), après incision de la muqueuse pour une cause quelconque, comme une tumeur, un accident, une lésion traumatique. Il a décrit lui-même le procédé, cité par BERCHON, en estimant que son emploi « est une ressource que l'on ne doit pas

mépriser ». Cf. LOCARD, *Trailé*, III, p. 285. Sur le « tatouage chirurgical » en général, voir l'exposé de ce dernier, avec les références aux diverses opérations ou expériences, aux auteurs et à la bibliographie, pp. 282-287.

³ A côté des scarifications et des procédés curatifs traditionnels indigènes, on a relevé des traces d'origine accidentelle qu'il ne faut pas confondre avec eux, provenant notamment de piqûres hypodermiques mal faites, ou de l'usage du « taffetas noir » d'Angleterre.

⁴ En particulier LACASSAGNE, ROUSSET et CARMES, loc. cit., pp. 576-590, avec les diverses observations notées, et les reproductions pp. 580 et 581.

Il n'en fut pas moins tué au cours d'une rixe, après une opiniâtre résistance de sa part et de la part de cinq de ses prosélytes. La croyance au tatouage d'invulnérabilité, cuirasse magique, ne serait pas rare, et s'il se révèle inopérant, l'« accident » est réputé dû « à ce que le tatouage était mal fait, à ce que le sujet s'était rendu indigne, ou encore au fait qu'il n'avait pas dit correctement les mots qu'il fallait pendant qu'on le tatouait »¹.

En réalité, réservés encore ici des cas de ce genre où le tatouage est mis au service du crime comme dans les « tatouages de bandes » ou « d'affiliation » qui ont une importance criminologique évidente et que nous retrouverons en examinant cette dernière, toutes ces sortes d'incisions, de lignes, de traits, de croix et de cercles, ces « demi-cercles radiés de sens énigmatique » qu'on retrouve un peu partout, de l'ancienne Egypte et du lointain

Orient à l'Afrique du Nord, au Congo, à l'Amérique du Sud, sont totalement étrangers à toute assimilation possible avec une marque quelconque de brutalité foncière, de cruauté ou de criminalité primitive. Ils n'ont rien de commun avec la théorie de Lombroso pour laquelle le tatouage est « l'un des signes de la prédestination d'un être humain voué au crime par son organisation même ». Au contraire, ce recours de pauvres humains désespérés, contre les maux mystérieux qui les frappent à travers les générations, aux forces supérieures et bienfaisantes qui doivent assurer la protection et le secours, l'équilibre et la jouissance tranquille de la vie, est tout à l'opposé d'une activité criminelle et « sauvage » qui doit causer les troubles et le mal, le désordre et la mort. Le tatouage religieux, dont il se rapproche, le prouve avec bien plus d'évidence encore.

¹ LE GOARANT, pp. 61 et s. Les faits ont été relatés par le *Bangkok Times* du 22 mai 1933, et confirmés à l'auteur par le conseiller à la Cour d'appel M. R. Lingat. M. Niel, conseiller à la Cour suprême du Siam, lui a assuré qu'il avait dû à plusieurs reprises s'occuper d'affaires semblables : Le porteur du tatouage est parfois si convaincu de son

efficacité, qu'il n'hésite pas à vouloir la prouver ; devant de nombreux témoins, le sujet réputé invulnérable se fait tirer un coup de revolver, auquel naturellement il succombe, et l'affaire est déferée à la Cour d'assises, « où tous les témoins viennent témoigner de leur stupéfaction que ça n'ait pas marché ».

CHAPITRE VI

LE TATOUAGE RELIGIEUX

Dans son énumération des « causes » du tatouage¹, Lombroso notait aussi que la religion — qui a tant de pouvoir sur les peuples, et qui se montre si opiniâtre à conserver les habitudes, les coutumes antiques — « a certainement contribué à maintenir cet usage : nous en voyons une preuve quasi officielle à Lorette. Ceux qui ont une dévotion pour un saint croient, en gravant son image dans leur propre chair, lui donner une preuve, un témoignage éclatant de leur amour. » Cela n'est pas contestable : le désir de protection², de consécration, est universel ; l'amour, qu'il place son objet dans le ciel ou parmi les plus misérables créatures, qu'il se rencontre chez le pèlerin ou chez la prostituée, prendra facilement les mêmes formes excessives ou touchantes. Cette constatation peut suffire pour expliquer la permanence d'une tradition. Mais là s'arrête le sens de la démonstration lombrosienne.

C'est vrai, les Phéniciens se gravaient sur le front le signe de leur divinité ; les vases

du V^e siècle nous montrent des ménades portant, tatoué sur la jambe droite, le faon ou le chevreau, symbole dionysiaque, et les prêtresses du culte du serpent, en Nouvelle-Guinée, portaient des tatouages de fleurs et d'animaux qui les rendaient sacrées. Les hommes initiés aux mystères de Bacchus se tatouaient une feuille de lierre sur le front, et les disciples de Shiva se peignent encore son trident à la même place, dans l'Inde d'aujourd'hui. Les Hébreux connaissaient le tatouage, qu'ils avaient emprunté aux Egyptiens, et le pratiquaient malgré la défense de Moïse qui, dans le *Lévitique* leur enjoint : « Et, pleurant sur un mort, vous ne ferez pas d'incisions dans votre chair, et vous n'écrirez pas de signes sur vous »³. D'après Procope, le grand historien du règne de Justinien au VI^e siècle, les premiers chrétiens eux aussi, à l'aide du feu, se gravaient sur les bras et à la paume de la main le monogramme du Christ et le signe de la croix, sans doute en souvenir des symboles d'initiation païenne ;

¹ *L'Homme criminel*, I, p. 288. Voir aussi HERBER, *Tatouage et religion*, Revue de l'Histoire des religions, 1921, tome I, p. 69 ; LOCARD, *Le tatouage chez les Hébreux*, Archiv. anthropolog. crim. XXIV, 1909, p. 56 et *Traité*, tome III, pp. 253-258, avec les références ; LE GOARANT, op. cit., notamment pp. 24-32, et sur le tatouage religieux des primitifs, MAKAREWICZ, *Einführung in die Philosophie des Strafrechts*, Stuttgart, 1906, avec les divers exemples qu'il donne, p. 164. Aux îles Gilbert, le géant Bainé se tient sur le chemin du paradis et dévore tous ceux qui tentent d'y entrer et ne sont point tatoués ; aux Nouvelles-Hébrides, si un homme n'a pas les oreilles percées, il n'aura pas à boire dans l'autre monde ; s'il n'est pas tatoué, il ne recevra pas de bonne nourriture ; aux îles Fidji, les femmes qui n'étaient pas tatouées devaient être dévorées par les dieux. Le tatouage « est la marque visible de l'alliance avec le Dieu de la tribu », le grand sceau, de caractère sacré, d'une communauté, et il n'y a aucune comparaison possible avec les conditions actuelles. LOMBROSO relève d'ailleurs aussi, d'après Scherzer, qu'à l'île Marshall on doit demander aux dieux la permission de se tatouer, et que les prêtres de la Nouvelle-Zélande font seuls l'office de tatoueurs ; ou encore que, selon Lubbock, on y croit « que la femme qui ne porterait pas le tatouage orthodoxe ne pourrait jouir de la félicité éternelle ».

² Dans l'antiquité, Hérodote nous raconte comment Paris, « l'étranger à la tête dorée », ravisseur de la « blanche

Hélène », au moment où il allait être atteint par les gens de Ménélas, se réfugia dans le temple d'Héraclès à Canope et là, se fit tatouer pour se rendre inviolable.

³ Les Septante traduisent le terme hébreu *seret* par *gram-mata sticta*, caractères marqués avec un instrument aigu, et la version syriaque dit : écriture faite avec des pointes. Saint Jean, dans l'*Apocalypse*, écrit : « ... 140.000 ayant le nom du Père écrit sur le front se tiennent sur la montagne de Sion, tandis qu'un ange proclame que si quelqu'un adore la bête et son image et s'il prend la marque au front ou à la main, celui-là boira le vin de la colère de Dieu ». Sur ce « tatouage mystérieux, signe du peuple élu », les versets d'Ezéchiel nous éclairent : « Et le Seigneur m'a dit : J'ai traversé la cité de Jérusalem et j'ai mis le signe *Thau* sur le front des hommes qui gémissent et qui souffrent... tous ceux auxquels vous verrez le signe *Thau* ne les frappez pas et commencez par mon sanctuaire... » LOCARD pense que, d'après l'écriture hébraïque, il s'agissait du graphisme T « qui fut toujours dans l'archéologie chrétienne le sceau divin, le signe d'élection. » On le trouve dans les catacombes romaines, les premiers chrétiens le portaient sur leurs vêtements, et il figure aussi dans la crosse des évêques et des abbés du rite grec. Les pèlerins de Jérusalem employaient pour se tatouer un mélange d'encre et de fiel de bœuf. Les Syriens catholiques et les Coptes se tatouaient au poignet droit.

leur usage de se marquer était encore fréquent de son temps. Malgré la défense de l'empereur Constantin, qui interdit qu'on pratiquât le tatouage sur le visage « pour ne point flétrir cette partie du corps faite à l'image de la beauté céleste », et malgré la réprobation de certains conciles comme celui de Calenth en 787 et de certains pères de l'Eglise comme Tertullien, l'usage ne disparut pas totalement. Pendant les Croisades, les chrétiens se tatouaient, car le corps de celui qui risquait de mourir sans le secours de la religion n'était pas privé de la sépulture chrétienne, d'après les lois de l'Eglise, s'il portait la marque de la croix. Jusqu'en 1658 même, relate Thévenot qui y fut en voyage, les chrétiens qui se rendaient à Bethléem « suivaient l'usage de se faire tatouer dans le sanctuaire » ; il s'y soumit lui-même : « Nous employâmes, dit-il, tout le mardi 29 avril à nous faire marquer les bras, comme font ordinairement les pèlerins ; ce sont des chrétiens de Bethléem, suivant le rite latin, qui font cela », imprimant à l'avant-bras ou aux poignets la croix ou le monogramme du Christ (le Chrysimon) ¹.

Ce n'est pas une autre signification qu'il faut donner au phénomène qu'en 1894, Capus signalait en Bosnie-Herzégovine. Il indiquait que le tatouage le plus fréquent est un tatouage religieux, sous forme de croix, de cercle ou de points sur une partie du corps facile à découvrir, notamment dans l'entrebâillement de la chemise et le retroussement de ses très larges manches : « Ce fait, futile en apparence, est à remarquer parce qu'il est l'indice

d'une qualité : la franchise dans l'affirmation et la revendication d'une foi religieuse à une époque où les fidèles s'exposaient à la dure intolérance du fanatisme musulman. De plus, partout, ce sont les femmes qui se soumettent de préférence à cette ornementation, en somme assez douloureuse, de la peau, et il n'est guère de paysanne catholique qui n'ait affronté l'opération à l'âge de jeune fille. » L'usage de se tatouer remonterait ainsi au XII^e siècle environ, et cette hypothèse expliquerait à la fois le silence, sur cette particularité, des vieux écrits, et le choix du signe de la croix comme marque éminente de la foi chrétienne venue des ancêtres. Les serviteurs du culte chrétien, notamment les franciscains, qui ont « de tout temps lutté vaillamment pour la conservation de la foi chrétienne dans ces pays », n'ont certainement pas vu avec déplaisir l'introduction et le maintien d'un usage qui rendait la défection plus difficile en marquant l'éventuel renégat de signes extérieurs malaisés, sinon impossibles à détruire. C'est la même marque, le même « totem religieux » qu'aux origines ².

D'une manière générale, il n'est pas étonnant que le tatouage religieux soit resté le plus fréquent dans les pays où la foi populaire est restée la plus intense et la plus expressive — à condition que le tatouage y soit un usage pratiqué — comme au Portugal ³, ou dans certains pays de l'Amérique latine, tels que le Mexique, et surtout en Italie. Il est cependant rare en France, sinon même « aujourd'hui pratiquement inconnu », d'après Locard ⁴, alors qu'on le rencontrait au contraire assez

¹ D'après BERCHON. Selon E. GODARD, cette coutume locale persistait encore en 1862, et en 1881, d'après LACASSAGNE ; cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 260.

² G. CAPUS, *Tatouages en Bosnie-Herzégovine*, Bull. Société anthropol., nov.-déc. 1894, cf. LOCARD, *ibidem*, p. 321.

³ Pour les tatouages, religieux et autres (notamment aussi érotiques) au Portugal, cf. LOCARD, *Traité*, III, pp. 320 ss., avec les références aux publications de LEITE DE VASCONCELLOS sur les Formules magiques (1886), puis de CASTELLO BRANCO (1888), QUEIROZ VELLOSO (1889), ROCHA PEIXOTO (1892), LUIS VIEGAS (1902), TEIXEIRA BASTOS (1903), PEREIRA CUEIRO (1908), MENDES CORREA (1914).

⁴ En France pourtant, ces indications (anciennes) de LOCARD, ne doivent pas être prises de manière absolue.

D'après certains témoignages plus récents, les tatouages de caractère religieux — ou aussi anti-religieux ou blasphématoires — ne sont pas rares. Signalons, p. ex. que, dans son livre sur les prisonniers : *Toi qui es-tu ?* (Ed. Spes, Paris, 1957), Elisabeth DUPEYRAT, au chapitre *Tatouages*, p. 45, dit avoir constaté « quelques belles floraisons qui ne manquaient pas de pittoresque » : sur la poitrine d'un prisonnier « se tordaient les flammes de l'enfer, tandis que des démons armés de fourches surgissaient entre les flammes ». Un autre s'était fait graver, sur la poitrine aussi « la marque indélébile du tableau bien connu : Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus avec sa croix et ses roses ». Et un aumônier lui conta l'histoire du tatouage « bien gênant » de ce garçon devenu son bras droit, qui lui servait la messe, se montrait d'un dévouement à toute épreuve, mais ne voulait à aucun prix quitter le foulard serré, été comme hiver, autour de

fréquemment encore en Belgique, lors des observations de Vervaeck. Les tatouages religieux italiens ont donné lieu à des études intéressantes et bien connues, comme celles qui, spécialement, relatent les usages suivis, à la fin du XIX^e siècle encore, au pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, où les gens « faisaient du tatouage un grand usage religieux », gravant des emblèmes pieux ou la date de leur pèlerinage sur leur peau. Les images et les inscriptions religieuses tatouées se retrouvaient d'ailleurs fréquemment dans la péninsule italienne et on en a donné maintes fois des reproductions : crucifix, instruments de la passion de Notre-Seigneur, ciboire ou couronne d'épines, cœur ou autel surmonté de la croix, calvaire, images du Christ, de la Madone ou des saints, inscriptions telles que les initiales *INRI* ou les formules *Iddio mi vede* (Dieu me voit), *L'avvenire e di Dio*, ou *Viva Gesù e Maria*.

Il faut s'arrêter plus particulièrement au singulier usage de Lorette décrit par M^{me} Pigorini-Beri¹ et qui explique ces « tatouages à la fois religieux et amoureux que l'on rencontre chez presque tous les habitants des Marches », lesquels ont conservé la tradition du tatouage exactement « comme ailleurs on reste fidèle aux vieilles croyances, aux souvenirs et jusqu'aux manières de penser des aïeux ». Les paysans y portent — d'habitude au niveau du poignet — « des lignes symboliques bleuâtres : Des emblèmes de la Passion, le crucifix de Sirolo vêtu d'une robe ; saint François s'y trouve avec les stigmates et les

emblèmes de son ordre, et aussi sainte Claire, avec la palme de la virginité à la main. Et puis des madones sans nombre, la Vierge d'Assise, couronnée par les anges et perchée sur un poirier. Des cœurs percés de flèches ou enchaînés, avec une croix au-dessus d'eux, offrent tous les caractères d'un serment à Dieu ». Quelquefois aussi, « c'est une étoile, puis une date. Le *ne m'oubliez pas* des amoureux avoisine le monogramme du Christ ou le Sauveur tout nu dont l'œil jette des rayons : singulier mélange du sacré et du profane, comme dans toutes les choses vraies et sincères de la vie », observait le narrateur.

Dans une étude contemporaine parue à Berne, le D^r Gretener observait aussi que « sous le nom de *Maria, Segno, Devozione*, cette coutume était répandue dans les couches les plus inférieures, chez les paysans, les bergers, les matelots, les soldats, les manœuvres ». Mais, observait-il justement, « elle a sa source dans l'instinct de la représentation matérielle des sentiments et des passions dominantes » : ici, la foi et l'amour². Elle est de nature toute mystique. Elle n'a sans doute pas d'autre sens que le tatouage du nom de la *Mère* ou de l'*Amour* (on sait que, dans le peuple, le nom de *Marie* est l'anagramme d'*Aimer*), que portaient de nombreux soldats ou détenus italiens, et rejoint l'observation d' A. Lacassagne relevant que le plus commun des emblèmes qu'il avait relevés était la pensée, avec cette inscription : *A moi, A elle, A ma sœur, A ma mère, A Marie*, la pensée portant fréquem-

son cou jusqu'au jour de température suffocante où, cédant aux sollicitations de l'aumônier, le prisonnier, avec un « Vous l'aurez voulu », retira, d'un geste dramatique, le foulard qui cachait, « gravée en collier sur le cou, la profession de foi de son servent de messe : *A bas la calotte !* »

¹ M^{me} C. PIGORINI-BERI, *Le tatouage religieux et amoureux au pèlerinage de N.-D.-de-Lorette*, Archives d'anthropologie criminelle, 1891, p. 5. L'origine en remonte à la légende du XI^e siècle concernant la translation de la Santa Casa qui, pour fuir les Turcs, émigra sur le territoire de Fiume, puis traversa une nuit l'Adriatique pour se poser à Lorette, où « elle trouva le repos et l'hospitalité ». Il s'y greffe une interprétation de certaines paroles de saint François d'Assise, qui aurait prédit cette traversée un siècle à l'avance. Les tatouages de N.-D.-de-Lorette étaient une commémoration de cette légende ou de cette interprétation. L'anniversaire en était célébré au mois de septembre. Chaque année, dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, tous les habitants des Marches accouraient au pèlerinage. Tous les clochers des bords de la

mer du Piceno ou des montagnes voisines se mettaient en branle, les coups de feu éclataient, les feux de joie s'allumaient, des chants s'élevaient « où se mêlent le sacré et le profane », et jeunes gens et jeunes filles se hâtaient vers le bois de lauriers où repose la Maison de Nazareth : « On chante, on boit, on couche en plein air, devant l'église fermée, comme les mahométans à la Mecque. C'est un grand pèlerinage amoureux et les suites prouvent souvent que la célèbre nuit fut moins sacrée que profane. Personne d'ailleurs, ne s'en étonne... Puis, le paysan retourne à son champ. Il rapporte de Lorette, comme nos pèlerins rapportent de N.-D. de Lourdes, sinon un cœur meilleur, du moins des croix et des médailles. » Cf. LOCARD, *Traité*, III, pp. 368 ss., d'après les récits de M^{me} PIGORINI-BERI, et de MAYRAC. Ces rites et les tatouages furent interdits à la fin du XIX^e siècle, cf. LE GOARANT, thèse cit., p. 87.

² D^r GRETENER, *Cesare Lombroso's Verbrecher von Gurbt*, Berne, 1890.

ment l'image de celle à qui va cette particulière dévotion. Il n'est donc pas du tout étonnant que, parmi 102 criminels tatoués signalés par Lombroso, 31 portaient des signes religieux, que Lacassagne en ait trouvé (avec les signes patriotiques) 150 sur ses 700 divers sujets, et que partout les observateurs (Sallilas en Espagne, Rocha-Peixoto au Portugal, Vervaeck en Belgique, Bergh au Danemark, Baer en Allemagne, etc.) aient noté, parmi les images tatouées, des croix, des crucifix ou des symboles religieux, tels que, par exemple, le cœur percé de trois points, qui signifie le supplice du Christ le « frère en souffrance ». On trouve fréquemment le crucifix accompagné de l'inscription tatouée : *Comme lui j'ai souffert*.

Cette inscription même, comme les classiques tatouages de pensées, avec sur leurs pétales ou à proximité, les mots *A ma mère*, montrent qu'il y a une convention romantique du tatouage, comme du sentiment. Nous le savons en ce qui concerne la *mère*. Quant au *crucifié*, sa présence peut, comme dans le cas de la mère, témoigner d'un reste des souvenirs et des sentiments de l'enfance, impliquer un symbole consolateur ou protecteur, ou ce qui est sans doute beaucoup plus fréquent, manifester une sorte de vanité conventionnelle dans le pessimisme, le sort malheureux de celui qui a été rejeté par le monde, méconnu, et doit souffrir et mourir en solitaire ¹.

Ce qui compte avant tout, c'est l'explication dans la perspective criminologique et spécialement par rapport aux déductions de Lombroso. Car si la religion, la foi aberrante ou la superstition peuvent commander des actes criminels, comme anciennement les sacrifices humains ou aujourd'hui encore, chez certains peuples sauvages, des meurtres rituels, il n'y a pas là trace de criminalité au sens où nous

l'entendons, mais de mystique aveuglement. Le fanatique dévot, le primitif emporté par les fureurs magiques croit bien faire, agir selon les commandements les plus hauts et s'acquérir honneur ou mérite, et non pas se vouer au crime. Et d'habitude d'ailleurs, dans nos pays et notre temps, c'est-à-dire dans les milieux où vivent tous nos criminels, la religion ne porte pas du tout à des actes de violence ou de déprédation, mais au contraire à des actes élevés et désintéressés, et à la souffrance ou aux macérations infligées à *soi-même*, à son propre corps ; elle bannit l'agression envers des victimes innocentes. « Quelle différence avec les tatouages des prisons et des bagnes ! » et qu'il faut donc « tenir compte de cette soif indiscutable de l'homme pour l'idéal » ². Mme Pigorini-Beri, qui a observé les pratiques de Lorette et s'est interrogée sur leur origine, a rappelé qu'au Moyen Age les lois de l'Eglise privaient de sépulture tous ceux qui, mourant sans les secours de la religion et sur les champs de bataille, ne portaient pas sur eux d'image ou de signe religieux : « Peut-être alors le tatouage devint-il une véritable amulette. C'était comme le *Thau* dont parle Ezéchiel dans ses prophéties, ce signe sacré gravé sur le front de ceux qui, seuls, obtenaient le pardon du Dieu vengeur ».

Quoi qu'il en soit les pèlerins de N.-D.-de-Lorette, même s'ils ne doivent pas faire évoquer le cilice et la discipline des ascètes et les stigmates du *Poverello*, nous rappellent la foi simple des premiers chrétiens ou des croisés, leur besoin de salut et leur attachement aux traditions religieuses, plutôt que de suggérer de lointains et fantaisistes rapports avec l'atavisme criminel. Certains observateurs ont été frappés par exemple de constater, pendant la campagne d'Erythrée, que les soldats italiens, qui portaient anciennement si sou-

¹ Ici encore, un exemple, cité par LACASSAGNE, peut nous mettre en garde contre l'interprétation absolue des tatouages et de leurs véritables sens : c'est celui de ce tombeau qui évoquait moins le souvenir chrétien d'une parente disparue, qu'une pensée toute matérialiste, comme l'indiquait l'inscription : *Sur la tombe de ma tante dont je suis héritier*.

² LE GOARANT, qui estime aussi, p. 88, que les tatouages de N.-D.-de-Lorette devraient être rapprochés plutôt « des tatouages païens des adorateurs de la déesse Syra », qui, nous apprend Lucien, *puncturis se notant omnes*, cf. LOMBROSO, I, p. 228. A noter qu'on trouve semblablement des tatouages de signes et d'emblèmes *maçonniques*, cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 368.

vent des tatouages « professionnels » ou de « courage » d'après les observations mêmes rapportées par Lombroso, n'en avaient plus sur leur torse ou leurs bras; mais très nombreux étaient en revanche ceux qui portaient une médaille, un scapulaire ou une amulette, dont le sens de remise à la protection divine ou d'appel confiant à la garde d'un pouvoir supérieur — rejoignant si l'on veut le tatouage de prévention magique et le talisman des primitifs — est évident.

Pourtant, on observera, pour être exact, que la foi peut parfois aussi être aberrante, comme le notait déjà Lombroso lorsqu'il parlait de ces prostituées de Naples entretenant un lumignon devant la statue de la Vierge et la priant pour qu'elle leur conduise des clients et leur assure la bénédiction d'un commerce florissant. Locard a signalé le cas d'un meurtrier de 15 ans qui portait, tatoué sur son mollet gauche, un œil avec l'inscription *Dieu voit tout*, admonition qui malheureusement ne l'avait pas sauvé du crime. Au Mexique, où le tatouage, lorsqu'il n'est pas simplement professionnel (ce qui est rare), est généralement une fanfaronnade ou un défi à la société, et « procède plutôt d'une idée superstitieuse ou d'un sentiment de vengeance », comme le relevait Baer, « beaucoup de criminels portent des tatouages d'ordre religieux : une croix, un ciboire, le monogramme du Christ, un saint,

le plus souvent saint Jacques de Compostelle représenté à cheval en tenue de guerrier, ou encore une image du diable ». Le Dr Baca cite un criminel qui s'était fait tatouer au milieu de la poitrine une croix avec l'inscription : *Que la puissance de Dieu et la force de la foi m'assistent*. Comme on lui demandait « si sa confiance en Dieu s'étendait jusqu'au succès de ses actes délictueux, il répondit affirmativement de l'air de la plus parfaite satisfaction ». C'est sans doute, a-t-on conclu, « par suite de cette pensée superstitieuse » qui les domine encore et fournit le sens de leur tatouage¹ « que les tatoués mexicains, à l'encontre de ceux d'Europe, tiennent à leurs tatouages comme à une amulette et n'ont pas le désir de les faire disparaître », pas plus qu'ils n'ont l'envie d'en parler ou de les montrer : La plupart d'entre eux cherchent à les cacher et « répondent évasivement aux questions qu'on leur adresse relativement au motif qui les a déterminés à se faire tatouer ; ils soutiennent souvent qu'ils ont été tatoués à leur insu, pendant leur sommeil ou à l'état d'ivresse ». Leurs marques sont donc, ici encore, des signes d'identification précieux, mais elles ne permettent de conclure directement ni à une nature ou une profession criminelle, ni à un « atavisme » qui autoriserait à assimiler sommairement le criminel au sauvage ou à la brute ancestrale.

¹ Un autre délinquant s'était fait tatouer sur le bras le portrait de sa maîtresse parce qu'on lui avait assuré que, si elle le trompait, il en serait averti par une douleur à l'endroit

où se trouvait ce dessin. A ce sujet, cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 325.

CHAPITRE VII

LA CONTAGION ET LES CIRCONSTANCES DU TATOUAGE

Les raisons de la contagion et de la diffusion du tatouage dans certains milieux sont parfaitement claires et compréhensibles, si l'on pense aux conditions dans lesquelles il s'opère. Nous avons déjà relevé comment l'épidémie — ou la mode — du tatouage s'était, à un certain moment, déclarée parmi les prostituées de Copenhague et celles de Salé, comment aussi il a pu apparaître dans un collège bien pensant d'adolescents en Italie et parmi de nombreux enfants russes lors d'un voyage collectif en Crimée, comment il s'est répandu un peu partout dans la marine et l'armée, et comment il peut aussi bien se répandre occasionnellement dans la plus haute société : cela non seulement dans le passé, mais jusque dans notre siècle.

C'était anciennement l'usage de certains gentilshommes de se faire tatouer, puisque le cadavre du chevalier d'Aumale, tué à la bataille de Saint-Denis le 3 janvier 1591, fut reconnu grâce aux « chiffres d'amour » que la belle Raverie qu'il avait autrefois aimée, « luy avait dès longtemps gravé et figuré dans le bras »¹, et puisque jusqu'à nos jours on s'est

demandé si le bon roi Henri IV n'était pas tatoué². A notre époque, le tatouage de rois, de princes et d'aristocrates ayant passé par la marine ou l'armée, n'est pas discutable. On raconte que Bernadotte, devenu roi de Suède, gravement malade, s'opposa à la saignée que lui proposait son médecin jusqu'à ce que, le mal empirant, il finit par céder, fit sortir tous les assistants et découvrit au médecin son avant-bras tatoué d'un bonnet phrygien avec l'inscription *Mort aux tyrans*, souvenir du temps où il n'était encore, en 1793, qu'un soldat des armées de la République, dans lesquelles ces proclamations patriotiques étaient en honneur. Depuis, un ouvrage sur les tatouages dans les villes allemandes de la mer du Nord a reproduit une photographie des tatouages du roi Frédéric de Danemark³, le dernier tzar portait paraît-il un tatouage cabalistique japonais, et « l'on raconte d'un comte Tolstoï, peut-être un aïeul du grand romancier, qu'il s'était fait tatouer et avait trouvé là un talent d'agrément d'un nouveau genre, qu'il utilisait volontiers dans le monde »⁴. Le roi Edouard VII s'était fait tatouer une croix de Jérusalem

¹ J. MARIEJOL, dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, rappelle cet « épisode émouvant de la guerre en dentelles ». *Histoire de France* d'E. LAVISSE, tome VI, vol. I, p. 323 ; cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 261.

² D'après J. E. BOURDAIS, Henri IV aurait porté, tatoué sur la poitrine, le serment — renouvelé à Montauban — de « persévérer jusqu'à la mort dans la Confession de Genève », et, à gauche, un cœur, dans lequel il aurait fait « tracer par l'homme aux aiguilles le nom d'une dame dont, tout jeune, il avait gagné les faveurs ». Toutefois, ni le procès-verbal d'autopsie signé par 26 médecins, ni la description précise du corps, très bien conservé, par Alexandre Lenoir lorsque, par ordre de la Convention, les tombes royales de l'abbaye de St.-Denis furent ouvertes le 12 octobre 1793, n'en parlent ; ce pourquoi il faut plutôt conclure à une légende. Voir D^r J. HERBER, *Henri IV était-il tatoué*, et, plus généralement, du même auteur : *Tatouage et politique*, Albums du Crocodile, Lyon 1944.

³ A. SPAMER, *Die Tätowierung in den deutschen Hafentädten*, Brême, 1934.

⁴ DELINES raconte (ouvrage cité) qu'un dîner dans le grand monde, à Moscou, n'était complet que si le comte Tolstoï,

homme élégant, très correct, aux grands yeux intelligents, intarissable en anecdotes, se trouvait parmi les convives : « Au dessert, invariablement, le maître de maison se tournait vers lui et, lui tapant sur l'épaule, lui disait : « Eh bien ! cher ami, c'est le moment de montrer aux dames ta poitrine et tes bras, et le reste de ta personne à ces messieurs un peu plus tard ». Tolstoï ne se faisait pas prier, il entr'ouvrait sa chemise et, renversé sur sa chaise, bombant son thorax, il exhibait sa poitrine « sur laquelle un oiseau de paradis étalait ses ailes, entouré d'une guirlande de petits oiseaux finement dessinés ». Quand les dames avaient admiré ces arabesques à loisir, il retroussait ses manches et « découvrait les deux bras autour desquels deux longs serpents s'enlaçaient ». Toutes les dames s'informaient avec sollicitude : « le comte avait-il souffert pendant que les sauvages le tatouaient ? » Quand leur curiosité était épuisée, les hommes entraînaient Tolstoï dans une chambre et « demandaient à voir plus loin : Tolstoï complétait alors l'exhibition par la vue de son corps couvert de la tête aux pieds de dessins les plus fantaisistes. » — La vérité oblige à dire cependant que le comte « ne s'était pas fait tatouer pour obéir à un caprice de la mode et que, s'il savait parti de cette particularité, il l'avait plutôt subie que cherchée ». L'origine en semble plutôt « empruntée

dans cette ville, alors qu'il était prince de Galles, en 1862¹. Il fut imité par le duc d'York, précédé lui-même du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, par le duc d'Edimbourg, et par quelques-uns des membres les plus considérés de la Chambre des Lords². Le beau sexe suivit, nous l'avons vu ; dans la *gentry*, il fut de bon ton pour les élégantes de se faire tatouer un papillon délicat ou une date-souvenir. Le tatouage eut alors « la faveur des snobs » ; il fut pratiqué « avec des allures modernes, aseptiquement, précédé d'une piqûre de cocaïne », et la *Gazette Médicale de Paris* (4 octobre 1902) signalait qu'à Londres opérait un véritable artiste (il se servait d'une aiguille électrique, introduisait dans ses tatouages jusqu'à sept couleurs différentes, respectait la perspective et le modelé), et que « dans son atelier clients et curieux se pressent tout comme chez un peintre ou un sculpteur en renom »³.

à un chapitre du Robinson Crusôé qu'à des aventures de la vie réelle » : Lors d'un voyage en Orient, scandalisé de surprendre le pape ivre-mort sur le pont du vaisseau un dimanche matin, il avait eu « l'idée facétieuse de coller la longue barbe de l'ecclésiastique au plancher par un énorme cachet de cire rouge aux armes du gouvernement », et lorsque le pape s'éveilla et voulut dégager son menton, il « lui fit observer avec le plus grand sérieux qu'il n'avait pas le droit de se lever, sa barbe étant scellée avec le sceau de l'Etat, et qu'il fallait un ordre du gouvernement pour rompre le cachet ». Le commandant prit fait et cause pour l'aumônier furieux et, pour venger l'affront, débarqua son turbulent officier de marine sur une île habitée par des sauvages, et l'y abandonna. Pour se concilier l'estime de ses nouveaux compagnons, le comte témoigna une vive admiration pour leurs tatouages, « et sollicita l'honneur d'être décoré à vif comme eux », sans prévoir peut-être « que cette singularité suffirait pour lui assurer une célébrité mondiale à son retour à Saint-Pétersbourg. » Rapporté par LOCARD, p. 355.

¹ Dans un article de la Revue des Deux-Mondes du 15 juin 1881, *Voyages en Syrie*, Gabriel CHARMES raconte avoir été arrêté un jour dans une rue par un homme qui voulait à tout prix lui faire un tatouage sur le bras pour constater qu'il était un *hadji*, un pèlerin, et qu'il avait été à Jérusalem. Le choix lui était offert entre la croix grecque et la croix latine, la fleur de lys ou le fer de lance, l'étoile ou d'autres emblèmes. L'opération ne lui ferait aucun mal, il ne la sentirait pas : pendant qu'on le tatouerait, il fumerait un narghilé et prendrait un café en bavardant avec la femme et la fille de l'opérateur qui lui adressaient en effet, d'une fenêtre, les signes les plus engageants. « D'ailleurs, les plus grands personnages s'étaient offerts à l'épreuve qu'on me proposait. Vingt certificats en faisaient foi. J'ai su résister à ces nobles exemples, je ne me suis pas fait tatouer (dit l'auteur), mais j'ai repris un des certificats ; il montre très clairement que le prince de Galles a été plus faible que moi et s'est laissé prendre aux beaux yeux de la fille du tatoueur ». Voici en effet son texte, et l'auteur « pense que personne ne sera assez sceptique pour douter de son incontestable authenticité » : « Ceci est le certificat que Francis Souwan a gravé la croix de Jérusalem sur le bras de S. A. le prince de Galles. La satisfaction que Sa Majesté a éprouvée de cette opération prouve qu'elle peut être recommandée. Signé : *Vanne*, courrier de la suite de S. A. le prince de Galles, Jérusalem, 12 avril 1862. » LOCARD, *ibid.*, p. 354.

Il n'y a pas de raison pour qu'un semblable attrait ne se rencontre pas aussi bien dans le « demi-monde », dans le « milieu » ou dans tout autre groupe social et parmi les gens simples ou mal famés, que dans le « monde » et parmi les gens « bien », chez les boxeurs, les soldats, ou les marins comme chez les filles, les escarpes et les prisonniers. L'attrait sera même beaucoup plus fort chez les gens moins raffinés et moins faits pour résister aux aberrations du goût, aux sollicitations d'une mode ou au désir de « se distinguer ». Cela n'est point douteux, d'après toutes les expériences : un tatoueur, spécialiste ou amateur, un lieu propice, l'oisiveté, l'ennui, l'entraînement ou la vanité, suffisent à créer le courant. Bergh l'a montré, comme nous venons de le rappeler, par l'exemple des prostituées de Copenhague, parmi lesquelles il faut relever, de 1885 à 1890, 80 tatouées sur 804 filles examinées, soit la proportion exceptionnelle

² J. DELARUE écrit à propos de l'Angleterre, dans son livre sur *Les tatouages du « milieu »*, p. 15, que « le tatouage armorial se retrouve dans les pays anglo-saxons, particulièrement en Angleterre où les grands du royaume portent ainsi leur blason finement tatoué », et rapporte à ce sujet le fait-divers suivant : « Il y a quelques années, lors du couronnement de Georges VI, une Française revendiqua ses droits à la couronne en excitant... d'un tatouage qu'elle portait. Elle se prétendait fille du duc de Clarence (frère du roi) et de Frédérique de Hohenzollern. Avant de la confier à une nourrice, son père avait pris soin de lui faire tatouer, à un endroit discret et charnu, des armoiries parlantes pour preuve de son ascendance illustre. L'enfant aurait été plus tard enlevée, et le tatouage effacé. Pas au point qu'une expertise n'en reconnaisse assez de signes identifiables, donnant ainsi matière à procès ».

³ D'après le *Pearson's Magazine*, il eut pour clients « les membres de la *gentry*, des notabilités étrangères, le fils du général Roberts, le sultan de Lahore », Le GOARANT, pp. 89 ss. Voir aussi M. DELINES, *Le tatouage dans le grand monde*, Archives d'anthropologie crim., 1895, p. 760 et LOCARD, *Traité*, III, Le tatouage chez les gens du monde, pp. 353 ss. Ce dernier rappelle aussi, pp. 314 ss., que dans ses Archives d'anthropologie criminelle, en 1897, LACASSAGNE décrivait l'élégant atelier ouvert dans Jermy Street, en plein quartier de St. James, par un tatoueur du nom de Sutherland Mac Donald, « parfait maître dans l'art du tatouage — probablement celui qu'en 1927, BOYER nommait le « Michel-Ange du tatouage » — favori des princes, des ducs, des milieux distingués et des riches américains, qui « peignait à la seringue de véritables aquarelles, telles que les *Printemps* de Botticelli, la *Cène* de Léonard de Vinci, des portraits de femme ou le portrait de Gladstone parmi des fleurs, des devises armoriales, et aussi des « bank-notes en trompe l'œil » ou « des gaudrioles dans le goût français... à condition que les lois de la décence y soient respectées ». Le « triomphe » de ce tatoueur émrite londonien ou de l'un de ses émules était d'avoir « trouvé le moyen de fixer à jamais sur les joues de ses clientes les tentes de la jeunesse. On ne dira plus donc, désormais, que les roses et les lys sont peints sur leur visage, mais qu'ils y sont tatoués. Le tatoueur qui a inventé la jeunesse perpétuelle du teint étudie en ce moment le moyen de sertir sous la peau de minuscules diamants, à peine effleurants, pour faire les yeux des dragons, les ailes des papillons ou la garde de l'épée. »

de 10 pour cent, et cela par le fait qu'un ancien marin, habile en cette spécialité, avait su exploiter leur frivolité et leur oisiveté : 49 d'entre elles s'étaient fait tatouer par lui, qui « signait ses tatouages comme un maître signe ses toiles », lui aussi, et les autres avaient suivi, se faisant « piquer » par des amies, ou par leur souteneur¹. Herber a signalé semblablement l'extraordinaire et très exceptionnelle constatation faite à Salé, au Maroc, en 1926, où furent médicalement relevées, sur le ventre et le pubis de prostituées, des tatouages d'incantation amoureuse ou des formules de prière, sorte de « talismans de protection », phénomène qui était sans doute « l'œuvre d'un tatoueur, qui séjourna à cette époque à Salé » et qui doit avoir trouvé dans ce milieu « un état d'esprit spécial »².

Il n'en va pas différemment dans les autres, qu'il s'agisse du milieu militaire, du milieu professionnel ou du milieu carcéral : l'usine, le terrain vague, ou le bain, l'hôpital, la salle de garde ou la cellule de discipline, fournissent également de telles circonstances émulateuses et favorisantes.

Lombroso raconte comment un brave soldat lombard — au moment où le tatouage fut très en faveur dans les armées italiennes — lui répondait en riant, un jour qu'il « le raillait d'avoir dépensé une petite somme pour se faire gâter le bras » : — « Voyez-vous, mon-

sieur, nous sommes comme les moutons ; que l'un de nous fasse une chose, tous aussitôt l'imitent, au risque même de se faire du mal. » C'est ainsi qu'il arrive qu'une compagnie entière porte le même signe, un cœur par exemple³. Lacassagne dit aussi avoir vu, à la prison de Mléjad, dix détenus qui, pour imiter un de leurs camarades, s'étaient fait tatouer sur le bras la devise : *Pas de chance*. Et l'un d'eux expliquait qu'il l'avait fait parce que tous les prisonniers étaient ainsi tatoués. Lacassagne pensait d'ailleurs que la tendance à se faire tatouer est beaucoup plus le résultat de la vie pénitentiaire que sa cause, et de la vie sédentaire que de la vie militaire.

Dans les prisons, remarquait-il, se rencontrent des individus qui font métier de tatouer leurs camarades, soit pour en tirer un profit, soit simplement pour se distraire. Il avait rencontré un de ces opérateurs, qui lui disait : « — Cela fait passer le temps ; j'aime à dessiner et, faute de papier, j'opère sur la peau de mes compagnons. » Il relevait aussi qu'à Paris et Lyon, par exemple, ceux qui font profession du tatouage ont coutume de tenir boutique près des auberges, ils ont des albums ; leurs prix variaient, à l'époque, de cinquante centimes à quinze francs selon l'opération, et certains gagnaient jusqu'à cent francs par jour. En Allemagne aussi le D^r

¹ R. BERGH, *Über Tätowierung der Prostituierten*, Monatsschrift für praktische Dermatologie, Hambourg, 1891, et *Le tatouage chez les prostituées danoises*, Archives d'anthropologie criminelle, 1891, p. 361. Cf. à ce sujet BAER, p. 20 ; LE GOARANT, p. 96. LOMBROSO a reproduit aussi le travail statistique de Bergh dans ses *Nouvelles recherches de psychiatrie et d'anthropologie criminelle*. Le tatouage semble avoir continué à se répandre ensuite parmi les prostituées danoises, puisque, en 1901, sur 397 prostituées traitées, 127, soit 32 %, étaient tatouées : à Vestre-Hôpital, parmi les 292 « clandestines », il y avait 27 tatouées, soit 9,2 % ; LE GOARANT, p. 97.

² Le D^r HERBER a trouvé un « document de grand intérêt », irrécusable, de la docteresse Legey qui constata à Salé, en 1926, la présence, sur le ventre ou le pubis de prostituées, de « tatouages ayant pour objet de les faire aimer, de les protéger contre les jalousies des êtres visibles ou invisibles, ou simplement des formules de prières », sortes de « talismans de protection » : Ainsi le nom d'Allah ou la formule *Bismillah* (par le nom de Dieu) « que l'indigène emploie avant de posséder sa femme, soit qu'il veuille écarter les mauvaises influences qui pourraient pénétrer en elle au moment de l'acte, soit qu'il appelle la protection de Dieu au moment où il va assurer la perpétuation de sa famille ». Ou encore la série de petits points contre le mauvais œil, que la tatoueuse fait en prononçant les mots : « contre l'œil des hommes, contre l'œil des femmes, contre l'œil des génies », ainsi que

les maillons d'une petite chaîne pour attacher l'homme épris (tatouage appelé *senisla*). Or, par la suite, le D^r HERBER a assisté à l'examen de 2 à 3000 prostituées, et n'a jamais rien vu de semblable, bien qu'il ait eu son attention attirée sur les tatouages du ventre (d'ailleurs de caractère moderne lorsqu'ils se rencontrent). Il faut donc bien conclure qu'il s'agissait là « de l'œuvre d'un tatoueur qui doit y avoir trouvé dans ce milieu un état d'esprit spécial ». Les tatouages relevés après 1926 ne semblent guère avoir changé de caractère et « révèlent tous la passivité des prostituées. Leur peau est comme un mur où peut écrire celui qui passe ». Les dessins sont « ceux des soldats de toutes origines de l'Afrique du Nord, ceux de la pègre, extrêmement variés et sans art » ; mais « ils ne sont pas lubriques » et c'est « tout ce qu'on peut dire d'eux ». A Marrakech, où elles pullulent au quartier réservé, sur 1000 prostituées, il n'a été relevé que deux tatouages qui ne fussent pas d'origine tribale.

³ LOMBROSO nous paraît un peu naïf lorsqu'il note, devant un fait aussi naturel, que « c'est là une preuve curieuse de cette influence ». Il avait en effet souligné lui-même le rôle extraordinaire de l'émulation et de l'esprit moutonnier, d'une part, et celui de l'oisiveté, d'autre part, « qui explique le nombre si grand de tatouages que nous rencontrons chez les déserteurs, les prisonniers, les bergers, les marins » qui ne sont pas tous des criminels. *Op. cit.*, pp. 289, 290, 292, 294.

Seidl, à l'infirmerie de la garnison de Munich où il avait découvert une si surprenante proportion de tatoués, avait établi qu'il existait des gens vivant du métier de tatoueur et qui se rencontraient au moment du recrutement dans les casernes¹, où ils tatouaient pour vingt à cinquante pfennige. Dans sa *Vie étrange de l'argot*, Chautard nous apprend que le « tatoueur en titre » des rôdeurs et des filles du quartier de la Villette, de 1877 à 1885, fut le père Rémy, qui *piquait* tout l'éché au canal de l'Ourcq, à Pantin, où femmes et marlous venaient se baigner : C'est lui qui tatoua le célèbre serpent enlaçant deux fois le buste de la fille surnommée Reine de Ménilmontant, la tête du reptile dardant entre les seins, et l'extrémité caudale aboutissant au pubis². Enfin, un de ces opérateurs lui-même, Camaudi, qui a raconté en 1912 ses souvenirs de tatoueur³, indiquait qu'en garnison à Lunéville de 1885 à 1890, il passa la plus grande partie de son temps libre à graver sur la peau de ses camarades « des devises, des casques, des sabres, des attributs guerriers, des têtes de chevaux », ou des canons chez les artilleurs : « Tous mes camarades de chambrée gardent de moi une *eau-forte* ineffaçable », observait-il. « Un petit tatouage sérieusement fait, comme, par exemple, un casque sur les biceps, me demandait deux jours. D'autres, plus simples, sans ombres, au *trait piqué*, étaient résolus en

une heure. Cela dépendait de l'endurance du sujet. »

On ne peut donc nier cette influence évidente, qui se retrouve dans les prisons comme dans les garnisons ou sur les navires, et tout spécialement dans les prisons militaires et les compagnies disciplinaires ou de travail. Mais, ce qui ne convient pas, c'est de tirer argument de tels faits ou de semblables modes pour contester toute signification particulière au tatouage pratiqué dans les prisons et les milieux criminels, pour ne les considérer aussi que comme de simples « amusements », des produits de l'ennui et d'une innocente émulation, ainsi que l'ont fait certains auteurs, et notamment les auteurs allemands : « Chez beaucoup de détenus, la vanité et la fanfaronnade ne jouent sans doute pas le dernier rôle ; les détenus veulent exciter l'admiration et attirer l'attention sur eux ; mais dans la plupart des cas, on ne trouve certainement pas ici, comme cause du tatouage, une intention spéciale et un but réfléchi. Le plus souvent il se pratique dans les prisons mêmes ou dans les repaires essentiellement pour se distraire et tuer le temps. Et comme la plupart des détenus n'ont aucune volonté, l'imitation agit fortement ; c'est le camarade qui impose sa volonté et détermine, sans choix préalable ni délibération particulière, la grandeur, le nombre et la nature des dessins. Beaucoup de détenus regrettent plus tard amèrement

¹ Ce qui expliquerait l'observation aussi un peu naïve de JOEST, *op. cit.*, 1887, p. 106, relevant que « le service du soldat allemand est si dur que le loisir nécessaire pour se faire tatouer lui fait défaut ; mais il est certain que le tatouage est de mode dans maints régiments de l'Allemagne moyenne et méridionale ».

² *Op. cit.*, Paris, 1931, pp. 470 ss. Cf. COMTE, *Le père Rémy, tatoueur*, dans l'Echo de Paris, du 26 décembre 1892. Sur les procédés primitifs du « père Zéphyrin » à Paris, qui s'intitulait « tatoueur d'apaches », cf. LOCARD, *loc. cit.*, pp. 295 et 301 ss., ainsi que *Les crimes et les criminels*, Paris, 1926. Ajoutons que ce genre de tatouages d'animaux ainsi « artistiquement » placés n'est pas unique. LOCARD, *loc. cit.*, p. 377, rappelle « la fameuse chasse au renard enroulée tout autour du corps et qui se termine par la queue du renard dépassant seule un terrier que j'appellerai interfessier ».

³ Dans la revue « Touche à tout », 5^{me} année, n° 11, 15 novembre 1912, éditions Fayard. Camaudi fut en particulier l'auteur de certains de ces « tatouages tableaux » qu'on a cités plus d'une fois. Il écrit notamment à ce sujet : « Je

me souviens que sur un gros gaillard de la Villette, aujourd'hui sergent de ville, je « gravai » sur la poitrine une copie de la *Charge de Rezonville*, par Aimé Morot, puis, dans le dos un défilé militaire dessiné par Delduc, fort habile graveur qui servait dans notre régiment. L'opération dura deux mois ... et je connais encore deux ou trois officiers de cavalerie qui pourraient être fort en peine de quitter leur chemise. Un capitaine, aux oreilles de qui ma réputation était parvenue, me demanda de lui tatouer sur la poitrine la scène du *Papillon* de Lancret, et, dans le dos, la *Balançoire* de Boucher». Cité par LE GOARANT, p. 111. On a noté d'autres beaux tatouages, comme la place de l'Opéra, la chasse à courre ou la chasse au tigre, et LOCARD a « vu, en janvier 1932, un paon, magnifiquement dessiné, qui couvrait tout le dos, la queue en roue atteignant les flancs et les épaules ». Les tatoueurs japonais excellent dans ces représentations d'animaux : ils « peignent en cinq ou six nuances d'admirables dragons et chimères » ; LOCARD, *ibidem*, p. 377. Nous citerons d'autres exemples de telles « œuvres » de tatoueurs professionnels spécialisés au chapitre VIII, en étudiant le tatouage comme marque de criminalité et en faisant les distinctions qui s'imposent selon le sujet et parfois l'emplacement des tatouages.

de s'être laissé faire cette sottise, comme ils l'appellent ; beaucoup se donnent toute la peine imaginable pour faire disparaître les dessins au moyen de toute espèce de manipulations »¹.

C'était peut-être juste pour les conditions allemandes où cette mode nouvelle, inconnue vingt ans plus tôt, se généralisait jusque dans les écoles et les ateliers². Mais s'il est certain qu'on ne peut y voir le moindre « atavisme » selon les théories de Lombroso, il est excessif aussi de généraliser en sens contraire, comme le faisait Baer, pour en déduire que le tatouage « se propage de la manière la plus simple, exclusivement par les circonstances sociales et individuelles de la population des prisons », comme des autres lieux de tatouage ou groupes de tatoués. On ne peut certes pas assimiler le criminel au sauvage, ni le tatoué au criminel, mais c'est aller beaucoup trop loin que de ne donner aucune importance, du point de vue de la criminalité et de la nature du criminel, au tatouage, et c'est manquer le but — on le sait dans la perspective des diverses études faites depuis — que de vouloir édifier sur « les ruines de la théorie de Lombroso » la théorie contraire absolue selon laquelle le tatouage serait dû uniquement « à l'oisiveté, à l'ennui et à l'imitation », c'est-à-dire à la *contagion*, pour reprendre la formule de Herber. Cela se peut parfois, et ce dernier relevait notamment que de nombreux tatoués marocains, plus encore que les européens, portent des tatouages qui n'ont rien à faire avec la criminalité, certains d'entre eux « ne comprenant même rien »

aux symboles que représentent les « modèles » des tatoueurs étrangers. Il est donc très possible que chez eux — et chez nombre d'autres — certaines figures douteuses ne soient pas inquiétantes et ne représentent que des *graffiti* comme on l'a dit, ou que des inscriptions telles que *Pas de chance, Enfant du malheur, Vaincu non dompté, Vous qui me regardez j'ai été victime du malheur*, ne soient que « des phrases banales »³. Mais il faut se garder d'ériger un simple fait en dogme, et Herber, fort de son expérience déduite de plus de six mille fiches anthropométriques, considère le tatouage « comme un test moral fâcheux s'il présente certains sujets ou s'il affiche certaines inscriptions » non équivoques, et « s'il occupe certaines régions du corps ou le corps tout entier »⁴. Le désœuvrement, l'imitation et la mode ne sont pas seuls déterminants, puisque le Dr Jean Lacassagne dont l'expérience comme médecin des prostituées et des détenues était sans égale, a reconnu que « les épidémies de tatouage sont exceptionnelles dans les maisons de prostitution, où l'oisiveté est grande » pourtant. L'analyse qui nous reste à faire des indiscutables « tatouages crapuleux », qu'ils soient exécutés de manière endémique, plus ou moins collective, ou occasionnelle et individuelle, nous fera reconnaître avec le Dr Herber, que « tel tatouage que le public regarde comme une curiosité, est pour le criminaliste un document ; il ne le considère pas comme une simple manifestation de l'art populaire, il l'observe comme un test révélateur de la mentalité de celui qui le porte ».

¹ BAER, p. 16 et 17. Cf. aussi SEIDL, *Korrespondenzblatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, Juin 1892, n° 6, p. 41.

² BAER précise — c'était le cas de son temps et dans le milieu allemand observé — que « beaucoup d'individus se font tatouer déjà dans leur première jeunesse, sans avoir aucune idée de l'importance de cette coutume ... Cette vilaine coutume commence assez souvent, je le sais, déjà à l'école parmi les garçons des basses classes, et trouve ici une extension incroyable jusqu'à ce que le maître suisse énergiquement contre cette pratique stupide ! Dans les ateliers, les auberges et les cabarets borgnes, on trouve toujours des gens qui pratiquent le tatouage chez les autres par simple amusement ou pour un léger salaire, et chez les compagnons honnêtes, de même que chez les soldats ou les marins, on

trouve toujours, outre l'oisiveté, un brin de patriotisme ou d'esprit de corporation qui les pousse à porter sur leur corps le nom de leur régiment ou les emblèmes de leur métier. » — Mais pourquoi ne serait-ce pas aussi le cas, par esprit de corps et fierté de leur métier, pour ceux qui pratiquent le délit et en vivent ? Et cela n'a-t-il donc alors réellement aucune signification ?

³ Voir les autres exemples que nous rapportons pp. 62 et 112.

⁴ HERBER, *Tatouages crapuleux*, Maroc médical du 15 mai 1925, et Rev. internat. de criminalistique, 1929, p. 266. Voir aussi ses constatations sur les *Tatouages des prisonniers marocains*, parues dans la revue *Hespéris* en 1925 et en 1926, que nous avons analysées plus haut, en ce qui concerne le tatouage chez la femme, chapitre III, p. 86.

CHAPITRE VIII

LE TATOUAGE, MARQUE DE CRIMINALITÉ

Après avoir étudié le tatouage comme phénomène général et fait les réserves qui s'imposent quant à la reconnaissance du tatouage comme signe spécifique de criminalité, il convient d'examiner les rapports effectivement reconnaissables et très étroits, souvent, entre le tatouage et la criminalité.

Dès l'antiquité on rencontre, à côté des tatouages de caractère religieux, de caste ou d'ornement, les « tatouages de possession », et les « tatouages d'infamie ». Les égyptiens utilisaient le tatouage « pour marquer, comme du bétail, les captifs ou les condamnés » : les prisonniers représentés sur le tombeau d'Ousirei I^{er} dans la nécropole de Thèbes, portent cette marque. Les gètes tatouaient leurs esclaves, comme on tatouait ses animaux domestiques : Bucéphale, le cheval d'Alexandre, devait son nom à la tête de bœuf tatouée sur sa robe. Les prisonniers de guerre étaient marqués de l'emblème du vainqueur, indiquant la prise : Darius fit marquer, au fer rouge, des lettres cunéiformes sur le front de 4000 prisonniers grecs, et, en 440, lors de la guerre entre Athènes et Samos, les prisonniers athéniens furent tatoués, au front, d'un vaisseau de guerre, et les prisonniers samiens, d'une chouette¹. Selon Athénée les femmes scythes, après la conquête de la Thrace, marquèrent les femmes de ce pays, qui, désespérant de détruire ces marques, les adoptèrent comme ornement, en multipliant et modifiant

les dessins. La Grèce classique n'admettait le tatouage que chez les barbares, les prisonniers et les esclaves ; les esclaves en fuite et repris étaient marqués d'un cerf, et on les appelait de ce nom. On marquait au front les étrangers lorsqu'ils se rendaient coupables de sacrilège, et, comme ils dissimulaient leur marque par une bandelette ou une frange, on les stigmatisa entre les deux yeux. A Rome aussi, selon Plutarque, les esclaves, les prisonniers et les déserteurs étaient tatoués. Le tatoueur (*stictes*) se servait d'aiguilles et de poinçons pour graver sur le front de l'esclave coupable l'*epigramma fugitivorum*, notamment la lettre *F* qui le désigne², comme plus tard la lettre *R* marqua nos récidivistes, ou les lettres *T.F.* les condamnés aux travaux forcés. Les voleurs étaient aussi marqués du tatouage d'ignominie. Un peu partout on trouve d'ailleurs des usages analogues. Au Siam, par exemple, on tatouait aussi, généralement sur le bras ou le poignet, les esclaves et certains corvéables pour faciliter les recherches en cas de fuite : ainsi les « bras-peints » dont on déchiquetait la peau en mettant de la poudre à canon sur les plaies, ce qui colorait leur bras d'un bleu mat ; dans les anciennes lois du pays, le tatouage se rencontre aussi comme une marque infamante : la loi sur le rapt (de 1356 A.D.) disposait que celui qui enlève un sujet du royaume, un esclave, un enfant ou une femme, serait marqué d'un tatouage représentant une figure humaine³.

¹ Dans le sanctuaire d'Epidaure notamment, on pratiquait le détatouage, et le nom de célèbres médecins détatoueurs a été conservé : Cinnamos, Eros, Tryphon, Criton. Cf. la thèse de LE GOARANT, *Le tatouage, Considérations psychologiques et médico-légales*, 1933, pp. 27 ss. et, plus loin, notre chapitre XI sur le détatouage.

² On tatouait parfois toute une phrase : *Cave a fugitivo*, ou *Tene me quia fugi*, etc. L'empereur Théophile fit tatouer douze vers iambiques sur le front de deux moines qui lui avaient reproché ses fureurs iconoclastes.

³ D'après GRAHAM, *Siam*, 2 vol., Londres, 1924.

Qu'on ne croie pas cet usage éteint ; il peut toujours se rallumer et on l'a constaté pendant la dernière guerre mondiale où, dans le Reich hitlérien, « les déportés étaient, à leur arrivée au camp, marqués d'une lettre et d'un groupe de chiffres tatoués sur l'avant-bras : la lettre était l'indice du convoi ayant amené le déporté au camp, le chiffre était son matricule personnel »¹.

Cependant, ce n'est point cet aspect de la question, c'est-à-dire le tatouage *imposé et subi* comme une marque infamante ou comme un matricule de contrôle et d'identification, mais le tatouage *voulu, choisi ou accepté* comme une expression spontanée de vanité, de perversité ou d'appartenance au milieu criminel, qui nous intéresse. On sait combien les opinions varient à ce sujet et s'opposent pour expliquer les raisons du tatouage, relativement fréquent chez les criminels. Certains auteurs pensent que les tatouages des criminels « ont une signification précise » ; d'autres au contraire n'y voient « qu'une coïncidence à laquelle il ne faudrait pas attacher autrement d'importance ».

Mais, du fait qu'il soit habituellement le produit de la vanité ou de la légèreté, de l'ambiance et de l'entraînement, de l'oisiveté ou de l'ennui, il ne faut pas conclure que le phénomène du tatouage n'ait *pas d'autre* signification et ne soit *que cela* ! Il peut en effet très bien découler de ces facteurs et de causes analogues, et pourtant être en relation non seulement avec le *milieu* criminel, notamment parce que le sujet a été ou s'est fait « piquer » pendant un séjour en prison ou dans un établissement de détention, de cure ou de travail correctionnel, mais avec la *mentalité* criminelle, et être directement inspiré par

celle-ci. Il peut et doit répondre, et sans aucun doute répond souvent à des indications, des obsessions ou des intentions *en rapport direct avec la criminalité*, et dont il est par trop systématique ou trop simple de vouloir, de ce point de vue, nier l'importance. Si le « dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es » est toujours juste, comment à plus forte raison ne le serait pas l'axiome « dis-moi ce que tu fais inscrire — en principe, d'une manière indélébile — dans ta chair même, dans ce que tu as de plus personnel et de plus intime, et je te dirai qui tu es » ? Le corps n'est-il pas marqué des empreintes de ce que pense, sent, désire, redoute ou veut l'esprit ? On ne saurait donc aller jusqu'à prétendre, comme l'ont fait certains auteurs, que le tatouage « dépend *uniquement* de causes externes (milieu social, métier, origine géographique) », et que « l'élément personnel n'a aucune valeur sociale », ou encore que « le criminel, en tant que criminel, n'a pas de sentiments spéciaux qui le poussent au tatouage », que « les déterminantes de cette coutume ne sont ni l'immortalité, ni aucun des autres vices psychiques qui font de l'individu un criminel, au contraire »².

L'excès dans un sens est aussi récusable qu'il l'est dans l'autre, et de telles assertions ne peuvent nous satisfaire. Si les « idéogrammes » et le « bouzillage », comme dit l'argot professionnel du milieu, ne sont pas *toujours et constamment* des signes ayant une importance pour le criminologue, notamment lorsqu'ils sont le pur effet d'une mode ou d'une coutume, chez les marins ou les soldats, les « compagnons » ou la « gentry »³ ils le sont pourtant *très souvent*, en particulier dans le milieu du crime et celui de la prostitution. Bien qu'ils ne soient pas en rapport *nécessaire* avec la criminalité et ne

¹ DELARUE et GIRAUD, op. cit., 1950, p. 13. Ces faits sont bien connus et ont été officiellement confirmés lors des enquêtes et du procès de Nuremberg : « Dès l'arrivée au camp, immatriculation par tatouage sur l'avant-bras gauche... On me marqua un chiffre au fer rouge... Nous perdions toute personnalité, nous devenions un numéro... les enfants et les nourrissons eux-mêmes étaient tatoués. En arrivant au camp, les Russes ont trouvé un nourrisson de deux semaines portant un numéro matricule... » Voir les *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre*, Service d'Information des crimes de

guerre, IV, Camps de concentration, Doc. R.T. n° 321, p. 27. Nombre d'anciens prisonniers et déportés portent encore leur matricules tatoués, ce que j'ai constaté personnellement dans l'étude de nombreux dossiers.

² Ainsi, p. ex., LEALE, que cite LE GOARANT, p. 132.

³ Les exemples que nous en avons donnés dans le chapitre précédent le montrent assez, et il faut reconnaître que ces tatouages n'ont aucune signification rabaisante. Ainsi ceux

constituent pas des « stigmates » du criminel, ils sont en tous cas des « signes » parlants et probants chez un grand nombre de criminels. Leur présence peut se rencontrer sur des personnes ou des catégories de personnes d'une parfaite honnêteté ; mais il est de fait que les tatouages — et surtout les tatouages spécifiques d'affiliation, de défi, de révolte, de vengeance ou d'obscénité — se trouvent surtout « brodés dans la couenne » des hommes du *milieu*, des « mecs », des « affranchis », et des prostituées qui les fréquentent : Et ce n'est certainement plus alors un simple « amusement d'oisifs » qui ne veut rien dire de plus.

Comment en douter, à lire, tant de fois, ces inscriptions mêmes, qui ne sont nullement des hiéroglyphes ou d'innocentes et banales phrases passe-partout, mais au contraire de véritables proclamations de foi, et à entendre tant de délinquants qui en font l'aveu (même s'il faut parfois se méfier de certaines indications faites avec un peu trop de complaisance et que l'enquêteur, fût-il un Lombroso, écoute avec une insuffisante circonspection)¹. On peut en croire ceux qui par métier doivent fréquenter sans cesse et connaître réellement les milieux criminels, leur mode de vie et leurs secrets. Certes, et comme le relève J. Delarue — inspecteur de la direction des Services de police judiciaire de la Sûreté nationale française — dans son livre bien documenté sur *Les Tatoua-*

*ges du « milieu »*², il faut tenir compte tout d'abord de l'esprit d'imitation. « Le *milieu*, composé d'individus affichant un mépris total des règlements, des habitudes, des conventions, est au fond très conformiste. Ce conformisme nous échappe parce que basé sur des critères qui sont totalement étrangers, même diamétralement opposés, à toutes nos conceptions. Il n'en existe pas moins. C'est pourquoi le *milieu* connaît ses modes, aussi bien dans la façon de s'exprimer que dans celle de se vêtir et de se comporter »³. Pour les mêmes raisons, « beaucoup de jeunes qui entrent dans la « carrière » se font tatouer, parce que *ça fait dur*, parce que tel ou tel repris de justice de leur connaissance qui les a introduits dans le *milieu* est lui-même tatoué. Aux yeux de beaucoup de délinquants mineurs, le tatouage reste la marque du *vrai de vrai*... C'est aussi, un peu confusément, comme une marque de virilité, de mépris de la souffrance physique ». Mais ce n'est pas toute l'explication. Le désir d'imiter, de paraître ou de s'affirmer n'est pas l'unique cause du tatouage. Celui-ci est souvent « chargé de symboliser une tendance, une idée, un sentiment, auquel l'individu tient particulièrement », et c'est par là, comme par les tatouages de ralliement ou de reconnaissance que se déchiffrent les secrets et l'esprit du monde criminel.

On peut passer en effet sans trop y attacher d'importance sur le M.A.V. (mort aux vaches),

des deux collègues du professeur LOCARD à la tête de services criminalistiques, dont l'un avait été tatoué en Extrême-Orient et l'autre pendant la guerre, et qui « n'en sont pas moins dignes de la plus haute estime » ou encore, nous révèle le D^r HERBER, de « cet amiral illustre qui gardait ses gants avec obstination » parce qu'il ne voulait pas laisser voir les tatouages qui couvraient ses mains, semblable à Bernadotte roi de Suède (n'osant montrer son avant-bras. Sur ce point LOCARD a raison, mais il généralise par trop la proposition. Il est vrai qu'il rappelle l'importance psychologique et psychopathologique attribuée par Lombroso à certains tatouages et à leur localisation, et reconnaît qu'« on n'hésitera pas sur le diagnostic lorsqu'il s'agit de dessins caractéristiques sur la verge (telle qu'une botte) », par exemple ; *L'évolution actuelle du tatouage* etc., Giustizia penale, 1938, p. 190 et suiv.

¹ LE GOARANT, p. 123, rapporte les propos de ce récidiviste que peut-être Lombroso « accepte avec un peu trop de spontanéité, parce qu'ils cadrent avec la théorie qu'il a érigée », et qui font éclater la vanité, certes, « et peut-être aussi le désir d'induire en erreur » : « Lorsque le tatouage est bien drôle et répandu sur tout le corps, c'est pour nous autres voleurs, comme l'habit noir de société avec des décorations. Plus nous sommes tatoués et plus nous nous estimons ; plus un individu est tatoué, plus il a d'autorité sur ses compagnons.

Au contraire, celui qui n'est pas tatoué ne jouit d'aucune influence, et n'est pas tenu pour un bon gredin, n'a pas l'estime de la compagnie. » Il ajoutait (et c'est sans doute plus exact) : « Bien souvent, quand nous allons chez les filles, en nous voyant ainsi couverts de tatouages, elles nous combient de cadeaux et nous donnent de l'argent au lieu d'en exiger ». Donon, lui aussi, semble avoir écouté « avec peut-être un peu trop de confiance » les déclarations d'une jeune délinquante, *ibid.* p. 127.

² La Roulotte, Paris 1950, avec 82 photographies originales hors texte et 80 dessins de tatouages de J. DELARUE, pp. 20 et s. Edition publiée avec le concours de R. GIRAUD.

³ C'est ainsi, ajoutent ces auteurs, « que telle expression nouvelle d'argot va connaître un succès immédiat et être répétée à l'envi à tout propos et hors de propos ; de même une mode vestimentaire comme les pantalons d'une largeur démesurée il y a quelques années, jouira d'une grande vogue parmi le fretin des apprentis gangsters, parce qu'adoptée par les « caïds ». A ce sujet, voir notre étude sur « L'argot des criminels ». *Revue internat. de criminologie et de police technique*, vol. XII, 1958, n° 2, p. 88 et conclusions, p. 97, et ci-dessus, 1^{re} partie, pp. 25 et 35.

M.A.T. (mort aux tantes), ou le V.G. (vengeance), tatouage aussi banal pour finir et d'aspect aussi général et conventionnel, que le B.A.A. (bonjour aux amis), P.L.V. (pour la vie) ou E. (éternellement) des marques féminines ou masculines dans le domaine sentimental. La relation avec le monde criminel est là sans caractère direct et très précis, en dehors de l'affichage d'un sentiment ou d'une « vérité première » tenant au milieu et au mode de vie, et que souvent ensuite les tatoués, lorsqu'on les interroge, reconnaissent, fût-ce avec un peu de gêne, que ce sont « bêtises de jeunesse ».

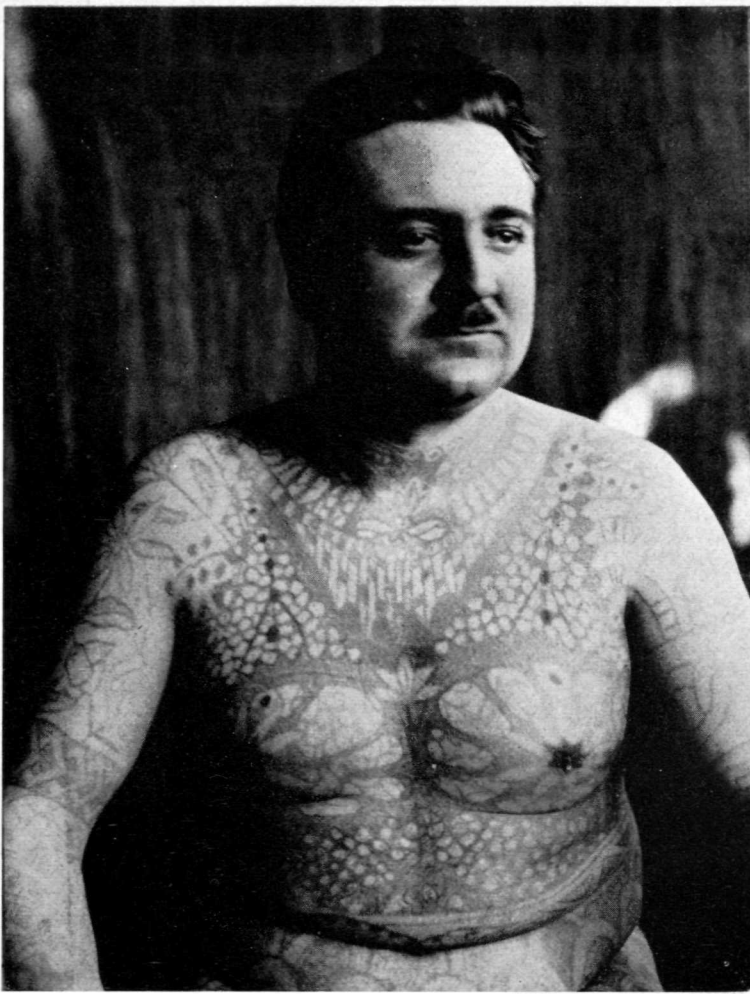
Cela n'a en effet guère plus de sens alarmant que tant de *graffiti* analogues dont sont barbouillés les murs et les portes des prisons, des cellules de discipline, des établissements de détention ou de traitement pour femmes, ou même des vespasiennes publiques, ces livres de la canaille, comme on les a nommées. On peut ne pas accorder plus de poids à ces tatouages qu'aux symboles populaires du cœur et de la flèche, des mains entrelacées, de la pensée et du papillon, du lion, des lutteurs ou du clown, du marin et de l'ancre, de la sirène, de la cantinière, de l'écuyère, voire de la femme-canon ou, aujourd'hui, de la *pin-up*, du *cow-boy*, de Guignol et de Charlot, de *Mickey Mouse* ou de Félix le Chat¹, ainsi qu'à

¹ Cela est d'ailleurs évident quand on interroge certaines planches de tatouages allemands comme celles de BAER et de PRINZHORN, ou quand on considère dans les publications françaises, de si nombreux tatouages « historiques », « artistiques » ou « fantaisistes » manifestement tirés des « collections » du tatoueur. Ainsi notamment, dans l'album de DELARUE et GRAUD, l'assassinat du duc de Guise, l'assassinat du marquis de Mores, l'arrestation de Louis XVI à Varennes, les Dernières cartouches, ou les allégories de l'Espoir, du Génie dégradant un officier, de l'Evasion de forçats, sans insister sur des sujets tels que les gnomes bachiques ou le soutien-gorge artistement tatoué sur la peau d'une femme (cf. planches n° 53 à 59, 65 et 80), ou, comme l'a vu le D^r LOCARD, les chaussettes et fixe-chaussettes sur les mollets d'un homme exerçant une profession libérale. On peut consulter aussi, dans la revue *Neuf* (Revue de la Maison de la médecine), n° 2, Noël 1950, l'article *Cœurs et tatouages*; dans la *Revue Aesculape*, n° 9-10, septembre-octobre 1953, *Petit bestiaire intradermique*; enfin EBENSTEIN déjà cité: *Pierced Hearts and True Love*, Londres, 1953. Dans son *Traité*, LOCARD signale la fréquence des personnages mythologiques (Vénus, Apollon, Cupidon) et historiques (Jean Bart, Napoléon, Marie Stuart, Charlotte Corday, Garibaldi, Abd-el-Kader), de d'Artagnan ou des Mousquetaires, et rappelle (*Traité*, III, p. 376) que LACASSAGNE, dans ses Archives d'anthropologie criminelle, en 1910, avait décrit le cas de cet ancien cocher, Auguste Formain, cité devant la 8^e Chambre correctionnelle, à Paris, pour coups et blessures

toutes ces phrases plus ou moins cueillies, elles aussi, dans les « albums de modèles » des tatoueurs : *Amitié*, *Remember*, *Souvenir*, *Pensez à moi*, ou encore : *Né sous une mauvaise étoile*, *Pas de chance*, *Fatalité*, *Le sort m'impose une lourde croix*, *J'ai aimé, j'ai souffert, maintenant je hais*, *La vie n'est que déception*, *Martyr de la liberté*, *Honneur aux martyrs*, *Mort aux tyrans*, *La liberté ou la mort*, *Plutôt la mort que de changer*, *Vengeance*, *Vendetta*, *Ami des frères à la côte*, *Haine et mépris aux faux amis*, *Mort aux femmes infidèles*, etc., déjà relevées en partie et que rappellent la plupart des auteurs.

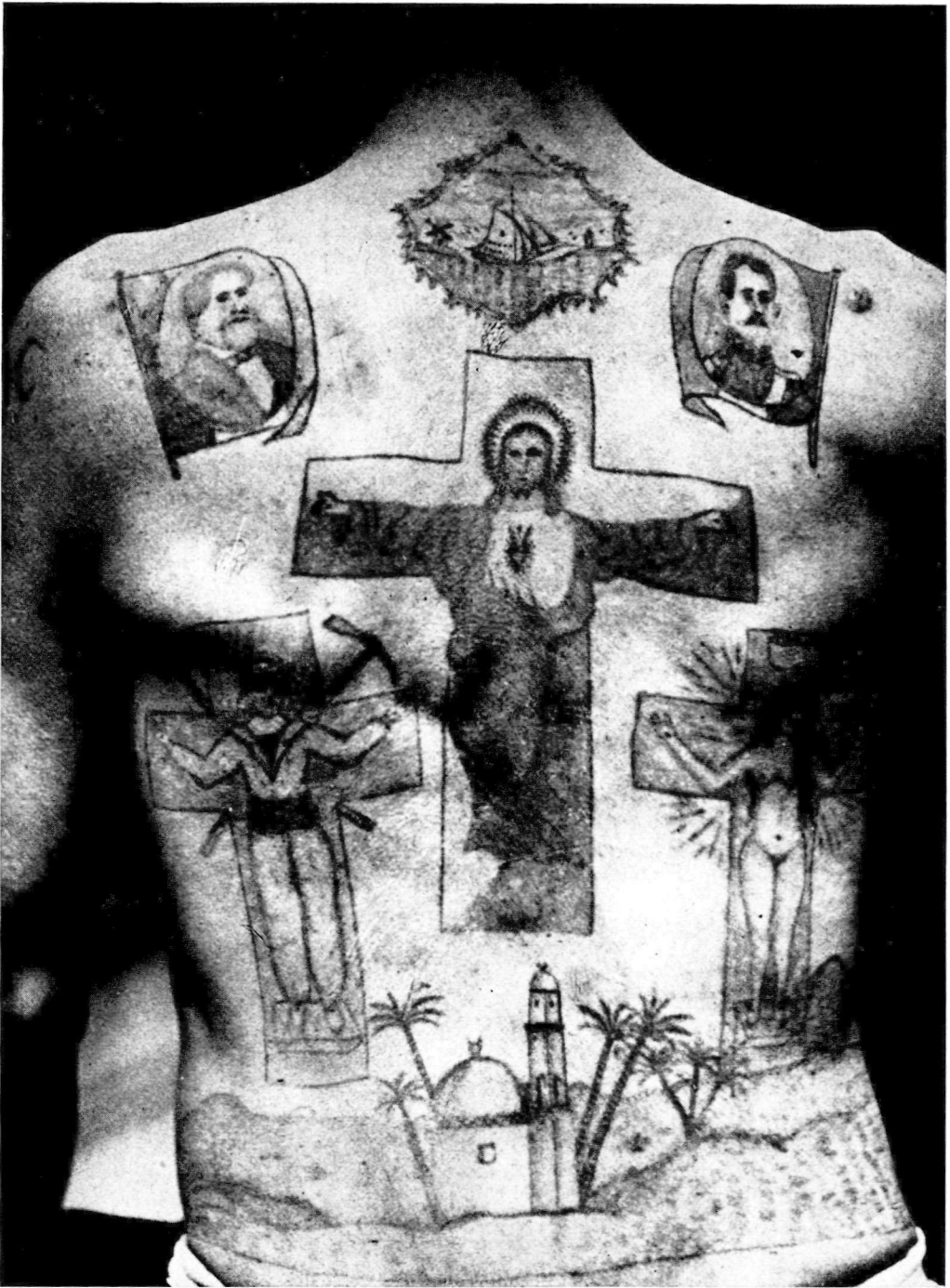
Il faut même se garder d'une interprétation trop rapide, justifiée à première vue mais qui pourrait être en réalité très hasardée et induire en erreur : « Le dessin ne correspond pas nécessairement aux goûts et aux idées du tatoué », comme le rappelle Locard ; il peut lui avoir été imposé ou n'être qu'une fantaisie d'un goût douteux, ou le sens parfois peut ne lui en avoir pas été apparent ; mais ce sens aussi peut être trompeur à l'occasion. Il y a ainsi au musée de criminalistique de Lyon, la reproduction d'un grand tatouage représentant le Christ en croix entre un bataillonnaire et une prostituée nue, également en croix : Il ne s'agissait là nullement de la manifestation d'un esprit d'athéisme ou de cynisme particu-

et dont le tribunal avait ordonné l'examen mental, pratiqué par le D^r Rabinovitch, à la Salpêtrière : « Formain serait un inculpé quelconque si son corps ne reproduisait en 121 tatouages très artistiques les scènes de l'affaire Dreyfus. Alors qu'il était dans une compagnie de discipline, Formain a rencontré un tatoueur, égaré lui aussi dans les bataillons d'Afrique, qui a entrepris d'exécuter sur son corps une véritable œuvre d'art... Dix-huit mois ont été nécessaires à l'artiste pour mener son travail à bonne fin... La pièce principale de ce musée épidermique occupe le dos tout entier depuis le derrière du cou, jusqu'au bas des reins : c'est « la dégradation de Dreyfus » avec des allégories de toutes sortes. Au milieu de déesses multiples, la France désigne du doigt au condamné l'île lointaine du Diable. Cette pièce seule demanda à l'artiste tatoueur un travail de trois mois. Elle est telle que le major de la compagnie de discipline où se trouvait Formain a offert à celui-ci 400 fr. s'il consentait à s'en dessaisir, c'est-à-dire à se la laisser enlever du dos par un scalpel spécial et peu douloureux. Formain a refusé et a gardé sur son dos son trésor artistique. » (Les tatouages, noirs, bleus, rouges et verts, étaient « d'une finesse d'exécution et d'un relief extraordinaires ».) LACASSAGNE concluait : « Le prévenu Formain ne peut manquer avec ses 121 scènes de l'affaire Dreyfus sur le corps, de finir dans un musée. » Nous ignorons s'il eut cet honneur ; mais le musée de Médecine légale de Lyon possède la reproduction en tatouage de tableaux entiers : le réveil de Vénus, l'assassinat de Henri III, celui du président Sadi Carnot, etc.



78. Tatouages d'«ornement» (ou de «séduction»).

79. Chaussettes tatouées.



lièrement provocant et grossier : Le tatoueur avait simplement voulu représenter « les trois victimes de la société » — interprétation, à sa manière, du roman de Lucien Descaves, *Sous-Off* — dit Locard, et le porteur « ignorait ingénument la symbolique ou la mystique du tableau qui le recouvrait des omoplates aux reins »¹.

Mais il en va tout autrement des inscriptions précises, déterminées, choisies et voulues², glorifiant tel instinct, telle résolution ou telle menace délictuelle, tel fait criminel passé ou à venir, où il ne s'agit plus d'« éroto-sentimentalité » ou de « narcissisme prononcé », pour reprendre une explication de Sudomir et Zeranskaja dans une étude sur la psychologie des criminels³. Lorsqu'ils relèvent, sur un tatouage, un matelot braquant son revolver sur une femme qui lui tend les bras dans une nacelle, avec l'inscription : *Pour de l'amour, de l'amour — Pour la trahison, la mort*, ou encore, à côté des sabres, poignards ou revolvers symboliques : *Ma vengeance sera terrible — Cette main me vengera*, cela prend une tout autre résonance, et Lombroso, Lacassagne et tant d'autres observateurs expérimentés l'ont d'ailleurs justement relevé. Parmi les exemples de Lombroso, il en est d'assez significatifs.

¹ LOCARD, article de la Giustizia penale, 1938, p. 193. La reproduction de ce tatouage se trouve dans son *Traité*, III, p. 373. Locard insiste, ibidem p. 359, sur la prudence qu'il faut garder dans l'appréciation des tatouages et sur ce fait qui, selon lui « ôte extrêmement de la valeur péjorative que l'on voudrait attribuer au tatouage : C'est, dit-il, que j'ai vu souvent des irrésolus se laisser entraîner par des camarades, un jour de beuverie, ou un jour de désœuvrement, et, ne sachant que choisir dans le carnet, assez pauvrement garni, du tatoueur, se laisser mettre n'importe quoi. Bien mieux, pendant la guerre, des hommes, excédés du long ennui des cantonnements, se sont fait tatouer pour tuer le temps par des opérateurs des Bataillons d'Afrique ou de la Légion étrangère : Ceux-ci, par dérision ou par jeu, leur ont tracé sur le dos une guillotine, des inscriptions anarchistes ou des gravellures, en leur faisant croire qu'ils dessinaient un paysage ou quelque sujet banal ».

² Fieschi, condamné pour faux avant sa tentative de régicide, s'était ainsi fait tatouer sur la poitrine, en prison, la croix de la Légion d'honneur, qu'on lui avait retirée, avec l'inscription : *Je suis heureux que celle-ci ils ne me l'enlèveront pas* ; cf. LOCARD, *Traité*, III, p. 357.

³ P. ZERANSKAJA et A. SUDOMIR, *Die Psychologie der Tätowierung bei Verbrechern*, Archiv für Kriminologie, vol. 85, août 1929, étude faite à l'Institut d'expertises scientifiques et juridiques de Kiev (Ukraine) ; cf. LE GOARANT, pp. 141 et s.

⁴ Cf. LOMBROSO, I, p. 275 ; LOCARD, III, p. 377 ; LE GOARANT, p. 163 ; DELARUE et GIRAUD, p. 29. Il s'agit ici de ce que LOCARD appelle les « tatouages pénologiques », et VERVAECK, les tatouages de « criminalité ». Faisant la part

Nous avons déjà signalé la guillotine rouge et noire (*C'est la fin qui m'attend*) et le *Mort à la chiourme* du féroce assassin Malassen, bourreau de ses camarades forçats, le tatouage du camorrisme Salsano, *Eventre tout le monde*, et nous reparlerons dans nos conclusions des rappels de viols et d'enlèvements du violateur décrit par le Dr Spoto ; il s'agissait bien là de véritables et grands criminels volontairement marqués du sceau de la criminalité, et qui même en tiraient orgueil. On pourrait y ajouter les autres formules telles que le tatouage abrégé C.G.P.V.E.P. (*Courage galériens, pour voler et piller — Nous devons mettre tout à feu et à sang*) ; ou encore le tatouage, sur l'avant-bras droit : *Si je t'attrape*, surmonté d'un poignard ensanglanté ; ou les inscriptions telles que *Le bain m'attend*, *La gendarmerie sera mon tombeau*, *La guillotine sera ma fin*, *Promis à la veuve*, ou *Promis à Deibler*, parfois accompagnées de guillotines, ou le « classique pointillé autour du cou » avec la recommandation : *A découper suivant le pointillé*, ou *Prière à M. Deibler de suivre le pointillé*⁴. Des points seuls peuvent, au surplus, suffire, comme les sept points de rappel sur la verge du violateur ci-dessus, attestant sept anciens actes de sodomie⁵, ou comme ces curieuses manchettes tatouées

de la provocation (voire parfois de la mystification) et de la vanité, Locard observe que ces inscriptions « sont communes » mais qu'« on voit souvent aussi la guillotine avec des scènes plus ou moins complètes : bourreau, aides, aumônier, entourant la machine pendant l'exécution ». Le « cas le plus étonnant qu'il ait connu » est bien celui de cet apache qui s'était fait tatouer une ligne de points autour du cou avec cette inscription : *pour couper suivre le pointillé*, comme sur les cartes-lettres, le long de la dentelure ».

⁵ Les tatouages *pornographiques et obscènes* ne sont pas rares : femmes nues, masturbation masculine et féminine, coit dans diverses attitudes (coit debout, coit anal), phallus, souvent munis de voiles, verges ailées volant ou serpents rampant vers le sexe ou l'anus. LOMBROSO, LACASSAGNE, LOCARD, DELARUE et d'autres auteurs les ont relevées, comme aussi les inscriptions *Gloire aux putains, mort aux pucelles*, sur le bras d'un homme et plus fréquemment, au-dessus du pubis : *Robinet d'amour, Morceau choisi, Viva la fica, Bonheur ou Plaisir des dames, Nur für Damen, Only for Lady* (répondant aux *Excelsior, Immer hinein* ou *Debout là-dedans* trouvées sur certaines prostituées). GURRIERI et MORAGLIA, qui ont fait une étude spéciale des tatouages obscènes en Italie, où ils étaient alors fréquents (Archivio di psichiatria, science penali ed antropologia criminale, vol. XIII, fasc. 1/II) ont cité nombre de dessins ou d'inscriptions de cette nature chez les délinquants, et notamment aussi chez les pédérastes, constatations dont LOMBROSO a fait état dans son « Uomo delinquente ». Ainsi, le chien qui sodomise un *questurino* (« Voilà un chien qui emmanche un gardien », disait-il) ; la femme nue sur le pli du coude, jambes écartées, placée de façon que lorsque l'articulation joue, la

remontant jusqu'au coude des deux bras, et dont chaque point représente un jour passé en cellule. Si d'ailleurs l'argot du milieu et de la pègre désigne les tatouages ou « bouzilles » par les mots *fleurs de baigne* ou *fleurs de veuve* (guillotine), ces termes, même en faisant la part du romantisme et de l'exagération vaniteuse, ont une signification aussi claire que certaine. Nous aurons à revenir, en relevant les rapports entre les tatouages et la criminalité ou du moins l'esprit criminel ou dangereux de leurs auteurs, sur la fréquence de ce signe chez les bagnards, selon les observations d'auteurs tels que Bogey, Couzer et Rousseau. Dans l'ouvrage fort intéressant qu'il a publié sur eux en 1931, ce dernier relève que s'il est rare, au baigne guyanais, qu'un forçat n'ayant pas de tatouage à son arrivée se fasse tatouer (ce qui, lorsque d'aventure le cas se produit, est certainement le fait « d'un jeune condamné et le plus souvent d'un inverti très ardent »), le tatouage est en revanche « fort goûté des anciens condamnés militaires qui ajoutent de nouveaux tatouages aux anciens ; d'autres condamnés porteurs de quelques inscriptions, se font faire des placages pour mieux échapper aux recherches quand ils s'évaderont », et cette supercherie « est quelque-

fois couronnée de succès » car, à Demerara et à Trinidad tout au moins les autorités judiciaires anglaises se sont parfois « montrées exigeantes en matière de preuve signalétique, quand le gouverneur de la Guyane française demandait l'extradition d'un forçat fugitif »¹.

Il est naturellement difficile, voire impossible, mais il serait d'un extrême intérêt de pouvoir établir avec une exactitude suffisante pour obtenir une sûreté scientifique réellement décisive, la *proportion* des sujets dénotant des penchants vicieux ou criminels, ou portant le témoignage de faits délictueux ou judiciaires, par rapport aux sujets habituels sans véritable signification criminologique. Les indications ne sont ni assez générales, ni assez méthodiques, ou n'ont pas été expressément relevées de ce point de vue. On peut toutefois observer que, dans l'enquête soignée et scientifiquement menée qu'il avait faite en Belgique, en 1906, et qui portait sur 6235 cas (4482 belges et 1753 étrangers), et en excluant 434 cas représentant des tatouages inachevés ou de simples points d'essai, le Dr Vervaeck avait trouvé 164 tatouages certainement révélateurs de criminalité (90 belges et 74 étrangers), à côté de 144 tatouages de lubricité². Si l'on se souvient que la Belgique n'est pas un foyer de

femme semble se masturber ; la vulve ou la femme nue tatouée sur la verge, ou le visage de femme tatoué sur le gland de manière que le méat lui serve de bouche, etc. MORAGLIA a relevé sur un violeur un groupe d'hommes et de femmes en action pratiquant l'acte sexuel simultané sous des formes diverses, dont seules les scènes érotiques de certains temples anciens peuvent donner une image. Un criminel, auteur d'un viol à Florence, « s'était tatoué sur la poitrine une femme nue qui, pendant qu'il la sodomise, verse de l'eau sur une cruche et dessous l'inscription : *Oh qu'il est beau le cul de Caroline !* » Chez un autre « on voyait sur le bras une femme nue qui se masturbait au-dessous d'un pot de chambre, pendant qu'une autre femme y laissait couler ses sécrétions vulvaires ».

LOMBROSO a signalé aussi — en reproduisant certains exemples dans les planches de son « Atlas » — les dessins et inscriptions obscènes ou ordurières chez les *invertis*. Un pédéraste portait sur une fesse l'inscription : *Du cul à la figue il n'y a que deux doigts*, et sur l'autre : *De la crèche au tombeau il n'y a que deux pas* ; les auteurs italiens ont relevé, sur les fesses gauches et droite d'un autre pédéraste, la formule P.L.F.S.N. P.C.S.M. c'est-à-dire : *Per la fica si nasce - Per culo si muore* ; un autre s'était fait « piquer » les claires indications suivantes : *Da qui si entra*, près de l'anus, et *Entra tutto* sur la verge. Lombroso a publié la photographie, communiquée par le Dr Locard, d'un individu qui avait « poussé la conviction jusqu'à se faire graver la phrase : *Tout pour toi*, à cet endroit » où un autre avait inscrit le calembour connu : *J'élargis le cercle de mes amis*. On a signalé aussi, comme symbole qui se passe de commentaire, la carotte tatouée sur les fesses — à moins qu'il s'y trouve au contraire des zouaves croisant la baïonnette et soutenant une bande-

role avec l'avertissement : *On n'entre pas*. Certains, moins grossiers et relevant d'une toute autre catégorie d'invertis, tatouent les initiales de l'ami sur le médus, le *doigt infâme* des Romains.

Les tatouages de la verge, quoique rares parce que fort douloureux, ne sont pas exceptionnels : LACASSAGNE en avait relevé 11 sur un total de 1333 tatouages (le plus souvent la botte à l'écuyère, pour permettre l'autre calembour déjà signalé). Mais LOCARD, étudiant la localisation des tatouages sur 438 sujets, d'après les collections de son maître Lacassagne a retrouvé 18 tatouages de la verge seule et 7 du ventre seul. Voir surtout, LOMBROSO, *L'homme criminel*, pp. 277 ss., et LOCARD, *Traité*, pp. 374 ss.

¹ LOCARD, *ibidem*, p. 326.

² Quant aux *sujets* représentés, le professeur LACASSAGNE, se fondant sur les magnifiques collections conservées au Musée de médecine légale de Lyon, répartissait les 2400 tatouages retenus en sept classes, fournissant les proportions suivantes : emblèmes patriotiques et religieux, 150 ; emblèmes professionnels, 230 ; inscriptions, 256 ; emblèmes militaires, 280 ; métaphores, 436 ; emblèmes amoureux ou érotiques, 498 ; dessins fantaisistes ou historiques, 550. De son côté VERVAECK, en Belgique, partant des 6235 cas mentionnés est arrivé à la statistique suivante, que nous rétablissons non pas d'après l'ordre qu'il a suivi mais par ordre d'importance, ce qui est beaucoup plus significatif, en groupant les différents sujets par « familles » révélatrices du caractère du tatouage : 1° Armée, 763 (dont 599 belges), tirage au sort, 478 (466 belges), marine 546 (360 belges), patriotisme, 61 (20 belges) ;

grande criminalité ni un domaine d'activité particulièrement notable des « tatoueurs », on peut tirer de ces constatations des déductions socialement et criminologiquement significatives malgré tout.

*

Les tatouages crapuleux, provocants et orduriers, les inscriptions de vengeance, de révolte et de haine, si fréquents chez les hommes, sont naturellement rares, et mêmes « rarissimes » chez les femmes, y compris les prostituées. Le Dr J. Lacassagne n'a relevé que deux fois, sur des femmes, les initiales M.A.V., et une seule fois la formule « enfant du malheur ».

Toutefois, on rencontre aussi chez elles des traits et des inscriptions sans doute choisies, voulues — et montrées — dont la signification psychologique et criminologique n'est pas douteuse, et qui sont même de véritables mots d'ordre ou professions de foi. Le Blond et Lucas ont observé à la prison de Saint-Lazare, une prostituée de 19 ans qui portait sur le bras droit, à côté d'autres tatouages, la formule (qu'on nous pardonne de citer textuellement, mais c'est nécessaire) *J'aime la bite*, et le professeur Locard possède et nous a montré « un des plus beaux tatouages cyniques qu'on puisse imaginer », véritable enseigne professionnelle : c'est celui d'une fille, M. E., tatouée pour la première fois à l'âge de 15 ans, par son amant, d'une pensée et d'un cœur percé, qui porte sur le bras gauche l'inscription : *Oh merde encore un con qui me regarde*, et sur l'avant-bras gauche, pratique : *As-tu un louis à mettre dans le commerce, oui ou non?* Moraglia a relevé, tatoué sur la cuisse d'une demi-mondaine allemande « un membre viril en érection dirigé

vers la vulve, sur lequel était écrit *Immer hinein (Toujours dedans)*, tout comme Laurent a vu, à Naples, une prostituée italienne portant à la cuisse l'exhortation *Excelsior* « avec une flèche indicatrice qui, comme on pense, n'était pas tournée du côté du pied », dit le Dr Lacassagne. (Le Dr Herber a semblablement rapporté le cas d'une prostituée nord-africaine portant le mot *Entre*, tatoué en arabe sur le ventre, et celui d'une autre « fille de joie » ayant sur la poitrine l'inscription *Aicha fille du malheur*, à la manière des légionnaires, cas exceptionnels évidemment d'imitation étrangère). A Buenos Aires, une demi-mondaine de 17 ans « s'était fait tatouer un caleçon formé de membres en érection ». Une grecque « s'était tatoué une vulve avec deux pavillons, un turc et un grec : c'était, disait-elle, un symbole d'égalité amitié entre les deux peuples ennemis », amitié que sans doute elle prodiguait — même le dimanche, à la différence de l'allègre « enfant du Pirée » du film de Dassin, au demeurant la meilleure fille du monde¹.

Passons sur ces tatouages de « bonnes filles de mauvaise vie ». Lacassagne se demande, vu le très petit nombre de telles constatations, « si les filles françaises se passeraient plus facilement que leurs collègues étrangères de ce procédé de séduction », car il n'a lui-même observé qu'un seul exemple de ce genre spécial (un petit membre viril sur un bras) chez une toute jeune prostituée incarcérée à la prison de Saint-Joseph, à Lyon, et qui était bien embarrassée de cet attribut, car elle devait « être envoyée dans une maison de relèvement jusqu'à sa majorité ».

La rareté de ces tatouages honteux chez la femme, en dépit du milieu, du métier et de l'adjuvant d'érotisme qu'elle peut trouver

2° famille, 764 (dont 609 belges) ;
 3° amour, 582 (433 belges), lubricité, 144 (103 belges), amitié, 25 (19 belges) ;
 4° ornements, 604 (325 belges) ;
 5° tatouages de fantaisie, 499 (253 belges) ;
 6° végétaux, plantes, fleurs, 184 (119 belges), animaux, 156 (98 belges) ;
 7° sports, 385 (313 belges) ;
 8° profession, 115 (61 belges) ;

9° religion, 99 (76 belges) ;
 10° histoire, 62 (48 belges), politique, 40 (15 belges) ;
 11° sur le total des cas, 338 représentaient des tatouages inachevés et 96 des points d'essai ;
 12° les tatouages de criminalité étaient au nombre de 164.

¹ Voir les études des Drs J. LACASSAGNE et HERBER sur *Les tatouages des prostituées françaises et nord-africaines*, ainsi que BAILLOT, *Du tatouage*, thèse, Paris, 1894, p. 33.

dans ces inscriptions et ces dessins suggestifs, se comprend par sa répugnance innée à se voir ainsi marquée, comme un bétail, dans son corps délicat, et détériorée, enlaidie peut-être à jamais. Lorsque toutefois — en dehors des tatouages dédicatoires d'amour — elle renonce volontairement à cette délicatesse naturelle, trouve sa coquetterie dans le cynisme et la dépravation, il est impossible de ne pas y voir un signe éloquent de sa mentalité et de sa déchéance. Rappelons seulement cette fille qu'avait vue Parent-Duchâtelet, « qui portait plus de trente noms d'hommes sur le buste, sans compter ce que recélaient les autres parties du corps ».

*

Les tatouages, signes et insignes de reconnaissance des criminels ou de la pègre, ainsi que les tatouages antisociaux, sont aujourd'hui bien connus et sont révélateurs, aussi bien que les tatouages érotiques et sentimentaux, dédicatoires, patriotiques ou antimilitaristes, religieux et blasphématoires, de souvenir ou d'expressions diverses. Nous pouvons en indiquer les principaux, d'après diverses études¹. Delarue observe justement que « toutes ces marques de reconnaissance sont les signes certains de l'esprit de clan qui règne dans le milieu. Ils peuvent, dans une certaine mesure, se comparer aux tatouages tribaux puisque, comme eux, ils ont pour but de permettre à des membres d'un même groupe de se reconnaître. De plus, ils font justice de la

croissance courante que l'on a de l'esprit d'indépendance farouche des criminels, montrant au contraire que la plupart des membres du milieu ont l'instinct grégaire très développé ». Il n'est pas faux enfin que les tatouages de reconnaissance et les symboles que nous allons voir peuvent se comparer à l'argot dans le milieu, puisque « comme lui, ils permettent aux affranchis de se faire comprendre clairement tout en restant inintelligibles aux non-initiés : Leur hermétisme voulu fait d'eux un véritable argot graphique ».

Les symboles sont aussi fréquents, et souvent aussi ingénieux, imagés et « verts » que dans l'argot². Du point de vue des rapports possibles — voire évidents — avec la criminalité ou le monde des « hors la loi » qui nous intéresse ici, le papillon qui vole (car le jeu de mots et le rébus, comme dans l'argot, ne perdent pas leurs droits) est le signe du voleur ou de la bande ; l'aigle enlevant une femme, du souteneur³ ; le vampire signifie : les scrupules ne me retiennent pas ; la tête de lion : invincible, ne pliera jamais ; la tête de tigre : altéré de sang ; la tête d'indien : vivre libre ou mourir ; la tête de bagnard : *dura lex, sed lex* ; la tête de forban avec un cimenterre : respectez mon droit ; la tête de mort avec faux et tibias croisés : à bas l'armée. La tête de voyou avec casquette et foulard est l'image du souteneur ; la tête d'homme en casquette dans un as de pique, celle du chef de bande ; la tête d'homme sous la guillotine signifie : ma tête à Deibler. Il ne faut naturellement pas limiter ces sym-

¹ LE GOARANT, thèse citée, pp. 171 à 176 ; et surtout DELARUE et GIRAUD, chap. V, Dictionnaire analytique des tatouages du « milieu », pp. 23 à 43, et, pour les tatouages de femmes, chap. V, pp. 44 à 47.

² L'étoile à cinq branches sur le haut du bras gauche est l'étoile d'amour ; sur le bras droit, l'étoile du malheur. La main broyant un cœur, le pierrot qui pleure, signifient le cœur brisé, le chagrin d'amour. Satan armé d'un pic signifie : j'aime les femmes ; le bal musette : je vis par l'amour et pour l'amour ; le cochon tatoué sur le ventre : je suis cochon au lit, ou avec les dames (la devise est souvent inscrite en toutes lettres). La tête de femme dans un as de trèfle veut dire : je préfère les femmes légères ou, en d'autres termes : vive les putains ; dans une coupe, elle dit le penchant pour la femme et le vin ; dans un cœur, parfois percé d'un poignard, la fidélité ; dans une rose, ou le cou entouré d'un serpent, la perfidie. La femme nue avec des ailes de papillon, la sirène, n'ont pas besoin de commentaire. Une ou plusieurs têtes de clowns signifient : tout me fait rire ; la lettre F avec un fer

à cheval, ou un cafard sur le front à droite : j'ai souffert ; un poignard traversant le cou indique de même la souffrance. Un point d'interrogation sur le front à gauche : qui suis-je ? nul ne me connaît ; un œil sur le cou ou ailleurs : attention : méfie-toi, ouvre l'œil, fais gaffe ; un voilier sur l'avant-bras, l'espoir me fait vivre ; la tour Eiffel avec une femme : rêve d'avenir ; deux aigles sur une ancre : supérieur à la fatalité. Un quartier de lune avec un litre indiquent le buveur ; la tête de cheval avec une cravache sous un fer, l'amateur de courses hippiques ; trois dés avec ou sans cornet, le joueur ; quatre as et le sept de cœur, le resquilleur, etc. En Russie, « un des motifs les plus jolis du point de vue des jeunes criminels est un tatouage représentant un oiseau qui porte une lettre ». C'est un des symboles classiques.

³ Le porteur de ce tatouage, membre d'un gang (planche 21 de l'ouvrage de DELARUE et GIRAUD) a expliqué que ce symbole, exécuté alors qu'à 18 ans il faisait ses premières armes, signifiait : « La femme qui me tombe dans les mains, je la tiens dans mes griffes comme l'aigle dans ses serres. »

holes à nos usages et nos pays. On en retrouve — d'autres ou les mêmes avec une autre signification — ailleurs aussi. Ainsi par exemple, dans une minutieuse étude des tatouages des criminels de l'Égypte contemporaine, portant sur 3000 sujets, Caloyanni affirme que « certains dessins ont un sens très précis du point de vue criminalistique : le poisson, le serpent, le lion, le guerrier sont les signes distinctifs des voleurs de toutes catégories » et constitueraient, dans cet ordre, « divers degrés de promotion en ce que nous appellerons les grades dans la profession de voleur » dit-il¹.

Les inscriptions convenables soulignent le sens du symbole, comme nous l'avons relevé, ou comme le montrent aussi par exemple ces devises de souteneurs : *Le béguin se paie*, ou *Vers celle qui m'entretiendra*. Parfois le symbole résume parfaitement tout un idéal de vie : Delarue a relevé quatre cartes à jouer, un dé, une femme nue, le tout souligné de l'inscription : *La vie d'un homme*, et en Russie, le Dr Solowjewa a relevé aussi que « la vie spéciale des vagabonds avec sa triade : vin, femmes, cartes, trouve son reflet dans certains tatouages de jeunes malfaiteurs » : un buste de femme ayant d'un côté une bouteille et des verres, de l'autre des cartes à jouer, ou encore une jambe de femme, une bouteille et des verres, et des cartes — mais avec, au-dessous, l'avertissement prudent : *Les trois maux, ou Ne t'emballe pas*².

Parmi les tatouages *antisociaux*, le visage d'un homme, parfois d'un soldat ou d'un officier, tatoué sur les fesses, a le sens bien clair de : je m'assieds dessus, ou — comme la botte — je te la mets au c... La poignée de mains signifie naturellement l'engagement, la solidarité, ou l'union fait la force ; le poignard qui s'enfonce dans le cœur : la vengeance viendra ;

le poignard (ou le palmier) entouré d'un serpent la tête en haut : haine et vengeance ; d'un serpent la tête en bas : vengé ; quatre as (par un jeu de mots argotique) : je *pique* (poignarde) au *cœur*, prends son *trèfle* (argent), et le laisse sur le *carreau*. La bague ou le bracelet de chaîne avec un diamant, désigne le bague ; une paire de sabots indique les condamnés à un an ou moins d'un an ; si elle est accompagnée d'une cravache, à plus d'un an ; le soleil levant derrière une barrière, souvent disposée en bracelet : la liberté derrière un mur.

Toute une série de tatouages représentent les marques d'identification du *passage dans tel pénitencier* ou devant tel tribunal ; la date de l'événement accompagne parfois le signe. Le plus classique est le falot, c'est-à-dire le croissant de lune orné d'une lanterne accrochée à la corne supérieure et d'un chat noir assis sur la corne inférieure : « il désigne les individus ayant passé en conseil de guerre » (le *falot*, en argot). Trois étoiles à cinq branches sur l'avant-bras « désignent les marins ayant passé devant un conseil de discipline » ; le matelot mis en croix sur une ancre « marque ceux qui sont passés à la prison maritime » ; les « apprentis marins ayant été placés dans une section d'isolés » ou de fortes têtes, se reconnaissent à une fleur de lys tatouée sur l'épaule ou sur le bras ; les « anciens de la section disciplinaire de Calvi », à la grappe de raisin ; « ceux de la section d'Oloron », à la tête de matelot avec pelle et pioche croisées et chaîne en collier. Les « anciens des Bat' d'Af » (bataillons d'Afrique) se font tatouer la tête de bataillonnaire, fréquemment porteur d'un mégot ; ceux qui « ont passé par les sections de discipline » arborent une tête de camisard avec pelle et pioche croisées. Les « anciens de la section des délinquants mineurs du pénitencier

¹ CALOYANNI, *Étude des tatouages sur les criminels d'Égypte*, Bulletin de l'Institut d'Égypte, tome V, 1922-1923, et LOCARD, *Traité*, III, p. 345.

² Cf. LE GOARANT, p. 139. Les conseils de vie et de méfiance frappés en maximes et tatoués en devises ne sont pas rares : *Pas de confiance aux amis, Vis seul car les amis sont morts,*

La vie n'est que déception, Souffre et tais-toi, Qui n'a pas souffert ignore le bonheur, Pas de confiance « avec une tête de femme qui rendait cette inscription fort explicite » ; Pas de confiance aux belles, Faut pas donner de cœur aux amis. DELARUE a même noté cette phrase, « frappée au coin de l'expérience la plus amère » : L'idéal de ma Loulou, c'est l'argent.

d'Eysses » portent un trait vertical sur la troisième jointure de chaque doigt des deux mains, « signe discret pourtant très visible ». Les « condamnés aux travaux publics » se font tatouer les initiales T.P.

Les différents *points* parlent aussi leur langage, plus discret encore, plus mystérieux, mais facile à déchiffrer pour les initiés. Les trois points classiques disposés en triangle (presque toujours à la commissure pouce-index, dans l'espace triangulaire appelé tabatière anatomique) signifient M.A.V. (Mort aux vaches) : « c'est le véritable signe de ralliement des affranchis » ; le domino 5-3 : *J'emmerde la police*, et *Mort aux vaches* ; quatre points marquant les angles d'un carré, un cinquième au centre : *Tout seul dans ma cellule* : « il sert de reconnaissance aux anciens détenus mis au régime cellulaire » ; il a aussi la « signification macabre » : *Mon cœur à ma mère — ma tête à Deibler — mon fric aux putains*. Quatre à six points dans le premier espace interdigital gauche se traduisent : *Mon cœur à ma mère*¹. Un point sur la troisième phalange de tous les doigts, moins le pouce, représente le *chemin du bagne*. Les multiples *points de cellule* en semis sur l'avant-bras, déjà mentionnés, indiquent le nombre de jours passés en cellule.

Dans le monde des souteneurs, les signes habituels sont le *point de gouape*, placé sur la pommette gauche (il se trouve aussi chez les matelots), avec parfois de petits traits à l'angle de chaque paupière, prolongeant la fente palpébrale, et le *point de fraye*, porté parfois par les invertis (qui répugnent en

général à se faire tatouer), situé sur la pommette droite ; on le trouve plus rarement sur la paupière, ou sur la main, à la commissure pouce-index. Chez les femmes, le *point de brick*, tatoué sur le visage, le plus souvent sur la pommette gauche, plus rarement sous l'angle externe de l'œil gauche, est la réplique du point de gouape chez l'homme : « En principe, ce tatouage est une marque de reconnaissance de filles travaillant, ou ayant travaillé, dans une maison close, mais certaines prostituées ayant toujours pratiqué le racolage dans la rue le portent également. » Les lesbiennes se reconnaissent à un point tatoué à droite sur la lèvre supérieure, ou à gauche sur la lèvre inférieure, avec — rarement — les petits traits tatoués en prolongement de la fente des paupières, à l'angle externe des yeux. On trouve aussi parfois chez les femmes, aux mêmes endroits que chez l'homme et avec la même signification, les trois points tatoués en triangle ou les quatre points en carré avec le cinquième au centre. « Ces signes échappent facilement à un regard indifférent, mais sont parfaitement visibles et clairs pour celui qui possède la clé et à qui ils s'adressent », comme le relève Delarue. On a signalé aussi d'autres symboles : le *dahlia* aurait été le signe de reconnaissance des lesbiennes, selon Locard.

Enfin, l'habitude des marques d'affiliation et de reconnaissance de *bandes* est sans doute ancienne. En Allemagne, on connaît les marques T.L. (*Thal und Land*), signe d'affiliation ou de reconnaissance des individus peu recommandables et des vagabonds, des « gens sans

¹ L'expérience enseigne qu'il faut être très prudent en interprétant ces tatouages sentimentaux ou dédicatoires, qui peuvent faire illusion : « Il est bon de ne point s'attendrir outre mesure sur ces marques touchantes d'amour filial. Il s'agit là d'un usage absolument traditionnel, dans lequel les sentiments personnels n'ont aucune part (du moins le plus souvent, préciserons-nous, ou n'ont qu'une part assez peu profonde et fort conventionnelle). Ces *bons fils* n'ont, le plus souvent, que bien peu de souci des auteurs de leurs jours ». (Il faut cependant noter que l'on ne trouve jamais de tatouages semblables dédiés au père, et qu'on n'en voit que quelquefois aux chers parents.) D'ailleurs le même motif remplace souvent la mère par la femme aimée, dont le nom est joint à la symbolique fleur de pensée. « Mais ces noms trop précis deviennent souvent fort encombrants quand, au bout de

quelques mois, ces amours éternelles sont allées rejoindre les aventures précédentes. » Aussi certains « font-ils preuve de sens pratique » en supprimant les noms propres, pour les remplacer par le très général : A toi ma pensée, Vers toi va ma pensée, A toi que j'aime, A celle que j'aime, A ma femme, A ma poule, A celle que je n'oublie pas. D'autres surchargent les noms d'amour, les dissimulent sous un dessin décoratif de fleurs ou de paysages, ou encore, comme le notait déjà PARENT-DUCHATELET dans son ouvrage sur *La prostitution dans la ville de Paris*, se débarrassent de ces « marques » en effaçant le nom de leurs anciens amants, pour inscrire les nouveaux, avec le *bleu en liqueur* (indigo dissous dans de l'acide sulfurique) ; le tatouage est alors remplacé par une cicatrice ; cet auteur disait en avoir vu quinze sur une fille de moins de 25 ans. Cf. DELARUE et GIRAUD, pp. 32 et 46.

aveu » errant « par monts et par vaux » et vivant de vols ou de chapardages, et, en Italie, Lombroso a signalé les tatouages de reconnaissance de la Maffia et de la Camorra¹. En France, A. Lacassagne nota la bande portant la devise *Union* comme signe de reconnaissance, entourée d'une couronne de fleurs. Certaines bandes identifiées arboraient le soleil levant, les quatre as disposés d'une manière convenue, ou l'as de trèfle, des têtes d'Indiens, etc. Locard rapporte avoir vu à Lyon, immédiatement après la grande guerre, les membres d'une jeune bande de malfaiteurs marqués tous d'un point entre le pouce et l'index ; une autre bande avait pour signe de reconnaissance un point de tatouage dans la queue du sourcil. (Ces jeunes criminels avaient également des appels convenus qui leur permettaient de se reconnaître à distance, et certains « avaient adopté comme signe de ralliement un thème wagnérien : l'appel du Fils des bois ».) A Paris, en 1920, la « Bande des Tatoués » s'était abattue sur les quartiers de Ménilmontant et de Belleville et avait grièvement blessé le gardien de la paix Lenoir, délivré par ses collègues sans qu'une arrestation pût être opérée. Le Goarant relevait, en 1933, que quelques années auparavant, la « Bande des Tondus » à Marseille, se stigmatisait par un tatouage consistant en trois points sur la main droite. On a relevé des faits analogues en Allemagne après 1918².

Mais généralement peu visibles et pour cause, ces marques ont souvent échappé ou n'ont été connues qu'après dislocation de la bande ou lorsqu'elle a été mise hors d'état de

nuire, et les observateurs assurent qu'elles étaient devenues très rares, et en voie de disparition. Il n'y aurait là rien de surprenant, comme nous le verrons dans nos conclusions, à cause de leur caractère dangereux et de l'atout qu'elles donnent à la police pour la recherche et l'identification des suspects et des délinquants. Toutefois, cela n'est pas encore si sûr. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, depuis les indications que Perry donnait bien avant la guerre, ce phénomène semble trouver une actualité et une recrudescence nouvelles parmi certaines associations criminelles, comme la bande des Costa-Ricains dite des *Pachucos* ou certaines associations de jeunes voyous de Chicago, et les « marques de reconnaissance » se pratiqueraient aussi notamment parmi les malfaiteurs en Russie³. C'est possible, et même vraisemblable quand on connaît la psychologie du délinquant. Car l'esprit de crânerie peut être plus fort que celui de prudence, et le sceau de la solidarité liant une bande ou un « gang » donner à celui qui le porte un sentiment de sécurité ou de puissance qui le valorise plus qu'il ne semble l'exposer ou l'affaiblir.

Nous ne croyons pas, dès lors, qu'on puisse admettre sans retouche et sans appel le jugement de Locard qui consiste à dire : « En réalité, le nombre des criminels tatoués n'est pas plus élevé que celui des soldats tatoués dans certaines régions. Vervaeck a bien montré en Belgique l'influence de la caserne et celle de l'usine, autrement importantes que celle de la criminalité. Les chiffres de Ferri pour l'Italie conduisent aux mêmes conclusions. Ce que prouve habituellement la présence de ta-

¹ LOCARD, *Traité*, III, p. 319 rappelle que le grade des camorristes est — ou était — toujours tatoué entre le pouce et l'index, sur la face dorsale : une petite ligne et 3 points = *camorrista* ; une petite ligne et 2 points = *piccinoto* ; une petite ligne et 1 point = *giovinetto onorato* ; un point = *aspirante*. Les indications de LOMBROSO, que nous avons indiquées dans le chapitre I, p. 63, note 2, sont différentes.

² Voir LOMBROSO, I, p. 286 ; LE GOARANT, p. 166 ; LOCARD, article cité, 1938, *Giustizia penale*, et *Traité*, III, pp. 358 et 375 ; DELARUE et GIRAUD, p. 27.

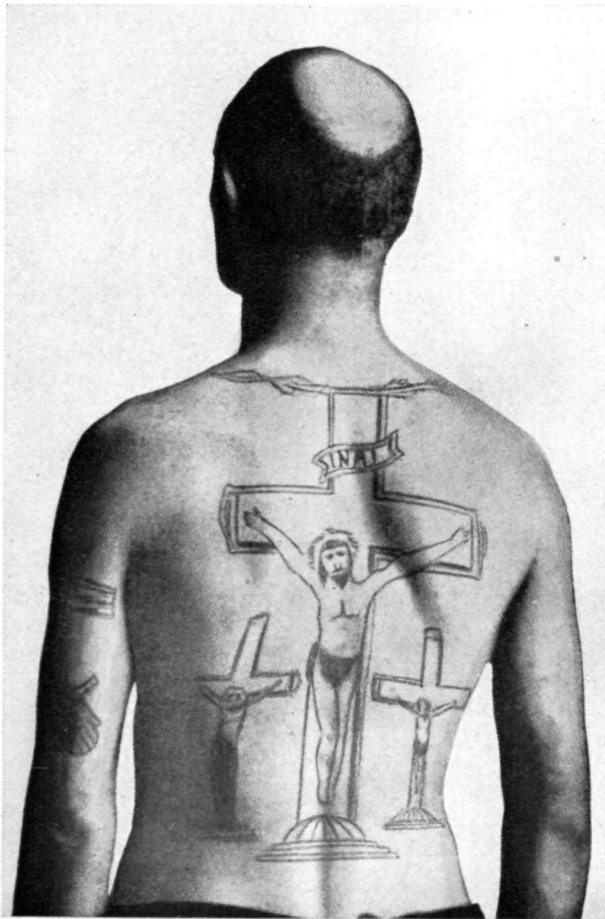
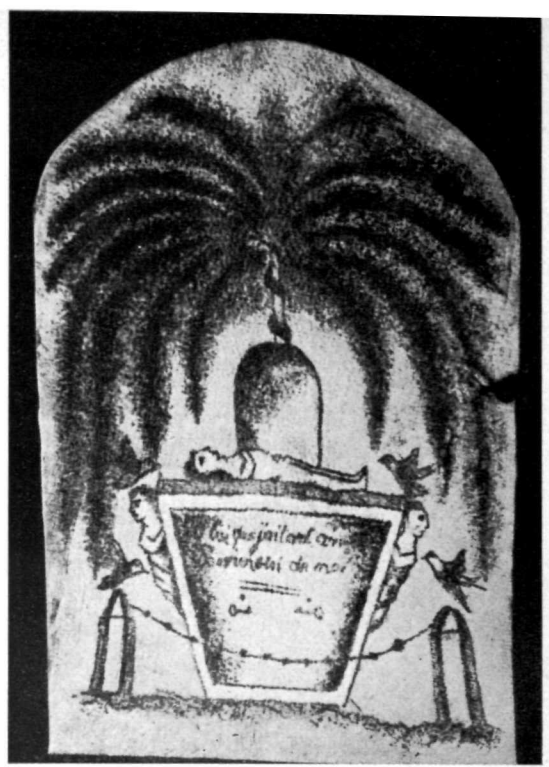
³ D'après des renseignements personnels qu'a bien voulu me donner M. Jacques DELARUE, qui procède actuellement à la recherche et à l'étude des tatouages en tant que marques d'affiliation et de reconnaissance. Il y a quelque temps,

M. Delarue a découvert une Espagnole envoyée à l'âge de 8 ou 10 ans en Russie avec un convoi d'enfants républicains pendant la guerre d'Espagne, et qui a séjourné pendant près de 20 ans en Russie, et en a passé 5 dans un camp de condamnés de droit commun. « Elle en a ramené toute une série de tatouages absolument passionnants », ainsi que des renseignements pleins d'intérêt sur les marques d'associations de malfaiteurs qu'on y trouve comme ailleurs. Le Dr Locard m'a communiqué d'autre part que M. Jean DAVID, à Strasbourg, qui a déjà fait une enquête sur le tatouage dans les pays nordiques et se trouve en U.R.S.S. dans la même intention (mai 1961) a retrouvé jusqu'ici 57 porteurs de tatouages à Moscou, et 26 à Leningrad, dont nous ignorons cependant encore la nature, banale ou non, c'est-à-dire d'intérêt criminalistique (tatouages de camps, d'affiliation)

touages, c'est que l'individu qui en est porteur appartient à un milieu de faible instruction et de médiocre éducation. Et il ne faut pas oublier que c'est dans ce même milieu que se recrute la majorité des criminels : Il y a donc coïncidence ; il n'y a pas causalité.¹ » Nous

croions avoir surabondamment démontré qu'il y a très souvent plus qu'une simple « coïncidence », ou un phénomène sans signification, mais un rapport ou une corrélation tels, qu'en faisant la somme des données existantes, on ne peut les contester.

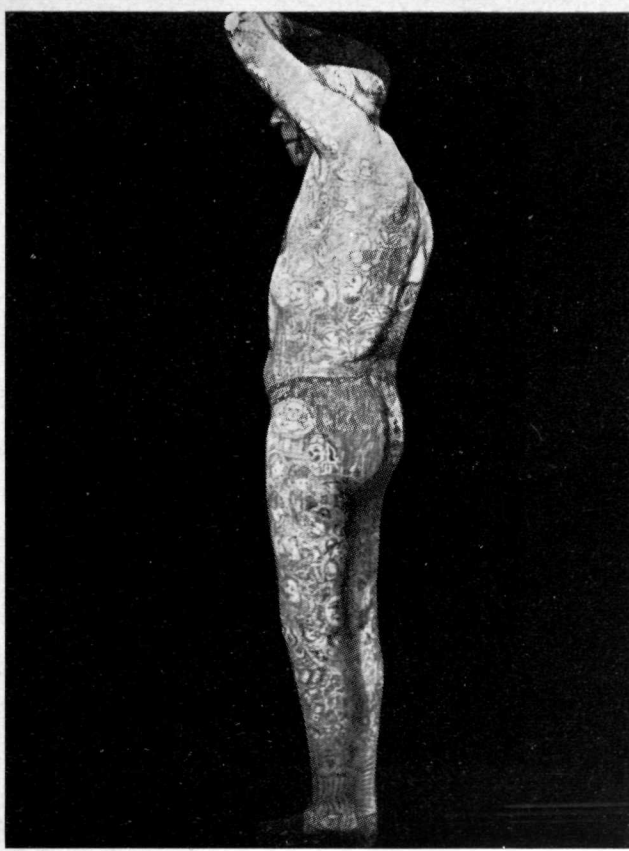
¹ LOCARD, *Traité*, III, p. 361.



81. Tatouage bachique.

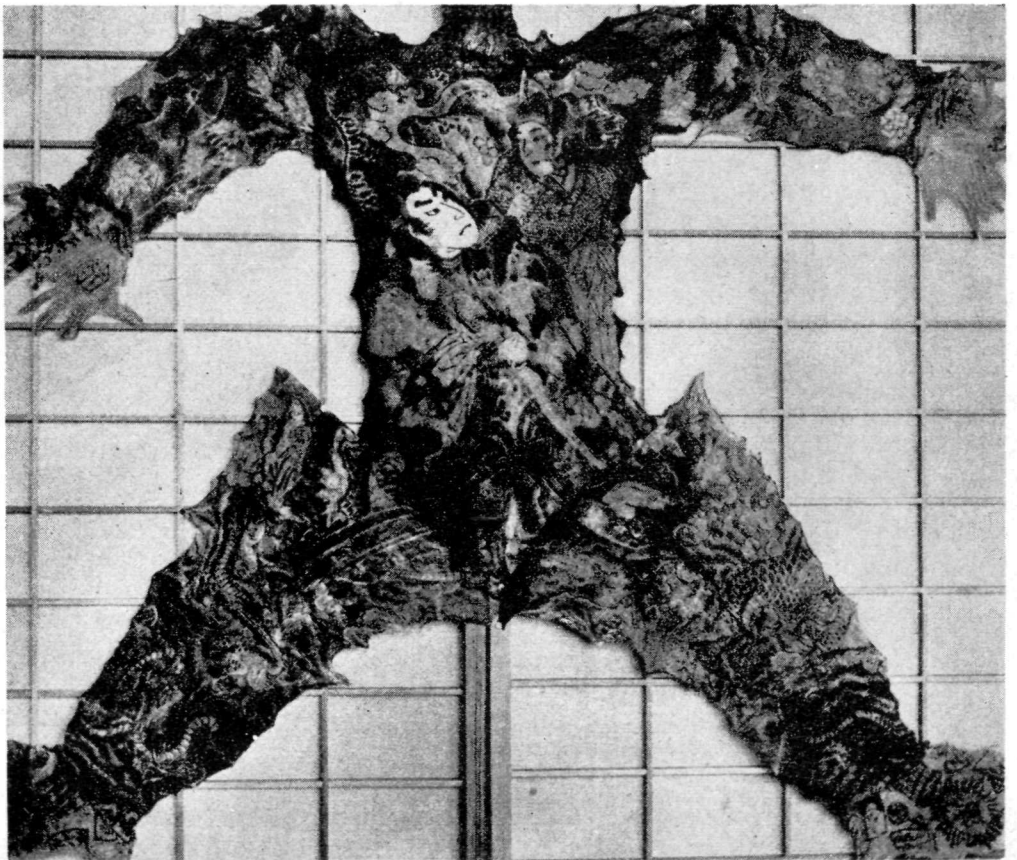
82. Peau tannée, tatouée, perpétuant le souvenir d'un grand amour.

83. Tatouage religieux : le Crucifié.



84. Tatouages lucratifs ou d'« exhibition » : Richardo, « l'homme le plus tatoué du monde », « le Gobelin vivant », d'Albert Londres.

85. Modèle de tatouages japonais : peau d'un gangster de Tokyo.



CHAPITRE IX

LA VALEUR JUDICIAIRE DU TATOUAGE MOYEN D'IDENTIFICATION

On ne peut, en définitive, que s'inscrire en faux contre l'explication criminologique lombrosienne du tatouage, dans ce qu'elle a d'essentiel en tant que thèse — car nombre des observations du maître de l'école positiviste anthropologique restent toujours judiciaires, profondes et vraies, — non sans observer, comme le faisait Tarde, que, « en admettant que l'assimilation du criminel au sauvage ait jamais pu avoir le moindre fondement, elle perd chaque jour de sa vraisemblance, à mesure que le crime se recrute de moins en moins parmi les populations arriérées des campagnes, de plus en plus dans le milieu corrompu et raffiné des grandes villes ». Mais, si l'on doit rejeter la thèse extrême selon laquelle le tatouage, manifestation actuelle d'un des caractères de l'homme primitif, est un signe spécifique de la criminalité et stigmatise le « criminel-né », il ne faut pas moins écarter l'autre idée extrême, qu'il n'a aucune véritable signification profonde et, comme le disait Tarde, que « tout cela est un pur amusement ou de la passion déçue, est insignifiant et inutile ».

Sans doute, on ne peut parler d'« atavisme »¹ — ou plutôt de tradition, car « l'hérédité n'a rien à voir ici » — et identifier le meurtrier ou le souteneur qui se fait tatouer « sur les parties

¹ Rappelant « l'hypothèse, qui n'a jamais été controversée, de SPENCER sur l'origine du tatouage » (dans ses *Principes de sociologie*, vol. III, chap. Les mutilations), LOCARD estimait que « si l'on adopte cette manière de voir, qui n'est guère discutable, il faudra conclure que le tatouage, comme le veut Lombroso, est bien un phénomène d'atavisme. Mais il n'y a aucune raison d'admettre qu'entre la criminalité et le tatouage il y ait une relation de cause à effet », *Traité*, III, pp. 359 ss. (avec l'explication de Spencer). Nous croyons la théorie de l'« atavisme » du tatouage tout à fait insoutenable aujourd'hui.

² En ce sens, DELARUE, op. cit., p. 12, dit très bien aussi que tous ces dessins des primitifs « sont manifestement des idéogrammes à caractère symbolique et mystique. Tatoués,

de son corps qu'il cache habituellement », avec le « jeune Océanien » par exemple qui « lui, soumet son corps tout entier et d'abord son visage, tout ce qu'il expose au regard de tous, à la cruelle opération que les rites de sa tribu lui imposent » et qui « sait le motif sérieux qui le détermine et l'avantage sérieux qu'il poursuit », afin d'être « scellé ineffaçablement à l'effigie de sa tribu » par « ce noble tatouage », ces « arabesques qui s'harmonisent étrangement par leurs lignes avec ses formes naturelles » et n'ont rien de commun avec les tatouages, symboles et dessins d'aujourd'hui². La similitude n'est guère « frappante » en effet, pas plus qu'elle ne l'est pour le langage, et il semble en définitive à Tarde « que l'habitude du tatouage, commune à beaucoup de malfaiteurs et à beaucoup de non-civilisés, et la vague ressemblance de l'argot des bagnes, par quelques côtés, avec les langues des Océaniens, ne suffisent pas à justifier le rapprochement » entre les associations de malfaiteurs et les tribus de sauvages. Il voit dans le tatouage, comme dans la mode du dépeçage des assassins contemporains, « une de ces contagions criminelles qui ne sont pas le moindre des arguments invoqués en faveur de l'origine sociale du délit et des délinquants »³.

On ne saurait pourtant minimiser l'importance des tatouages, car ils sont chargés, comme le totem auquel ils s'apparentent, d'identifier un individu en marquant son appartenance au groupe social et en lui assurant la protection du totem dont ils sont l'image ou le symbole. Le tatouage originel est donc le signe d'une prise de conscience collective. Il est le témoin des premières ébauches de société organisée, le premier signe d'une organisation sociale, morale et religieuse. Mais il pourra naturellement jouer un rôle analogue, par un processus naturel aisément compréhensible, dans les tatouages et signes modernes d'affiliation ou d'appartenance à un groupe antisocial qui s'organise et prend conscience collective de sa solidarité, de l'élément de force et du sentiment de protection quasi mystique qui en découlent.

³ *La criminalité comparée*, Paris, 1866, pp. 42 et s., et *La philosophie pénale*, 4^e éd., Paris, pp. 263 et s. Dans ce dernier

tance de ces devises, symboles et dessins en affirmant de manière toute générale que « le prétendu tatouage du malfaiteur... consiste en images aussi étrangères à son épiderme que peuvent l'être les inscriptions d'un enfant au mur d'un édifice », ou que ces inscriptions « rappellent les caricatures d'un écolier sur son cahier de devoirs ». Ils sont, pour le criminologue en général, et pour le sociologue et le psychologue en particulier, d'un extrême intérêt. Non pas comme témoignages d'un atavisme criminel, mais comme moyen précieux de reconnaissance et de connaissance, d'identification et de compréhension de ceux qui les portent, et donc aussi des criminels. Ce n'est pas l'histoire collective des primitifs qu'ils projettent et fixent à l'extérieur, mais bien l'histoire et la personnalité de celui qui les arbore.

Lombroso le voyait naturellement bien aussi, mais sans placer ces perspectives dans leur véritable éclairage, ce qui est l'essentiel. Après avoir décrit minutieusement, à cause de leur intérêt, les 105 tatouages de cet aventurier et ancien légionnaire étudié par le Dr Spoto et qui « portait, écrite sur son corps, l'histoire de ses tristes aventures »¹, il concluait que

ouvrage, TARDE conseille, pour se convaincre, « de comparer les planches de l'Atlas de M. Lombroso où sont figurés quelques échantillons de ces dessins obscènes et stupides, amusements de captivité, aux belles gravures représentant, dans *Hommes fossiles et hommes sauvages*, de M. DE QUATREFAGES, des Maoris tatoués ».

¹ *L'homme criminel*, I, p. 283, et *Atlas*, planche XLI ; voir aussi Archives de psychiatrie et d'anthropologie criminelles, 1893, XIV. Ce criminel, véritable « tableau vivant », portait 10 images représentant des maîtresses, 9 cœurs et 8 fleurs, 5 animaux symboliques, 28 noms, prénoms ou devises, et 31 poignards ou guerriers. L'analyse en est grandement instructive car le tatoué lui-même a donné la clé des symboles, et il vaut la peine de la reproduire. Ainsi p. ex. : « Sur les bras, il a une figure de femme ailée et couronnée : ailée dit-il, parce que je lui ai fait prendre le vol (il l'enleva) ; couronnée, parce qu'elle substitua à la couronne de vierge la couronne royale, devenant sa maîtresse. Elle tient dans ses mains deux cœurs et une flèche, pour signifier les parents, auxquels sa fuite causa une grande douleur. Elle a dessous deux rameaux, qui signifient, selon lui, qu'elle se conserve fraîche ; un membre viril, qui est à son côté avec son nom, fait connaître qu'elle a été enlevée et avec quel but. Un signe semblable explique le sort éprouvé par quatre autres femmes, dont elles portent le nom en arabe et qui ont un soleil sur la tête, ce qui veut dire qu'elles étaient belles comme le soleil. Deux autres amantes encore expliquent leur triste aventure avec un bouton de rose qu'elles portent à la main : la fleur virginale froissée. Sur le bras encore, il a un cœur, qui doit représenter une maîtresse avec laquelle il vécut plusieurs années ; ce cœur est percé d'une flèche, car il avait abandonné la femme avec deux petits enfants, représentés par deux petits cœurs

jamais auparavant on n'eut « une preuve plus frappante du fait que le tatouage contient de vrais hiéroglyphes idéographiques qui tiennent lieu d'écriture. On pourrait les comparer aux inscriptions des anciens peuples mexicains et indiens qui, comme les tatouages décrits, sont l'histoire plus animée de l'individu. Certainement, ce tatouage dit plus que chaque requête pour l'histoire des crimes et de l'âme féroce et obscène de ce malheureux ». Il notait naturellement aussi l'importance de ces inscriptions et de ces signes du point de vue de l'identification, en relevant que l'usage si fréquent chez les marins de se faire tatouer s'expliquait, à côté des autres motifs, parce qu'ils « veulent qu'on puisse les reconnaître s'ils périssent en mer », et que « les criminels connaissent si bien l'avantage que la justice peut tirer de ces révélations involontaires, que les plus rusés d'entre eux évitent les tatouages ou tâchent de les effacer s'ils en ont », que ce soit par le moyen empirique qui consiste à repiquer la partie tatouée, point par point, avec des aiguilles trempées dans du suc de figues vertes, grâce au nitre et à la résine de térébinthe, selon le procédé décrit par Avicenne, ou par des procédés plus modernes².

saignants. Sur l'avant-bras, deux cœurs percés par deux épées symbolisent deux amantes qui plîèrent, menacées de mort, à ses désirs. Elles sont unies par une chaîne, à laquelle est suspendue une ancre, ce qui signifie qu'elles appartenaient à une famille de marins. Une croix grecque au-dessus dit que ces femmes étaient grecques. Sur la poitrine, une danseuse porte un oiseau, parce qu'elle bondissait comme un oiseau. Aux deux côtés, un coq et un lion : Le coq pour répondre aux femmes qui voudraient être payées : « Lorsque ce coq chantera, Spitelli payera », et le lion parce qu'il se sent aussi fort qu'un lion. Quelques centimètres plus bas, il y a un petit lion qui signifie que, même parmi les lions, le plus fort remporte la victoire sur le plus faible ; de même que lui, le héros, a vaincu ceux qui voulaient faire les camorristes avec lui. Sur le pénis, il porte sept points et un poisson, ce qui signifie sept actes contre nature accomplis dans sa jeunesse. Sur la jambe, une femme tient un éventail, pour lui rappeler les chaleurs de la Turquie ; elle soulève un verre avec la main gauche, car elle était gauchère. Sur l'autre jambe, trois femmes sont représentées avec l'inscription « Prise de Sfax, 1881, 3 juillet », car, tandis que ses compagnons étaient occupés à prendre Sfax, il faisait sa proie de ces trois misérables algériennes ». Ce même individu à la vie si prodigieusement agitée porte aussi le souvenir d'une visite aux lieux saints : « Dans sa main, il tient un aigle, qui rappelle le navire sur lequel il voyagea, et dessous, un cœur et trois points, c'est-à-dire le supplice du Christ, dont il visita le berceau à Bethléem ». Il faut reconnaître que de tels rébus méritent assurément, pour le policier et pour le juge non moins que pour le psychologue et le médecin, d'être déchiffrés ; ils projettent une rare lumière sur toute une vie et une mentalité criminelles.

² Nous reparlerons du *détatouage* au chapitre X.

Locard, rappelant les travaux de Lombroso, Ottolenghi et di Blasio sur le tatouage¹, et les nombreux tatouages caractéristiques des criminels qu'ils signalent, estime que l'Italie est — ou était, au début du siècle — « un des pays où le tatouage est le plus intéressant du point de vue ethnique et du point de vue criminalistique ». A côté des tatouages ethniques, patriotiques ou anarchistes, militaires ou ornementaux, des tatouages religieux si fréquents, et des tatouages érotiques « analogues à ceux que l'on observe partout », il pense « qu'il faut retenir comme particulièrement importants les tatouages symboliques des criminels », comme la comète pour les voleurs de nuit, la clé pour les voleurs, ou la grappe de raisin pour les pédérastes, de même que les portraits de brigands et les inscriptions comme *Vivent les voleurs, Vive la Camorra, Mort à la police, Mort aux gendarmes, Abbasso la sbirraglia, Maria giuro di vendicarmi di tutto*. Il en va naturellement à plus forte raison ainsi des souvenirs directs ou des témoignages du passage dans les prisons, comme le tatouage représentant une grille derrière laquelle se trouve un prisonnier, que portaient beaucoup de camorristes de Naples, ou comme les inscriptions : *Carcere galere e tomba — a me non fanno ombra, Ricordo delle mie prigioni, Abbi pietà di un povero carcerato*, ou même, pour qui en connaît le sens, les simples initiales Q.F.Q.P.M., c'est-à-dire *Quando finiranno*

queste pene ? — Mai (Quand finiront ces peines ? — Jamais). On ne saurait oublier non plus, dans le domaine de l'identification des bandes et de leurs membres, non seulement les initiales ou signes d'initiation, mais aussi les grades que les camorristes portent tatoués. Di Blasio avait même présenté au Congrès de criminologie de Turin, lui aussi, « un tatouage formé de quatre figures et d'une dizaine d'inscriptions, résumant tout le casier judiciaire d'un individu par de curieux hiéroglyphes ». De son côté, Hans Gross, le père de la criminalistique, avait, dès 1899, nous l'avons vu, « relevé une série de signes tatoués reconstituant la biographie de certains criminels allemands et autrichiens, et pu former ainsi tout un dictionnaire d'idéogrammes, dont il décrit 1739 exemples² ».

Nous avons déjà dit que c'est précisément comme signe de reconnaissance qu'on a primitivement tatoué les esclaves et les soldats, que ce fût pour identifier ceux qui étaient en fuite ou ceux qui étaient morts, et que les croisés se sont marqués du signe de la croix en Terre Sainte pour s'assurer une sépulture chrétienne. C'est aussi aux fins d'identification que le tatouage tribal a été introduit par le sultan Sidi Mohammed ben Abderrhaman dans les armées de l'Afrique du Nord, rappelle Herber³, et il cite l'exemple relevé en 1917 encore, d'une mère qui avait fait tatouer son enfant, devenu goumier, à l'épaule droite, pour qu'on pût

¹ Nous avons signalé les études de LOMBROSO et d'OTTOLENGHI ; celle de BLASIO, intitulée *Nuove ricerche intorno al tatuaggio psichico dei delinquenti napoletani*, a paru en 1902. LOCARD, *Traité*, III, p. 319, rappelle que les portraits les plus fréquents sont ceux de Garibaldi et de Mazzini, de Dante et de l'Arioste ; les tatouages patriotiques courants étaient, avec les armes ou le drapeau italien, les inscriptions *W (=eviva) Italia, W Umberto*, auxquels s'opposaient des emblèmes anarchistes ou socialistes (par exemple une femme tenant un écusson avec le chiffre 8 signifiant 8 heures de travail) et les inscriptions *Morte ai tiranni, W la anarchia, W Caserio, W la rivoluzione* ou même, moins absolument *W la R.S. (Repubblica sociale)*. Les tatouages militaires sont les tatouages ordinaires : drapeau, emblèmes de l'arme, numéro du régiment, etc. Quant aux inscriptions religieuses, voir le chapitre VI.

² LOCARD, *ibidem*, p. 358 ; cf. GROSS chap. II ci-dessus, p. 72.

³ Dès le VIII^e siècle, nous apprend le D^r HERBER dans ses *Tatouages marocains*, l'histoire fait mention d'un essai tenté par Yesid ben Abou Moslim, qui administrait l'Ifrikiyya au nom du calife omniade Yérid ben Abd el Melik. Il voulut,

à l'imitation des chrétiens, inscrire son nom sur la main droite des Berbères qui lui servaient de garde, et le mot *garde* sur la main gauche afin de les identifier aux yeux de la population. Mais, comme il s'était inspiré d'une pratique chrétienne, celle-ci souleva une rébellion où il fut assassiné (l'an 102 de l'Hégire, 720-721 après J.-C.). C'est au siècle dernier qu'eut lieu l'introduction du tatouage de reconnaissance dans les troupes marocaines — où il « n'eut pas de conséquences tragiques cette fois, mais fut tout naturellement accepté ». D'après la tradition, l'introduction en serait due aux circonstances suivantes : Au cours d'une expédition, le sultan Sidi Mohammed (1859-1873) aperçut au bord d'une piste le cadavre d'un soldat qui avait été égorgé. Il convoqua aussitôt les caïds pour déterminer son identité : l'enquête fut vaine. L'un des caïds des troupes chérifiennes se prosterna alors devant le sultan et lui dit que cet homme ne pouvait appartenir à son *labor*, puisqu'il n'était pas tatoué. Le sultan comprit aussitôt l'utilité de la marque et ordonna que tous les soldats porteraient sur le pouce la marque, le *Taba*, de leur caïd, ce qui fut fait sans protestation (malgré le texte coranique). Moulay Hassan maintint l'usage, Abd el Azzis s'en désintéressa, et l'*amin* chargé des écritures prit alors le signalement des hommes. Cf. LOCARD, *ibidem*, p. 328.

reconnaître son corps si, vaincu ou prisonnier, sa tête était coupée pour être exposée, comme c'était l'ancien usage, sur les créneaux de la porte Bab Mahrouk, à Fez. Le Dr Probst, dans son étude sur les tatouages en Afrique du Nord, a souligné aussi, à propos des tatouages locaux et du tatouage tribal, qu'ils « fourniraient précisément de très utiles indications au policier, souvent en présence de pièces d'identité vagues ou incomplètes, quand elles ont été établies par quelque scribe auxiliaire d'un pays perdu, ou hâtivement, pour les besoins du voyage en France des ouvriers indigènes. Il serait intéressant, en effet, de pouvoir déterminer avec précision l'origine tribale de tel prévenu berbère ou arabe, ou de tel cadavre inconnu trouvé dans la rue ou recueilli dans le fleuve et déposé à l'Institut médico-légal »¹.

Or, il est clair que le « signe particulier » propre à faire reconnaître un soldat ou un marin², à dénoncer un esclave ou un déserteur, voire à faire retrouver un enfant exposé ou volé, comme Figaro identifié par le « hiéroglyphe » soit la spatule tatouée qu'il portait au bras droit³, l'est aussi pour permettre de retrouver et de démasquer un criminel recherché par la police, et un homme comme Vidocq, ancien bagnard devenu grand policier par la connaissance même qu'il avait des criminels, de leur mentalité et de leurs mœurs, en a bien reconnu l'intérêt. La « flétrissure » ou marque au fer rouge, sur l'épaule du condamné, de

l'ancienne *fleur de lys* dénotant le passage dans les galères royales, ou des lettres R (récidiviste), T.F. ou T.F.P. (travaux forcés, travaux forcés à perpétuité), a précisément pour but cette possibilité de reconnaissance, et l'on a pu dire justement que c'est en quelque sorte l'idée embryonnaire du casier judiciaire moderne. A la suite de son ouvrage sur les bagnards, en 1931, où Rousseau avait parlé de leurs tatouages en « négligeant le point de vue signalétique », ce médecin a certifié au Dr Locard qui lui demandait s'il « existe des dessins qui prouvent, au moins suivant des probabilités très fortes, que le porteur a séjourné en Guyane ou dans tel baigne de Guyane, environ à telle époque », qu'il en est bien effectivement ainsi. Il en avait vu plusieurs exemples, comme les inscriptions : *Orapu 1892-1896 ; Charvein 1903-1910 ; Iles du Salut 1914-1924*. Il avait vu aussi d'autres condamnés « qui s'étaient fait tatouer sur le dos des vues de l'île du Diable, de l'île de Saint-Joseph et de l'île Royale avec, au-dessous, la légende : *Souvenir des Iles du Salut* ». Selon Rousseau, « ce n'est point seulement l'effet du désœuvrement et de la contagion, mais ce sont là des lieux d'infinites souffrances, le sujet tire vanité d'y avoir longtemps séjourné », d'une manière assez semblable au soldat qui se fait tatouer *Campagne du Tonkin*, du *Dahomey*, etc.⁴.

Lombroso n'a pas manqué de rappeler que dans les *Mémoires* de Vidocq, il est ques-

¹ PROBST, *Tatouages locaux et marques de tribus, et Les tatouages traditionnels des indigènes algériens*, dans Rev. internat. de criminalistique, 1930, pp. 200 et 342. Rappelé par LOCARD, *Traité*, p. 338. Locard, d'après les travaux de Carton, Herber, Probst, etc., établit les règles d'appréciation suivantes : « D'une manière générale, le Marocain n'a pas de tatouages multiples ni aux deux bras ; jamais, comme l'Algérien d'ailleurs, de tatouages indigènes généralisés. Si on en trouve, ils sont l'indice de contact avec les « bat-d'aff », les prisonniers européens, et faits en prison, toujours formés de dessins symboliques européens. Tous les indigènes qui portent des figures européennes : portraits de femmes, cœurs, pensées, écussons, outils ou ancrés, etc., ne sont pas nécessairement des criminels, mais tout au moins des ouvriers des ports, des gens qui ont fréquenté les soldats, les marins, les Européens de basse classe. » D'autre part « l'absence de tatouages est un indice de naissance maraboutique ou tout au moins urbaine. Les Arabes de la famille du prophète ou *chorfa* s'abstiennent de cette parure, considérée comme étrangère à l'Islam, si ce n'est comme prohibée par le Coran et les traditions authentiques de la Souanna, un peu comme une trace de paganisme ancestral. — Tout citadin tatoué

n'est pas un délinquant, mais il est probablement d'origine campagnarde. » *Traité*, III, pp. 341 et 343.

² LOMBROSO relève aussi, d'autre part, p. 287, que le tatouage résiste à la macération dans l'eau et même à une putréfaction avancée, et signale que Maxime Du Camp rapporte avoir vu un cadavre déjà réduit à un degré de putréfaction très avancée et qu'il était impossible de reconnaître, mais qui avait encore, sur le bras, un autel surmonté d'une flamme, avec ces mots : *Toujours pour mon Elise* : c'était pour elle que la victime s'était noyée. « Voilà donc une nouvelle preuve de l'utilité du tatouage comme indice : il peut expliquer les causes d'un suicide. »

³ A la scène XVI de l'acte III du *Mariage de Figaro*, de BEAUMARCHAIS, écrit vers 1780 et joué en 1784, Marceline et Bartholo découvrent à ce signe que Figaro est leur fils. C'est le moment où le tatouage « avait été pour ainsi dire, redécouvert par Cook » (dans ses *Mémoires* parus de 1773 à 1778) ; cf. LOCARD, *ibidem*, p. 263.

⁴ *Ibidem*, pp. 327 ss.

tion de deux forçats évadés qu'il reconnut grâce à leurs tatouages, et d'une simulation d'identité qu'il opéra lui-même heureusement, en reproduisant le tatouage d'un autre individu¹. « La haute importance médico-légale du tatouage » a été démontrée aussi dans le procès Tichborne : ce personnage avait fait graver sur lui, à l'âge de vingt ans, une croix, un cœur et une ancre ; le faux Tichborne n'en avait nulle trace, et ce fait permit de le confondre. L'utilité — ou le danger, selon le point de vue où l'on se place — du tatouage comme moyen d'identification est d'une telle évidence qu'il est superflu de s'y arrêter longuement. C'est pourquoi d'ailleurs, fait observer justement Locard, « on peut imaginer un individu se peignant de faux tatouages pour dissimuler momentanément son identité ou pour se substituer à un autre. Aucun cas moderne n'a été signalé. Tom Castro avait oublié de le faire pour composer le personnage de Tichborne. C'est seulement dans le *Satyricon* qu'on voit une aventure de ce genre »².

On avait en conséquence proposé le *tatouage judiciaire*, en France, dès 1832 ; mais la proposition n'eut pas de suite et, la marque au fer rouge ayant été supprimée en 1852, il n'en fut plus question. Pourtant, une proposition de ce genre a été reprise par Liersch, en Alle-

magne, en 1901 : il préconisait, comme une sorte de fiche d'identification, de tatouer entre les omoplates, le nom de la maison de détention et la date du séjour dans cette dernière. Mais les protestations n'ont pas manqué, une telle mesure étant illégale d'après le droit allemand, aussi bien comme mesure disciplinaire que comme punition³. Il ne faut pas manquer d'ajouter que ce signe de reconnaissance serait d'ailleurs en même temps, un signe d'infamie indélébile empêchant tout reclassement du condamné et le maintenant presque de force dans sa déchéance, au mépris aussi des principes d'une saine « politique criminelle » de reclassement et de réinsertion sociale. On peut sans aucun doute tirer parti de tels signes, marquant soit le passage dans tel pénitencier ou dans telle maison disciplinaire, sa date même, ou l'affiliation à telle bande criminelle, lorsque ces marques ont été spontanément faites ou acceptées, que ce soit par « gloriole », « défi », « signe de reconnaissance » ou « souvenir », ou lorsqu'elles sont déjà présentes. Nous avons vu, dans les chapitres sur les circonstances du tatouage et sur le tatouage marque de criminalité, que c'est fréquemment le cas. C'est là un « signe distinctif » ou une « marque particulière » qui constitue en quelque sorte un « donné » naturel, une chance pour la police⁴, comme le seraient le nom, des ini-

¹ VIDOCQ, *Mémoires*, II, p. 167. LOCARD a rappelé aussi l'histoire (vraie ou fausse) de Vidocq se battant en duel et apercevant sur le corps de son adversaire une ancre au jas entourée d'un serpent, tatouage qui lui fit reconnaître un bagnard de Toulon : « Je vois la queue — gare à la tête ! », s'exclame-t-il, et il touche au téton droit que mordait le serpent. C'est aussi la « flétrissure » qui nous a valu la scène des *Misérables*, de Victor Hugo, où M. Madeleine se lève et apostrophe Chenildien (qui se dénommait lui-même : Je-nie Dieu), à l'épaule brûlée pour faire disparaître les lettres T.F.P.

² LOCARD, *Traité*, III, p. 414, qui cite le passage suivant de Pétrone : « Mon valet, dit Eumolpe, est barbier. Il va vous raser sur-le-champ, à tous deux, non seulement la tête, mais les sourcils ; ensuite, je tracerai adroitement sur vos fronts une inscription qui indiquera que vous avez été marqués pour désertion : ces stigmates d'un honteux supplice déguiseront votre visage et mettront en défaut la sagacité de ceux qui vous cherchent. Le stratagème est accepté ; le barbier profite de la clarté de la lune pour faire son office. Eumolpe couvre le front des deux amis d'énormes caractères, en imprimant à grand trait sur tout leur visage le signallement ordinaire des esclaves fugitifs. »

³ LIERSCH, *Zwangtätowierung zur Wiedererkennung von Verbrechern*, dans *Vierteiljahrsschrift für gerichtliche Medizin*, 1901, p. 71. BERGER a protesté dans cette même revue, 1903, p. 56, et GEILL dans les *Archives de Lacassagne*, cf. LOCARD, *ibidem*, p. 293. ICARD, à Marseille, a proposé, de manière

ingénieuse, un « procédé pour marquer d'un signe indélébile et non infamant les professionnels du crime, dans les Archives de Lacassagne, 15 janvier 1911 : Il consisterait « à injecter sous la peau une certaine quantité de paraffine, de manière à déterminer une petite nodosité. Cette petite nodosité, n'altérant pas sensiblement l'aspect de la peau, restera ignorée des non initiés et, dans le cas où elle serait découverte par un tiers, elle pourrait passer pour un petit kyste, un durillon, une tumeur quelconque dont l'origine judiciaire ne serait pas soupçonnée. » De plus « les points de la peau choisis pour l'injection varieront suivant la nature des crimes ou délits et aussi suivant la gravité du danger que présentera le criminel pour la société. C'est ainsi, par exemple, que l'on pourrait convenir de choisir le bord interne de l'omoplate droite pour marquer les professionnels du vol », en disant cette « ligne de repère » en trois parties : la partie supérieure pour les professionnels du vol très dangereux, la médiane pour ceux du vol dangereux, l'inférieure pour ceux du vol moins dangereux. Il sera dès lors facile à l'agent proposé à l'identification de savoir, par la simple palpation rapide du bord interne de l'omoplate, à quelle espèce de voleur récidiviste il a affaire. « Le procédé permet donc de marquer le criminel d'un signe qui, à l'instar du tatouage, est indélébile et caractéristique, mais qui, à l'inverse du tatouage, restera invisible et ne sera connu que du seul criminel lui-même et de la justice. »

⁴ L'importance d'indications personnelles précises telles que les initiales, un nom ou un prénom, la date de naissance

tiales, un tatouage professionnel ou un *zink*¹, une date, une scène, des cicatrices ou tout autre signe analogue. Mais de là à le créer, à l'infliger et à l'imprimer comme une marque animale pour reconnaître un troupeau², comme une tare ineffaçable contraire aux droits de la personne et à la dignité humaines, il y a un pas difficile et même impossible à franchir, dans nos pays, même si l'efficacité de la mesure ne saurait être douteuse comme moyen d'identification. Et c'est le cas puisque, rappelons-le, c'est lorsque une circulaire du 7 novembre 1913 eut prescrit de relever les tatouages dans les bataillons d'Afrique et les compagnies disciplinaires et de les inscrire à la rubrique des « signes particuliers » du livret matricule, c'est-à-dire à partir du moment où cette inscription prendrait une valeur signalétique et deviendrait un moyen d'identification générale et aisée, qu'on vit diminuer, ou disparaître par surcharge ou détatouage, les marques, inscriptions et em-

blèmes crapuleux jusqu'alors si fréquents. Cette valeur d'identification est d'ailleurs si évidente et a été si fréquemment relevée, qu'il suffit d'ajouter ce cas, signalé par Locard, à tous ceux que nous avons déjà donnés : « Dans une affaire célèbre du point de vue de la critique du témoignage, un violateur fut identifié parce qu'il avait un diable tatoué sur la verge, et qu'il avait promis à sa victime de lui faire voir le diable. » Au demeurant, l'exemple même de cet étonnant ancien « disciplinaire » Sch., qu'il a étudié en détail et dont l'analyse des tatouages ne le cède guère en intérêt à celle du criminel-violateur de Lombroso, est une des meilleures illustrations qui puissent être données — même s'il s'agissait d'un être psychiquement diminué — d'une carrière et de goûts antisociaux, pervers et délictueux évidents³.

On peut cependant rappeler qu'il y a peu d'années encore, au Siam, le « tatouage-marque des criminels faisait partie des institutions

ou d'un autre événement, le numéro matricule, celui du régime ou de la compagnie, etc., est évidente pour l'identification des suspects et des criminels (à plus forte raison lorsqu'il s'agit du nom entier, ce qui ne se voit guère en dehors du Danemark). Le tatouage des *initiales* était autrefois, en France, « chose exceptionnelle », comme Lacassagne l'a répété plus d'une fois. Mais depuis le début du XIX^e siècle, c'est un usage qui s'est répandu. Au début de la fondation du Laboratoire de police technique de Lyon, LOCARD a « fait noter à mesure les prévenus qui portaient en tatouage leurs initiales », il y en eut 52 en six mois (le service établissait à ce moment une dizaine de fiches par jour), proportion beaucoup plus élevée — bien que relativement faible encore — que celle qu'on eût observée vingt ou trente ans auparavant. LOCARD, *Traité*, III, p. 356, Etat civil.

¹ Le tatouage *professionnel* ou de *corporation*, qui tend à disparaître, en France notamment, a été jadis très fréquent en Europe (notamment aussi en Allemagne et en Italie) ; il l'est resté au Danemark. LACASSAGNE et FOURNIER, en particulier, « ont fait voir les rapports des emblèmes professionnels peints dans la peau avec les enseignes et sceaux des anciennes corporations », et LACASSAGNE en a donné une liste abondante dans le Dictionnaire Dechambre. Ces emblèmes en rapport avec le métier sont aussi évidents que ceux de l'ancre ou de la hache d'abordage chez le marin, du boulet chez l'artilleur, de l'aile chez l'aviateur, du fleuret, du masque ou du plastron chez le maître d'armes, du pistolet chez l'armurier, des poids et haltères chez le lutteur, de la varlope, de l'équerre et du compas chez l'ébéniste, de la hache ou de la scie chez le charpentier, du rabot chez le menuisier, de la truellerie, du pic ou du fil à plomb chez le maçon, du collier chez le bourrelier, de la tête de cheval chez le maquignon, du rasoir, des peignes et ciseaux chez le coiffeur, du moulin chez le meunier, de la palette et des pinceaux chez le peintre, du pain ou du croissant chez le boulanger et du chapeau chez le chapelier. Voir la liste que donne LOCARD, *ibidem*, p. 352.

² A ce sujet, *ibidem*, Tatouage des animaux, p. 420.

³ Né le 17 juillet 1873 à Bard, Ernest Louis Sch. a eu à 17 ans une première condamnation pour coups et blessures. Incorporé au 9^e hussards, il fut condamné à 5 ans de travaux publics pour voie de faits envers un supérieur. C'est pendant

l'accomplissement de sa peine, à Bône, « qu'il fit la connaissance d'un camarade tatoueur qui, en une centaine de reprises, lui couvrit le corps de dessins par le procédé ordinaire des aiguilles emmanchées dans une baguette ». Le tatouage de la face à lui seul nécessita dix séances fort pénibles, et suivies d'inflammation et de douleurs tenaces. « Sch. y gagna en outre 60 jours de cellule, en même temps d'ailleurs que l'artiste qui l'opérait. » Bien qu'il prétende que plusieurs de ses anciens camarades des travaux publics (sur les lignes de chemin de fer) soient aussi tatoués que lui « il semble détenir en cette matière un peu enviable record » dit Locard, qui donne « le relevé exact de ses tatouages, tels qu'ils figurent sur sa fiche dactyloscopique ». La face, entièrement recouverte d'un tatouage bleu en masse qui ne laisse plus voir que le bord libre des paupières et la muqueuse labiale, portait des femmes nues sur les joues, une pensée sur le menton, des étoiles sur les narines, et l'inscription *Enfant du malheur* sur le front ; le cou porte un piqueté de très nombreux petits points (les « points de cellule » ?), et au milieu un papillon. Sur la poitrine et le ventre on relève trois têtes de femme, deux chaînes croisées et deux hirondelles tenant des lettres, un poignard semblant traverser le tétou gauche, un officier de hussards sur son cheval, un dromedaire avec un lion et deux tigres, le tout entouré et parsemé de plusieurs douzaines d'étoiles. Sur l'épaule et le bras gauche on relève notamment un bateau à voiles, un serpent, un buste d'homme, un bouquet, une grande étoile ; sur le bras droit, un soleil, un visage d'homme et un buste de femme, deux pots de fleurs, un apache tenant un couteau, une potence avec un pendu ; des deux côtés les doigts portent des tatouages de bagues et un piqueté de points. Sur la nuque « on voit un homme et une femme nus pratiquant le coit buccal réciproque (si l'on peut dire) » ; Sch. est particulièrement fier de ce dessin, il l'explique avec complaisance que lorsqu'il remue la tête, les personnages semblent animés ; le dos présente des chaînes, deux grands tigres debout, une tête de lion, une femme nue accroupie, une femme nue assise, un buste de femme, des fleurs. La verge est couverte par un tatouage informe et sur le membre inférieur se voient, avec un poignard, une flèche, un clown, un buste d'homme, un personnage en pied et plusieurs animaux (moineau, poule, cafards, etc.), un cochon suivi des mots *que tu es*. Sur le membre inférieur droit, avec un oiseau, un cafard, un lézard, une étoile, une banderolle, etc. on relève un pierrot, une tête d'arabe, un poignard, une

judiciaires nationales » ; Stirling « a décrit ce procédé efficace pour lutter contre les criminels d'habitude ». On y tatouait, sur le dos de la main droite du condamné, un dessin rudimentaire se divisant en trois parties et qui permettait de lire successivement, du poignet vers la main, d'abord le graphisme signifiant « banni », puis le numéro d'ordre du criminel, enfin le chiffre de l'année siamoise où le bannissement avait été prononcé, chaque année recommençant une nouvelle série par le N° 1. Cette mesure, frappant les récidivistes, les membres de bandes organisées et les auteurs d'attentats contre l'ordre public, refoulés ensuite vers leur région d'origine, constituait en quelque sorte « une variante de l'interdiction de séjour, et se heurtait aux difficultés que connaissent toutes les mesures du même genre ». Nombre d'individus ne pensaient qu'à enfreindre l'interdiction qui leur était faite ; pour ceux qui voulaient s'établir à l'étranger, « la marque infamante était une cause presque obligatoire de refoulement à la frontière ». C'est ce qui explique la pratique de « surcharger le dessin officiel qui disparaissait sous les enjolivures », et l'art de rendre invisible le tatouage originel, dans lequel étaient passés maîtres « certains tatoueurs spécialisés dans cette branche lucrative »¹.

La doctrine a souvent retenu ce caractère d'identification du tatouage et montré l'intérêt qu'il mérite², et les auteurs tels que Tardieu, A. Lacassagne, Locard et Herber, en France, Vervaeck en Belgique, Geill au Danemark, l'ont abondamment souligné. Il ne s'agit naturellement pas ici de se risquer dans le domaine que le professeur Locard définissait

— avec les réserves que cela comporte — dans ses *Policiers de romans et de laboratoires* ; mais on peut se rallier pleinement, du point de vue criminalistique, à ses considérations et à la conclusion que le tatouage est « une marque révélatrice qui sert admirablement le policier », « la plus précieuse des marques particulières » et qu'à ce titre, bien que les détatouages deviennent de plus en plus nombreux et soient de mieux en mieux réussis « il garde toute sa valeur ». Car, d'après son expérience, « jamais ils ne font disparaître la marque d'une façon telle qu'on ne puisse en déceler la trace. Et toujours il suffit de frotter un peu fort avec le plat de la main pour faire réapparaître une trace qui ne prête pas à confusion ». Même chez le détatoué le tatouage demeure donc « le plus précieux et le plus sûr des signes d'identité ».³

Il est significatif, pour conclure, que Locard parle du tatouage précisément dans le tome de son *Traité consacré aux « Preuves de l'identité »* et qu'il lui consacre une aussi soigneuse et longue analyse (chapitre V, pp. 249-428). Il insiste sur le fait que « la variété des types que l'on trouve, la multiplicité de leurs localisations sur le corps, la fréquence des cas où on les rencontre, tout en fait un signe de premier ordre : de telle sorte que, sans l'objection fournie par quelques effacements spontanés, le tatouage serait le modèle et l'archétype de la marque particulière. Il est d'ailleurs entendu — ajoute l'ancien directeur du Laboratoire de police technique de Lyon — qu'il ne saurait servir à un classement des fiches, car il ne se prête pas à une systématisation pratique, étant donné surtout que, d'une arrestation à

chaîne, une tête de mort. Enfin, pour achever ce tableau vivant de symboles, d'images et de proclamations qu'un psychologue ou un psychanalyste pourrait soumettre à une étude attentive et sans doute édifiante par ses conclusions, les deux inscriptions sur les pieds : *Armée d'Afrique*, et *Marche ou crève*. Comment une telle « somme » pourrait-elle être indifférente aussi pour le criminaliste ? Voir LOCARD, *Traité*, III, pp. 379 ss. et *Note sur un cas de tatouage total de la face*, dans Archives de LACASSAGNE.

¹ Voir DELARUE, *Tatouage et détatouage*, dans la revue *Problèmes*, de l'Association générale des Etudiants en médecine de Paris, n° 48, janv.-fév. 1958, p. 13.

² TARDIEU, *Etude médico-légale sur le tatouage considéré comme signe d'identité*, Annales hyg., Paris, 1855 ; C. GEILL,

Tatouage et identité, France médicale, 25 mai 1902, et *Identification par le tatouage*, Archv. d'anthrop. crim., 1902, p. 267 ; E. LOCARD, *L'identification des récidivistes*, Lyon, 1909, et *Traité*, III, p. 418, Valeur d'identification du tatouage. Voir p. ex. aussi la publication de CAIERO, *Algumas palavras sobre e tatuagem e seu valor medico legal*, Lisbonne, 1908, l'article de CASTELLANOS sur *Le tatouage comme moyen de recherche policière*, dans *Revista de medicina legal*, Cuba, septembre 1927, p. 286, et l'étude de A. C. DE TOLEDO, *Contribuição à etude des tatouages en médecine légale*, Sao Paulo, 1926.

³ E. LOCARD, *L'évolution actuelle du tatouage*, revue citée, 1938, p. 194, et *Traité*, III, p. 400.

l'autre, le récidiviste peut augmenter sa collection de tatouages, ou l'altérer par des surcharges ou des cautérisations. En outre, comme il occupe très exceptionnellement les régions découvertes, il ne peut guère servir aux arrestations ni aux filatures. Mais son rôle essentiel est de prouver et d'établir l'identité lorsque le sujet a été pris, grâce au portrait parlé, et que sa fiche a été retrouvée, suivant l'ordre anthropométrique ou dactyloscopique.» Aussi les tatouages figurent-ils, répartis ou non entre les « six régions bertillonniennes », sur

toutes les fiches des divers casiers judiciaires¹ ; et il existait, à Rome, un registre spécial où les récidivistes sont répartis suivant le type et la nature de leurs tatouages et qui, d'après Ottolenghi, « aurait donné d'assez bons résultats ». Aussi l'expertise judiciaire d'identité peut-elle « jouer un rôle déterminant » en pareil cas, et l'on ne saurait en citer de meilleur exemple que l'affaire Aubert, accusé de vol en 1843, où l'expertise, faite par Tardieu, démasqua le criminel malgré la situation difficile, et l'extrême habileté de ce dernier².

¹ LOCARD, *ibidem*, p. 418, indique à ce sujet que les tatouages figurent (ou figuraient, en 1932) répartis selon les six régions de Bertillon, sur les fiches françaises, autrichiennes, espagnoles et portugaises, danoises, norvégiennes et suédoises, roumaines, turques et bulgares, égyptiennes, indo-chinoises et mexicaines, en cinq régions, sur les fiches yougoslaves. On les décrivait sans répartition par régions, sur les fiches luxembourgeoises, suisses, tchécoslovaques, polonaises et lettones, grecques et syriennes, des Etats-Unis, et de l'Afrique occidentale française. Sur la fiche italienne, le tatouage constituait une des six catégories de « marques particulières ». On n'indiquait que les tatouages des régions découvertes sur les fiches de l'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay).

² Cf. LOCARD, *loc. cit.*, pp. 418 ss. — Nous analyserons ce cas et son expertise en raison de son grand intérêt criminel dans l'histoire du tatouage.

Aubert, accusé d'un vol commis avec effraction, invoquait pour se créer un *alibi*, une condamnation prononcée contre lui sous le nom de Salignon, en exécution de laquelle il aurait été détenu à la maison centrale de Poissy, et à Paris au Dépôt des condamnés. Le registre d'écrout de Paris portait : « Salignon, sur le bras gauche, un socle, deux cœurs, un chien, un amour ; sur le bras droit, un homme, une femme, un chien, deux cœurs. Fortement marqué de petite vérole. » A Poissy il était dit que le nommé Salignon était « tatoué, sur le bras droit, d'un homme, d'une femme, d'un chien, de deux cœurs et d'un amour ». Or, indique Tardieu, « sur les bras d'Aubert il n'y a pas trace de tatouages. Ce à quoi il répond qu'il en a fait disparaître les traits par des réactifs chimiques. » Il alléguait s'être fait tatouer les bras à deux époques différentes, la première en 1840, la deuxième en 1846. La première aurait été faite par un de ses amis, dessinateur à Paris, à l'aide de piqûres très légères et d'encre bleue végétale ; elle n'aurait été suivie d'aucun phénomène local et n'aurait produit ni douleur, ni gonflement. Sur le bras droit auraient été figurés un buste de femme et les initiales J. S., sur le gauche, un tombeau monumental entouré de rameaux. En 1846 seulement aurait été ajoutée une chasse dessinée par les mêmes procédés : alors déjà, après six ans, le buste ne se voyait plus ; la chasse elle-même, quoique plus récente, ne serait restée apparente que pendant très peu de temps, et Aubert prétendait que, cinq mois plus tôt, il ne restait de traces que du tombeau. Ce sont ces traces qu'il se serait efforcé de faire disparaître par un emplâtre de pommade acétique, puis par un lavage répété à l'alcali, suivi de frictions à l'esprit de sel ; toute trace de tatouage avait disparu en

dix jours avec le derme, selon ses dires, et la peau se serait ensuite refermée graduellement.

L'expert constata qu'au premier abord, lorsqu'on examine les « bras du nommé Aubert, il est impossible d'y reconnaître la moindre trace de tatouage », on remarquait seulement une cicatrice très apparente de vaccin à droite, à l'endroit habituellement choisi pour l'inoculation. Mais à un examen très minutieux à la loupe dans une vive lumière, on finissait par distinguer « quelques lignes régulières faisant une légère saillie en tranchant par une couleur d'un blanc mat sur la teinte uniformément lisse et unie de la peau des parties environnantes ». A une inspection plus attentive encore, on trouve, comme seuls signes de tatouage, « à la partie supérieure du bras droit, sous la forme d'une cicatrice blanche à peine visible, deux lettres, L. S. ou J. Z., sur l'avant-bras, une seule petite cicatrice triangulaire », mais pas la moindre apparence de dessin ; « sur le bras gauche, vers la partie moyenne, se dessinent, sous forme d'une mince ligne blanche, les contours d'un tombeau au-dessus duquel on reconnaît encore deux cœurs ».

Appréciant la valeur de ces constatations et les rapprochant des allégations du détenu et des indications relatives au nommé Salignon, l'expert est arrivé aux *conclusions* catégoriques suivantes :

1° Il était constant qu'Aubert avait porté sur les deux bras certains tatouages effacés lors de l'examen, mais cependant distincts encore ; mais ils étaient « tout à fait différents de ceux qui ont été observés sur le détenu Salignon et en parties conformes à ceux que dit avoir portés le nommé Aubert » ;

2° D'autre part, vu l'aspect des cicatrices linéaires et l'état des parties voisines, il était « hors de doute que les tatouages dont on retrouvait la trace ont été effacés à une époque beaucoup plus ancienne » que celle indiquée par Aubert, et que « l'opération qu'il décrit remonte à plus de cinq mois » ;

3° Quant à l'opération elle-même, elle pouvait avoir été faite par le procédé décrit, et il fallait reconnaître l'extrême habileté avec laquelle elle avait été mise en œuvre, bien qu'appliquée à un tatouage fort superficiel ; mais les effets encore apparents étaient d'ailleurs « une preuve de plus de la non-existence des autres tatouages que soutient avoir eus l'accusé, il y a plus de dix ans, sur le bras » ;

4° En résumé « Aubert porte sur les deux bras des traces de tatouage, mais ceux-ci diffèrent complètement des dessins qui auraient existé chez le détenu Salignon, et les moyens mêmes qu'a employés Aubert pour effacer les traces dont on retrouve la marque n'auraient pu être appliqués à d'autres tatouages sans que la trace en restât encore apparente », et son *alibi* s'effondrait donc.

CHAPITRE X

LA VALEUR PSYCHOLOGIQUE DU TATOUAGE

Mais le tatouage n'est pas qu'un signe de reconnaissance pour le policier, il est tout autant un moyen de *connaissance psychologique* pour le juge et le sociologue. Ce problème mérite aussi de nous retenir. Alexandre Lacassagne en avait bien vu l'intérêt fondamental, à la différence de Tarde par exemple, ou de Baer et de certains auteurs allemands, en indiquant que la cause principale du tatouage « n'est pas l'atavisme, mais plutôt le besoin, pour les personnes illettrées (d'habitude) d'exprimer certaines idées » ; il observait que « les murs sont le papier des fous » et que « les dessins de Pompéï sont de vrais tatouages de murailles ». Or, les murs des prisons eux aussi « portent des dessins analogues aux tatouages », têtes de femmes, noms d'avocats, d'amis, emblèmes, souvent le nom du détenu lui-même avec une inscription, comme par exemple « dix ans de travaux forcés », ou, pour Laurent : *Condamné à mort, bien qu'innocent*. Cela n'a rien à voir avec l'atavisme, l'analgésie, l'insensibilité physique et morale du délinquant. Le sens en est tout différent et c'est ici qu'en réalité il se rapproche profondément de celui de l'*argot*, jusqu'à se confondre avec lui. Dans les emblèmes méta-

phoriques, dans les dessins, les inscriptions, remarquait Lacassagne, et nous sommes pleinement de cet avis, « l'esprit du peuple se révèle avec la plus grande clarté », il parle par symboles, par images, par portraits ou dates, par abréviations ou initiales, par phrases cyniques, sentimentales ou plaisantes, et Lombroso lui aussi indiquait que la nature et souvent la perfection naïve du dessin, lui rappelaient « le charme des chansons populaires »¹.

Quoi qu'il en soit, on est aujourd'hui bien revenu des controverses anciennes du temps de Lombroso et des adeptes et adversaires de sa théorie, où Kurella, par exemple, prétendait que « les tatouages décèlent, avec une certitude presque absolue, une criminalité latente, lorsque les individus qui les portent offrent en même temps un front fuyant, de fortes mâchoires et des oreilles en anses »², tandis que Leppmann, se demandant si les tatouages des criminels ont, oui ou non, un sens psychologique et une utilité pratique³, « s'élevait avec indignation contre une telle prétention »⁴ et arrivait à la conclusion que les tatouages « n'ont en général pas d'importance psychologique chez les condamnés »⁵,

¹ A ce sujet et sur sa réponse à Lacassagne, voir LOMBROSO, *op. cit.*, pp. 292 et s.

² *Nahergeschichte des Verbrechers*, Stuttgart, 1893.

³ *Die criminal-psychologische und criminal-praktische Bedeutung des Tätowierens der Verbrecher*, dans *Vierteljahresschrift für gerichtliche Medizin*, 3^{me} série, vol. VIII, cahier 2, Berlin, 1894, avec 7 figures dans le texte et 2 planches lithographiées.

⁴ Cf. BAER, *op. cit.*, pp. 22 et s. Leppman se demandait même si un médecin capable de mettre en pratique de semblables hypothèses « serait bien qualifié pour être appelé comme expert devant les tribunaux, avec les notions courantes du droit pénal ».

⁵ LEPPMAN, qui avait fait pendant de longues années des observations sur les aliénés criminels de l'établissement de

Moabit, à Berlin, faisait la différence entre les tatouages « colorés » ordinaires et les cicatrices par grattage, déchirure ou coupure, sans introduction de couleur, faites de la main même de l'individu en prison, et qui seraient assez souvent l'indication d'un trouble mental, d'une agitation psychique morbide, que l'auteur chercherait à calmer par une douleur corporelle. Pour le surplus, il soutenait que « l'acte de tatouage en lui-même ne permet pas de conclure à une catégorie spéciale d'hommes qui se distingueraient psychiquement et corporellement des autres hommes » ; que « la fréquence des tatouages chez les détenus est bien plus le résultat de causes extérieures que des causes internes », qu'il « n'y a pas d'unité anthropologique dans le caractère des dessins tatoués », et que « les sujets des tatouages chez les détenus sont identiques aux vus et aux coutumes des personnes des mêmes classes sociales », — ce qui était peut-être exact pour les marins, les soldats, les infirmiers, les détenus et les prostituées en Allemagne, mais non, certes, pour les tatoués des prisons fran-

« qu'ils ne donnent point d'indication sur la vie psychique des criminels, et qu'ils ne sont susceptibles de fournir quelques indices pratiques que dans une mesure très restreinte et d'une manière exceptionnelle ». Il devait bien reconnaître pourtant que par leur nature, leur nombre et leur siège, les tatouages peuvent « donner d'utiles indications », qu'ils « aident parfois à reconstituer la personnalité intime d'un individu », ou qu'ils « ont pratiquement de l'importance pour reconstituer certains faits de la vie antérieure, pour la découverte de délinquants inconnus et pour l'identification des criminels recherchés », ce qui est justement ce qu'on leur demande aujourd'hui.

Il est d'ailleurs évident que si l'on entend donner aux tatouages une signification psychologique et criminologique valable, il convient de tenir compte aussi bien des circonstances où ils sont nés que de l'esprit qui les a dictés, et qu'ils n'ont pas une valeur absolue, *en soi*, par le seul fait qu'ils existent ; mais ils peuvent en avoir une très considérable lorsqu'ils dénotent l'appartenance à la « classe » et l'asservissement à la « mentalité » en quelque sorte « professionnelle » des délinquants¹. Tout en ce domaine est individualisation, et

gaises et des bataillons disciplinaires en Algérie. Il notait d'ailleurs que, dans les prisons allemandes, « ce sont les vagabonds internationaux qui offrent les tatouages les plus fréquents et les plus bizarres ; les grands criminels, beaucoup plus rarement ». D'où il concluait que « les tatoués ne portent point les stigmates corporels ou psychiques qui doivent caractériser le criminel-né, et on ne trouve pas parmi eux surtout les dangereux, les insensibles, les raffinés, les brutaux et les récidivistes » ; trad. P. Ladame, *loc. cit.* Voir aussi en Suisse, BLEULER, *Der geborene Verbrecher*, 1896.

¹ BAER, de son côté — toujours en partant des constatations et des conditions du tatouage en Allemagne — se déclarait convaincu que « le fait qu'un détenu a été tatoué n'indique absolument pas sa nature criminelle, tout aussi peu que l'absence de tatouage parlerait en faveur de sa moralité et de son innocence. Nous avons vu beaucoup plus de grands criminels non tatoués que tatoués ». Il concluait toutefois, de ses observations, « au manque de volonté et de caractère, à l'absence de sérieux et d'énergie morale chez les individus qui offrent de nombreux tatouages dans diverses régions de leur corps ». Plus il en constatait, et plus leur porteur était, en général, moralement dépravé et comptait de récidives ; ce n'était point hasard, observait BREITUNG d'après son expérience de médecin militaire, si « les vagabonds, etc. amenés à l'examen comme éléments douteux étaient si souvent tatoués des images obscènes décrites par Lombroso » : en effet, en général « les tatoués sont les abonnés des cellules d'arrêt ». Pourtant le tatouage, de l'avis de BAER, « n'a aucun lien d'origine avec l'atavisme, et moins encore avec la criminalité, car il résulte chez les criminels uniquement des circonstances particulières de leur vie et de leurs relations sociales ». Il estime aussi que « la possibilité de juger du caractère d'un individu d'après la nature de son tatouage » est incertaine, cela parce que « le hasard et la fantaisie du tatoueur jouent souvent dans le

l'on doit bien se garder de généralisations hâtives et superficielles, comme on peut en reprocher, dans tous les camps, à ceux qui se sont jetés avec ardeur dans la controverse pour le succès, non pas de raisonnables considérations et conclusions pratiques, mais de théories ou de thèses doctrinales.

Sans doute, on peut poser en fait qu'en Europe le tatouage a trois sources principales : le service militaire (y compris la marine), et les établissements pénitentiaires civils et militaires pour les hommes, le « milieu spécial » surtout pour les femmes². Et, comme le dit Seelig, « on ne peut avancer une *déduction caractérogique* sur la personne du tatoué qu'avec prudence, en examinant objectivement les circonstances concrètes dans lesquelles le tatouage a été effectué ». On peut expliquer sa fréquence chez les criminels professionnels, les prostituées, mais aussi chez les matelots, les « gens du cirque » et anciennement les « compagnons », aussi bien « par la nature primitive et robuste de ces individus » que « par les conditions particulières de milieu » qu'ils fréquentent : dans les auberges, tavernes, asiles et prisons, « l'exemple de sujets tatoués et l'offre de se faire tatouer par

choix du dessin un rôle beaucoup plus décisif que la volonté du tatoué lui-même ». Quoi qu'il en soit, concluait BAER, on ne peut compter le tatouage comme caractère criminel aussi longtemps qu'existent d'innombrables individus braves et honnêtes qui sont tatoués », aussi longtemps — pour reprendre aussi les termes de JOEST — « que n'auront pas disparu le goût des colifichets et même l'usage du tatouage qui se retrouvent aujourd'hui encore, à la fin du XIX^m siècle, en Europe, dans toutes les classes de la société moderne, depuis les plus élevées jusqu'aux plus basses » ; trad. Ladame, *ibid.*, p. 21.

² Il n'est pas douteux que la prison incite au tatouage et soit un lieu où il est fréquemment pratiqué ; si les criminels sont plus souvent tatoués que les autres, cela tient à leur séjour dans les prisons, a pu conclure LE GOARANT. On a cité en effet un criminel porteur de 30 tatouages dont 29 avaient été exécutés durant ses incarcérations successives. Cependant, pour SUDOMIR et ZERANSKAJA dans leur ouvrage sur *La psychologie du tatouage chez les criminels* (1929), ce ne sont pas avant tout l'inaction, la fainéantise et l'ennui, comme certains auteurs le prétendent, qui sont la cause première des tatouages : ce facteur est moins la cause directe, que la cause occasionnelle qui met « le criminel en état de réaliser un désir antérieur ». L'ennui et l'inaction préparent le terrain, « mais il n'y a pas de coïncidence directe entre l'état de prisonnier et le tatouage ». La cause directe serait, d'après l'explication psychanalytique, l'inversion des tendances qui normalement s'exercent sur autrui (du fait de l'isolement), allant de pair avec « l'auto-érotisme », qui « provoque un intérêt particulier pour soi-même et son propre corps », soit un « narcissisme renforcé ». Le tatouage du criminel moderne (tout en servant encore à satisfaire les besoins « esthétiques »), a donc perdu sa « signification sociale primitive très importante », et « sert surtout à des buts auto-érotiques », cf. LE GOARANT, p. 146 à 150, 155, 158.

un camarade expert dans cet art constituent pour beaucoup une forte tentation ». (C'est pourquoi d'ailleurs on trouve plus de tatoués parmi les criminels « passifs » que parmi les « actifs » en général, car « ces derniers comprennent souvent combien un tatouage peut compromettre leur carrière future »). Il faut être circonspect : Pour un individu donné, « une telle ornementation corporelle peut révéler une tendance pulsionnelle primitive à l'agrandissement de son propre *moi*, qui est une recherche de compensation à la triste réalité de sa vie de chemineau, par exemple, en plaçant une couronne au-dessus des initiales de son nom ». Mais comme « souvent le motif est extrait d'un album que détiennent des tatoueurs professionnels et le choix s'effectue davantage sur la proposition du tatoueur que du tatoué » (d'où la répétition et l'identité fréquente des mêmes motifs), le fait de se laisser tatouer dans ces conditions « indique surtout le manque d'indépendance du sujet ». Pourtant, par exemple, « une grande quantité de symboles érotiques et de dessins obscènes choisis par le sujet lui-même, permet, il est vrai, de conclure à une forte pulsion sexuelle »¹.

C'est la conclusion à laquelle avait abouti de son côté le professeur Locard, en dépit de ses formules célèbres : « Entre tatouage et criminalité il n'y a pas causalité, il y a coïncidence ; — le tatouage dépeint moins la psychologie du tatoué que celle du tatoueur », (« dans l'état actuel des choses », ajoutait-il). Mais il rappelait que Lombroso avait justement relevé l'importance psychologique et psychopathologique de certains tatouages et de leur localisation et concluait : certains peuvent ne révéler qu'un homme vaniteux ou grossier, mais « on n'hésitera pas sur le diagnostic

lorsqu'il s'agit de dessins caractéristiques (une botte) sur la verge », par exemple².

Il convient de se garder, par réaction contre l'excès qui tendait à voir dans le tatouage « un caractère anatomico-légal spécifique de criminalité » et la marque d'un « criminel-né », de trop dédaigner ce phénomène et de lui retirer presque toute son importance, car la situation n'est pas du tout, ici, la même que pour l'argot, qui se généralise et que tout le monde a tendance d'adopter par mode ou imitation sans qu'il finisse par avoir encore une véritable signification quant à la criminalité. Sans doute, il faut d'abord aussi tenir compte de l'esprit d'imitation ; sans doute aussi le tatoueur propose-t-il souvent, et les « modèles » ont une influence ; sans doute encore les tatoués sont-ils en général, lorsqu'il s'agit de tatouages qui ne sont pas dus à une tradition comme le compagnonnage, la marine ou l'armée dans certains pays, des « types retardés », disait Lacassagne, des « primitifs » et qui en ont la mentalité, comme l'observait Frazer ; « les associations d'idées-images par contiguïté ou par ressemblance dominant et dirigent absolument la pensée primitive », et donc aussi la leur³. Le tatouage, « langage emblématique, souvent métaphorique, est un mode d'expression des natures primitives ; il objective et matérialise la pensée, et l'extériorise d'une façon permanente. C'est la raison de sa fréquence chez les primitifs (sauvages) et les criminels (dégénérés, rétrogrades), qui sentent d'autant plus qu'ils peuvent moins s'exprimer ».

Le Goarant exprime bien, sur la base de son expérience et de ses travaux, que si l'on cherche à mettre de l'ordre dans la confusion qui existe, jusque dans l'esprit du sujet, sur les véritables raisons qui l'ont poussé à se faire

¹ SEELIG, *Traité de criminologie*, p. 66. L'auteur précise toutefois que dans ces cas il ne s'agit pas en « général » de criminels sexuels, mais plutôt de criminels réfractaires au travail, notamment des vagabonds à forte pulsion sexuelle ; il estime qu'il « existe donc le plus souvent une relation entre le tatouage et la personnalité d'ensemble, mais *nullement* entre le contenu du tatouage et l'activité particulière du criminel ».

Nous avons vu cependant un grand nombre d'exemples probants du contraire.

² LOCARD, *L'évaluation actuelle du tatouage et son importance en criminalistique* ; article cité p. 138.

³ C'est la conclusion de DELARUE et GIRAUD, *op. cit.*, p. 54.

tatouer, « on dégage peu à peu quantité de notions sur la psychologie du malfaiteur, et l'étiologie réelle du tatouage se précise. C'est un mode d'expression des sentiments affectifs et des idées. Repliés sur eux-mêmes, les malfaiteurs sont orientés par leur vie de détenu à réfléchir sur leur propre cas. Cette sorte d'autisme imposé les rend introspectifs de force et occasionne une rumination mentale des événements qui les ont conduits en prison. Les bons et les mauvais penchants, les impulsions sexuelles, les sentiments de vengeance, le désir de posséder plus tard un souvenir des heures noires, la volonté de ne pas oublier ce qu'on fera à la sortie... tous ces éléments psychologiques se retrouvent dans les tatouages ». Rappelant le mot de Lacassagne, selon lequel les tatouages sont des « cicatrices idéographiques », il poursuit : « Chez le criminel, le tatouage est l'expression d'un véritable phénomène pathologique qui consiste à projeter au-dehors sous cette forme les idées, les passions, les sentiments qui l'agitent. C'est un stigmate dont les proportions, la diffusion, l'intensité, la nuance spécifique, la couleur locale, le cynisme, la vanité inutile et impudente sont des éléments bien propres au malfaiteur. Y voir cependant une preuve irréfutable, un signe pathognomonique de criminalité, paraît exagéré »¹.

Mais par là même, chez les délinquants tatoués, c'est une ouverture qui nous est pratiquée sur leur « moi » profond, sur leur réalité interne, leurs tendances dominantes, leur caractère et leurs appétits, qu'ils soient

¹ LE GOARANT, thèse citée, pp. 162 et 168.

² Dans leur intéressante étude, *Die Psychologie der Tätowierung bei Verbrechern*, en 1929, SUDOMIR et ZERANSKAJA, qui ont examiné 1000 criminels tatoués à la prison de Kiew (833 hommes et 107 femmes), ont pu conclure sur ce point qu'en général, les tatouages imposés se rencontrent rarement. Ils n'ont vu qu'un seul cas dans leurs observations. Le sujet du tatouage avait été choisi par le tatoué dans 83 % des cas. Le sujet n'était pas choisi mais indiqué par le tatoueur ou les camarades, dans 17 % des cas. Il est intéressant de relever les mobiles du tatouage que ces auteurs ont notés : l'exemple des camarades, dans 36 % des cas, le désir d'avoir un souvenir de la prison ou d'un autre événement, ou la nostalgie de la femme aimée, dans 19,6 % des cas, le désir de se parer, dans 18,8 % des cas, l'ennui et l'inaction dans 16,9 % des cas. Un certain nombre d'entre eux auraient désiré détruire leurs tatouages pour faire disparaître les faits ainsi fixés et rap-

érotiques ou sentimentaux, simplement vaniteux, ou crapuleux, brutaux et antisociaux. Car en définitive, dans la gamme des « spécialités » que pratique et peut offrir l'artisan, ou même en tenant compte des tatouages « en série » par imitation, c'est tout de même le tatoué qui le plus souvent choisit et veut son tatouage, ses symboles et ses inscriptions, et il est évident qu'il les choisit ou les impose selon ses goûts ou ses désirs, ses révoltes ou sa haine — on n'ose dire son idéal — lorsque sa vie est chargée d'aventures et qu'il entend en fixer le souvenir ou la fierté sur son corps². N'est-ce pas d'ailleurs Lombroso lui-même qui dans un autre passage de son étude, où il examine la « sphymographie des délinquants » sur la base d'un certain nombre de cas-types décrits par lui, constate qu'« il est clair... que lorsque les passions les plus spécifiques sont en jeu, comme la peur du juge, ou la lâcheté, ou les excitants préférés, comme le vin, la femme, l'or, et surtout la vanité, on a alors des réactions supérieures aux normales. C'est ce qui nous permet de pénétrer, comme avec un instrument de précision, dans leur psychologie intime sur laquelle le plaisir, la vanité et la crainte de la douleur ont plus de pouvoir que la vraie douleur elle-même »³. Mais pour constater ces réactions psychologiques des délinquants ainsi tatoués, il faut nécessairement admettre que ces sentiments exprimés par leurs tatouages sont bien les leurs et n'apparaissent ainsi plus vivement à la lumière que parce qu'ils existent d'abord en réalité dans leur « for intérieur ».

pelés à leur mémoire, ou pour se débarrasser d'un signe qui ne peut qu'être nuisible à cause de la facilité d'identification par la police. Les tatouages peuvent aussi devenir dangereux en temps de guerres civiles : Les rouges avaient décidé de fusiller un homme portant sur la poitrine l'inscription : « Dieu protège le tsar », tandis qu'un autre se vit exposé à la mort de la part des blancs parce qu'il portait tatouée l'étoile soviétique. Cf. LE GOARANT, pp. 144 et s.

Il n'est pas sans intérêt non plus de comparer ces indications avec l'ancienne statistique du D^r VERVAECK, rappelée par LOCARD, *Traité*, III, p. 300. Elle comportait 327 cas de tatouages pratiqués par imitation et entraînement, 291 par désœuvrement ou amusement, 123 par « gaminerie », et 40 par « bêtise ou ignorance », 82 par culte du souvenir et 3 par amour, 69 par admiration du tatouage et 30 seulement, sur un total de 1013 sujets, du fait de « l'insistance du tatoueur ».

³ LOMBRORO, op. cit., p. 345.

Certains tatouages de condamnés, de bagnards ou de « bataillonnaires », parfois de prostituées, que nous avons cités, ne laissent aucun doute sur le caractère et la mentalité de ceux qui les portent, et qui souvent sont fiers de les porter. Le cabotinage de la crapule montre tout de même qu'on veut émerger, se distinguer dans celle-ci, paraître « le plus cruel, le plus décidé, le plus dur », se donner « une sorte de brevet, bien visible, de cran et d'audace ». Mais « ce désir de paraître n'est pas l'unique cause du tatouage », observe justement Delarue : « parfois le tatouage est chargé de symboliser une tendance, une idée, un sentiment auquel l'individu tient particulièrement. Ces hommes, privés de moyens d'exprimer leurs idées, rares au demeurant, cherchent désespérément à les matérialiser. Ces idées glanées ici ou là, bien rarement personnelles, ils s'y accrochent et s'en font un drapeau, une justification »¹, et par là les personnalisent et jettent une véritable lumière sur leur personnalité. En analysant les tatouages relevés sur les bataillonnaires et les compagnies de discipline en Afrique du Nord, le Dr Herber notait d'ailleurs que pour nombre d'entre eux, en particulier pour les *joyeux* chez qui le tatouage crapuleux « est un véritable titre de gloire » et qui se font une fierté d'afficher « la preuve écrite de leur déchéance », un règlement, la menace de sanctions disciplinaires pèsent peu : car « à un symptôme d'ordre mental, il faut un traitement psycho-mental plus encore qu'un règlement »².

Malgré toutes les explications qu'on peut nous donner, il n'est pas moins significatif que dans certains pays, une proportion si grande des détenus soient — ou étaient — tatoués, à tel point que Bogey a pu fixer cette proportion à 90%, et Gouzer, revenant de Cayenne où il était allé visiter les établissements pénitentiaires, estimer que les tatouages des forçats constituaient « les chevrons du bagne », imprimés sur la peau³. Dans son ouvrage sur les bagnards, publié en 1931 et que nous avons déjà mentionné, le Dr Rousseau confirmait que l'usage de se tatouer était, au bagne guyanais, « fort goûté des anciens condamnés militaires, qui ajoutent de nouveaux tatouages aux anciens », et il rappelait au Dr Locard « que le forçat Hespel, fameux pour avoir été le bourreau du bagne, jusqu'au jour où il fut guillotiné lui-même, couvert de tatouages faits au bagne militaire, avait encore, à son arrivée au bagne de Guyane, assez de peau intacte pour se faire tatouer sur le dos le rocher et le phare de l'Enfant perdu, qui marque la passe de la rade de Cayenne »⁴. Car tel peut être l'égarément, l'obsession du malheureux qui, pour reprendre les termes de l'Écriture, « revient à son vomissement ». Il n'est pas douteux en effet que fréquemment « le tatouage du malfaiteur est le reflet de son psychisme anormal »⁵, et que, si l'on sait donc lire ce « langage emblématique, souvent métaphorique », des délinquants, ce que nous appellerons leur « morale d'immoralité » ou leur antisocialité se déchiffre comme à livre ouvert sur leur corps.

¹ DELARUE et GIRAUD, op. cit., p. 21.

² HERBER, *Tatouages de soldats*, loc. cit., p. 100.

³ BOGEY, *Les détenus tatoués, leur psychologie*, Archives d'anthropologie crim., 1910, p. 439, *Mentalité et tatouage des disciplinaires*, Le Caducée, 1907, p. 36, *Les tatoués*, Iconographie de la Salpêtrière, 1909, XXII, p. 588, et GOUZER, *Éléments de psychologie des tatoueurs et des tatoués*, Archives d'anthrop. crim., 1894, p. 33.

⁴ Cf. LOCARD, *Trailé*, III, pp. 326 ss.

⁵ Ce qui est naturellement beaucoup plus frappant encore lorsqu'il s'agit de tatouages d'anormaux ; cf. D^r J. HERBER, *Tatouages et états mentaux*, Albums du Crocodile, Lyon 1950, et D^r P. FRALETTI, *Verificação de Tipos de Doentes mentais criminosos portadores de Tatouagens*, dans les *Annales du 1^{er} congrès brésilien de médecine légale et de criminologie* Sao Paulo, 1955.

CHAPITRE XI

LES MÉTHODES D'ABLATION DU TATOUAGE

C'est précisément à cause de ce caractère et à cause de ce qu'il révèle d'un passé dont on a honte ou qu'on a intérêt à cacher, que le *détatouage* a pris une telle importance et qu'on cherche à le rendre toujours plus « scientifique », passant de l'« autodétatouage » et du *détatouage* par un camarade amateur, à celui pratiqué par l'empirique d'abord, et par le médecin. Il s'agit de rendre invisible ou illisible ce qu'on avait eu l'imprudence ou la faiblesse d'afficher, et ce n'est point facile lorsque le tatouage n'a pas été simplement *esquissé*, mais que la gravure ou la piqûre de l'aiguille a été normale.

« Le tatoué évolue, mais le tatouage n'évolue pas », « les goûts — et les circonstances — changent, les tatouages restent », et ils peuvent être fort gênants et même fort nuisibles, non seulement pour les honnêtes gens qui les arborent dans un milieu où ils choquent ou sont méprisés, mais pour celui qui, ayant commis une erreur de jeunesse et voulant prendre un bon départ dans la vie ou faire carrière, est « handicapé » par cette espèce de « signallement » laissé par son passé, même s'il n'est pas déshonorant. Les marques sont tout aussi fâcheuses lorsqu'il faut montrer pour toujours ces « inscriptions amoureuses un peu trop lestes, les engagements pour la vie dont on ne se soucie plus l'année suivante, les prénoms devenus compromettants, les initiales qui ne s'accordent plus avec le nom de l'actuelle bien-aimée », écrit Locard. C'est pire lorsque le tatouage constitue un document déshonorant et plus encore, infamant¹.

Les tatouages peuvent être pour les *prostituées*, soit qu'elles se rangent ou désirent se marier, soit qu'elles veuillent « s'élever dans la galanterie », une gêne telle qu'elles n'ont plus qu'une idée : s'en débarrasser : Comment dissimuler leur passé « aux yeux des clients amateurs d'authentiques femmes du monde » ? Et il y a les inscriptions injurieuses, humiliantes pour elles et gênantes pour l'homme, relève le Dr Lacassagne, qu'il s'agisse de grossiers « tatouages de représailles » ou des initiales ou du nom « d'amants honoraires ». Occasionnellement ou à certains endroits, le port d'un large bracelet ou de bracelets superposés peut réaliser « un excellent camouflage », une pochette élégamment nouée peut « servir d'écran », mais à l'heure de l'intimité ou à la minute de vérité, autant en emporte le vent. Une « copine » indique alors le « truc infailliable », la brûlure de cigarette, l'usure de la peau au gros sel de cuisine, à la pierre ponce ou à la toile d'émeri, et le « repiquage » par l'eau saturée de sel, suivi d'application d'ail haché, ou le fameux « repiquage » avec du lait de femme fermenté, les cataplasmes de fèves écrasées bouillies dans du lait, les emplâtres à la pommade acétique accompagnés de lavages d'alcali, le vitriol ... ou au besoin la « bonne adresse » d'un « spécialiste ».

Le problème est le même pour « l'ancien *joyeux* qui veut prendre des galons dans la haute pègre » et pour lequel « les fantaisies de jeunesse seraient un vice rédhibitoire dans le nouveau milieu où il veut évoluer », rappelle Herber, ou pour « le petit *marlou* devenu un

¹ Signalons, en souhaitant qu'il reste unique — car telles peuvent être les ironies du sort — le cas rapporté par HERBER, étude citée p. 427, de cet ancien « joyeux » qui, devenu bon sujet, demanda qu'on lui enlève du front l'inscription *Enfant*

du malheur pour pouvoir « refaire sa vie », et qui à sa sortie de l'hôpital, l'excision pratiquée, s'enivra dans sa joie pour fêter l'événement et blessa grièvement deux camarades — ce qui lui valut une condamnation aux travaux forcés.

gros trafiquant qui se doit d'avoir une façade sérieuse, fréquente des *gens du monde* et est absolument paralysé par la présence de ces stigmates un peu trop voyants », relève Delarue¹. Il est clair que le problème est plus important, plus lancinant encore pour celui qui porte les signatures indélébiles de son antisocialité ou de son passé judiciaire, des dessins crapuleux et des signes d'affiliation révélateurs, qui le désignent et même le *dénoncent* infailliblement à la police, aussi bien que l'ancien bagnard porteur de la « flétrissure ». Il lui faudra donc à tout prix, pour ne pas être son propre « indicateur », s'adresser à un *détatoueur*, à l'un de ces « empiriques » ou même parfois de ces charlatans dangereux qui recourent à une publicité d'une naïveté ou d'une audace que rien ne rebute², sans que la jurisprudence s'en soucie trop³, et qui utilisent des moyens souvent si « énergiques » qu'ils peuvent laisser une trace plus visible et plus laide que le tatouage même, ou provoquer des accidents graves. Dans l'antiquité déjà Martial nous a conservé, dans ses *Epigrammes*

VI et X, les noms des *détatoueurs* Eros et Cinnamus, et l'outrage qu'il a infligé à Rufus lui reste à jamais collé à la peau : « *Otez les mouches innombrables qui couvrent son front, et vous lirez son nom* ».

Dans la littérature moderne, Albert Londres a consacré des pages qu'il faut lire au *Grand Détatoueur* et à ses procédés, dans son livre *Marseille porte du Sud*, en 1927, et il termine son enquête par la citation de cette phrase « digne d'un apôtre » : « *Je suis celui qui rachète à prix réduit les péchés des hommes* ».

*

Nous examinerons, à la suite des auteurs qui en ont traité, les divers procédés par lesquels on cherche et parfois réussit aujourd'hui à se défaire, plus ou moins adroitement ou complètement de ces stigmates gênants, par l'effacement, la surcharge, la cautérisation ou l'excision. Car une étude vouée au tatouage ne peut se passer d'examiner aussi le « deta-

¹ LOCARD, *Traité*, III, p. 380, donne de son côté le savoureux exemple d'un homme qui, un jour, se présenta au Laboratoire de police de Lyon pour qu'on le débarrasse d'un tatouage du front : le porteur s'était laissé tatouer pendant la guerre, par bravade, un dessin en arabe allant d'une tempe à l'autre, et des cheveux aux sourcils. Or, fiancé, il s'en repentait : « Quand je vais voir ma belle-mère, disait-il, si je garde mon chapeau sur la tête, elle me traite de voyou, et si je quitte mon chapeau et que je laisse voir mon tatouage, elle me traite d'apache ». Aussi « le tatouage qui affligeait si fort ce futur gendre a été effacé à l'oxalate de potasse ».

² Les D^{rs} LOCARD, LACASSAGNE et HERBER citent de nombreux exemples de cette publicité : « Docteur X. », « professeur », « professeur spécialiste », « éminent collaborateur du professeur N. », parfois même « breveté S.G.D.G. », opérera le ... à tel hôtel, ou « à son cabinet », de telle à telle heure ... « Opère sans acide », ou « sans électricité », ou au contraire « à l'électricité, dernière invention », « traitement efficace et sans douleur », « disparition garantie en huit jours », « milliers d'attestations » ... Parfois la publicité s'appuie sur deux photographies-témoins avec la mention « avant-après » (document reproduit par HERBER, avec le spécimen d'une lettre d'un *détatoueur* « avec installation électrique pour tatouer et *détatouer*. Le seul en France », p. 432 et 433). En réalité, le « docteur » peut être un ouvrier typographe, comme ce « spécialiste » opérant dans un hôtel de la rue des Quatre-Chapeaux à Lyon, et qui dut « interrompre sa fructueuse industrie » à la suite d'une plainte, ayant grièvement blessé un de ses clients (*Le Journal*, du 10 décembre 1925). Le D^r LOCARD a signalé ce *détatoueur* qui offrait son cabinet pour 40.000 fr. (*Six questions de criminalistique*, L'avenir médical, novembre 1926, n° 9, document publié par HERBER, p. 434), et cette affiche apposée sur la grande porte extérieure d'une prison parisienne et transcrite dans le journal *Excelsior* du 16 octobre 1927 : « Partant sous peu pour l'Amérique un *détatoueur* céderait à Monsieur honorable sa clientèle, son commerce, ses droits d'exploitation dans toute la France, etc. — Il y a aussi les *détatoueurs* qui traitent par correspondance et petites annonces : « Produits

pour opérer soi-même — Joindre un timbre pour la réponse » ; certain d'entre eux demandait « 100 fr. dont 5 fr. à la commande » ; deux flacons de produits chimiques étaient vendus jusqu'à 400 fr. d'avant-guerre par un autre. Sur ce sujet et en détail, LOCARD, *Traité*, III, pp. 400, 408 et 411.

* HERBER, étude citée, p. 453 et suiv. critique la jurisprudence française et se propose de montrer que « la jurisprudence a favorisé l'industrie des *détatoueurs* et c'est elle seule qui pourra la ruiner ». Il rappelle qu'un jugement du tribunal d'Aix, du 21 octobre 1920, a acquitté du chef d'exercice illégal de la médecine un empirique ayant appliqué avec dommage un liquide sur les bras du plaignant, parce que cela ne constituait pas le « traitement d'une maladie » ou d'une affection chirurgicale, sans se soucier de savoir si celui qui était poursuivi était « officier de santé ». Un jugement du tribunal correctionnel de Marseille, du 9 novembre 1926, sur poursuite pour exercice illégal de la médecine et blessures par imprudence, est plus motivé, mais n'est qu'une « variante du précédent » et aboutit aussi à l'acquiescement sur le chef d'exercice illégal de la médecine et à la mise hors de cause sur le second, du fait qu'il n'était pas suffisamment prouvé que l'emploi de teintures avait produit des blessures. Pour la Cour de cassation, dont la jurisprudence « semble définitivement fixée », le terme de « maladie » (et de soins) doit être employé au sens le plus large de la loi du 30 novembre 1892, mais on ne peut aller jusqu'à y comprendre le *détatouage* — « qui a pourtant sa place dans les Traités de chirurgie esthétique », observe le D^r HERBER. Mais le tribunal de Toulon, dans un jugement du 13 décembre 1929, a prononcé une condamnation à 15 jours de prison avec sursis et aux frais, pour « exercice illégal de la médecine et de la chirurgie », et l'auteur souhaite que ce jugement fasse jurisprudence : Car utilisé par les *détatoueurs* on se demande s'il ne faudrait pas dire, inversant la formule connue : « Ce n'est pas le tatouage, mais le *détatouage* qui est crapuleux ». LOCARD a repris l'ensemble de ces jugements intéressants et les commentaires d'Herber dans son *Traité de criminalistique*, loc. cit., pp. 404-408.

touage » auquel, pour tant de motifs divers, on a de plus en plus recours à notre époque.

Il faut se demander d'abord si le tatouage peut s'effacer naturellement ou être effacé et disparaître artificiellement. Locard a examiné cette possibilité à propos de la « pérennité du tatouage »¹. La question s'est posée pour la première fois, en 1849, dans une retentissante affaire médico-légale, relatée par Lacassagne. Le 10 septembre de cette année, on avait découvert dans les environs de Berlin un homme dont la tête avait été détachée du tronc et fut retrouvée à quelque distance, mais tellement défigurée qu'il fut impossible de la reconnaître. On pensa que l'individu assassiné était un nommé Ebermann, et qu'il avait été tué par un certain Schall, et « il fut bientôt acquis que si le cadavre était celui d'Ebermann, Schall était le meurtrier : donc, l'innocence ou la culpabilité de cet homme était absolument liée à une question d'identité ». Or, les témoins affirmèrent qu'Ebermann avait sur l'avant-bras gauche des tatouages au vermillon représentant un cœur et les lettres J. E., mais d'autres personnes prétendaient n'avoir pas vu ces tatouages et les médecins qui avaient procédé à la levée du corps n'en avaient pas fait mention. « On demanda donc aux médecins légistes si les tatouages ayant existé avaient pu disparaître ; un expert dit que les tatouages bien marqués ne s'effacent jamais, un autre n'osa se prononcer ». Casper, qui eut à résoudre la question, et ne possédait pas alors les documents suffisants pour y répondre, se rendit à l'hôpital des Invalides de Berlin, où il espérait trouver des militaires tatoués. Il en rencontra 36, sur lesquels il rechercha les parties du corps qui avaient été autrefois marquées. Chez 3 de ces vieux soldats, le tatouage avait pâli ; chez 2, les marques étaient plus ou moins effacées ; chez 4, elles avaient totalement disparu.

Casper en conclut que sur Ebermann, le tatouage avait bien pu aussi s'effacer ; donc, les marques du tatouage pouvant disparaître, on voyait aussi disparaître les doutes relatifs à l'individu assassiné. Schall fut condamné à mort.

A la suite de cette affaire, Hutin, médecin des Invalides de Paris, fit sur 506 tatoués de ce service une statistique intéressante : Sur 182 tatoués à une seule couleur (poudre, encre de Chine, encre bleue, charbon, noir inconnu) il trouva 92 tatouages bien apparents, 35 pâlis, 44 partiellement effacés, 11 entièrement effacés. Sur 324 tatoués à deux couleurs (rouge, et noir de Chine, d'encre, de charbon, etc., ou bleu) les deux couleurs étaient bien apparentes dans 144 cas, le noir seul dans 130, le rouge seul dans 7 ; les deux couleurs étaient pâlies dans 28 cas, le rouge seul dans 39 et le noir seul dans 1 ; les deux couleurs étaient partiellement effacées dans 15 cas et le rouge seul dans 58 ; dans aucun les deux couleurs n'étaient entièrement effacées, mais le rouge seul l'était dans 33 cas, et le noir seul dans 3. Une enquête plus restreinte pratiquée par Tardieu sur 44 cas avait révélé les mêmes faits relativement à l'encre de Chine, l'encre bleue, le vermillon, la poudre, l'encre rouge et le bleu de blanchisseuse. De ces statistiques « il faut retenir que le tatouage peut s'effacer spontanément, et que le vermillon est, de toutes les substances, celle qui a la plus grande tendance à disparaître, tandis que l'encre de Chine, qui est précisément la plus employée, pâlit parfois, mais ne s'efface presque jamais » (Berchon a particulièrement étudié comment peut se produire l'effacement des tatouages, et notamment des tatouages au vermillon, et Locard résume ses observations)². D'autre part « il faut noter aussi que jamais on ne peut affirmer la date d'un tatouage, parce que, dès après la chute des croûtes, son aspect est le même que

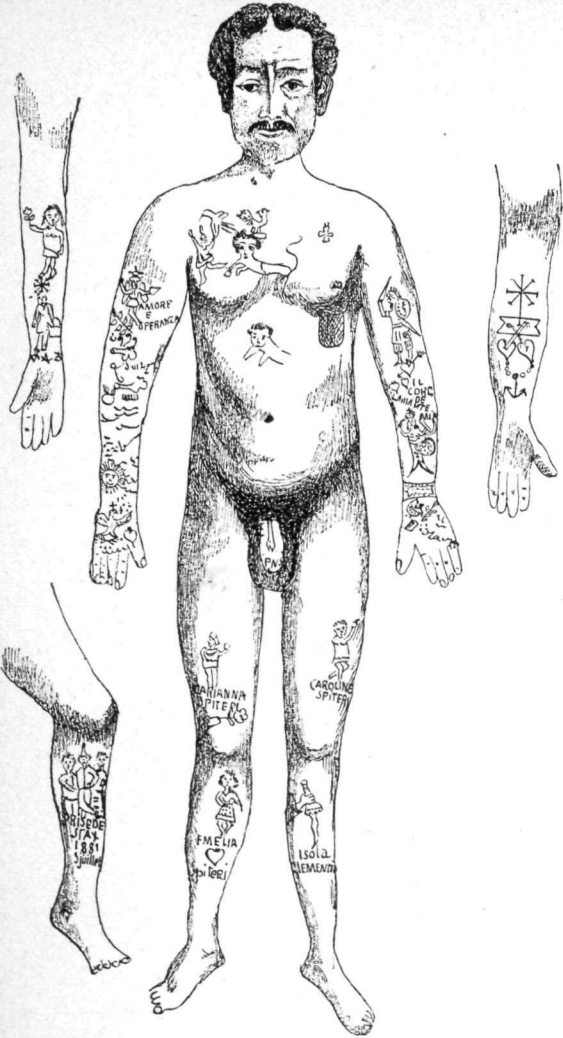
¹ LOCARD, *ibidem*, pp. 381 ss.

² LOCARD, *loc. cit.*, pp. 385 ss. se référant aux travaux de TARDIEU FOLLIN et surtout BERCHON, p. 49. Cf. notam-

ment CASPER, *Traité de médecine légale*, trad. française, 1862 tome II, pp. 82 ss ; HUTIN, *Recherches sur les tatouages*, Bulletin de l'Académie de médecine, 18 janvier 1853 ; BERCHON, *Histoire médicale du tatouage*, Paris, 1869.

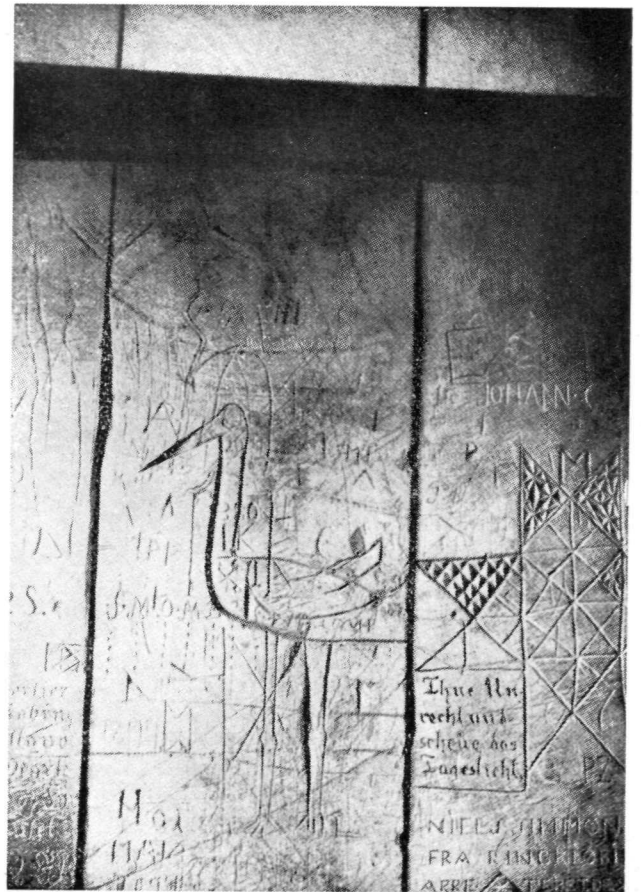


86. Gégène-le-Joyeux, ancien légionnaire, assassin d'un conducteur d'autobus parisien.



87. Tatouages symboliques d'un violeur.

88. Inscriptions et graffiti sur une porte de cellule.



celui d'un très ancien et que, lorsqu'il y a effacement, la rapidité n'en peut être ni prévue ni calculée. Il faut se rappeler, enfin, que les tatouages pratiqués pendant la période de croissance se déforment par l'extension des tissus, de même que la sénilité ride, plisse et ratatine ceux qui avaient été faits dans la jeunesse ou l'âge mûr. »

A défaut d'effacement, d'usure par frottement ou d'auto-détatouage aisé dans des cas légers, superficiels ou mal exécutés — on cite parfois en exemple le cas d'un enfant qui, rêvant de devenir marin, s'était tatoué des ancres avec de l'encre de Chine et qui put se détatouer lui-même avec une aiguille et du lait — les exemples de *surcharges* ou de *sur-tatouages* sont très fréquents, et les documents photographiques en donnent de bons exemples. Il s'en trouve de nombreux dans la collection de Lacassagne et de Locard au Musée de criminalistique de Lyon, comme dans l'album de Delarue et Giraud¹. Locard cite, d'après Mayrac, divers cas de ces tatouages inopportuns « qui cessent de plaire, qui sont mal faits, qui représentent une inscription, un dessin, le nom ou le portrait d'une personne que l'on veut faire disparaître », mais qui pourtant ne peuvent tromper le médecin légiste, car, « en général, malgré les efforts du second tatoueur, les contours du premier dessin apparaissent ; on retrouve aisément les lignes des premières figures ». Parfois, l'intérêt à faire disparaître le premier tatouage est si considérable, que son porteur « recouvre pour ainsi dire, d'un voile noir, l'emblème qu'il est nécessaire de dissimuler ». Ces « dessins secondaires » (as de cœur, ou de trèfle, figure géométrique telle que carré, rectangle ou cercle, fleurs, bouquet, arbre ou feuillage extrêmement touffu) sont alors « tellement colorés en noir qu'ils ressemblent à une tache d'encre » et que « tout de suite on s'aperçoit de ce procédé enfantin ».

Ainsi, un as de pique recouvre un cœur et deux pensées. Un loustic ayant tatoué sur le bras d'un soldat vendéen la devise *Liberté, Egalité, Fraternité*, celle-ci a été recouverte d'un grand carré noir. Une tête de femme est surchargée d'une pensée, une tête d'homme d'un vase supportant une pensée, une ancre est dissimulée au milieu d'un vase de fleurs, une verge grossièrement remplacée par une enclume. Des inscriptions comme *Souvenir de Catherine, J'aime Louise, A Louisa pour la vie, Mort aux femmes infidèles* sont enfouies sous des feuilles de vigne, de palmiers, des grappes de raisin, des pensées. Parfois, la réussite est complète et « il est absolument impossible de lire, alors même qu'on est prévenu, la première inscription » : Un homme s'était fait tatouer sur le bras une scène de débauche, qu'il fit plus tard recouvrir d'un grand dessin représentant une construction arabe appelée marabout : « il n'y a plus trace du dessin primitif ». Un autre se fit tatouer au régiment une cantinière de zouaves afin de cacher un cœur mal fait et à peine visible qu'il s'était tatoué lui-même lorsqu'il avait dix ans : « le cœur a en effet disparu sous les plis du jupon de la cantinière ». Un marin portait à l'avant-bras une ancre qu'il trouvait mal faite ; il la fit transformer en un Christ en croix : « l'anneau de l'ancre sert aujourd'hui de couronne au Christ, le câble se confond avec le nez, et les branches de l'ancre se perdent dans la barbe ». Un autre tatoué avait sur le bras un Saint-Sacrement et un autel au-dessus desquels il avait, plus tard, placé un phallus ; par la suite, « regrettant cette grossière plaisanterie, il fit transformer ce dernier en pistolet ; le changement était si bien fait — écrit Mayrac — que nous ne pouvions retrouver dans ce pistolet les lignes du dessin primitif ». Enfin, dans un autre cas, « une croix de la Légion d'honneur a été parfaitement dissimu-

¹ L'album cité, planche 77, donne un exemple emprunté à la collection du D^r J. Lacassagne ; cf. aussi DELARUE, *Tatouage et détatouage*, revue citée, 1958, avec les reproductions. Nous avons vu de nombreux exemples de surcharge

dans la collection des D^{rs} Lacassagne et Locard au Musée de criminalistique de Lyon, qui a bien voulu nous confier quelques documents. Sur ce sujet et pour l'exposé de MAYRAC, cf. LOCARD, *Traité*, II, pp. 396 ss.

lée sous un ostensor surmonté de deux colombes soutenant une étoile ». Il faut donc se défier du mobile qui pousse à certains tatouages religieux...

Mais le procédé le plus courant et qui, jusqu'aux méthodes médicales de caractère scientifique moderne, est resté le procédé classique, est celui de la *cautérisation*. C'est sans doute la plus ancienne des méthodes d'ablation du tatouage¹, celle que nous font connaître les œuvres de Paul d'Égine, d'Actius, de Galien et d'Avicenne, qui nous ont laissé certaines de leurs recettes ; car le détatouage est aussi ancien que le tatouage et la profession de détatoueur fut florissante dans l'antiquité. « Le plus souvent — enseigne Avicenne — il suffit de lotionner l'endroit avec du nitre et d'y appliquer de la résine de térébinthe durant une semaine en serrant bien. Ensuite on enlève (le pansement), on frotte vigoureusement avec du sel et l'on remet de la résine de térébinthe jusqu'à ce que (le tatouage) disparaisse avec la tache noire qui s'est formée. Si ce traitement ne réussit pas, il est indispensable d'atteindre les points de piqûre de l'aiguille à tatouer en y instillant de l'anacarde qui les ulcérera et les corrodera » (Traduction Herber). Cassius Felix, écrivain africain du V^e siècle, parle du *discoratorium* que les Grecs appelaient *ecdorion*, caustique sans doute végétal propre à enlever la peau et les dessins qui s'y trouvaient gravés. Ce produit était utilisé pour faire disparaître les marques dont les mains des militaires et les visages des femmes mauresques étaient couverts. Nous savons aussi que certains tatoués, particulièrement parmi les soldats des légions, se débarrassaient de leurs tatouages en versant sur eux du soufre enflammé. Tous ces procédés présentaient évidemment, à côté de leur caractère douloureux, « le grave inconvénient de substituer au

tatouage une cicatrice très visible comparable à celle laissée par une brûlure au 3^{me} degré ».

Les résultats, avec les procédés d'aujourd'hui, peuvent ne pas être trop mauvais, bien que ce soit médicalement controversé et que nombre d'« accidents » démontrent assez souvent le contraire.

Dans l'affaire connue du récidiviste Aubert, celui-ci avait pu, il est vrai, faire disparaître un tatouage de son bras par l'application d'un emplâtre de pommade acétique avec lavages, le lendemain, à l'alcali, suivis de frictions à l'esprit de sel (acide chlorhydrique étendu d'eau), ce qui aurait « effacé » le tatouage au bout de six jours. Tardieu avait grande confiance dans les applications de pommade à l'*acide acétique* et signale avoir obtenu « un résultat à peu près parfait » sur un malade de son service, tatoué sur l'avant-bras d'un crucifix à l'encre de Chine (n^o 31 de ses tableaux). Il reconnaît d'ailleurs que le procédé, aussi efficace et perfectionné qu'il soit, « laisse des traces et peut fournir encore, quelque effacées qu'elles paraissent, des preuves d'identité ». D'ailleurs le Dr Lambert qui, en 1881, a fait à l'Île de Ré des expériences pour contrôler les assertions de Tardieu, a relevé dans son rapport que, dans un seul cas, il avait pu faire disparaître un tatouage « fait avec du charbon délayé dans l'eau, représentant deux épis en croix », la cicatrice rouge indurée persistant d'ailleurs très nettement après la guérison. Dans tous les autres cas, il n'avait obtenu sur la peau « que de petites croûtes qui s'éliminaient lentement, en laissant la peau intacte et le tatouage absolument indemne ». Quant aux détatouages avec du *lait*, procédé indiqué par des matelots et quelques détenus qui disaient avoir employé ce moyen, « ils ne réussissent pas », comme l'avaient montré une vingtaine

¹ Voir l'exposé de LOCARD, loc. cit., pp. 391 ss. et le résumé DELARUE, op. cit., p. 48 ; surtout aussi : BERCHON, op. cit., pp. 90 ss. ; BRUNET, *Essai de détatouage par un procédé nouveau*, Archives méd. nav., octobre 1898 ; MABILLE, *Tatouage et détatouage*, Lille, 1898 ; BERNAY, *La neige carbonique dans*

l'ablation des tatouages, Le Monde médical, 1^{er} février 1922 ; BONNETTE, *Détatouage*, Le Médecin français, 1^{er} décembre 1924 ; HERBER, *Le détatouage des empiriques*, Revue internat. de criminalistique, 1931, pp. 417 ss. ; J. LACASSAGNE et ROUSSET, *Comment détatouer*, Siècle médical, 2 juin 1932.

d'expériences.» Plus tard, en 1893, Guelliot tenta d'appliquer à l'ablation des tatouages par cautérisation, la méthode de la *neige carbonique* et Bernay considérait qu'elle « constitue l'agent idéal pour l'enlèvement des tatouages : son action quasi chirurgicale détruit les tissus pigmentés à la profondeur voulue ; le traitement est relativement indolore, la lésion provoquée évolue comme une brûlure aseptique. Les tissus de réparation présentent un joli aspect esthétique avec une grande souplesse et arrivent au bout de peu de temps à fondre leur teinte avec celle de la surface cutanée environnante et rendre ainsi impossible la localisation de la zone traitée. » Bonnette a aussi recommandé la neige carbonique en 1924, mais les D^{rs} Lacassagne et Rousset ont obtenu avec ce procédé « de très médiocres résultats et ont absolument renoncé à son emploi ».

De plus, les procédés empiriques et l'usage d'acides et de vésicatoires sont toujours très dangereux, et leurs *résultats* souvent « déplorables ». Tous les observateurs, et notamment Berchon et Herber, en ont donné des exemples nombreux et impressionnants¹. Berchon a pu diviser l'étude pathologique du tatouage (et du détatouage) en cinq classes : accidents inflammatoires, gangrène, amputation, mort, complications tardives diverses. La série des phénomènes inflammatoires est bien connue (rougeur et gonflement des parties traitées dans les heures qui suivent l'opération, suintement sanguinolent ou séreux par les piqûres, œdème des parties voisines, inflammation des ganglions, fièvre et parfois délire, formation des croûtes et détachement de l'épiderme) : « C'est l'exagération de ces phénomènes qui

entraîne des accidents graves qu'on observe parfois, quand par exemple, il se produit dès le second jour, soit un phlegmon local terminé par un abcès, soit un abcès des ganglions lymphatiques, soit même un phlegmon diffus. » En cas de « mortification » de la région traitée, le derme et l'épiderme peuvent prendre une coloration violacée ou noirâtre, « la peau se couvre de phlyctènes et se détache des parties voisines, laissant une plaie qui met le tissu cellulaire à nu, la suppuration peut être interminable », elle entraîne des ulcérations présentant les caractères ordinaires de celles qui font suite aux gangrènes, « les malades s'épuisent, la fièvre se rallume et les résorptions purulentes ou la septicémie peuvent en être la conséquence mortelle ». L'amputation n'est pas rare ; Berchon rapporte quatre exemples de matelots dont un dut être amputé du doigt sur lequel on avait tatoué une bague chevalière, le second du poignet à la suite d'un tatouage interdigital, le troisième de l'avant-bras à la suite d'un tatouage du poignet, et le quatrième de la cuisse après un tatouage du pied. Delarue a vu un patient qui, s'étant fait enlever au thermocautère un cœur tatoué sur l'épaule, en a gardé une cicatrice fort laide et très importante et un rhumatisme de l'épaule qu'il attribue à cette opération. Les accidents consécutifs peuvent se produire soit par l'apparition tardive de lésions (ulcérations persistantes, indurations du derme, cicatrices, etc.), soit par intoxication ou « empoisonnement de l'économie ». Quant à la mort, elle survient le plus souvent non par le fait de l'intervention même, de la douleur ou de l'état nerveux consécutif à une opération très étendue (on en cite quelques rares cas, tant par

¹ Sur les accidents du tatouage en général, cf. LOCARD, *Traité*, III, Histophysiologie du tatouage, pp. 303 ss. et après le rappel des différentes méthodes, pp. 381 ss., les considérations sur le choix d'une méthode de détatouage et la Pathologie du tatouage, pp. 413 ss., avec les références. Sur ce sujet, voir notamment, à côté des études générales de Berchon, A. Lacassagne, J. Lacassagne, Rousset et Carnes, BERCHON, *Un accident du tatouage*, Union médicale de la Gironde, 1862, p. 225 ; JOUAN, *Cas de mort à la suite de tatouage*, Revue coloniale, avril 1858 ; FOURNIER, *Chance de l'avant-bras par tatouage*, Semaine médicale, 1897, p. 430 ;

PARENT-DUCHATELET, *Cas de mort après une tentative pour effacer un tatouage*, De la prostitution, 1837, tome II, p. 119 ; RAYER, *Cas de mort à la suite de tatouage*, Traité des maladies de la peau, Paris, 1853. Sur le détatouage, consulter en particulier MABILLE, *Tatouage et détatouage*, op. cit., 1898 ; MAYRAC, *Du tatouage*, thèse, Lyon, 1900 ; et surtout HERBER, *Le détatouage des empiriques*, Rev. internat. de criminalistique citée, 1931, spécialement pp. 440 et 448 ss. ; plus récemment, DELARUE, *Les tatouages du milieu*, pp. 49 ss., et *Tatouage et détatouage*, dans Problèmes, 1958, p. 14.

suite de tatouage que de détatouage), mais par suite de la réaction inflammatoire grave, phlegmon diffus, gangrène ou pyohémie, et quelquefois à la suite de l'amputation nécessaire.

Aussi ne doit-on point s'étonner qu'on soit arrivé, vers la fin du siècle dernier au détatouage *scientifique*, thérapeutique, tout d'abord par le procédé « homéopathique » du Dr Variot, dont la méthode, dans le monde de la pègre, « est connue par un affreux calembour, sous le nom de *variotomie* ». Elle consiste à « repiquer le dessin avec l'instrument même qui servit à le faire. Mais, dans le piqueté on introduit, au lieu du colorant, une substance capable de chasser ou de détruire les grains fixés dans le derme et notamment au voisinage des capillaires. » Variot, relevant les essais faits avant lui « a signalé les méthodes à la poudre de cantharides, à l'huile phéniquée, au tanin, à la papaine, comme inopérantes ; il ne juge pas meilleur le contre-tatouage qui introduit dans le piqueté de la poudre blanche d'émail très finement porphyrisée, car la couleur blanche ne tient pas ». Il attache en revanche « quelque prix au détatouage par le lait de femme, méthode si chère aux apaches et aujourd'hui encore — écrivait Locard en 1932 — d'un emploi quotidien ; il cite Lambert qui a eu de bons résultats, à condition que le lait soit fermenté ». Il faut que cette condition soit bien oubliée, notait Locard, qui, pour sa part n'a « jamais pu constater un succès dans une série de cas extrêmement nombreuse ». Variot imagina donc un procédé, « excellent celui-là, et qui n'a jamais cessé d'être employé. On badigeonne le tatouage au tanin en solution concentrée, on repique avec le jeu d'aiguilles emmanché du tatoueur, on passe un crayon de nitrate d'argent, on saupoudre pendant trois jours avec de la poudre de tanin pour sécher l'escarre » (il ne faut pas traiter

en une séance une zone plus grande qu'une pièce de cinq francs) et « au bout de quatorze à dix-huit jours, le tatouage est complètement effacé ». Cette technique, suivie avec prudence, ne donne en général pas d'accident, et « constitue une méthode de choix ». Variot l'avait d'abord essayée sur six détenus de la prison de la Santé qui voulaient se débarrasser de leurs tatouages et s'étaient prêtés à ses expériences. Elle ne semble toutefois pas être la plus fréquemment suivie par les détatoueurs professionnels, qui préfèrent souvent « repiquer » avec du sel d'oseille (oxalate de soude ou de potasse), ce qui permet d'obtenir « sans grand danger, sinon un effacement total, du moins un pâlissement très appréciable ». La méthode de Variot « a entièrement détrôné les procédés du même genre tentés par Tardieu puis par Berchon, notamment avec le vitriol »¹.

On est enfin arrivé à l'*excision*, « procédé extrêmement simple pour faire disparaître un tatouage, puisqu'il consiste à enlever au bistouri la région qui en est ornée », ou à pratiquer une cautérisation au fer rouge pour détruire le derme atteint. Mais, outre que la méthode est douloureuse, « elle n'enlève rien, ou presque, à la valeur identificatrice du tatouage, puisqu'elle lui substitue une autre marque, au moins aussi indélébile, c'est-à-dire une cicatrice très apparente ». Il est vrai que « le résultat fâcheux de l'excision peut être pallié par la *greffe cutanée* », telle que Guelliot l'a pratiquée et signalée. Les Drs Jean Lacassagne et Rousset ont fait la mise au point de la question, sur la base des opérations faites à Lyon, et ont estimé que l'excision chirurgicale pratiquée en plusieurs temps, sous narcose, avec toutes les précautions, l'habileté et la patience voulues, « constitue le procédé idéal pour faire disparaître les tatouages » : La chirurgie « peut ainsi venir à bout de tatouages très étendus, en obtenant

¹ Voir LOCARD, *Traité* cité, pp. 397 ss., et HERBER, loc. cit., ainsi que VARIOT, *Nouveau procédé de destruction des tatouages*, *Compte rendu des séances de la Société de biologie*, 21 juillet

1888, et *Le détatouage*, *Revue scientifique*, 1889, ainsi qu'Archives de Lacassagne, tome V, p. 542.

une cicatrice linéaire et bien dissimulée »¹ donnant ainsi une illustration, dans ce domaine particulier, de l'observation pru-

dente suivant laquelle ce n'est pas tout de bien tailler — ou piquer² — mais encore faut-il savoir bien recoudre.

¹ Cf. LOCARD, *ibidem*, pp. 388 ss. ; GUELLIOT, *Grefte par approche* (Méthode italienne modifiée), dans *Union médicale du Nord-Est*, Reims, décembre 1893 ; J. LACASSAGNE et ROUSSET, *Comment détatouer*, dans *Le Siècle médical*, 1^{er} juin 1932.

² On peut et doit se méfier de la « science » des tatoueurs et détatoueurs « expérimentés » s'intitulant « docteurs » ou « professeurs » au besoin, comme HERBER et LOCARD l'ont indiqué par tant d'exemples édifiants. Bornons-nous à reproduire textuellement ici les indications fournies par

un fameux tatoueur en 1923 ; sa profession ne manque pas de piquant, si l'on ose dire, et montre bien quel degré de « science » ses clients peuvent attendre de lui : « Je tatoue moi-même une personne qui viens tous les mardis se couché sur le lit d'opération et pendant deux heures de temps je le pique avec 3, 4 ou 6 aiguille sans quil pousse aucun soupir de douleur. Vous verré un homme bleu. Tous le corp est tatoué des pieds jusquau coup et jusquau poigné. La verge, les testicules, lanus, enfin tout. Je lui finis le dos. Mieux que cella sa dame est comme lui : elle est toutes bleus. » LOCARD, *Traité*, III, p. 377 ; voir aussi pp. 409 ss.

CHAPITRE XII

LA RÉGRESSION DU TATOUAGE, ÉTAT ACTUEL ET CONCLUSION

Posons-nous enfin la question de la fréquence et de la signification pratique, de nos jours, de ces « hiéroglyphes », de ces « emblèmes », de ces « cicatrices idéographiques », de cette « écriture vivante » ou de cette « balançoire », comme on a souvent appelé, suivant le temps et l'angle de vue, les tatouages. On peut considérer comme établi, nous l'avons vu, que d'une manière générale et dans les pays latins d'Europe en tout cas, surtout en France, « la présence d'un tatouage sur un individu peut être interprétée comme un signe suspect », réserve faite des anciens « tatouages de compagnonnage » que portent encore certains hommes âgés et des « tatouages de régiment », dont on trouve des exemples particulièrement nombreux chez les hommes ayant servi dans la marine ou les troupes coloniales. D'ailleurs, « même dans ces derniers cas, le tatouage témoigne du passage d'un individu dans un milieu mêlé ; pour tous les autres cas, on peut considérer sans grand risque d'erreur qu'il est un signe d'appartenance actuelle ou passée au milieu ».

Mais les tatoués sont-ils aujourd'hui encore nombreux ? « La réponse est délicate et doit être nuancée. Comparés à l'ensemble de la population, ils sont rares ; en revanche, dans la faune des prisons et des pénitenciers, leur nombre reste assez important » ; il semble que « si le tatouage subit des variations de fréquence, il reste bien vivace »¹.

Rappelons quelques chiffres pour étudier la courbe : Lombroso, dans son ouvrage sur *L'homme criminel*, avait trouvé 10,77% d'adultes tatoués (667 sur 5348), et le nombre était huit fois plus grand chez les prisonniers militaires que chez les condamnés ordinaires ; une statistique de Severini-Lucchini-Boselli portant sur 4000 malfaiteurs avait trouvé un taux de 40% chez les militaires. De 1885 à 1889 le Dr Batut indiquait, au pénitencier militaire de Bône 61% de tatoués (sur 2.130 individus examinés), à l'atelier des travaux publics 41,2% (sur 1000 individus), et à la prison civile de Toulouse 16,5% seulement (sur 120 détenus examinés), dont la plupart avaient d'ailleurs été marins ou militaires et avaient passé par les pénitenciers et les ateliers de travaux publics en Algérie. En 1897, le Dr Perrier, médecin de la prison de Nîmes, donnait 40% de tatoués (sur 859 détenus). Lacassagne avait relevé 40% de tatoués chez les « Joyeux d'Afrique », et on en avait compté 43,3% à la visite d'incorporation en 1909. En 1910, le Dr Locard trouvait une proportion de 45,4% de tatoués (sur 902 individus repérés, et 12,6% chez les femmes). L'influence du passage dans les compagnies de « Joyeux » est saisissante, et même « effarante », puisque les statistiques faisaient apparaître rappelons-le, 15% de tatoués à l'incorporation, et que cette proportion, lors de la libération du service, a atteint jusqu'à 70%

¹ DELARUE, *op. cit.*, 1950, p. 18. LE GOARANT, en 1933 constatait aussi que le tatouage était en régression, même dans la marine. Il pensait qu'il n'y avait « pour ainsi dire plus de tatoueurs professionnels, sauf peut-être à Toulon dans certains bars du quartier spécial », et que même le tatouage professionnel proprement dit régresserait de plus en plus :

« On ne rencontre que quelques rares insignes de spécialistes chez les officiers marins ou les inscrits maritimes », pp. 105 et ss. Il reconnaissait toutefois que « chez les criminels, il est fréquent », p. 215. Voir aussi l'article : *Grandeur et décadence de l'art du tatouage*, dans la Revue *Graphis*, Zurich, 1951 n° 35.

dans les compagnies ordinaires, 90% dans les compagnies de « fortes têtes », et 100% dans les compagnies de discipline¹ : Or, en 1950, d'après les recherches de Delarue portant sur 2533 individus arrêtés dans le courant de 1947 à 1949, tous condamnés une ou plusieurs fois et provenant des régions les plus diverses, la proportion n'était que de 17,5% de tatoués, soit 444 ; ils étaient ainsi répartis : 61,9% de Français, 30,5% d'Arabes (en écartant ceux qui n'étaient porteurs que de tatouages « ethniques » à l'exclusion de tout tatouage « crapuleux »), et 7,6% d'étrangers. L'importance de l'élément arabe s'explique par le fait que les Nord-Africains qui se sont intégrés en grand nombre, depuis quelques années, dans le milieu de la métropole², sont naturellement enclins à se faire tatouer à cause des habitudes de leur race : « Les nouveaux tatouages que le milieu leur propose reflètent simplement leur changement de condition et leurs nouvelles préoccupations. » Quant aux étrangers observés (Italiens et Espagnols, Belges, Allemands, Suisses, Roumains), leurs tatouages, même quand ils ont été exécutés avant l'arrivée en France « ne diffèrent pas de ceux des Français : les inscriptions en langues étrangères donnent à la traduction l'équivalent des françaises ». On ne

peut naturellement tirer des conclusions certaines quant à l'étranger³, car il faudrait y faire aussi des études approfondies, et établir notamment, pour la comparaison, si nombre d'étrangers — et combien exactement — ne se sont pas fait tatouer, précisément, en se mêlant aux milieux louches français ou pendant un engagement à la Légion étrangère, ce qui est fréquent.

Quant à la répartition de ces 444 tatoués par rapport à leur activité délictuelle, il est « très significatif » et intéressant — mais non surprenant — de constater que 48,6% étaient des délinquants poursuivis ou condamnés pour vols, vols qualifiés et tentatives, 11,6% pour agressions, coups et blessures, meurtres et tentatives, 5,5% pour outrages publics à la pudeur, viols et tentatives, et 4,6% seulement pour escroquerie, abus de confiance, faux et trafics divers⁴. Il n'est pas sans intérêt d'observer aussi que presque tous les tatoués venaient de métiers manuels, le plus souvent manœuvres, maçons, mineurs ou forgerons, dockers ou débardeurs, charpentiers, agriculteurs, sans parler des militaires, — mais qu'au contraire les tatoués appartiennent « très rarement à des professions exigeant plus de finesse ou des qualités et des connaissances plus complexes », comme celles d'ébéniste,

¹ Voir plus haut, chap. II, p. 78. DELARUE, op. cit., p. 18 indique que ces chiffres sont fournis par « de nouvelles statistiques » dont les *Joyeux* ont fait l'objet « vers 1930 ». Ne s'agit-il pas d'un lapsus et des statistiques antérieures du D^r Combe, vu les chiffres donnés ? Cf. LE GOARANT, p. 112.

² Dans son intéressante étude sur *La criminalité nord-africaine*, en 1953, le commissaire principal HIRSCH a montré ce que devient le nord-africain « transplanté » et « désislamisé » en France, notamment dans les grands centres comme Marseille, Paris et Lyon, et a mis en garde contre les généralisations injustes. (La criminalité des nord-africains en France n'était qu'une fois et demi supérieure à la criminalité générale). A côté des délits inspirés par la nécessité, ressortent surtout les délits de violence : vol et agression, port d'arme, rébellion, agressions d'ordre sexuel. Le métier de souteneur (« qui associe une vie oisive à la domination méprisante de la femme »), la contrebande et les trafics illicites recrutent une partie de leurs effectifs parmi les nord-africains ; *Revue internat. de criminologie et de police technique*, 1953, pp. 298 et s.

³ DELARUE, *loc. cit.*, p. 19, estime qu'« au premier abord, l'existence d'une tradition internationale de la pègre semble établie, puisque le même style de tatouage se retrouve partout, tradition qui n'est peut-être que le fait d'un climat moral et d'une psychologie identiques ». Il est clair que les variations peuvent être grandes selon les différents pays, aussi bien à cause des différents usages (le tatouage

en est un mauvais), que des différences dans le taux de la criminalité. Les chiffres portugais, p. ex., sont bien inférieurs aux chiffres français ou italiens. H. DE VILHENA a rapporté ses observations sur 1404 cadavres examinés à l'Institut de médecine légale de Lisbonne, durant les années 1914-1915. Sur 861 hommes et 513 femmes, 47 hommes et 7 femmes seulement, soit respectivement 5,5% et environ 1,4%, portaient des tatouages. C'est pourquoi cet auteur pense qu'on s'est trop occupé du tatouage du point de vue médico-légal et criminologique ». *Observações de Tatuagens*, Arquivo de anatomia e antropologia, vol. VII, Lisbonne, 1922. Mais c'est oublier, d'une part, que ces observations ne portaient pas en principe sur des gens appartenant aux milieux des prisons, de la criminalité et de la prostitution, et, d'autre part, que la fréquence et la nature du tatouage dépendent essentiellement des mœurs du pays et des circonstances ou des foyers de contagion qui le favorisent. — Voir aussi notamment sur les tatouages de l'Afrique orientale portugaise (et ceux des primitifs de l'Océanie, rapprochés des tatouages des peuples de l'antiquité), la publication du D^r B. X. DA SILVA, *Tatuagens e Tatuados*, dans *Boletim dos Institutos de Criminologia*, Ministère de la Justice, Lisbonne, 1949.

⁴ Même source, *loc. cit.* 29,7% de la statistique des tatoués comprennent les délits les plus variés, comme le vagabondage, l'évasion et les infractions à l'interdiction de séjour, les outrages à agents et magistrats, l'abandon de famille, les mauvais traitements envers les enfants.

ajusteur, électro ou radio-technicien, commerçant ou représentant, fonctionnaire. Les tatoués ou « bouzillés » se trouvent donc le plus souvent dans la pègre et chez les délinquants les plus simples, les plus grossiers et les plus « directs », chez les voleurs et les violents ; les criminels ou les délinquants « les plus intelligents » n'ont au contraire pas l'habitude (à moins qu'ils n'aient été marqués à leurs débuts dans le « milieu ») et se gardent de se faire « broder le cuir ». On ne peut donc « espérer trouver beaucoup de tatoués dans ce que l'on pourrait appeler la *haute pègre*, c'est-à-dire chez les individus... ayant mis leur intelligence au service du crime, et capables d'organiser des affaires compliquées et astucieuses ».

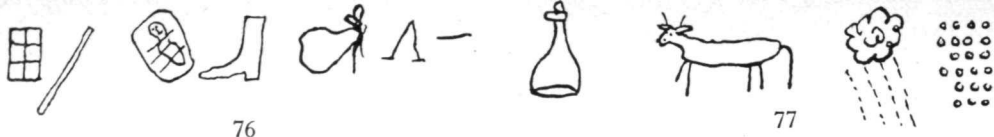
Comme c'est précisément *cette espèce de criminalité* que notre époque tend à développer de plus en plus — selon un processus général que Tarde, par exemple, avait très bien vu et indiqué¹, — il est évident que le tatouage, en tant que « sceau » ou « estampille » de criminalité, aura tendance à disparaître aussi de plus en plus. Quoique « primitifs », les délinquants ne sont pas nécessairement « bêtes » et doués d'une « intelligence qui suffit tout juste à perpétrer l'attaque d'un passant au coin d'une ruelle sombre ou l'acte brutal du vol ». On peut être tranquille, s'il est permis de dire : « Le tatouage est un signe compromettant, parce qu'il différencie. C'est un handicap, car il dégrade l'individu ; seuls les inconscients en sont fiers » ; il reste « un moyen secondaire non négligeable d'identification »². Les malfaiteurs l'ont compris ou ne tarderont pas à le comprendre tous, comme ils l'ont fait pour l'argot « professionnel », la casquette, les rouflaquettes et les vêtements qui les désignaient. « Un signe de ralliement est discrédité lorsqu'il est connu », selon la formule de Herber.

A côté de cette raison déterminante, *la mode et l'émulation* jouent d'ailleurs aussi en faveur du *recul* comme de l'extension. Ce recul n'est pas toujours de prime abord un signe d'évolution sociale, cet auteur l'a montré pour l'Afrique du Nord. On y a constaté à un moment que le détatouage était désiré par l'Algérienne aussi bien que par la Tunisienne, alors que la répugnance traditionnelle des européennes contre le tatouage n'existe pas pour elles, bien au contraire. Mais ce n'était pas alors l'effet d'une transformation psychologique et ethnique profonde. L'infirmière du dispensaire d'Alger, qui les connaissait bien, a estimé que ce désir était, de ce point de vue, sans importance : « En ce moment, elles ont ça dans la tête, c'est la mode. » Le détatouage à la diathermie ayant été pratiqué sur l'une d'elles par un interne, les autres femmes à leur tour ont voulu se faire détatouer. D'autre part, depuis que la Marocaine a commencé à savoir, avec les progrès de l'« européanisation », que « le tatouage n'est pas un ornement de bon goût, on a vu de jour en jour diminuer son essor. Des filles appelées à partager la vie des européens se sont efforcées de faire disparaître leurs tatouages tribaux. Un autre facteur de décroissance a été que les troupes, dans lesquelles se rencontraient un grand nombre de tatoués et de tatoueurs, ne résidaient plus dans les villes de la côte et se trouvaient casernées loin des grands centres de prostitution. Enfin les maris eux-mêmes, en commençant à adopter les manières d'être étrangères, préférèrent que leur femme ne fût plus tatouée, selon l'usage tribal qui leur paraissait dépassé ». Cependant, au fur et à mesure que les tatouages ethniques étaient en voie de régression, les tatouages des criminels étaient en progression par un phénomène naturel, car « les populations des tribus et la clientèle des prisons n'ont pas la même fréquentation. La pègre va à la

¹ Voir, dans *La philosophie pénale*, les pages pénétrantes sur la classification « sociologique » des criminels, le criminel urbain et rural, le passage du brigandage primitif au brigandage raffiné, de la criminalité violente à la criminalité

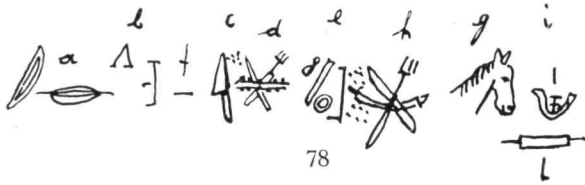
astucieuse, ad II, chap. V sur le criminel, pp. 267 et suiv., et II chap. VI sur la prépondérance des causes sociales (combinaisons aux lois de l'imitation), pp. 323 et s.

² LE GOARANT, conclusions, pp. 215 et 216.

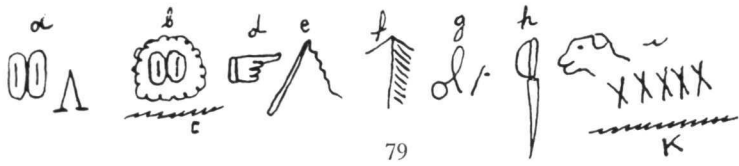


76

77



78

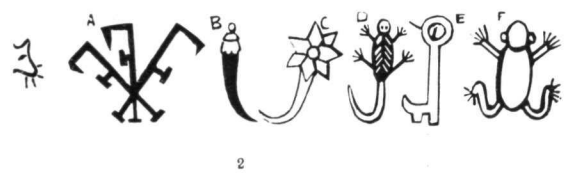
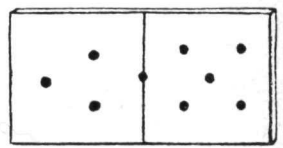
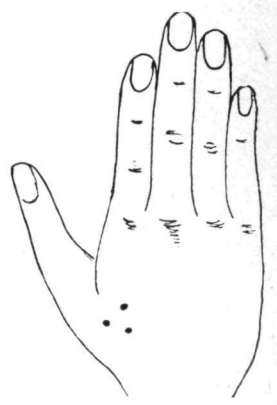


79

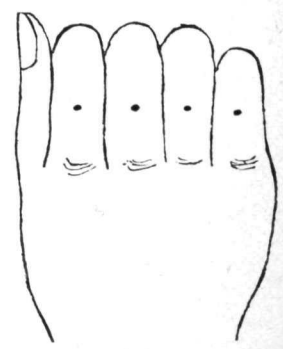
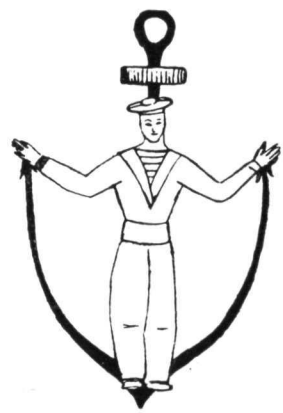


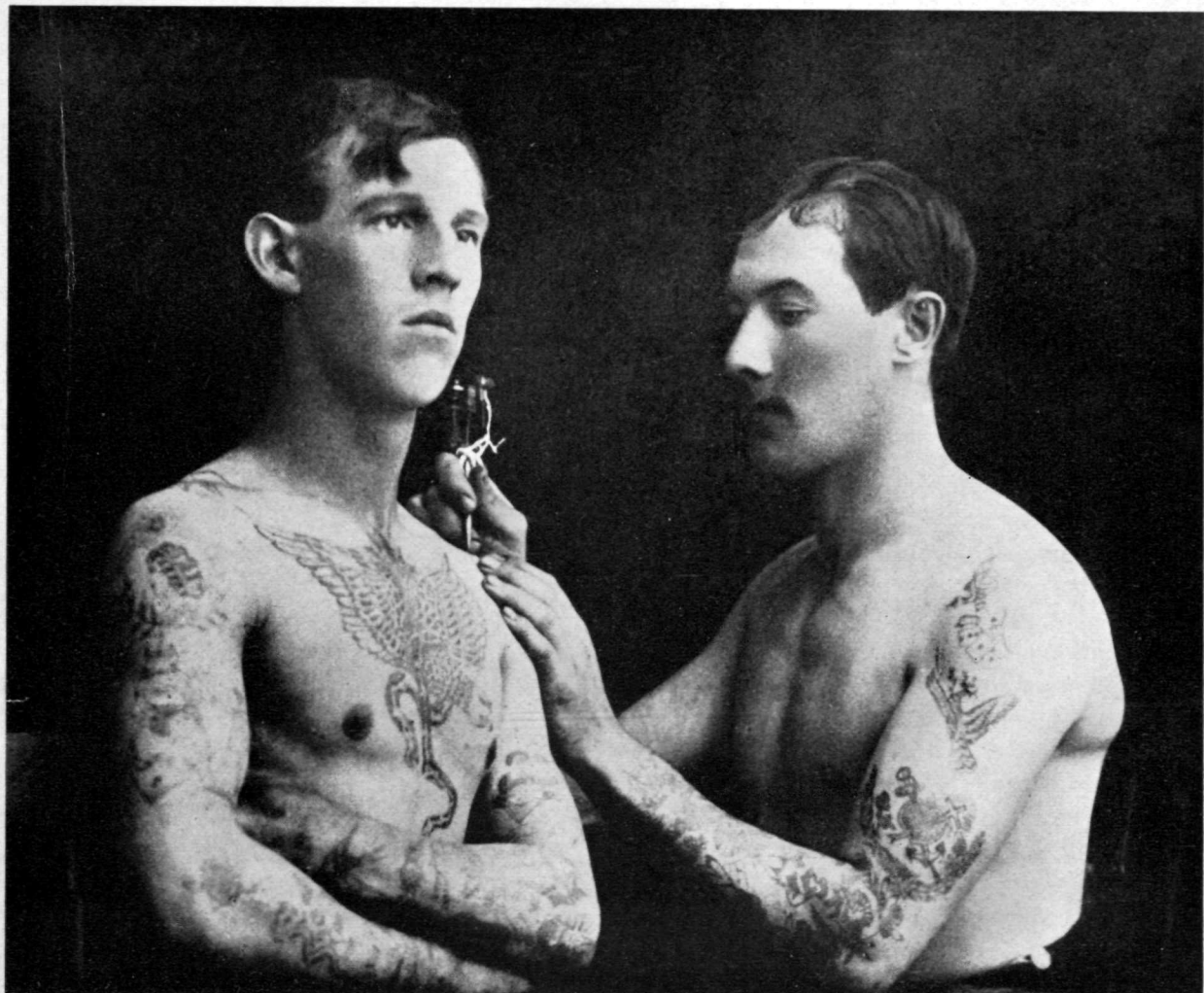
80

- 89. Signes de malandrins et vagabonds allemands.
- 90. Signes conventionnels de la Camorra napolitaine.
- 91. Tatouages de reconnaissance français : les trois points, le domino, le chemin du baigne, le falot, le marin.



2





92. L'opération du tatouage.

pègre, au Maroc ainsi qu'en tout pays», écrivait le Dr Herber en 1933. On y voyait se former « une confusion de races, une *koiné* crapuleuse, dont la fréquentation des bouges et des prisons accroît la cohésion », et le tatouage des condamnés nord-africains, dépouillé de tout caractère ethnique, était « le produit de ce milieu ».

Pourtant et d'une manière générale, comme l'a observé Locard dans son étude de 1938 sur l'évolution du tatouage, après la première guerre mondiale qui avait vu « une recrudescence considérable des tatouages par le mélange des classes sociales et l'occasion de rencontrer des tatoueurs professionnels », la mode persista pendant quelque temps mais, depuis 1923 environ, on vit apparaître « une épidémie en sens inverse. Un très grand nombre de ceux qui s'étaient fait orner par esprit d'imitation eurent regret ou honte de cette mascarade lorsqu'ils se retrouvèrent dans un milieu où elle était fort mésestimée ». De toute part on chercha à faire disparaître ces traces ou l'on en arrêta la pratique, et sauf en Angleterre et dans certaines colonies anglaises, ou dans les pays comme l'Afrique du Nord, le Japon et la Chine où il représente toujours une tradition ethnique ou professionnelle, « le tatouage redevint ce qu'il était avant guerre : La marque des malandrins, à quelques exceptions près ».

Mais ces derniers à leur tour s'en gardent maintenant plus ou moins généralement, et par mode et par prudence, en dehors de certaines bandes, de jeunes surtout, non encore converties ou assez averties pour l'abandonner comme signe d'affiliation, nous l'avons vu. Albert Simonin, un connaisseur, cherchant à faire la mise au point dans son piquant ouvrage¹ sur la pègre et son langage, en 1927, a résumé la situation et conclu en ces termes : « Le tatouage, à la symbolique souvent obscure, semble tout d'abord avoir été un

mode de connaissance supplémentaire entre truands. L'épiderme du tatoué constitue en un temps une sorte de *curriculum vitae* parlant. Le lieu de naissance, les amours marquantes, les campagnes militaires, les séjours dans les prisons sont les thèmes les plus habituellement exploités », à côté « des défis à l'adresse de la police, des gradés, voire de la société en bloc, et aussi des professions de foi sexuelles souvent surprenantes. Le tatouage est encore, au début de ce siècle, une coquetterie dans le milieu, séquelle d'un romantisme interne et malsain ». Toutefois, « l'après-guerre de 1914-1918 voit le milieu se rationaliser : le tatouage, qui fournit aux policiers un mode d'identification supplémentaire, commence à y être considéré comme dangereux. Des hommes à l'épiderme abondamment illustré se soumettent à la douloureuse opération du détatouage, que pratiquent de rares spécialistes. Dès lors, la vogue du tatouage ira en déclinant. On peut soutenir qu'il se raréfie chaque jour chez les truands lucides, déterminés à faire carrière ».

Nous avons vu, en examinant la valeur psychologique et judiciaire du tatouage, qu'il en allait effectivement ainsi, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, pour les gens de la pègre ou du « milieu » comme pour les prostituées², et le Dr Locard a pu nous confirmer, sur la base de son expérience et de ses constatations *actuelles*, que contrairement à ses observations antérieures et à celles du Dr J. Lacassagne, les tatouages chez la femme « ont pratiquement disparu ». A l'époque où le corps féminin est l'objet d'un véritable culte, où les reines et soins « de beauté » se répandent partout, où l'usage de se dévêtir, de « se faire bronzer » et de s'exhiber gagne chaque jour du terrain, la coquetterie a pris le pas sur la sentimentalité, et la circonspection sur la soumission. Les tendances crapuleuses ou cyniques se manifestent librement

¹ *Le petit Simonin illustré*, Dictionnaire de l'argot moderne, Paris, p. 59.

² Voir chapitre III, p. 84 et chapitre IX, p. 115.

dans le langage et le comportement, plus que dans les marques « stigmatisantes » et gênantes qui les révèlent à tous les yeux.

Il semble donc, en définitive, que pour le tatouage, du moins dans la mesure où il entre en considération pour l'histoire du droit pénal et de la criminologie, l'évolution ait été, *grosso modo*, inverse à celle de l'argot : Celui-ci, comme nous croyons l'avoir montré dans notre première étude, était bien avant tout un langage professionnel, obscur, hermétique même, de reconnaissance entre criminels, vagabonds et truands. Il est resté pendant très longtemps la langue favorite et quasi régulière, bien que variable, de la pègre et du milieu (en dehors des argots purement professionnels des métiers, sans caractère dangereux ni crapuleux). Aujourd'hui il devient à la mode, se généralise, entre partout dans le langage, la littérature et le théâtre, nous donne ses dictionnaires ; il perd son caractère spécifique en se popularisant et en faisant l'amusement — et trop souvent les délices — des classes aisées, bourgeoises et « honnêtes ».

Le tatouage au contraire, dans nos pays, apanage moderne des voyageurs, des marins et des soldats fiers de se distinguer ou de rapporter un souvenir curieux et durable de leurs lointaines expéditions, et répandu d'abord par imitation, voire par snobisme, dans les classes commerçantes, bourgeoises, militaires et même aristocratiques, est devenu crapuleux en se répandant dans le monde des bataillons disciplinaires, des bagnards et des prostituées ; il a eu toute leur faveur, s'est en quelque sorte « mis à leur niveau » en exprimant les sentiments d'âmes viles ou criminelles, il est devenu pour les bas-fonds des ports, des casernes ou des quartiers lépreux, par sa naïveté et sa précision mêmes, un signe certain et clair de leur criminalité.

Mais, phénomène commun à ces deux formes d'expression, de « projection » de soi-même au dehors, elles sont en train de disparaître l'une et l'autre du monde criminel et

pour la même raison : c'est qu'elles désignent et trahissent ceux qui en font usage, au lieu de les protéger, de leur permettre de se reconnaître seuls et d'assurer leur secret. Le monde des délinquants — que ce soit celui de la pègre classique, du milieu des souteneurs, ou du moderne *gang* — ne cherche aujourd'hui qu'à ne pas attirer l'attention sur lui, à ne plus donner à la police et aux magistrats des atouts contre lui, à passer inaperçu et même à paraître respectable pour exercer une autre forme, plus adroite et combien plus profitable, de criminalité. Le gangster, le faussaire, le maître chanteur et l'escroc « de haut vol », le trafiquant de femmes ou de stupéfiants, n'ont plus rien de commun avec le bagnard, le brigand au coin du bois, l'apache des fortifs et des réverbères, ou le classique « malfrat » patibulaire. Bien que la criminalité s'étende et soit plus puissante que jamais, c'est elle qui a tendance à s'embourgeoiser et même à constituer une aristocratie de puissance et d'argent. Ceux qui rêvent désormais d'y réussir pleinement sont bien vêtus, roulent dans de puissantes voitures ou prennent l'avion, hantent les champs de courses, parlent comme les « bourgeois » — ce qui est d'autant plus aisé que ces derniers parlent de plus en plus un langage relâché et argotique, — et ne se tatouent pas plus qu'ils ne portent la « deffe » ou le « brise-hommes », la casquette de voyou et la large ceinture voyante qui leur faisaient « jouer les terreurs ». Ce serait aujourd'hui une provocation plus que téméraire ; ils sont devenus à la fois plus délicats, plus prudents, et peut-être plus dangereux. Ils ont évolué, tout comme de son côté la police, scientifiquement organisée et internationalisée, se distance du « sauret » du temps de Pandore ou du « pèlerin » du temps de M. Lépine. Les mœurs ont changé, et ceux du crime et de la lutte contre le crime également, puisque ces phénomènes sociaux ne sont qu'un reflet des mœurs et de l'état des sociétés en général.

Qui sait même si des mesures administratives ou législatives étatiques n'interdiront pas un jour le tatouage, bien que la faculté de disposer de son épiderme à des fins d'ornement ou de profession de foi fasse partie des « droits de la personne » et même des droits « personnalissimes » garantis par la tradition des lois libérales, tant que leur expression reste dans des limites décentes et ne peut être objet de scandale public. On a vu le phénomène interdit dans la marine française, pour des raisons de discipline, en 1860, et réitérément pour des raisons de « santé morale » en 1910, à cause de son caractère crapuleux. Et la presse nous apprend qu'un décret du ministère de la Santé vient de le faire pour des raisons d'hygiène, à New York, en décidant la fermeture des boutiques de tatoueurs dès le 1^{er} novembre 1961, du fait que « les tatouages pratiqués avec des aiguilles non stérilisées peuvent déclencher des maladies du foie » : On aurait relevé 15 cas d'hépatite (dont un mortel), en 1959, et 13 cas en 1960¹. Ainsi va le cours du monde...

¹ Nouvelle d'agence reproduite dans la rubrique : A travers le monde, de la *Revue internat. de criminologie et de police technique*, 1961, n° 4, p. 43 des « Echos et Variétés ». La nouvelle, du 11 octobre, ajoutait qu'on faisait queue, depuis cette annonce, devant les boutiques des tatoueurs (dont six sont ouvertes à temps complet et quelques autres de nuit seulement), et que l'engouement pour le tatouage serait encore tel, dans certains milieux, qu'on y tatouerait annuellement « jusqu'à 10.000 personnes, dont 10 % de femmes ».

² Dans une récente conférence Emile MOUSSAT, l'étymologiste que ses causeries radiophoniques ont fait connaître, a rappelé, avec de nombreux exemples à l'appui, en comparant l'espagnol au français, que « les soldats de l'infanterie coloniale romaine recrutés par César un peu partout, parlaient un latin analogue au français de nos bataillons d'Afrique ». Ainsi l'espagnol est calqué sur le latin : *formosa mulier ponit mensam* = *hermosa mujer pone la mesa*, devient en français : « une belle femme met la table », parce que l'Espagne, conquise deux siècles avant la Gaule, « fut occupée par un contingent de purs latins », et cette dernière « par une

Peut-être l'argot actuel ouvre-t-il la voie au langage de demain, comme celui des légions romaines mêlées d'étrangers, l'a ouvert à la langue française...² Et peut-être le tatouage, disparaissant même parmi les tribus sauvages dont il était le tabou ou l'ornement, sera-t-il simplement remplacé de plus en plus par la peinture et le fard, expression d'une même mode ou tendance qui se trouve aussi chez elles³ : Car déjà dans notre société qui retourne au nu par la *strip tease* et le *bikini*, et à la trépidation frénétique par le *rock' n roll* et les tranches des *fans*, certains trouvent élégant de se faire peindre des papillons, des bas ou un maillot de bain sur la peau, au lieu de se tatouer des pensées, des cœurs ou un soutien-gorge à la manière de Dédé le Tatoué (B.A.A.) et de Lulu sa petite femme P.L.V. Chacun en tirera les conclusions qu'il veut, scientifiques ou non, sur les rapports si discutés depuis les premiers voyageurs et depuis Lombroso, entre les goûts des sauvages et ceux des civilisés.

sorte de Légion étrangère » ; cf. *Le Figaro littéraire* du 21 février 1959, p. 1 (M. Chapelan).

³ Déjà LEALE, dans *Criminalité et tatouage* (Archives de Lacassagne, 15 avril 1909) « développe avec amour cet édifiant parallèle : « Le criminel aimera, à l'instar du sauvage, contempler sur son corps de vives oppositions de couleurs, des ornements étranges et resplendissants ou des balafres et des cicatrices, en somme donc, le tatouage ! Nous, au contraire, recherchons plutôt les teintes harmonieuses et nuancées, nous préférons une peau lisse... et peut-être aussi la crème Simon et l'oriza au charbon et à l'encre de Chine ! A la vérité, nous aimons les bagues, les bracelets et même les pendants d'oreilles. Ne serait-ce pas là un dernier reste d'atavisme, de tatouage ?... Sans doute, c'est le même fait — sous une autre forme — et accompli dans un but semblable d'embellissement et de satisfaction esthétique. *Nihil novi sub sole!* Le Parisien qui, sur le boulevard, se découvre respectueusement devant la dame chargée de bijoux et le visage fardé, ne se doute point que celle-ci est tatouée elle aussi ! » Cité par LOCARD, *Traité*, III, p. 361.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PREMIÈRE PARTIE

L'ARGOT

	Face à page
1. « A Montmartre », au Lapin Agile, Francis Carco et le Père Frédé	12
2. Page manuscrite de Carco sur Villon et les « Enfants perdus »	12
3. Dictionnaire de l'argot, Aristide Bruant, par Toulouse Lautrec	12
4. Le <i>jargon</i> et <i>jobelin</i> de Villon	12
5. François Villon (né en 1431), le « pauvre écolier », poète et truand	12
6. Les Coquillards et « compagnons de mauvaise vie »	13
7. La Cour des Miracles ; <i>gueux</i> et <i>bettandiers</i> , d'après Richel, Bâle, 1476	13
8. Le Grand Coesre, chef des Argotiers, recevant le tribut de ses sujets	13
9. <i>Marquises</i> , compagnes des Argotiers, XV ^e siècle	13
10. La <i>plaine rouge</i> : la Place de Grève (et l'Hôtel de Ville) à Paris, d'après un plan du XVIII ^e siècle	16
11. L'Abbaye de Montfaucon et, non loin, les Fourches patibulaires (gibet), plan de Vallieu, dit Nicolay, en 1609	16
12. Le bandit Cartouche, né à La Courtille, d'après le masque moulé avant son supplice (27 novembre 1721)	16
13. Registre d'écrou de la Conciergerie, entrée de la comtesse de La Motte, 1776	17
14. <i>La Tour</i> ou <i>Grosse Horloge</i> (entrée de la Conciergerie)	17
15. <i>La Souricière</i> ou les <i>Trente-six-carreaux</i> (le Dépôt), à Paris	17
16. <i>L'hosteau</i> ou <i>cabane</i> : <i>La Santoche</i> (prison de la Santé), réfectoire	17
17. <i>Le ballon</i> , <i>bloc</i> ou <i>trou</i> : <i>La P'tite</i> (prison de la Petite Roquette), quartier central	24
18. <i>Saint-Lago</i> (prison de Saint-Lazare), dessin d'une détenue	24
19. <i>Saint-Lago</i> , ancienne <i>cellotte</i> ou <i>turne</i> , inscriptions de détenues	24
20. <i>La grivelle</i> (Grivel), casquette du <i>milieu</i> , vers 1898	25
21. <i>La deffe</i> (du chapelier Desfoux), portée par le <i>milieu</i> depuis 1878	25
22. <i>La Mocobo</i> (place Maubert), rendez-vous des <i>grinches</i> , l'ancien Bal du Vieux-Chêne, rue Mouffetard	25
23. <i>Le Panet</i> , au centre casquette et blouse bleue des <i>gouapeurs</i> vers 1890	25
24. Panoplie de travail : <i>plume</i> , <i>fers</i> , <i>clous</i> , <i>dur</i> , <i>jacquot</i> et <i>caroubles</i> (fausses clés)	32
25. <i>Bracelets</i> , <i>chapelet</i> , <i>ficelles</i> , <i>poucettes</i> et <i>cadènes</i>	32
26. <i>Plan</i> (anal) pour la <i>belle</i> (évasion) ¹	32
27. Tziganes, <i>calés</i> , <i>romanis</i> ou <i>manouches</i>	33
28. Une <i>cloche</i> (clochard, vagabond) ou <i>pilon</i> (mendiant)	33
29. Dessins de détenus : les <i>maux de l'humanité</i> , tentations et dangers de la vie des <i>pègres</i>	40
30. L'histoire du crime (<i>grand truc</i>) vue et rappelée par un <i>buteur</i>	40

¹ L'illustration du « Plan », n° 26, montre : 1° la coupe de l'étui, avec les instruments et pièces qu'il contient 2° l'étui servant de manche ; 3° la scie à fer, en archet (avec 5 lames de rechange) ; 4° le poignard ; 5° la lime ; 6° la scie à bois ; 7° la vrille.

31. <i>Se la couler douce</i> , l'idéal de la <i>belle vie</i> du <i>fiche</i> ou du <i>marlou</i> (à tendances homosexuelles et masochistes)	40
32. La <i>récluse</i> en attendant d'être <i>épuré</i> ou <i>passé à la faux</i>	40
33. La loi et la misère du monde (la cruauté), vues par un délinquant	40
34. Au <i>quart</i> : le <i>hareng</i> ou <i>sauret</i> (gendarme)	41
35. Au <i>grand carreau</i> ou <i>grand as</i> (assises), dessins de Forain	41
36. Le <i>maître</i> ou <i>débarbot</i>	41
37. Au <i>guignol</i> (tribunal) : la <i>grande musique</i> , le <i>blanchissage</i> (plaidoirie)	48
38. Le <i>cravateur</i> ou <i>bavard</i> (<i>baveux</i>) qui doit faire échec au <i>bêcheur</i> ou <i>crose</i> (procureur général)	48
39. Le <i>gâcheur</i> (<i>Anatole</i> , le président) et les <i>gerbiers</i> (juges) ou aussi les <i>endormis</i> ou <i>figés</i> , dessins de Daumier	48
40. La <i>grande taule</i> ou <i>grande marmite</i> (<i>Les Madelonnettes</i> , prison de la Santé)	49
41. <i>A la campagne</i> (la prison cellulaire de Fresnes)	49
42. La <i>queue de cervelas</i> (promenade des forçats) d'après Daragnès	49
43. <i>Brêmes</i> (jeu de cartes) fabriquées par des <i>taulards</i> ou <i>pristos</i> (prisonniers)	56
44. Le <i>grand pré</i> , en Guyane (cachot à St-Laurent, et cellules de forçats à l'île de St-Joseph)	56
45. Vers le <i>grand voyage</i> ou <i>bain de pieds</i> (forçats condamnés à la <i>relègue</i> , sur le quai d'embarquement à St-Martin-de-Ré)	56
46. <i>L'abbaye de Monte-à-regrets</i> : le <i>hallegrupp</i> ou la <i>gifte</i> (pendaison aux Halles de Paris) en 1560	57
47. La <i>veuve</i> , la <i>butte</i> , la <i>lunette</i> ou la <i>bascule</i> (la guillotine et l'exemplarité : exécution publique au bagne), au siècle dernier	57
48. La <i>faucheuse</i> , la <i>bécane</i> ou le <i>coupe-cigare</i> , et les <i>soubrettes</i> à <i>Deibler</i> (aides du bourreau), avant la suppression de la publicité (triple exécution des « chauffeurs de la Drôme » à Valence) en 1909	57

Sources :

N^{os} 1 et 2, documents personnels ; N^o 3, Couverture du Dictionnaire de Bruant (ou de Léon de Bercy), Paris (Flammarion), 1929.

Les trois illustrations sur Villon, les Coquillards (Epitaphe en forme de ballade), et le « jargon », fac-similé d'éditions anciennes, ont paru dans *Le Grant testament Villon et le petit... Le jargon et ses ballades*, Paris (Quatre Chemins), 1924.

Les illustrations N^{os} 8 et 9 sont extraites de la *Vie des Gueux*, d'Esme de Boulonnais, éditée en 1633 par Jacques Lagniet.

Les reproductions des n^{os} 10, 12 et 13 sont extraites de la revue *Vigilat*, de la Préfecture de Police de Paris (Fondation Louis Lépine).

Les n^{os} 11, 14 à 19, 22 et 23, 40 et 41, 44 et 45, proviennent de l'ouvrage d'Emile Chautard, *Goualantes de la Villette et d'ailleurs*, Paris (Séheur), 1929.

Les clichés n^{os} 7, 27 et 28, sont empruntés à la *Revue internationale de criminologie et de police technique*.

Les illustrations n^{os} 29 à 33 et 43, sont extraites de *Bildneri der Gefangenen*, de Hans Prinzhorn, Berlin, 1926.

Les dessins n^{os} 34 et 35, ainsi que 36 à 39 sont des reproductions des albums connus de Forain et de Daumier.

Le n^o 42 reproduit une gravure sur bois de Daragnès pour *La ballade de la geôle de Reading*, d'Oscar Wilde, Paris (Pichon), 1918 ; le n^o 47, une vieille gravure parue dans *Brigands célèbres sur terre et sur mer*, Paris, 1845 ; Le n^o 46, une illustration (d'après nature) publiée dans *Les Bagnes*, de Maurice Alhoy, Paris, 1845. La photographie n^o 48 est extraite de l'article de Jacques Delarue, *La mort comme spectacle*, paru dans la revue *Problèmes*, n^o 40, Paris, 1957.

DEUXIÈME PARTIE

LE TATOUAGE

	Face à page
49. Guerrier Luo, masque peint (Est Africain)	64
50. L'intrépidité du primitif, guerrier Wogogo (Est Africain)	64
51. Tatouage ethnique et esthétique des primitifs: femme maori	65
52. Tatouage de caste : chef de tribu maori	65
53. « Naturel » tatoué des fles Marquises au temps du voyage de Dumont d'Urville, 1840	65
54. Tatouage classique de marin allemand (texte p. 73)	72
55. Tatouage sentimental et patriotique, marin allemand	72
56. Tatouage de marin anglais (texte p. 74)	72
57. Tatouages militaires et patriotiques français (1914-1918, texte p. 76)	73
58. Tatouage de guerre (Guillaume II), entouré de tatouages féminins et de fantaisie	76
59. Tatouages-souvenirs (texte p. 74)	76
60. Tatouage des troupes d'Afrique : « marche ou crève » (texte p. 76)	76
61. Souvenir d'Afrique	76
62. Emblèmes classiques (texte pp. 116-117)	76
63. Tatouage érotico-sentimental français	77
64. La contagion du tatouage : Légionnaires (texte pp. 77 sqq.)	77
65. Tatouage des « compagnies disciplinaires » (texte p. 79)	77
66. Tatouage-symbole de la <i>bonne vie</i>	77
67. Tatouage de « Joyeux » : la femme, le <i>baroud</i> et la gouaille	77
68. Tatouage-tableau historique : l'assassinat du Duc de Guise (texte p. 112)	77
69. Tatouage-tableau romanesque : <i>les belles et la belle</i> (évasion de forçats, texte p. 112)	88
70. Tatouage décoratif ou « artistique » : le paon (texte p. 107)	88
71. Tatouage « dédicatoire » féminin (texte p. 84)	89
72. Tatouage féminin : P.L.V. (pour la vie).	89
73. Tatouages-souvenirs de femme allemande (texte p. 88)	96
74. Tatouages tribaux et tatouages du <i>milieu</i> d'une prostituée nord-africaine (texte p. 86)	96
75. Tatouage-surcharge, de dissimulation (nom de l'amant, texte p. 137)	96
76. Tatouage sentimental de souvenir	97
77. Souvenir d'escale à Hong-Kong	97
78. Tatouages d'« ornement » (ou de « séduction »)	112
79. Chaussettes tatouées (texte p. 112)	112
80. « Les trois victimes de la Société » (texte p. 112)	113
81. Tatouage bachique (texte p. 112)	120
82. Peau tannée, tatouée, perpétuant le souvenir d'un grand amour	120
83. Tatouage religieux : le Crucifié (texte p. 101)	120
84. Tatouages lucratifs ou d'« exhibition » : Richardo, « l'homme le plus tatoué du monde », « le Gobelins vivant » d'Albert Londres	121

85. Modèle de tatouages japonais : peau d'un gangster de Tokio	121
86. Gégène le Joyeux, ancien légionnaire (assassin d'un conducteur d'autobus parisien)	136
87. Tatouages symboliques d'un violateur (Lombroso, texte pp. 64 et 112)	137
88. Inscriptions et graffiti sur une porte de cellule (texte p. 112)	137
89. Signes ou « Zinken » de malandrins et vagabonds allemands (Prinzhorn) ¹ (texte p. 73)	144
90. Signes conventionnels de malfaiteurs et camorristes napolitains (Lombroso), ² (texte pp. 63 et 119)	144
91. Tatouages de reconnaissance français : les trois points, le domino, le chemin du bague, le falot, le marin (Delarue, texte p. 117)	144
92. L'opération du tatouage (le tatoueur classique, texte p. 107)	145

Sources :

Les photographies n^{os} 49 à 52 sont tirées d'ouvrages de géographie ; le n^o 53, de *l'Histoire de la découverte de la Terre*, Paris (Larousse), 1938.

Les tatouages n^{os} 54 à 56, 64, 73 et 83, sont tirés de Prinzhorn, *Bildneri der Gefangenen*, 1926, de même les « Zinken », n^o 89 (dont l'auteur explique en détail les 4 séries de symboles), et les graffiti du n^o 88.

Les tatouages n^{os} 57 à 60, 65, 70, 71, 78, 79 et 92, proviennent du Laboratoire de Police scientifique de Lyon (Collections Lacassagne, Locard, Grangeversannes) ; M. le professeur Locard a bien voulu les mettre à notre disposition et en autoriser la reproduction (photographies Maurice Saulnié, Lyon).

Les n^{os} 61 à 63, 65 à 69, 74, 75, 81, 82 et 84 ont paru dans l'ouvrage de Jacques Delarue et Robert Giraud, *Les Tatouages du Milieu*, Paris (La Roulotte), 1950, avec l'indication de provenance des clichés ou des photographes. Les dessins groupés sous le N^o 91 sont de Jacques Delarue (même ouvrage).

Les dessins n^{os} 87 et 90 sont tirés de l'Atlas de Lombroso sur *L'Homme criminel* (Uomo delinquente), Paris (Alcan), 1895.

Les clichés n^{os} 49 à 52, 54, 56, 61 à 69, 76, 81, 83, 87, 88 et 91, ont été aimablement mis à disposition par la *Revue internationale de criminologie et de police technique*.

Les clichés n^{os} 85 et 86 sont dus à l'obligeance de *L'Express*, de Neuchâtel, où ils illustraient un extrait des considérations de l'auteur sur Le tatouage (n^o 159, juillet 1959).

¹ N^o 89. Voici la traduction des signes figurant au-dessus du chiffre 76 : « Je suis entré par effraction (fenêtre, bâton), j'ai volé des draps, des vêtements et de l'argent (lit, botte, bourse), je suis en prison (tente), et j'ai avoué (trait horizontal). » Et voici encore la traduction des signes du chiffre 80 : « Elle est arrêtée et a été interrogée trois fois (a), mais elle nie (b, trait vertical) le vol (c) commis ensemble (d). Elle désire savoir s'il a été interrogé (e) et si les cinq autres participants sont dénoncés (h). Il faut s'entendre avec la personne indiquée (désignée par la lettre f), avec laquelle il (ou elle) a été en prison (g). Répondre par le geôlier, grâce à un ustensile qu'il remettra (i). Elle attend avec angoisse (k). »

² N^o 90. Langage symbolique de la Camorra : A est le mot d'ordre du gouvernement bourbonien ; B, une amulette contre la *jettatura* (mauvais sort) ; la comète est le signe du bonheur ; la souris, celui de la fille de joie ; la clé, celui du secret. 2^e ligne, chiffre 9, hiéroglyphes dédicatoires : Tu es la clé de mon cœur ; 11 et 12, sobriquets représentatifs de deux chefs de la Camorra : R., *Tête de chat*, et P., *L'Escargot*.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'ARGOT

	Page
Chapitre I. Le jargon des argotiers, gueux et coquillards	9
Chapitre II. La formation populaire de l'argot	13
Chapitre III. La formation de l'argot criminel	18
Chapitre IV. Les sources anciennes et étrangères et la vie de l'argot	24
Chapitre V. La valeur psychologique et judiciaire de l'argot	29
Chapitre VI. La vulgarisation de l'argot, état actuel et conclusion	34
Répertoire de l'argot du monde criminel	40
Annexe I. L'argot parlé	46
Annexe II. La chanson argotique	50

DEUXIÈME PARTIE

LE TATOUAGE

Chapitre I. L'assimilation du criminel au sauvage	61
Chapitre II. Le tatouage chez le soldat et le marin	72
Chapitre III. Le tatouage chez la femme	82
Chapitre IV. Le tatouage chez l'enfant	91
Chapitre V. Le tatouage médical et thérapeutique	95
Chapitre VI. Le tatouage religieux	99
Chapitre VII. La contagion et les circonstances du tatouage	104
Chapitre VIII. Le tatouage, marque de criminalité	109
Chapitre IX. La valeur judiciaire du tatouage, moyen d'identification	121
Chapitre X. La valeur psychologique du tatouage	129
Chapitre XI. Les méthodes d'ablation du tatouage	134
Chapitre XII. La régression du tatouage, état actuel et conclusion	142
Table des illustrations	149

**ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 1^{er} AOÛT 1962
SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE « LA TRIBUNE DE GENÈVE »
POUR LES ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE
A NEUCHÂTEL**



Dans la collection

Histoire et Société d'aujourd'hui

Rencontres internationales de Genève
(le texte complet des conférences et des entretiens)

- 1946 L'esprit européen
- 1947 Progrès technique et progrès moral
- 1948 Débat sur l'art contemporain
- 1949 Pour un nouvel humanisme
- 1950 Les droits de l'esprit
et les exigences sociales
- 1951 La connaissance de l'homme
au XX^e siècle
- 1952 L'homme devant la science
- 1953 L'angoisse du temps présent
et les devoirs de l'esprit
- 1954 Le Nouveau-Monde et l'Europe
- 1955 La culture est-elle en péril ?
- 1956 Tradition et innovation
- 1957 L'Europe et le monde
- 1958 L'homme et l'atome
- 1959 Le travail et l'homme
- 1960 La faim
- 1961 Les conditions du bonheur

JEAN-PIERRE GERN : L'indexation des salaires, ses répercussions économiques

GILBERT DUBOIS :
Les ententes internationales en Suisse

Droit

KONST. KATZAROV :
Théorie de la nationalisation

CHARLES KNAPP : Le régime matrimonial

JEAN-DAVID ROULET : Le caractère artificiel de l'abus de droit en droit international public

LES ÉDITIONS DE LA BACONNIÈRE
NEUCHÂTEL SUISSE

En France : Société Française du Livre, 57,
rue de l'Université, Paris 7^e

En Italie : Libritalia, Viale Umbria 54, Milan

Printed in Switzerland